

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
13 mai 2024**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

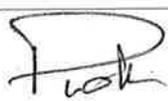
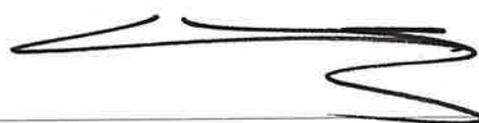
**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendement présenté

Voeux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	M. l'Adjoint délégué Emmanuel CARROZ Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le treize mai, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 6 mai 2024 .

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H09 à 23H57.

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H09 à 18H28.

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 15H09 à 23H57.

Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 15H09 à 17H34.

Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H09 à 17H42 puis de 22H35 à 23H57.

Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15H09 à 23H57.

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 18H30 à 21H22.

M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 18H30 à 19H42.

M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 19H35 à 20H40.

M. BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. BERON -PEREZ de 21H22 à 23H57.

Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 21H22 à 23H57.

M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 21H22 à 23H57.

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 23H01 à 23H57.

M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 23H09 à 23H57.

Absents excusés : Mme Maude WADELEC de 19H27 à 20H15 – Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 19H00 à 23H57.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Emmanuel CARROZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Monsieur le maire,

Au cœur de l'objet de notre conseil citoyen se trouve la question de la **démocratie locale**.

La démocratie locale, celle que, rappelez-vous, vous aviez placé au centre de votre programme de 2014 "Grenoble, une Ville pour tous" en en faisant le contenu de votre 1^{er} engagement parmi les 120 que vous aviez pris à l'époque : « *1. Co-construire les projets avec les habitants. Associer les habitants pour co-construire les projets dès leur élaboration, c'est donner du pouvoir d'agir avant la décision, en lieu et place d'un petit pouvoir d'amendement de projets déjà ficelés. L'élaboration avec les habitants des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et de véritables scénarios alternatifs. Les habitants seront associés au suivi des projets : ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage et disposeront de toutes les explications nécessaires. Au-delà, les dispositifs eux-mêmes de concertation et d'information seront discutés avec les habitants. »*

Où en est-on aujourd'hui après un 1^{er} mandat ?

Quasiment aucun projet urbain, aucune politique publique n'a été faite en co-construction ? Ce dont témoignait il y a peu de manière particulièrement crue la fameuse Carte des démarches participatives du site web de la Ville (<https://www.grenoble.fr/1223-carte-des-demarches-participatives.htm>). Elle n'était en effet constellée quasiment exclusivement que de petits points rouges signifiant ainsi pour chacun des projets figurés, qu'il n'y avait eu ni co-construction, ni concertation, ni consultation... juste une simple information ! Depuis l'été 2021, la Carte a disparu du site web de la Ville. Tout un symbole ! Quand on veut dissimuler la "maladie", quoi de mieux que d'en casser le thermomètre...

Sans parler du Référendum d'Initiative Citoyenne contre les démolitions à la Villeneuve de septembre 2019 qui n'a eu ni le soutien ni l'oreille de la Ville. RIC porté par les habitants eux-mêmes, les associations locales et les Gilets jaunes est encore à ce jour une référence nationale tant par la qualité de son débat que sa participation remarquable dans un quartier populaire.

En 2022, vous avez réorganisé l'interpellation citoyenne, que vous aviez déjà vous-même vidée de son sens en juillet 2017 en refusant de porter la pétition Bibliothèques à la votation comme vous y obligeait votre propre texte. Elle est désormais plus accessible (50 signatures au lieu de 2000) mais ne vous contraint plus en rien puisque vous avez supprimé l'automatisme de votation qui existait dans le processus précédent : il faut maintenant 6 mois après une médiation infructueuse à nouveau repartir en campagne sans garantie aucune d'une votation. Nous passerons sur les multiples bifurcations que peut prendre une interpellation dans ce labyrinthe bureaucratique dans lequel nombre d'habitants s'essouffent rapidement.

Mais ce droit d'interpellation n'intervient que dans le cas où la participation dysfonctionne. Ce qui est le cas dans la plupart des projets de la Ville. Citons en vrac pour les derniers projets dans l'actualité et sans s'appesantir sur les détails : la Chronovélo Berriat et votre refus de discuter la mise en sens unique arbitraire de la portion Jaurès-voie de chemin de fer, le lac baignable à la Villeneuve pour lesquels les habitants ont dû recourir à l'interpellation citoyenne pour se faire entendre un minimum, l'aménagement de la rue Jeanne d'Arc.

“Les 5 engagements pour une participation efficiente” proposé par la Métropole que vous avez adopté ne comblent en rien ce déficit de véritable participation. Il suffit pour s'en convaincre de constater l'absence évidemment de toute référence à la “co-construction” mais aussi de toute “concertation” réduite à sa sœur infirme la “consultation”.

Il est évident que nous ne souhaitons pas cantonner la démocratie locale à sa partie « consultative », c'est-à-dire a posteriori des projets, après qu'ils étaient définis et bien arrêtés, vous savez le « *petit pouvoir pouvoir d'amendement de projets déjà ficelés* ». Ce muselage ne peut être que l'aveu d'une volonté... anti-démocratique. Notre participation ne peut être limitée à de l'occupationnel pour citoyens curieux. Nous, habitant-e-s, revendiquons une place effective et réelle dans la décision publique !

Notre jeune conseil citoyen ne va pas réinventer la poudre. Aussi nous vous présentons un texte de 2021 que vous avez souhaité ignorer en refusant d'en débattre publiquement en octobre 2022 et en interdisant à vos adjoints de le faire : la « *Déclaration des droits des Habitants et Habitantes à participer à la décision publique* » écrit en septembre 2021 par le Comité de Liaison des Unions de Quartier. Elle est issue d'une longue réflexion collective de la vingtaine d'Unions de Quartiers de notre ville et de celles de la Métropole réunie au sein de l'association CIVIPOLE.

A l'instar de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen et de ses 17 articles lisibles par tous, les 10 articles de cette Déclaration des Droits des Habitants et Habitantes visent à redonner un véritable pouvoir aux habitants en matière de participation en leur permettant d'intégrer les Comités de pilotage, en obligeant à produire plusieurs scénarios et en informant correctement tous les habitants concernés.

Nous avons du mal à comprendre en quoi, la participation des habitants à tous les comités de pilotage des projets Ville vous pose-t-elle problème ? Qu'avez-vous à cacher ? Pourquoi sur un projet donné refuser l'accès à toute l'information aux habitants ? Ne souhaitez-vous pas écouter les propositions des habitant-e-s pour leur Ville ? Pourquoi toujours arriver avec un seul projet totalement ficelé avec des variantes sans importances ?

Contrairement à ce qu'en dit une lecture biaisée de certains malintentionnés, la Déclaration des Droits des Habitants et des Habitantes ne dépossèdent en aucun cas la majorité municipale de ses prérogatives, elle l'obligeant juste à débattre dans des conditions réellement démocratiques (transparence, accès à tous à l'information, pluralités des propositions...).

Monsieur le maire, il y a longtemps que la Révolution française a mis fin aux privilèges et aux caractères arbitraires et iniques des décisions des pouvoirs de l'époque, qu'attendez-vous donc, dans notre époque marquée par une abstention galopante fruit d'un profond sentiment d'impuissance « à quoi bon s'impliquer ? », pour mettre en œuvre et inscrire dans votre Guide de la participation cette Déclaration des Droits finalement quasi-semblable à ce que vous vous étiez déjà engagé à mettre en place en 2014 ?

PJ. La Déclaration des Droits des Habitants et Habitantes à participer à la décision publique.

DÉCLARATION DES DROITS DES HABITANTS ET HABITANTES À PARTICIPER À LA DÉCISION PUBLIQUE

*Nous, habitantes et habitants de Grenoble et de la Métropole, réunis ce jour,
Constatant qu'au fil des ans, la plupart des projets et des politiques publiques sont élaborés sans les habitants,
Constatant qu'à la place d'un pouvoir d'agir avant décision, seul un petit pouvoir d'amendement de projets déjà
définis et arrêtés nous est octroyé,
Considérant qu'il n'y a pas de démocratie réelle sans reconnaissance de droits réels,
Avons résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits des habitants à participer à la décision publique.*

Article 1. Droit de participer à la décision publique.

Toute décision ou projet d'importance sur une rue, un quartier, plusieurs quartiers, l'ensemble d'une Commune ou de la Métropole, que ce soit pour son aménagement ou sa gestion, doivent au préalable avoir été soumis aux habitants et usagers concernés et à leurs organisations.

Article 2. Droit d'organiser la participation.

Pour chaque projet un Comité de pilotage composé à parité d'élus et de représentants des habitants concernés est créé. Ce Comité de pilotage est assisté des techniciens. Il se réunit régulièrement et publiquement jusqu'à la fin du projet. Les règles de la participation sont définies par le Comité de pilotage dès le début et diffusées largement. Si une participation spécifique des habitants est jugée nécessaire, son objectif et son organisation (sondage, tirage au sort d'habitants) sont définis par le Comité de pilotage pour en garantir la rigueur et l'impartialité.

Article 3. Droit à l'information.

L'information complète sur le projet et l'organisation de la participation est diffusée massivement et dans des délais raisonnables par le Comité de pilotage. Dès le début du projet, tous les documents du projet sont accessibles physiquement et en ligne. Les informations et études complémentaires demandées par les habitants sont mises à disposition de tous dans des délais raisonnables.

Article 4. Droit au débat public contradictoire.

Tout projet soumis aux habitants doit respecter les étapes et obligations suivantes :

- une réunion d'information,
- présentation d'au moins 2 scénarios avec leurs avantages et inconvénients par rapport à la situation d'origine
- réalisation d'étude complémentaire à la demande des habitants, si nécessaire,
- 2 réunions publiques de débat contradictoire,
- une réunion publique de restitution explicitant clairement les raisons de la décision prise.

Article 5. Droit au contrôle de la réalisation.

Le Comité de pilotage organise la participation des habitants au suivi et au contrôle de la mise en œuvre du projet ou de la décision publique et, si nécessaire, les habitants font valoir leur droit d'alerte. Leurs propositions d'adaptation sont alors examinées et donnent lieu, si nécessaire, à un débat public.

Article 6. Droit de s'organiser.

Les habitants peuvent se regrouper dans des organisations indépendantes telles que les Unions de quartier, les associations d'habitants, des collectifs citoyens... pour améliorer ou transformer leur cadre de vie. Les organisations d'habitants disposent de la part des collectivités des moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités qui participent de la vie démocratique locale : espace d'affichage, salle de réunion, soutien financier, autorisation d'usage de l'espace public...

Article 7. Droit de faire des propositions.

Les habitants et leurs organisations peuvent soumettre des projets et des propositions aux élus. Ceux-ci sont tenus de leur répondre au cours d'une réunion publique dans un délai raisonnable.

Article 8. Droit à des réunions-bilan régulières.

Une réunion publique de proximité est organisée deux fois par an avec tous les élus concernés par quartier, par commune, pour faire le point sur les différents projets en cours et les problèmes rencontrés par les habitants sur leur quartier, leur commune.

Article 9. Droit d'interpellation.

Les habitants de chaque quartier, de chaque commune et leurs organisations ont la possibilité d'interpeller par une question orale leur Conseil Municipal et le Conseil Métropolitain. Un temps suffisant dans chaque conseil est réservé à ces questions orales.

Article 10. Droit de pétition.

Les habitants peuvent faire une pétition sur un sujet de leur choix. Si la pétition recueille 2 000 signatures*, un débat est organisé au Conseil municipal qui suit l'obtention des signatures. Si le Conseil municipal refuse de mettre en œuvre la pétition, une votation est organisée dans la commune concernée dans un délai de 2 mois. Si la pétition concerne la Métropole, la procédure est la même avec un seuil fixé à 5 000 signatures.

La démocratie locale est un véritable enjeu dont les habitants se saisissent. Cette déclaration constitue une base pour une démocratie locale vivante et bénéfique pour tous.

Grenoble, le 14 septembre 2021.

Les Unions de quartier et les associations d'habitants de Grenoble et de la Métropole.

* Pour les communes de moins de 40 000 habitants, ce seuil est ramené à 10% des inscrits sur les listes électorales.

Réponse de M. le Maire à la question orale du CCI 1 – Démocratie locale / Déclaration des droits des habitant-e-s

CM 13/05/2024

Monsieur le représentant du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 1, je vous remercie de votre question. Et merci aussi de vos remarques sur le règlement intérieur, je crois qui doit être modifié prochainement ; sans nul doute nous pourrions clarifier certaines choses, c'est un processus continu.

Depuis 2014, sur ces questions de démocraties, nous avons cherché à renouveler la participation citoyenne à Grenoble. Mais lorsque l'on invente de nouveaux espaces démocratiques, le chemin n'est pas toujours facile. Cela demande de la ténacité, de l'énergie... et certains dispositifs inventés à Grenoble ont ainsi été retoqués par le tribunal administratif, sous l'attaque des gouvernements successifs, sous M. Valls puis sous la présidence de M. Macron ; et en l'occurrence le dispositif de votation citoyenne imaginée en 2016, car il intégrait des habitants et habitantes de plus de 16 ans, quelles que soient leurs nationalités et leur statut par rapport aux listes électorales et qu'il donnait l'impression que le conseil municipal perdait son pouvoir de décision. Il a fallu remettre l'ouvrage sur le métier et pour ce faire, Grenoble s'appuie sur des équipes dynamiques en lien permanent avec des chercheuses et des chercheurs du secteur de l'université et des habitants-e-s qui évaluent, qui enquêtent, qui proposent...

Le but est bien de permettre aux citoyen-e-s de proposer et d'agir ensemble : avec le budget participatif et ses 1,8 millions d'euros dédiés tous les deux ans, avec le Fonds de Participation des habitants... Il y a 10 jours, les enfants, les parents d'élèves et les équipes enseignantes de l'école du Verderet au Village Olympique réalisaient un COP / chantier ouvert public, initié en 2018 ; ils le faisaient pour fabriquer du mobilier pour la cour. **On est là dans la coconstruction concrète !**

Mais, oui, il faut aussi se donner les moyens de débattre et d'interpeller : c'est le sens de la création des Conseils Citoyens Indépendants, qui bénéficient d'un budget dédié dont ils disposent librement. C'est le sens des nombreuses réunions organisées par les Unions de Quartier auxquelles les élu-es de la majorité se rendent plusieurs fois par an. Et c'est le sens du dispositif

2

d'Interpellation citoyenne, et des médiations d'initiative citoyenne qui ont lieu pour travailler un sujet. **A nouveau du concret, de l'accès aux informations, pour des débats éclairés.**

Enfin, nous cherchons effectivement à renouveler la démocratie locale par d'autres moyens que la seule association de représentants d'habitants à des instances. Ces représentants sont parfois aussi sous le feu des critiques parce qu'auto désignée.

Avec le tirage au sort pour rassembler des habitantes et des habitants au sein du comité de liaison sur le covid, par exemple, des ateliers de redirection écologiques ou des Ateliers de Projet, nous cherchons plus de représentativité. Nous entendrons d'ailleurs tout à l'heure, juste après cette question, les préconisations des parents ayant travaillé sur les enjeux du périscolaire. Les ateliers précédents citoyens ont amené de véritables évolutions sur les sujets traités : lutte contre l'isolement des personnes âgées avec la démarche Ville amie des aînés, création du comité d'avis culture, comités des usagers en bibliothèque... C'est donc des travaux qui sont réellement pris en compte, pas toujours de façon exhaustive, effectivement, mais réellement pris en compte.

Alors pour répondre précisément à votre question, je vous dirai que notre avis n'a pas évolué depuis vos derniers échanges avec notre adjointe en charge de ce dossier, Annabelle Bretton.

Au-delà de certaines des dispositions du texte proposées par les Unions de quartier, au-delà du fait que certaines dispositions semblent contraires à la loi, notamment celle concernant les pétitions, je ne pense pas qu'il soit du ressort d'une collectivité de valider ou d'invalider une « Déclaration » qui émane d'une démarche associative.

Cependant, je vous remercie pour ce travail qui pousse chacun à se questionner, en profondeur, sur la nécessité évolution de nos sociétés vers plus de démocratie locale et souvent plus de démocratie directe.

Je vous remercie.



Conseil Municipal du 13 mai 2024

Question orale présentée par El Hasny Ben Redjeb Conseiller Municipal de Grenoble

Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

Le 30 septembre 2019, un incendie criminel dévastait la salle du Conseil municipal de Grenoble, où nous sommes à nouveau réunis aujourd'hui.

Cette salle du conseil municipal avait alors accueilli des centaines de Conseils municipaux depuis le 17 décembre 1967, date de l'inauguration de notre Hôtel de Ville.

C'est donc le cœur de la démocratie de notre ville mais aussi la République et ses valeurs que les auteurs de cet incendie avaient voulu atteindre.

Il aura fallu plus de 4 ans et demi pour qu'enfin cet espace de la démocratie de tous les Grenoblois soit reconstruit et rendu accessible à tous.

Si ce délai très long, trop long, a pour partie été consacré aux expertises et aux délais de remboursement par les assureurs de la commune, il a aussi été le résultat de votre incapacité à agir et restaurer rapidement un simple espace de 200 m².

Nous vous remercions de nous indiquer le montant exact de ce remboursement et la date effective de celui-ci.

Nous souhaitons également connaître le montant total des travaux de restauration de cette salle du conseil municipal ainsi que le montant de l'oeuvre d'art que vous avez fait réaliser et choisi sans concertation avec l'ensemble des élus de la municipalité.

Aujourd'hui, alors que le vœu de notre Groupe concernait l'assurabilité de l'ensemble des collectivités territoriales, il nous importe de savoir si la Ville de Grenoble est bien assurée et si vos choix d'assurance ne font pas peser un risque trop élevé aux finances de la ville en cas de sinistre.

Nous souhaitons donc connaître l'ensemble des éléments de notre assurance tels que le périmètre des biens assurés, le montant des primes d'assurance, le montant de la franchise, le plafond de remboursement.

Deux sujets nous préoccupent particulièrement !

Le périmètre des biens assurés tout d'abord.

La totalité des biens et bâtiments communaux est-elle assurée ? Sinon quels sont les biens couverts par de l'auto assurance ? Avez-vous pour cela une connaissance complète du patrimoine communal ?

La prime d'assurance ensuite.

Celle-ci a fortement baissé depuis dix ans si l'on se réfère aux montants indiqués sur les lignes budgétaires 616 (prime d'assurance) jusqu'en 2016 puis à partir de 2017 sur les lignes 6161 (multirisque) + 6168 (autres primes d'assurance)

Voici les montant par année civile :

2014	2 346 500,00
2015	2 346 500,00
2016	2 122 464,00
2017	989 693,00
2018	838 293,00
2019	876 802,00
2020	798 493,00
2021	1 052 350,00
2022	1 257 700,00
2023	1 329 850,00
2024	1 502 630,00

De toute évidence, vous avez décidé de réduire le budget consacré aux primes d'assurance au moment de votre plan de destruction des services publics en 2016

On peut aussi constater que le montant de la prime d'assurance de 2024 reste inférieur à celui de 2014 et cela alors que le patrimoine municipal a fortement augmenté notamment avec l'acquisition du bâtiment Claudel.

Quels choix avez-vous fait pour aboutir à ce résultat sinon celui de diminuer la couverture assurantielle et donc d'augmenter les risques potentiels pour les finances de la Ville ?

Monsieur le Maire

Nous vous remercions de nous apporter les éléments de réponse concernant la couverture assurantielle de la Ville de Grenoble et de nous préciser les pistes envisagées pour améliorer celle ci et réduire les risques pour les finances de la Ville.

1

Réponse de M. le Maire à la question orale de M. Ben Redjeb - Groupe "L'Avenir Ensemble en Confiance"

CM 13/05/2024

Monsieur le Conseiller Municipal,

Plusieurs éléments dans cette question sur le calendrier de réhabilitation de la salle du Conseil municipal.

4 ans et demi depuis l'incendie. Il est vrai que ça vous a paru long, ça nous a paru long mais il y a derrière aucune incapacité qui soit la cause de ce délai. Il s'agit, je le rappelle, d'un important chantier dans un bâtiment désormais classé Monument historique et que la loi Maîtrise d'ouvrage et le Code des Marchés Publics imposent des délais incompressibles. Seule une méconnaissance de ce cadre peut vous conduire à dire que ce délais est imputable à des incapacités ou des incompétences. Les équipes, je l'ai dit déjà dans mon propos introductif lorsque nous avons évoqué en début de conseil les travaux, se sont montrées particulièrement efficaces et je les en remercie.

Lorsqu'il y a eu ce sinistre à l'automne 2019, il y a eu d'abord plusieurs mois nécessaires, jusqu'en juillet 2020, pour nettoyer et décontaminer les espaces impactés. Parallèlement, durant cette année 2020, un groupe de travail (auquel étaient associés tous les groupes politiques) a permis de définir les objectifs du projet, ce qui était nécessaire pour rédiger le programme. La consultation du maître d'œuvre a donc été lancée fin 2020 à l'issue de ces travaux. Vous avez vu l'architecte qui a été désigné, Peter Wendling.

Ensuite ça a été deux années d'études avec notamment une phase d'esquisse de plusieurs mois qui a permis de choisir le scénario d'aménagement de la salle en tenant compte de la démarche de la protection au titre des monuments historiques qui était en cours. L'appel d'offres des entreprises ayant les compétences nécessaires a donc été lancé dans la foulée et les travaux ont débuté il y a maintenant un an, en mai 2023 pour une réception des travaux en mars, et une 1ère séance aujourd'hui.

Concernant les montants engagés, toutes dépenses confondues (études, travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, aléas et TVA) s'élève à 2 150 000 € dont 1 396 000 € HT pour les seuls travaux. L'indemnité assurance (versée en janvier 2022) atteint 804 479€. Le budget total dédié à l'œuvre est de 74 000 € TTC, auquel on peut ajouter 10 000€ TTC qui correspondent à l'indemnité des candidat-es non retenu-es.

S'agissant de vos questions concernant les assurances, je souhaitais vous rassurer. Tous les biens immobiliers de la Ville sont assurés. Je tiens à préciser que nous avons deux contrats pour les biens immobiliers : le contrat dit de la première ligne qui couvre l'ensemble des biens immobiliers de la Ville, et le contrat dit de la deuxième ligne qui renforce la couverture pour les bâtiments de plus grande valeur (Hôtel de Ville, Musée, Palais des Sports...).

Les chiffres que vous avancez doivent prendre en compte l'intégralité des primes d'assurances de la Ville, y compris les contrats qui n'ont rien à voir avec les bâtiments puisque nous sommes également assurés pour la flotte automobile, responsabilité civile, maîtrise d'œuvre... Nous sommes largement en dessous des montants d'assurances liés au bâtiment que vous avez avancé.

Mais si la Ville n'a, contrairement à ce que vous imaginez, jamais réduit sa couverture assurantielle, il est exact que les primes sont très fluctuantes. Vous avez dû le voir dans les journaux puisque pas des collectivités montent au créneau sur cette question. Au-delà des critères dont nous n'avons pas vraiment la maîtrise (hausse annuelle des indices notamment l'indice Fédération Française du Bâtiment (FFB) du coût de la construction, augmentation des taxes...), il existe également des primes peuvent varier d'un assureur à un autre. En effet, les contrats sont passés suivant le Code de la Commande Publique et les candidats retenus répondent à un cahier des charges et à des critères très techniques. Ces primes de contrats sont par ailleurs toujours très fortement liées à la conjoncture économique et à l'état de santé de la collectivité via son taux de sinistralité.

La Ville est donc tributaire de tous ces aléas chaque fois qu'elle procède au renouvellement de ses marchés. Cela explique que d'une période de marché à une autre (sachant que la durée d'une période oscille entre quatre et cinq ans), les montants des primes peuvent varier du simple au double, voire plus comme cela a été le cas lors de certaines périodes.

Ainsi :

- de 2013 à 2016, les primes étaient très élevées, cela avait d'ailleurs été l'objet de débats en Conseil Municipal car l'assureur précédent avait résilié le contrat, notamment du fait des sinistres qu'il y a eu (gymnase de la piste lors des élections européennes de 2009) qui lui coûtait trop cher à l'assurance et qui avait résilié son contrat. En renouvelant le marché en urgence en 2013, la Ville a eu du mal à trouver un autre titulaire, et les prix sont mécaniquement montés, avant que nous soyons aux manettes mis les aléas peuvent tomber n'importe quand.
- de 2017 à 2020, la Ville a au contraire bénéficié de conditions très favorables dues à l'arrivée sur le marché d'un nouvel acteur qui est rentré sur le marché avec des prix particulièrement attractifs. Il s'est ensuite retiré assez rapidement et de manière anticipée, un an avant le terme du contrat ; les prix étaient tellement attractifs qu'il ne s'y retrouvait pas.
- lors du renouvellement du marché en 2021 (contrat toujours en vigueur), nous sommes revenus à des normes plus classiques. Cet assureur n'a mentionné aucune éventualité de résiliation à ce jour.

Vous en conclurez, comme moi, que la situation de la Ville du point de vue de l'assurance de ses bâtiments est plutôt bonne dans un contexte national difficile pour de nombreuses collectivités confrontées à des difficultés assurantielles.

Un rapport récent du Sénat a d'ailleurs révélé que depuis le 1er janvier 2023, 20 % des collectivités répondantes avaient subi une résiliation de contrat à l'initiative de l'assureur. Sur les causes, je trouve intéressant de citer le rapport : « *Les émeutes de l'été 2023 ou les événements climatiques récents n'ont été que le révélateur d'un problème préexistant. Le vrai fait préjudiciable aux collectivités est en fait l'atrophie du marché de l'assurance avec une quasi-absence totale de concurrence, liée uniquement au comportement des assureurs et absolument pas aux collectivités ou à la hausse de la sinistralité de ces collectivités. Sans concurrence, les collectivités se retrouvent dans une*

4

forme d'impasse, totalement soumises aux décisions de leur assureur voire à l'absence d'assureurs. »

J'espère que nous ne retrouverons pas cette situation qui a été connue avant 2014.

Je vous remercie,

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 13 mai 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le treize mai, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du .

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H09 à 23H57.
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H09 à 18H28.
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 15H09 à 23H57.
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB de 15H09 à 17H34.
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H09 à 17H42 puis de 22H35 à 23H57.
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 15H09 à 23H57.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 18H30 à 21H22.
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 18H30 à 19H42.
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 19H35 à 20H40.
M. BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. BERON -PEREZ de 21H22 à 23H57.
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 21H22 à 23H57.
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 21H22 à 23H57.
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 23H01 à 23H57.
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 23H09 à 23H57.

Absents excusés : Mme Maude WADELEC de 19H27 à 20H15 – Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 19H00 à 23H57.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Emmanuel CARROZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h09

M. Emmanuel CARROZ est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire suspend la séance à 15h26 pour une présentation du projet de rénovation de la salle du Conseil municipal par l'architecte Peter WENDLING et l'artiste Laura SELLIES.

Reprise de la séance à 15h41.

M. le Maire suspend la séance à 15h42, pour donner la parole à un représentant du Conseil Citoyen Indépendant 1 afin qu'il présente une question orale portant sur la démocratie locale.

Reprise de la séance à 15h55 et réponse de M. le Maire à la question orale.

M. le Maire suspend la séance à 16h00 pour une présentation de l'atelier citoyen « Pour un accueil périscolaire de qualité » par trois de ses représentant-es.

Reprise de la séance à 16h16.

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Maude WADELEC est désormais non-inscrite et que Mme Anouche AGOBIAN, Mme Barbara SCHUMAN et M. ALLOTO forment un nouveau groupe : Place Publique, Social Démocrate.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(35894) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme MASSON, M. CARIGNON, M. BEN REDJEB, M. le Maire, M. FRISTOT, Mme SPINI, Mme OLMOS.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ses délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(35633) - ACTION SOCIALE - Politique de la Ville et du CCAS en faveur des aîné-es, des aidant-es et de l'intergénérationnel

Intervention(s) : Mme CAPDEPON, M. ALLOTO, Mme BOER, M. BOUZEGHOUB, Mme ROCHE, M. BEN REDJEB, M. le Maire, Mme BENSE, M. KADA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le document cadre présentant la politique municipale en faveur des aîné-es, des aidant-es et de l'intergénérationnel.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 3-(35737) - ACTION SOCIALE - Adoption d'un règlement intérieur et d'une Charte de l'engagement du Conseil des aîné-es de Grenoble

Intervention(s) : Mme CAPDEPON, M. ALLOTO, Mme BOER, M. BOUZEGHOUB, Mme ROCHE, M. BEN REDJEB, M. le Maire, Mme BENSE, M. KADA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur ainsi que la Charte de l'engagement du Conseil des aîné-es de Grenoble, instance de participation citoyenne dédiée à la démarche Ville Amie des Aînés,

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 4-(35938) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours - Travaux de réaménagement du secteur Sainte-Claire, Notre-Dame, Antiquaire, et des entrées du secteur Hauquelin, Vieux Temple et Très Cloîtres.

M. le Maire laisse la présidence de la séance à Mme PETERS, Première Adjointe à 18h24.

M. le Maire reprend la présidence de la séance à 18h27.

Intervention(s) : M. CONFESSON, Mme CHALAS, M. CLOUAIRE, Mme BERANGER, Mme SCHUMAN, M. NAMUR, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes-Métropole et la ville de Grenoble pour l'aménagement du secteur Sainte Claire, Notre Dame, Antiquaires, et des entrées du secteur Hauquelin, Vieux Temple et Très Cloîtres ;

- d'approuver les modalités de participation de fonds de concours et de co-maîtrise d'ouvrage par la ville de Grenoble à hauteur de 765 971,34 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 5-(35564) - ENVIRONNEMENT - Stratégie de végétalisation pour préserver et développer le patrimoine végétal

Intervention(s) : M. NAMUR, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. le Maire, Mme ZENATI, M. GENTIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la stratégie de végétalisation et son plan d'action à Grenoble pour la période 2024-2026 tel qu'annexés ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer des demandes de subventions dans le cadre des actions de cette stratégie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 6-(35565) - ENVIRONNEMENT - Stratégie biodiversité de la ville de Grenoble pour préserver les espaces naturels et urbains et accueillir la flore et la faune

Intervention(s) : M. NAMUR, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. le Maire, Mme ZENATI, M. GENTIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la stratégie et le plan Biodiversité à Grenoble pour la période 2024-2030 tel qu'annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU – Vœu contre les violences et dégradations –

Intervention(s) : Mme BOER

Voeu : Repoussé

Pour : 8

Contre : 36 Grenoble en Commun + 4 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 3 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Place Publique, Social Démocrate + 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

VOEU - 112-(36278) - Voeu adressé au président de Grenoble Alpes Métropole lui demandant de revoir les objectifs assignés à la SAS Inovaction à la hausse afin de permettre rapidement la réouverture de nombreux commerces fermés tout en assurant un rééquilibrage de l'offre commerciale.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. CONFESSON, Mme SCHUMAN, M. ALLOTO, M. le Maire

Un premier amendement est présenté oralement par M. CONFESSON pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté :

Pour : 46

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Un second amendement est présenté oralement par Mme SCHUMAN pour le groupe Place Publique, Social Démocrate, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 46

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Nouveau Regard

Le conseil municipal de la ville de Grenoble demande donc au président de Grenoble Alpes Métropole de revoir les objectifs assignés à la SAS Inovaction à la hausse afin de permettre

rapidement la réouverture de nombreux commerces fermés tout en incitant à un rééquilibrage de l'offre commerciale.

Voeu : Adopté

Pour : 46

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

VOEU - 113-(36283) - Voeu pour l'organisation de la COP29 dans un territoire respectant les droits humains et un engagement international en faveur de la libération des prisonnières et prisonniers en Azerbaïdjan.

Intervention(s) : M. CARROZ, Mme AGOBIAN.

Aussi, par ce vœu, le conseil municipal de la Ville de Grenoble :

- demande à l'ONU, organisatrice des Conférences des Parties (COP), d'agir pour permettre l'organisation de la COP 29 et des suivantes dans des territoires s'inscrivant dans le respect des droits humains, des minorités, et de la démocratie ;**
- appelle le Gouvernement français, l'Union européenne et l'ONU à se mobiliser pour permettre la libération des prisonniers politiques en Azerbaïdjan et à trouver une solution de paix durable dans la région ;**
- appelle l'Union Européenne, ses député-es et sa Présidence à mobiliser des crédits spécifiques, comme elle le fait pour l'Ukraine, pour aider au développement de l'Arménie, à sa protection et à son rapprochement effectif avec l'Union Européenne ;**
- demande au Gouvernement d'augmenter les sommes allouées aux collectivités locales en destination des coopérations décentralisées notamment avec l'Arménie**

Voeu : Adopté à l'unanimité

VOEU - 114-(36284) - Voeu adressé à Mme Laure de la RAUDIERE, Présidente de l'ARCEP, et à M. Louis LAUGIER, Préfet de l'Isère, relatif au maintien d'un service public postal universel de qualité et de proximité dans tous les quartiers de Grenoble.

Intervention(s) : M. PICOLLET, Mme SPINI, Mme PETERS, Mme CENATIEMPO.

Un amendement est présenté oralement par Mme PETERS pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Aussi, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble demande à Mme Laure de la RAUDIERE, Présidente de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la distribution de la presse, et M. Louis LAUGIER, Préfet de l'Isère, chacun dans le cadre de leurs responsabilités, de bien vouloir tout mettre en œuvre avec le Groupe La Poste dans le but :

- de cesser toutes réductions d'horaires et fermetures de bureaux de poste, qui pénalisent tant les Grenobloises et les Grenoblois, à commencer par les plus fragiles,

- de systématiquement associer les acteurs locaux (élus, riverains, commerçants, ...) aux réflexions sur l'organisation de la présence postale sur notre ville.

Voeu : Adopté à l'unanimité

VOEU – 115 - 36328– Voeu pour engager la mise en œuvre des recommandations permettant de remédier aux difficultés assurantielles des collectivités territoriales adressé à Monsieur Gabriel ATTAL, Premier Ministre.

Intervention(s) : M. BEN REDJEB

**Le Conseil municipal de Grenoble demande à :
Monsieur Gabriel ATTAL, Premier Ministre**

- d'engager au plus tôt la mise en œuvre des recommandations émanant de la Mission d'information du Sénat et de la mission gouvernementale afin d'apporter les solutions indispensables aux difficultés assurantielles des collectivités territoriales**

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 4 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 3 Place Publique, Social Démocrate + 2 Nouveau Regard

M. le Maire suspend la séance à 20h42. Reprise de la séance à 21h22.

DELIBERATION N° 7-(35694) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Le Stud pour les années 2024 à 2026.

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 entre la ville de Grenoble et l'association Le Stud ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(35576) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association des Amis du Muséum de Grenoble 2024-2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association des Amis du Muséum de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(35521) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions - Conventions et avenants financiers relatifs à l'exercice budgétaire 2024.

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON.

M. le Maire suspend séance à 21h43 à la demande de M. CARIGNON.

Reprise de la séance à 21h49.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, Mme LHEUREUX, M. CARIGNON, Mme SPINI.

M. le Maire suspend séance à 21h55 à la demande de Mme ZENATI.

Reprise de la séance à 22h05.

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme LHEUREUX,

Il est demandé par M. CARIGNON une procédure de vote au scrutin public uninominal : La demande est mise aux voix des 49 élu-es présent-es :

Pour : 6

Contre : 43

La demande est rejetée.

Un premier amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :
Pour : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance
Contre : 36 Grenoble en Commun + 4 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Place Publique, Social Démocrate + 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)
Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

Un second amendement est déposé par Mme CENATIEMPO pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés, celui-ci est adopté à l'unanimité :
Pour : 52
Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement des subventions attribuées par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels (annexe 1) intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;**
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €, joints en annexes (annexes 2 à 15) avec la précision suivante concernant le Théâtre Prémol :
« Pour 2024, le Conseil municipal du 13 mai 2024 alloue à l'opérateur une première tranche de subvention de 32 500 € au titre de la culture pour son programme d'activités. Une seconde tranche de subvention, d'un montant de 32 500 €, sera allouée au second semestre 2024 sur présentation d'un programme d'activités établi par la MJC Prémol et voté par son Conseil d'administration, après échanges avec la Ville de Grenoble » ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer ;**
- d'approuver les contributions volontaires en nature de la ville de Grenoble, une de 1 774,32 € au bénéfice de l'association Spacejunk, 462,79 € au bénéfice de l'association The Dare Night, 1 588,68 € pour l'association Retour de scène (annexe 1), 896,08 € pour l'association Cinémathèque de Grenoble (annexe 16) et 539,76 € pour l'association Zone art (annexe 16);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document afférent à ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 10-(35522) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, entre la ville de Grenoble et les associations À bientôt j'espère et Patrimoine et développement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(35577) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition du mur de la piscine municipale Jean-Bron rue Humbert II à l'association Spacejunk pour la réalisation d'une fresque éphémère dans le cadre du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'association Spacejunk, fixant les modalités de mise à disposition du mur de la piscine municipale Jean Bron rue Humbert II (annexe) ;
- d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'autoriser le dépôt de toute demande d'autorisation de travaux relative à la modification de l'aspect extérieur des constructions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(35578) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Institut Français – Participation financière 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Institut Français, joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à le signer ;
- d'autoriser le versement de 30 000 € à l'Institut français, montant de la participation 2024 de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(35687) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat « Art et Sport » entre le Grand Palais Rmn et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le Grand Palais Rmn et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(35697) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de prêts de racks à vélos avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise dans le cadre des événements de l'été : Été oh parc – Fête des Tuiles – Festival Cabaret Frappé – Festivités du 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêts de court terme de racks vélos événementiels entre la ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise pour les événements de l'été susvisés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(35696) - AFFAIRES CULTURELLES - Festival Cabaret Frappé – Conventions d'occupation du domaine public du Jardin de Ville – Restauration ambulante et buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette pendant le festival Cabaret Frappé - au Jardin de Ville, du 07 au 11 juillet 2024, avec Retour de Scène-Dynamusic, représentée par Cécile JULLIEN, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 24 990€ forfait fixe et d'une part variable du chiffre d'affaires jusqu'à 120 000€ et de 14 % au-delà. (annexe n°1) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 07 au 11 juillet 2024 avec la société GUSTAVO, représentée par HERMANN Alycia, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 57,25 euros par mètre linéaire pour la période, soit 229 euros pour un stand prévisionnel de 4 mètres linéaires et une part variable de 10 % du CAHT (annexe n°2) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 07 au 11 juillet 2024 avec la société APPELEZ-MOI JACQUES, représentée par LE GOAS Pauline, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 114,25 euros par mètre linéaire pour la période, soit 571,25 euros pour un stand prévisionnel de 5 mètres linéaires et une part variable de 9% du CAHT (annexe n°3) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 07 au 11 juillet 2024 avec la société CHEZ MARINETTE, représentée par MOULIN Marine, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 114,25 euros par mètre linéaire pour la période, soit 571,25 euros pour un stand prévisionnel de 5 mètres linéaires et une part variable de 12 % du CAHT (annexe 4) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 07 au 11 juillet 2024 avec la société la société LES PIEDS DANS LE PLAT, représentée par BONNAIRE Celia, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 114,25 euros par mètre linéaire pour la période, soit 342,75 euros pour un stand prévisionnel de 3 mètres linéaires et une part variable de 10 % du CAHT (annexe n°5) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 07 au 11 juillet 2024 avec la société WATANY, représentée par DIB Raid, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 57,25 euros par mètre linéaire pour la période, soit 229 euros pour un stand prévisionnel de 4 mètres linéaires et une part variable de 6 % du CAHT (annexe n°6) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 09 au 13 juillet 2023 avec la société MOMOMIA, représentée par SHRIPREM Gurung, moyennant une redevance

d'occupation du domaine public de 57,25 euros par mètre linéaire pour la période, soit 171,75 euros pour un stand prévisionnel de 3 mètres linéaires et une part variable de 10 % du CAHT (annexe n°7) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 07 au 11 juillet 2024 avec la société LISTO, représentée par VILLAIN Jean-Claude, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 57,25 euros par mètre linéaire pour la période, soit 286,25 euros pour un stand prévisionnel de 5 mètres linéaires et une part variable de 8 % du CAHT (annexe n°8) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions d'occupation du domaine public, annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(35695) - AFFAIRES CULTURELLES - Fête des Tuiles – Conventions d'occupation du domaine public – Cours Jean Jaurès, Cours de la Libération et Parc Georges Pompidou – Restauration ambulante et buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec les associations :

- Association d'Asialpes, représentée par Wang Hui, en sa qualité de président, pour un stand prévisionnel de 3 m linéaires ;**
- Association Danse grecque de Grenoble, représentée par Philippe Woest, en sa qualité de président, pour un stand prévisionnel de 3 m linéaires ;**
- Cuisine sans frontières, représentée par Sandrine Trigeassou, en sa qualité de co-présidente, pour un stand prévisionnel de 3 m linéaires ;**
- Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné, représentée par Daniel Marandjian, en sa qualité de président, pour un stand prévisionnel de 3 m linéaires ;**
- Union Générale des Vietnamiens de l'Isère, représentée par Hai Trieu Phan, en sa qualité de président, pour un stand prévisionnel de 3 m linéaires ;**
- Association La Soupape, pour le Collectif des Cafés Restaurants Collaboratifs de l'Agglomération Grenobloise, représentée par Christelle Grillet, en sa qualité de présidente, pour un stand prévisionnel de 6 m linéaires ;**
- Association Géorgiens en France, représentée par Zaza Putkaradze, en sa qualité de président, pour un stand prévisionnel de 3 m linéaires ;**
- Association des Sénégalais de l'Isère, représentée par Moctar Dia, en sa qualité de président, pour un stand prévisionnel de 3 m linéaires ;**

- Association 38eme parallèle, représentée par Joakim Labrot, en sa qualité de président, pour un stand prévisionnel de 2 m linéaires ;
- Association Rocamburlesque, représentée par Oscar Dilant, en sa qualité de président, pour un stand prévisionnel de 2 m linéaires ;
- Association les Croûtes Sauvages, représentée par ..., en sa qualité de ..., pour un stand prévisionnel de 4 m linéaires.

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec Studio Home Café, représentée par Sihem BELABID moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,45 euros par mètre linéaire pour la période, soit 22,90 euros pour un stand prévisionnel 2 m linéaires + 8 % du CAHT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec Gustavo, représentée par Alycia HERMANN moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,45 euros par mètre linéaire pour la période, soit 45,8 euros pour un stand prévisionnel 4 m linéaires + 10 % du CAHT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec Les Petits Bergers Food Truck, représentée par Mathilde DOUCHEZ moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 22,85 euros par mètre linéaire pour la période, soit 91,4 euros pour un stand prévisionnel 4 m linéaires + 10 % du CAHT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec la Bigoudine, représentée par Laure CHAMBEROT moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 22,85 euros par mètre linéaire pour la période, soit 91,4 euros pour un stand prévisionnel 4 m linéaires + 7 % du CAHT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec Watany, représentée par Raid DIB moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,45 euros par mètre linéaire pour la période, soit 45,8 euros pour un stand prévisionnel 4 m linéaires +6 % du CHAT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec la SARL Bonnalia, représentée par Célia BONNAIRE moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 22,85 euros par mètre linéaire pour la période, soit 68,55 euros pour un stand prévisionnel 3 m linéaires +10 % du CHAT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec Momomia, représentée par Shriprem GURUNG moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,45

euros par mètre linéaire pour la période, soit 34,35 euros pour un stand prévisionnel 3 m linéaires +10 % du CHAT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec SASU Crème Croquante, représentée par Fadila AMBROGINI moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,45 euros par mètre linéaire pour la période, soit 34,35 euros pour un stand prévisionnel 3 m linéaires +5 % du CHAT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de restauration pendant la Fête des Tuiles – le 8 juin 2024, avec Buenos Aires Club – Les amis de la boîte à vélo, représentée par Matias ROBLES moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,45 euros par mètre linéaire pour la période, soit 34,35 euros pour un stand prévisionnel 3 m linéaires +10 % du CHAT ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette pendant la Fête des Tuiles – au Parc Georges Pompidou, le samedi 8 juin 2024, avec l'association Retour de Scène – Dynamusic, représentée par Cécile Jullien, en sa qualité de co-présidente, moyennant une redevance de 650 € + 10 % du CAHT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'occupation du domaine municipal annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(35689) - AFFAIRES CULTURELLES - Remise des loyers des locaux mis à disposition de l'association Projet Bob - La Bobine, au titre des travaux sur la période 16 décembre 2023 au 12 février 2024.

Intervention(s) : Mme BOER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Projet Bob / La Bobine, l'exonération des loyers du local sis 42 Boulevard Clémenceau à Grenoble pour la période du 16 décembre 2023 au 12 février 2024 ;

- d'accorder à l'association Projet Bob / La Bobine, le remboursement des loyers perçus pendant la période de fermeture pour un montant total de 4 125,67 euros HT, soit 4 950,81 euros TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(35572) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre Municipal de Grenoble - Conventions de mandat de billetterie et de commercialisation pour la saison 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de mandat de vente de billets et de commercialisation de billetterie, jointes en annexes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(35614) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum - Convention de coproduction entre la ville de Grenoble, le CNRS, l'UGA et Météo France dans le cadre de l'exposition temporaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de coproduction de l'exposition temporaire 2025-2026, jointe en annexe, entre la ville de Grenoble, le CNRS, l'UGA et Météo France ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à signer la convention jointe en annexe et tous documents afférents.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme EZZAROUALI)

DELIBERATION N° 20-(35815) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de mécénat avec la société Mediamax, convention de partenariat avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) pour l'exposition « Joan Miró - Un brasier de signes - Les collections du Centre Pompidou ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-jointes à intervenir entre la ville de Grenoble et Mediamax (annexe n°1) ainsi que celle avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (annexe n°2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(35817) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Conventions de partenariat entre la ville de Grenoble, l'association Accueil Vieux Temple et l'établissement médico-social l'Arche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec l'association Accueil Vieux Temple (annexe n°1) et l'établissement médico-social de l'Arche (annexe n°2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(35940) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Adhésion au dispositif national « Pass Culture ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la société pass culture figurant en annexe 1 ;

- d'approuver les termes des conditions générales d'utilisation présentées en annexe 2 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(35818) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de partenariat scientifique entre la ville de Grenoble et l'établissement public du Musée du Louvre dans le cadre de l'aménagement des salles d'Antiquités égyptiennes du Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat scientifique entre la ville de Grenoble et le Musée du Louvre ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(35780) - AFFAIRES CULTURELLES - Tarification des équipements culturels municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les tarifs du Théâtre municipal pour la saison 2024-2025 (annexe 1) ;**
- **d'approuver la gratuité dans le cadre des partenariats du Muséum (annexe 2) ;**
- **d'approuver une tarification spécifique pour les visites de groupe avec accompagnant extérieur au Musée, correspondant à l'acquittement des droits d'entrée individuels (annexe 3).**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 25-(35775) - AFFAIRES CULTURELLES - Jeux populaires - Contrat de coproduction entre la ville de Grenoble et le Centre chorégraphique national de Grenoble pour la création du spectacle "Parades et Désobéissances".

Intervention(s) : Mme BENSE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de coproduction avec le Centre chorégraphique national de Grenoble pour la création du spectacle « Parades et Désobéissances » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit contrat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 26-(35714) - SPORT - Jeux populaires 2024 - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de food-truck.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation et d'exploitation relative à des activités de restauration pendant les Jeux Populaires qui se tiendront en juin 2024 au Palais des Sports Pierre Mendès France avec :

- **Charlène Patricia Rosette SAN VICENTE MODESTE LA PANZZERIA, moyennant une redevance de 50€ TTC ;**
- **Secours Populaire , Fédération de l'Isère, avec gratuité du fait de la reconnaissance de l'association d'utilité publique**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 27-(35525) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations GUC Athlétisme et Mistral Football Club.

Intervention(s) : Mme SPINI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations GUC athlétisme et Mistral football club ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(35551) - SPORT - Avenants financiers aux conventions entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif.

Intervention(s) : Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;

- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(35702) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenants financiers entre la ville de Grenoble et le collectif des usagers de la Bifurk, l'association Pays'Agés en lien avec le dispositif de maîtrise d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association le Collectif des Usagers de la Bifurk la subvention correspondante de 17 324,05 € ;

- de verser à l'association Pays'âges : Maison des sages la subvention correspondante de 3813,05€ ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants financiers tel que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB)

DELIBERATION N° 30-(35787) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Changement de nom du bâtiment municipal "Maison des associations" pour "Maison de la vie associative et citoyenne".

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle dénomination de l'équipement municipal 6 rue Berthe de Boissieux : Maison de la vie associative et citoyenne.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(35530) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Actualisation du Règlement intérieur de la Maison de la Vie associative et citoyenne 6 rue Berthe de Boissieux (facturation, horaires et conventions cadres).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les horaires d'ouverture ;**
- d'approuver la modification de la tarification ;**
- d'approuver le nouveau règlement intérieur ;**
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées ainsi que leurs avenants;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions et avenants.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 32-(35705) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Prolongation de la convention de mise à disposition d'un bureau à usage exclusif 6 rue Berthe de Boissieux à l'association Ancrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter la prolongation de la mise à disposition du bureau à usage exclusif pour l'association Ancrages ;

- d'autoriser le Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(32365) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association un Cabas Pour un Etudiant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association un cabas pour un étudiant;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention susvisée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(35661) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Office Municipal des Sports pour la tenue du Forum des associations et des sports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'engagements réciproques de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Office Municipal des Sports ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(35820) - JEUNESSE - Attribution de bourses Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Fonds Initiatives Jeunesse (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution des bourses BAFA aux personnes indiquées en annexe 1 ;**
- **d'approuver l'attribution de bourses FIJ aux personnes indiquées en annexe 1.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(35751) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens en lien avec le dispositif de maîtrise d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la Ville.

Intervention(s) : Mme SPINI, Mme BRETTON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les subventions proposées aux associations socio-culturelles et « ressources » (annexe 1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention d'objectif et de moyen de la MJC Mutualité (annexe 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante-e à signer avec les associations précitées lesdits avenants (annexes 2 et 4) ;**
- **de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(35844) - EDUCATION - Avenant à la convention de mise à disposition précaire et révocable de logements de fonction d'instituteurs avec le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de logements de fonction entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action sociale de Grenoble (annexe 1) relatif à la mise à disposition d'un logement supplémentaire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 38-(35746) - EDUCATION - Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires, des tarifs des activités périscolaires et des classes de découverte applicables au 1er septembre 2024.

Intervention(s) : Mme BOER, M. ALLOTO, M. le Maire, Mme GARNIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, les tarifs des activités périscolaires et des classes de découverte (annexes 1, 2 et 3) à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

- d'approuver le règlement de la restauration scolaire et des accueils périscolaires (annexe 4).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 39-(35792) - EDUCATION - Rapprochement des directions des écoles maternelle et élémentaire La Fontaine et celles des écoles maternelle et élémentaire Painlevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la fusion administrative entre les écoles maternelle et élémentaire La Fontaine ainsi qu'entre les écoles maternelle et élémentaire Painlevé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 40-(35550) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Adhésion à l'association Cités Unies France pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'adhésion à l'association Cités Unies France d'un montant de 6 646 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant-e à signer le bulletin d'adhésion à Cités Unies France**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentant-e à représenter la Ville de Grenoble à l'Assemblée Générale de Cités Unies France et, le cas échéant, dans les instances de gouvernance de l'association.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(35856) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant n°1 à la convention de financement entre l'Agence française de Développement et la ville de Grenoble pour la poursuite de la mise en œuvre du projet « Grenoble et Bethléem ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de financement conclue entre la ville de Grenoble et l'Agence française de Développement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'Agence française de Développement ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(35646) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant n°3 à la convention de rétrocession conclue entre la ville de Grenoble et la ville de Bethléem dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Grenoble et Bethléem ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention de rétrocession conclue entre la ville de Grenoble et la ville de Bethléem dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Grenoble et Bethléem ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la ville de Bethléem ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(35647) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Fédération des Associations arméniennes Rhône-Alpes et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association FAARALP ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ;**
- de verser une subvention de 27 000 € à l'association "FAARALP " au titre de l'année 2024, pour les activités engagées par cette association.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Place Publique, Social Démocrate (Mme AGOBIAN)

DELIBERATION N° 44-(35812) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Youth Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis) - Juin/Juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes « ambassadeurs » Y.A.E.P. : (« Youth Ambassador Exchange Program ») ;**
- de verser à Mesdames [REDACTED] et [REDACTED], lauréats 2024 du programme « Y.A.E.P. », une aide financière de 650 € à chacun d'eux pour le financement d'une partie de leur billet de transport.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(35809) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Protocole transactionnel avec Monsieur [REDACTED], directeur artistique du projet de rencontres internationales de jeunes musiciens, "Divercities".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel ci-annexé à intervenir entre la ville de Grenoble et Monsieur [REDACTED], lequel prévoit le versement par la commune d'une somme de 8 100 euros afin de le dédommager pour les engagements professionnels qu'il a annulés afin de participer à l'organisation de l'édition 2024 du festival « Divercities ».

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(35851) - MONTAGNE - Pacte de coopération avec le Parc Naturel Régional du Vercors 2024-2029 et Charte du Parc Naturel Régional du Vercors 2024-2039.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, sans réserve, le Pacte de coopération 2024-2029 avec le Parc Naturel Régional Vercors ;

- d'approuver, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(35729) - LOGEMENT SOCIAL - Plan d'investissement pour demain - Bilan 2023 et prévisionnel 2024.

Intervention(s) : Mme BERANGER, M. BERON PEREZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan des actions engagées en 2023 en investissement et en fonctionnement ;
- d'approuver l'attribution d'une dotation financière en investissement d'un montant de 1,6 M€ pour l'année 2024 au profit d'ACTIS selon les termes de la convention ;
- d'approuver l'attribution d'une dotation financière en fonctionnement d'un montant de 0,2 M€ pour l'année 2024 au profit d'ACTIS selon les termes de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à prendre toute mesure nécessaire au versement du solde des crédits de l'année 2023, l'engagement de la totalité des subventions de l'année 2024 et le versement des acomptes 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 48-(35768) - URBANISME AMENAGEMENT - Opération de renouvellement urbain Abbaye - Avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux et équipements publics conclu avec la Société Publique Locale (SPL) SAGES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux et équipements publics de l'opération de renouvellement urbain de la Cité de l'Abbaye à intervenir avec la société SAGES, annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux et équipements publics de l'opération de renouvellement urbain de la Cité de l'Abbaye au 13/05/2024, le programme au 13/05/2024 et l'enveloppe financière prévisionnelle au 13/05/2024 modifiés, annexés à l'avenant n° 1 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- d'inscrire à son budget les crédits nécessaires à l'exécution de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage annexée à l'avenant n°1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux et équipements publics de l'opération de renouvellement urbain de la Cité de l'Abbaye au 13/05/2024 et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BELAIR, M. JUVEN, Mme PANTEL

DELIBERATION N° 49-(35767) - URBANISME AMENAGEMENT - Opération de renouvellement urbain Abbaye - Avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue avec la Société Publique Locale (SPL) SAGES

Intervention(s) : Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de renouvellement urbain de la Cité de l'Abbaye à intervenir avec la société SAGES ;**
- **d'inscrire à son budget les crédits nécessaires à l'exécution de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage telle que modifiée par l'avenant n°1 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer l'avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BELAIR, M. JUVEN, Mme PANTEL

DELIBERATION N° 50-(35778) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention tripartite entre la ville de Grenoble, Archipel et Grenoble Alpes Métropole pour l'exposition « Taking the Country's Side : Agriculture et architecture »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la venue de l'exposition « Taking the Country's Side : Agriculture et architecture » (Prendre la clef des champs : agriculture & architecture), du 10 juillet au 26 octobre 2024 , dont l'itinérance est portée par Archipel ;**

- d'approuver la venue cette exposition en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole et de partager les coûts de sa venue et de son programme d'animations à hauteur de 50 % chacun ;
- d'approuver la convention tripartite de mise à disposition de cette exposition entre Archipel, la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole ;
- de prendre une assurance pour la présentation de l'exposition dans les locaux de la Plateforme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention de mise à disposition de cette exposition ;
- d'autoriser la recherche d'autres partenariats notamment financiers pour le développement du programme d'animations en accompagnement de l'exposition.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(35723) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Transfert de propriété de deux emprises foncières de la chaufferie de la Poterne à Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert de propriété, à titre gratuit, par la ville de Grenoble au profit de Grenoble-Alpes Métropole de deux emprises foncières à détacher des parcelles cadastrées section DX n°81 et n°59, correspondant à l'assiette d'une partie du site de la chaufferie de la Poterne, pour une superficie d'environ 1700 m² ;
- de dire que les frais de géomètre et d'acte de transfert de propriété seront à la charge de Grenoble-Alpes Métropole ;
-
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer tout document lié à ce transfert de propriété et notamment l'acte authentique le constatant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(35738) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Sortie de portage propriété 16 chemin Robespierre cadastrée DY 07, avenant à la convention de portage

Intervention(s) : Mme BENSE, M ; BOUTAFA, Mme BELAIR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la modification, par avenant, de la convention de sortie de portage de la propriété mise sur le marché immobilier et la cession par l'EPFL-D de la parcelle cadastrée section DY 7 d'une superficie de 503 m² environ sise 16 chemin Robespierre à Grenoble ;**
- **de s'engager à financer, auprès de l'EPFL-D, le reste à charge éventuel du déficit du portage dans la limite de 130 000 € HT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer l'avenant n°1 à la convention de portage, d'une durée de 24 mois, définissant les conditions de mise sur le marché de l'immobilier de la propriété et tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 53-(35538) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Conventions de mise à disposition à titre gratuit de locaux mutualisés entre la ville de Grenoble et les associations Autisme Vies et A fleur de peau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite de locaux en mutualisation sis 4 rue Dubois Fontanelle entre la ville de Grenoble et les associations « Autisme Asperger A Fleur de Peau » et « Autisme V.I.E.S », pour un terme au 31 décembre 2024 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(35814) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition gratuite de la maison située, 8 rue Honoré de Balzac entre la Ville de Grenoble et le Centre communal d'action sociale de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de la maison située 8 rue Honoré de Balzac entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble, annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 55-(35664) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°2 au procès-verbal d'affectation de biens au Centre communal d'action sociale de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°2 au procès-verbal d'affectation des biens immobiliers du Centre communal d'action sociale de Grenoble ;**
- **d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(35662) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et le Centre communal d'action sociale de la ville de Grenoble relative aux travaux de restructuration du pôle enfance les Trembles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et le Centre communal d'action sociale de Grenoble, ci-annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(35891) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Equipement Jeunesse secteur 6 - Protocole d'accord transactionnel avec la Société MD Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le protocole transactionnel avec la Société MD Energie pour mettre fin à la convention d'occupation du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque de l'équipement jeunesse situé 7 rue Maurice Doderro à Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer ledit protocole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 58-(35315) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Nouveaux Tarifs de Vaccination Internationale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de fixer les tarifs indiqués ci-dessus, à compter du 1er septembre 2024, pour les activités du Centre de Vaccination Internationale ;**
- **d'autoriser l'indexation du montant de la consultation du Centre de Vaccination Internationale sur le tarif pratiqué en médecine générale (secteur 1).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 59-(35438) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux obligations réciproques du Département de l'Isère et de la Ville de Grenoble concernant les actions de prévention médicosociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;

- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le Département.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(35770) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Contrat de collaboration de recherche entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes (UGA) sur le projet Développement des interactions Langagières en Maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention collaborative de recherche ainsi que les conditions et modalités d'attribution des résultats des ateliers de stimulation langagière entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes, pour une durée d'un an ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en Commun (Mme EZZAROUALI, M. KADA)

DELIBERATION N° 61-(35659) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Lutte contre l'habitat indigne et le mal logement : Convention partenariale entre la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et la Ville de Grenoble pour l'échange de données dans le cadre de la mise en oeuvre du permis de louer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère relative à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 62-(35212) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention financière pour le réaménagement de l'impasse située entre le 86 et le 88 rue Anatole France dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) Mistral-Lys Rouge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative au réaménagement de l'impasse située entre le 86 et le 88 rue Anatole France dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) Mistral-Lys Rouge, ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(35656) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours - Projet d'urbanisme diffus rues Joseph Bouchayer et André Rivoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole relative au projet d'urbanisme diffus rues Joseph Bouchayer et André Rivoire, ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 64-(35635) - ENVIRONNEMENT - Convention entre la ville de Grenoble et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) Auvergne-Rhône-Alpes : création d'un Refuge LPO à la Maison des Collines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le projet de création d'un « Refuge LPO » à la Maison des Collines ;**
- **d'approuver les termes de la convention conclue entre la ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Isère, relative à la création de ce Refuge, jointe en annexe, pour une durée de cinq ans (2024-2028) et un montant de 4 620 € TTC à la charge de la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(35478) - ENVIRONNEMENT - Renouvellement de la subvention en nature pour la plantation d'arbres dans le cadre du dispositif Végétalise ta Ville (4ème édition)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'instauration d'un dispositif de subventionnement en nature contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Grenoble. Cette subvention en nature consiste en la fourniture à titre gracieux d'un ou plusieurs arbres aux Grenoblois. Les plantations des arbres distribués, objets du présent dispositif de subventionnement, devront être réalisées en pleine terre sur la commune de Grenoble, dans l'enceinte de biens immobiliers appartenant à des personnes morales de droit public ou des personnes privées (physiques ou morales) avec l'accord de leur propriétaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(35311) - STATIONNEMENT - Dépénalisation du stationnement sur voirie : présentation du bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires de stationnement pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le bilan annuel relatif au traitement des recours administratifs préalables obligatoires liés à la dépénalisation du stationnement pour l'année 2023.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(26673) - ENERGIE - Convention relative à la consommation électrique du mobilier urbain entre la Ville de Grenoble, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise et la Société Information Communication Mobilité"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention tripartite SMMAG/SICM/Ville de Grenoble sur les modalités de prise en charge des consommations d'électricité issues du mobilier urbain raccordé au réseau d'éclairage public de la Ville.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint-e délégué-e à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 68-(35688) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public : Adhésion de la Ville au réseau LUCI (Lighting Urban Community International), réseau international de villes œuvrant pour adapter l'éclairage public aux enjeux sociétaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble au réseau international LUCI pour un montant de 1035€ ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer pour tout document pour cette adhésion.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 69-(35830) - DOMAINE PUBLIC - Organisation de manifestations commerciales et modalités d'occupation du domaine public par l'association des commerçants grenoblois - LabelVille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la future mise à disposition du domaine public pour la brocante du quartier des Antiquaires, le vide-grenier du quartier Championnet ainsi que pour la braderie « Belle Braderie » organisés par LabelVille ;
- d'approuver l'exonération, pour l'année 2024, de la redevance d'occupation du domaine public pour la brocante du quartier des Antiquaires, le vide-grenier du quartier Championnet ainsi que pour la braderie « Belle Braderie » organisés par LabelVille ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(35782) - CONDITION ANIMALE - Gestion des animaux dans l'espace public – Stérilisation, soin et suivi sanitaire des chats errants - Partenariat avec One Voice et Cosa Animalia pour la mise en place et la gestion des Espaces Chatipis à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant et mettre ainsi fin à la convention partenariale pour la protection, l'éducation et le suivi sanitaire de chats errants ;
- d'approuver les termes de la convention partenariale avec One Voice et Cosa Animalia pour définir les obligations des parties dans la mise en place des Espaces Chatipis sur la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à la Condition animale à signer l'avenant et la convention faisant l'objet de cette délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(35784) - CONDITION ANIMALE - Conventions d'objectifs et de moyens régissant l'utilisation des subventions condition animale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens des associations suivantes (annexées à la présente délibération) :

- **Chats libres de Grenoble et de l'Isère pour un montant de 1000 euros,**
- **Cosa Animalia pour un montant de 10 000 euros,**
- **Droit de Vivre et protection des animaux pour un montant de 1500 euros,**
- **Mon Chien Ma Vie pour un montant de 2200 euros,**
- **P'tits bouts d'chats 38 pour un montant de 800 euros,**
- **Refuge des écailles pour un montant de 900 euros,**
- **Société Protectrice des Animaux pour un montant de 1950 euros,**
- **SPA du Dauphiné pour un montant de 10 000 euros,**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à la Condition animale à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(35759) - ALIMENTATION - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association "AequitaZ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la subvention de 28 000 € allouée à l'association « AequitaZ » ;

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens correspondante entre la ville de Grenoble et l'association « AequitaZ » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 73-(35761) - ALIMENTATION - Régularisation - attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Pour une alimentation de qualité plus accessible »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des subventions pour les associations suivantes :

- **50 000 € à l'association EPISOL ;**

- 55 200 € à la SCIC Au Local ;
- 25 000 € à l'association L'élèfàn

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et conventions afférents à l'attribution de ces subventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(35762) - ALIMENTATION - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble avec l'association "La Bifurk" et la SCIC "Au Local"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes :

- 10 000 € au Collectif des Usagers de la Bifurk
- 70 000 € à l'association Au Local

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son ou sa représentant-e à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme OLMOS

DELIBERATION N° 75-(35811) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation au projet européen ClimateGO - Convention de partenariat et de l'adhésion à la Centrale d'Achat du Conseil régional Hauts-de-France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la ville de Grenoble au titre de partenaire du projet européen ClimateGO,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat qui contractualise la participation de la Ville au projet ainsi que tout autre document relatif à celui-ci,

- d'approuver l'adhésion à la centrale d'achat du conseil régional Hauts-de-France,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(35043) - ACTION SOCIALE - Subvention aux associations du champ de la précarité

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, Mme DESLATTES

Un amendement est proposé oralement par M. BEN REDJEB pour le groupe Avenir Ensemble en Confiance, celui-ci est repoussé :

Pour : 8

Contre : 36 Grenoble en Commun + 4 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 3 Place Publique, Social Démocrate + 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Nouveau Regard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et Les Restaurants et Relais du Cœur annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 000 € pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement au Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil du 16 mai 2022 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association le Fournil d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 36 000 € pour l'année 2024,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'Eau annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Point d'Eau d'une subvention de fonctionnement de 42 500 € pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Populaire annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement au Secours Populaire d'une subvention de fonctionnement de 14 000 € pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Accueil des Demandeurs d'Asile du 15 mai 2023 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Accueil des Demandeurs d'Asile d'une subvention de fonctionnement de 13 000 € pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association L'Arche de Chantal annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association L'Arche de Chantal d'une subvention de fonctionnement de 4 000 € pour l'année 2024 et de 700 € au titre de la Condition animale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectif et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF du 16 mai 2022 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Femmes SDF d'une subvention de fonctionnement de 23 000€ pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Relais Ozanam annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Relais Ozanam d'une subvention de fonctionnement de 5 500 € pour l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES (Le Fournil), M. KADA (Point d'Eau)

DELIBERATION N° 77-(35448) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Grenoble et l'Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels (ODTI) - Subvention de fonctionnement pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'ODTI du 16 mai 2022 annexé à la présente délibération,

- d'autoriser le versement à l'ODTI d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 118 000 € pour l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme FOUGERES

DELIBERATION N° 78-(35044) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Cœur 2 Gre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux, sis 3 rue Moyrand, entre la Ville de Grenoble et l'association Cœur 2 Gre, annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(35657) - ACTION SOCIALE - Avenant à la Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et Entraide Pierre Valdo

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien EHPAD Narvik entre la Ville de Grenoble et Entraide Pierre VALDO annexé à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(35042) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association la Marelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association la Marelle , sis 21 rue Charles RIVAIL, annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(35041) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Dépann'Familles Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Dépann'Familles Isère, sis 2 rue Henri DING, annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(35176) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Poil de carottes relative aux séjours familles sur la base de Massacan pour l'été 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention ;**
- **d'autoriser M. le Maire à régler à l'association Poil de carottes le montant correspondant aux frais d'hébergement selon la grille tarifaire annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(35769) - ACTION SOCIALE - Tarification financière dans le cadre des séjours collectifs sur la base de Massacan organisés par les Maison des Habitant-es de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la présente tarification relative aux séjours familles et intergénérationnels à Massacan, qui sera appliquée à compter du 1^{er} juin 2024**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 84-(35519) - ACTION SOCIALE - Bonifications financières de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère aux Maisons des Habitant-es implantées dans les Quartiers Politique de la Ville et signature de la charte conventionnelle 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la charte conventionnelle telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte conventionnelle au titre de l'année 2024,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes aux bonifications financières accordées par la CAF de l'Isère.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 85-(30166) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les Associations Collectif des Usagers de la Bifurk, la MJC Abbaye, la Maison de l'enfance Prémol et la Regie de Quartier Villeuneuve et Village Olympique au titre du droit commun

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(35571) - ACCES AUX DROITS - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association DALO relative au fonctionnement de l'Equipe juridique mobile de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association DALO une subvention de 3000 euros pour l'année 2024.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(35753) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions locales d'utilisation de l'abattement Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) avec les collectivités, les bailleurs et l'Etat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions locales d'utilisation de l'abattement de Taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB pour les bailleurs sociaux présents dans les 4 quartiers prioritaires grenoblois du contrat de ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. HABFAST)

DELIBERATION N° 88-(34882) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations l'Union de Quartier Village Olympique/Vigny Musset et l'Union de Quartier Villeneuve 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite de locaux à l'association Village Olympique- Vigny Musset, sis 1 rue Louis LACHENAL et à l'association Union de quartier Villeneuve 1, sis 97 galerie Arlequin.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 89-(35757) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association du Collectif des Usagers de la Bifurk dans le cadre du projet "L'Anguille"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 annexé à la convention de mise à disposition des locaux auprès du Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 tel que soumis en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 90-(35488) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association "Les Copeaux D'abord"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conditions de mise à disposition gratuite des locaux entre la Ville de Grenoble et l'association les Copeaux d'Abord, sis 10 rue Henri LE CHATELIER**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 91-(35765) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition gracieuse de locaux dans le cadre de prestations de médiation sociale sur les espaces publics et parcs et jardins

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des deux conventions de mise à disposition à titre gracieux de locaux situés 10, rue Abbé Grégoire et 16, avenue Paul Cocat à Interface Solution,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 92-(35789) - PREVENTION SECURITE - Convention d'occupation de salles sans prestations annexes entre la Ville de Grenoble et la délégation Auvergne Rhône-Alpes du CNFPT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le partenariat entre le CNFPT et la ville dans le cadre de l'utilisation du centre horticole pour des formations,

- d'autoriser les agents de la police municipale à utiliser le centre horticole comme lieu de formation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 93-(35747) - PREVENTION SECURITE - Convention relative à la propriété et aux conditions d'hébergement, d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance d'un chien de patrouille affecté au service de la police municipale

Délibération retirée en séance.

DELIBERATION N° 94-(35610) - PREVENTION SECURITE - Tarification d'enlèvement des véhicules mis en fourrière, d'opérations préalables, des frais de garde et des frais d'expertises

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouvelles tarifications des frais de mise en fourrière, des frais de gardes et des frais d'expertises ;

- d'autoriser l'application de la nouvelle tarification à compter du 01 juin 2024 ;

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 95-(35824) - FINANCES - SAEML Gaz et Electricité de Grenoble (GEG) - Autorisation de prise de participation de GEG SA dans la SEM Energies de Haute Tarentaise .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la prise de participation de la SAEML GEG à hauteur de 15 % dans la SEM « Energies de Haute Tarentaise »

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. BERON PEREZ) + 2 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB, M. PICOLLET) + 1 Place Publique, Social Démocrate (M. ALLOTO)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES, M. CONFESSON, M. FRISTOT, Mme TAVEL

DELIBERATION N° 96-(35333) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s) : Mme SPINI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent ci-dessous.

Bénéficiaire	Conseil en cours
1 CIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	5 450,00
38EME PARALLELE - Culture - Festival Parallel Jam Edition 4	2 000,00
40NEUF - Culture - Demande d'aide aux actions de recherche danse -	1 500,00
A BIENTOT J'ESPERE - Culture - AU RISQUE DU RÉEL	4 000,00
ACADEMIE DELPHINALE - Culture - Édition des actes du colloque "250e anniversaire de l'Académie Delphinale"	1 000,00
ACCUEIL AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ET JEUNES ISOLES ETRANGERS VERS UNE FORMATION OU UN PROJET PROFESSIONNEL (3AMIE) - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6 872,73
ACCUEIL DES SDF DIT ASDF VIEUX TEMPLE- Action sociale -	7 000,00

Fonctionnement	
ADA - ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement -	13 000,00
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13 337,58
AEQUITAZ - Alimentation, environnement et condition animale - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et AequitaZ	28 000,00
AJA VILLENEUVE - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	5 288,00
AJT ASSOCIATION POUR LE JEUNE THEATRE A GRENOBLE - Culture - Recherche, créations, diffusion et interventions : de la petite enfance à l'adolescence -	1 500,00
ALERTES - Action sociale - Aide au fonctionnement 2024 -	1 000,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS (PEC) - RESEAU AMAP ISERE - Alimentation, environnement et condition animale - Aide au fonctionnement mouvement des AMAP 2024 -	2 000,00
ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES - Lutte contre les discriminations - Fonctionnement -	400,00
ALPES CONCERTS - Culture - Création jeune public déambulatoire et interactive : Pelote et Re, Creation de marionnettes à taille humaine pour déambulation : les triplettes de Grenette -	1 500,00
ALPES CONCERTS - Culture - Projets chorégraphiques avec les professionnels et les amateurs - Affaires culturelles et Territoriales -	2 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE) - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 768,62
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	5 769,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE - Culture - Activités de mise en valeur des collections et de la programmation du Muséum de Grenoble -	6 000,00
ANAGRAMME - Culture - Programme d'activités 2024	8 500,00
APNEES - Culture - PAYSAGES COMPOSÉS -	2 000,00
ARLEQUIN D'ARGILE - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 566,04
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	4 326,00
ASPTT ATHLETISME - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	4 807,00
ASS NICODEME- Action sociale - Fonctionnement distribution alimentaire -	2 000,00

ASS UNION DES HABITANTS DES EAUX CLAIRE - Developpement social et territoriale - Subvention au titre de la coordination inter-quartiers 2024	700,00
ASS UNION DES HABITANTS DES EAUX CLAIRE - Developpement social et territoriale - fonctionnement	500,00
ASS CREATION RECHERCHE OUTILS EXPRESSION - Culture - Les Résidences Artistiques de l'Hélicanthe 2024 -	1 000,00
ASS DE PARRAINAGE REPUBLICAIN DES DEMANDEURS D'ASILE ET DE PROTECTION (APARDAP) - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 255,07
ASS LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS - Développement social et territorial - Fonctionnement	500,00
ASS LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS - Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	239,33
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON - Accès aux droits et solidarités - ASL Abbaye 2024	14 000,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON - Loisirs et vie sociale - Bien vivre à l'Abbaye 2024	2 200,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	22 322,16
ASS VILLENEUVE 3EME AGE (AV3A) - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	73,00
ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6 899,13
ASSOCIATION DES HABITANTS DU 30-40 - Developpement social et territoriale - Autre - fonctionnement -	500,00
ASSOCIATION DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS (DIGI) -Action sociale - Cohabitation intergénérationnelle et solidaire	3 500,00
ASSOCIATION DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	3 000,00
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	16 100,91
ASSOCIATION FUSEES -Culture - Projet artistique - Association Fusées -	4 500,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS -Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	4 326,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	5 300,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	26 884,00

ASSOCIATION LA MARMITE - Culture - création théâtrale avec des adolescents/nos émotions nature/création à La Villeneuve -	2 500,00
ASSOCIATION LE FOURNIL - Action sociale - fonctionnement -	36 000,00
ASSOCIATION MALKA - Culture - Programme d'activités 2024 de la Compagnie Malka -	5 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA - Culture - subvention projet AAA 2024 promotion, diffusion et accompagnement artistique -	2 000,00
ASSOCIATION PRELUDES - Demande de fonctionnement - Demande de subvention -	7 000,00
ASSOCIATION RESSOURCE POUR LA CREATION ARTISTIQUE NUMERIQUE (ARCAN) - Culture - ARCAN : arts numériques à Grenoble -	4 000,00
ASSOCIATION SCALENE- Culture - Création "Comme un Rayonnement" - Festival Ouverture Exceptionnelle - Boutique "Alimentation Générale Artistique"	8 000,00
ASSOCIATION STARA ZAGORA - Culture - LE TYMPAN DANS L'OEIL - Festival de ciné-concert -	8 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL -Culture - SAISON STENDHALIENNE -	600,00
ATD QUART-MONDE GRENOBLE - Action sociale - Aide au Fonctionnement 2024 -	2 000,00
ATEA - AVENIR TOUT EN ART - Culture - Arash Sarkechik - Bazaari -	1 500,00
ATEA - AVENIR TOUT EN ART - Culture - Compost Collaps -	1 500,00
ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE -Culture - Médiation, Education à l'image et résidences artistiques -	4 000,00
ATHECA COMPAGNIE- Culture - Création théâtrale de SUIVRE PAULINE -	1 500,00
AU LOCAL - Alimentation, environnement et condition animale - L'alimentation locale accessible au plus grand nombre	70 000,00
AU LOCAL_Régularisation appel à projet 2023_Alimentation	55 200,00
AVIRON GRENOBLOIS - Sport - Aide exceptionnelle	3 400,00
AVIRON GRENOBLOIS - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	10 095,00
AVIRON GRENOBLOIS - Sport - Soutien haut niveau (5 athlètes)	3 425,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE- Action sociale - Fonctionnement -	18 000,00
BELLE JOURNEE- Culture - SOUTIEN UNIVERSEL AUX ÉQUIPES ARTISTIQUES ET À L'ÉMERGENCE -	1 500,00
BEYTI - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 852,71
BLUE VEINS PRODUCTION - Culture - Projet global Gwizdek -	1 500,00

CA DEMENAGE EN ISERE - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement -	7 500,00
CENTRE CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE - Culture - Projections saison 2023-2024 -	2 000,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL- Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	2 200,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL- AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	34 566,55
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	800,00
CHATS LIBRES DE GRENOBLE ET DE L'ISERE - Alimentation, environnement et condition animale - Subvention de Fonctionnement	1 000,00
CHORESCENCE - Culture - IMMERSIONS 2024 -	1 500,00
CIE CONFIDENCES - Culture - Idoles - création du format Tout Terrain -	1 500,00
CIE DE DANSE HALLET EGHAYAN- Action internationale et européenne - "Lettres pour l'Arménie 2024" - Projet de coopération en faveur de la francophonie, la formation de jeunes danseurs et la diffusion de créations artistiques franco-arménienne.	5 500,00
CIE DESORDRE IMAGINAIRE - Culture - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES ÉQUIPES ARTISTIQUES (AIDE AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS) -	1 500,00
CIE ENTRE CIEL ET TERRE - Culture - Aide à la création du projet VICTOIRE -	1 500,00
CIE KILOMBO - Culture - Aide à la création "En Panne" -	1 500,00
CIE TANCARVILLE- Culture - Cheminotes -	1 500,00
CIMADE - SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE - Accès aux droits et solidarités - projet : Défense des droits des étrangers -	2 700,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES- AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	23 877,39
CLIFFHANGER - Culture - La prochaine saison se passe dehors -	1 500,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	10 576,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER - Sport - Soutien haut niveau (1 athlète)	685,00
CLUB DE GO DE GRENOBLE- Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	2 300,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	300,00
CLUB LUCIE PELLAT - Loisirs et vie sociale - Animations musicales et	400,00

culturelles

COEURS 2 GRE L'ASSOCIATION - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 705,25
COLLECTIF COIN - Culture - Collectif Coin -	10 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY - Développement social et territorial - Fonctionnement	500,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY - Développement social et territorial - Projet Abry, animations festives et vie de quartier	1 200,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - Alimentation, environnement et condition animale - Projet Flaubert Alimen'terre, Marché des producteur, local et solidaire -	10 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - Développement social et territorial – Bifurkations 10 - versant Territoire -	2 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	17 324,05
COLLECTIF TAKAMAKA - Culture - Projet de création théâtrale -	1 500,00
COLLECTIF TERRON - Culture - Soutien au développement et à la structuration de la compagnie Colectivo Terròn	4 000,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA) - Action internationale et européenne - projet d'actions de solidarité -	6 000,00
COMME UNE ETINCELLE - Culture - COMMENT ATTRAPER UNE ETOILE	1 500,00
COMPAGNIE 3 PIECES CUISINE- Culture - 1A - Soutien universel aux équipes artistiques -	1 500,00
COMPAGNIE A CORPS DISSIDENTS - Culture - Des pratiques amateurs inclusives -	1 500,00
COMPAGNIE COMME UN POISSON - Culture - AIDE AU PROJET - soutien universel - 2024 -	1 500,00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES - Culture - Programme d'activités 2024 de la Cie des Mangeurs d'Etoiles -	3 500,00
COMPAGNIE DOUX VACARME - Culture - L'ensemble des projets de la Cie Doux Vacarme « Culture » dispositif 1B : Nouvelle création, ateliers et EAC, production diffusion -	1 500,00
COMPAGNIE DU JOUR - Culture - SUBVENTION CULTURE - ACTION CULTURELLE -	1 500,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR - Culture - Création "Aaaahhh! L'amour!, diffusion du spectacle "à l'horizon, la mer" et de conférences théâtralisées, action culturelle -	5 000,00
COMPAGNIE ETREINTES - Culture - Aide à la diffusion du spectacle "Tout	1 500,00

ça pour dire" -	
COMPAGNIE IMPACTE - Culture - Aide au projet - Théâtre : Ladies First -	1 500,00
COMPAGNIE KAY - Culture - Programme d'activité artistique et culturel 2024 -	1 500,00
COMPAGNIE KOMOK - Culture - Aide au fonctionnement 2024 -	1 500,00
COMPAGNIE L'EMBRASEMENT - Culture - Aide à la création pour le projet "Juste la fin du monde" de Jean-Luc LAGARCE par la compagnie l'Embracement -	1 500,00
COMPAGNIE L'INSTITOUT - Culture - Demande de financement d'actions culturelles dans le cadre du spectacle Flemme -	1 000,00
COMPAGNIE LA DESARMANTE- Culture - Aide au projet Dispositif 1A -	1 500,00
COMPAGNIE LA PENDUE - THEATRE DE L'HOMME RIDICULE - Culture - La Manéchine -	3 500,00
COMPAGNIE LAMENTO - Culture - aide au fonctionnement, à la diffusion et à l'EAC -	3 500,00
COMPAGNIE LE CHANT DES PISTES - Culture - "Feu la Forêt" - Projet d'écriture en milieu montagnard et présentations publiques -	1 500,00
COMPAGNIE LES IMPONDERABLES - Culture - Kinesphère 8.1 : Aboutissement d'une recherche-creation entre science, suspension et danse pour l'espace public : 2 artistes -	1 500,00
COMPAGNIE LES MUTINS- Culture - AKÈNE & MONADE(S) / CRÉATIONS DANSE -	1 500,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS - Culture - Programme d'activités 2024 de la Cie (création, diffusion, action culturelle) -	13 000,00
COMPAGNIE MELTA - Culture - ÖTE -	1 500,00
COMPAGNIE OH ET PUIS M... - Culture - demande de subvention soutien universel à la création et à la diffusion artistique -	1 500,00
COMPAGNIE QUI ? - Culture - subvention universelle - Spectacle "c'est pas grave" -	1 500,00
COMPAGNIE RING ; RING ; DIAL- Culture - Series Grid, Study Sensing Memory -	1 500,00
COMPAGNIE TANT'HATIVE - Culture - Création "Pluie de Pierres" de la Compagnie Tant'hâtive -	1 500,00
CONTACT ISERE - Lutte contre les discriminations - Fonctionnement -	800,00
COSA ANIMALIA - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement -	10 000,00
CRAQUE TA COQUILLE - Culture - "iN" - diffusion recyclerie et médiation -	2 500,00

CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES - Culture - Développer au Petit Théâtre un centre ressources, lieu d'accueil d'expression et d'inclusion pour la jeunesse par le langage théâtral avec ouverture sur le monde. -	30 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	741,96
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE - Action sociale - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2024 -	5 000,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE - Action sociale - SUBVENTION POUR ACQUISITION DE DENREES ET FONCTIONNEMENT DE L'AIDE ALIMENTAIRE -	3 500,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF) - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 259,50
CULTIVONS NOS TOITS -Alimentation, environnement et condition animale - Demande de subvention de fonctionnement	80 000,00
CULTUR'ACT/LE PRUNIER SAUVAGE- Parc des arts	5 000,00
CULTURES DU COEUR ISERE - Action sociale - Accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs pour les publics en situation de grande précarité en favorisant le lien social (fonctionnement) -	1 000,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	200,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC) - Culture - ADEC demande de subvention pour activités culturelles liées à l'Egypte ancienne -	1 000,00
DES ETUDIANTS DU MASTER PROFESSIONNEL DIFFUSION DE LA CULTURE (AEMD)- Culture - Demande de subvention pour le Printemps des Poètes 2024 -	1 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE- Action sociale - Fonctionnement Programme annuel d'accompagnement à l'accès aux droits, à l'autonomie et au pouvoir d'agir des publics en grande précarité et accompagné par le Diaconat -	6 000,00
DOJO GRENOBLOIS - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	9 570,00
DOLCE CINEMA - Culture - Association DOLCE CINEMA -	5 000,00
DROIT VIVRE ET PROTECTION ANIMAUX - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement -	1 500,00
DUENDE - Culture - Programme d'activités 2023 -	3 500,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	100,00

EN SCENE ET AILLEURS - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 898,13
ENFANTINE - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 914,97
ENFANZINE - Culture - Les toboggans sont des théâtres -	4 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 - Sport - Soutien haut niveau (1 athlète)	685,00
ENTROPIE - Action sociale - Fab'el âge: Inclusion des seniors précaires et isolés par le travail du bois et le numérique	2 000,00
ENTROPIE - Action sociale - Fonctionnement -	5 000,00
EPI D'OR - Culture - FITA 2024 + Création Mange-Cafards + création Le Très-Bas -	14 000,00
EPIDERME - Culture - Programme d'activité 2024 -	5 000,00
EPISOL_Régularisation Appel à projet 2023_Alimentation	50 000,00
EPTAGON- Culture - Diákena - Pédagogies croisées & Créations collectives autour des musiques expérimentales -	1 500,00
ET CAETERA - Action sociale - Fonctionnement	1 000,00
ET POURQUOI PAS ? - Culture - ART(S), MAIS VOUS ? La pratique artistique, un outil de transformation sociale -	3 000,00
ETINCELLES - Culture - Un silence dans les yeux - Tomas Bozzato -	1 500,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS- Culture - Festival Demain les Montagnes - Salon du Liovre -	2 500,00
EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME)- Culture - PARadis Barbaie/diffusion film documentaire et Assemblées discursives sur le cancer et les liens avec l'environnement. -	3 500,00
FA SOL LATINO - Culture - Festival Ojo Loco - 12 ème édition - 2024 -	5 000,00
FC ALLOBROGES ASAFIA - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	9 600,00
FC ALLOBROGES ASAFIA - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	121,11
FEDERATION ASS ARMENIENNES RHONE-ALPES (FAARALP) - Action internationale et européenne - Centre de Formation en Arménie -	27 000,00
FEMMES SDF- Action sociale - FONCTIONNEMENT // ACCOMPAGNER LES FEMMES EN SITUATION DE RUE, D'ERRANCE ET DE GRANDE PRECARITE -	23 000,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE- Culture - Subvention Festival Festiv'Arts -	1 000,00
FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE - Culture - Festival de la cour du vieux temple édition 2024 -	2 500,00

GRENOBLE ALP 38 - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	4 807,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38 - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	5 288,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	3 365,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS) - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	6 000,00
GRENOBLE BASKET 38 - Sport - Aide exceptionnelle	25 000,00
GRENOBLE BASKET 38- Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	9 134,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE- Sport - Aide exceptionnelle	5 600,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	3 846,00
GRENOBLE HANDISPORT - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	10 576,00
GRENOBLE HANDISPORT - Sport - Soutien haut niveau (1 athlète)	685,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP) - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	5 288,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP) - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	685,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	1 550,00
GRENOBLE KARATE CLUB - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	800,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	4 500,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 - Sport - Soutien haut niveau (1 athlète)	685,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38 - Sport - Aide Complémentaire	35 300,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38 - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	8 653,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38 - Sport - Soutien haut niveau (1 athlète)	685,00
GRENOBLE SOLIDAIRE - demande de subvention pour les fluides -	2 066,00
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION BANDO KICK BOXING - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	800,00

GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB SECTION LAWN TENNIS - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	11 056,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	500,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	12 018,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB - Sport - Fonctionnement Aide exceptionnelle	37 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB - Sport - Fonctionnement Soutien Haut Niveau	685,00
GROUPE EMILE DUBOIS - Culture - Activités 2024 du Groupe Emile Dubois -	7 500,00
GUC ATHLETISME - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	5 288,00
GUC COURSE D'ORIENTATION - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	700,00
GUC FOOTBALL FEMININ- Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	3 400,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	9 614,00
GUC RUGBY - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	9 200,00
HADRA - Culture - TranceMission : Accompagnement des pratiques amateurs, mixité des publics & lien social -	5 000,00
HARMONIE DE GRENOBLE - Culture - Accompagnement de la pratique musicale amateur -	16 100,00
HOCKEY CLUB DE GRENOBLE - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	6 730,00
HOCKEY CLUB DE GRENOBLE- Sport - Soutien haut niveau (1 athlète)	685,00
HOTEL EUROPA - Culture - Spectacle "Rouages, un homme et une femme dans la tourmente des procès Staliniens de Prague" -	1 500,00
IMMIGRES ITALIENS - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	284,76
INTERMEZZO - Culture - Programme d'activités 2024 -	3 500,00
ISSUE DE SECOURS : MAISON-RELAIS ET RIALTO-SOS FEMMES 38 - Action sociale - Fonctionnement pour un accompagnement global -	18 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE - Culture - PROJET DU JAZZ CLUB DE GRENOBLE POUR L'ANNEE 2024 -	5 000,00
KERDELEN - Culture - Création du spectacle de danse en arts de rue "Format Carte Postale" -	1 500,00

L'ARCHE DE CHANTAL - Action sociale - Projet -	700,00
L'ARCHE DE CHANTAL - Action sociale - projet -	4 000,00
L'ELEFAN_Régularisation appel à projet 2023_Alimentation	25 000,00
L'ETOILE ET LES FILS - Culture - Demande subvention pour la création du spectacle Mezzo Mare -	1 500,00
L'INSOMNANTE - Culture - aide à la structuration et au développement des actions artistiques de la compagnie L'Insomnante -	1 500,00
L'OISEAU A PLUMES - Culture - Soutien aux activités de pédagogie, de création et de diffusion de la Cie L'Oiseau à Plumes -	1 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE - Action internationale et européenne - Ballades Européennes en Belgique et en Hongrie -	2 700,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE- Culture - Soutien Saison musicale de l'auditorium du Musée de Grenoble -	23 000,00
L'OREILLE EN FRICHE - Culture - soutien projet Racine(s) -	3 500,00
L'OUVRE PORTE- Accès aux droits et solidarités - Développement et pérennisation de l'antenne grenobloise - fonctionnement -	4 000,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS - Culture - ACTIVITES DE LA COMPAGNIE DES GENTILS 2024 -	7 500,00
LA COMPAGNIE DU DERNIER ETAGE - Culture - Correspondances au quartier Abbaye -	1 500,00
LA COMPAGNIE SOUS LA PEAU- Culture - Participer financièrement à l'élaboration d'un projet de création qui met en avant le parcours d'une personne minorisée vers son émancipation intime et personnelle dans le but de faire écho à toustes -	1 500,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE - Culture - Faust l'opéra coopératif et Mon P'tit Concert -	4 000,00
LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS - Culture - Demande de subvention pour aide aux projets: MICROMEGAS et UTOPIES -	8 000,00
LA GUETTEUSE- Culture - MÊME PAS MÂLE -	3 500,00
LA MAISON DES FAMILLES- Action sociale - Soutien de la parentalité pour de familles vivant des situations de précarité	4 000,00
LA PAGAILLE- Culture - Transformer les vies sur scène - Troupe de théâtre-forum sur les violences de genre -	1 000,00
LA PETITE PHILHARMONIE-ORCHESTRE DE CHAMBRE EN ISERE- Culture - Pratique orchestre symphonique amateur et concerts à Grenoble et en Isère -	500,00
LA SOUPAPE - Culture - "Dans ma rue", Exposition des portraits	1 000,00

d'habitants du quartier des Eaux-Claires -	
LA SOUPAPE - Loisirs et vie sociale - Rue aux enfants, Rue pour tous - édition 2024 -	1 000,00
LA TINY FACTORY - Culture - MAMA KANDY -	1 500,00
LA TUYAUTERIE- Culture - TOUZDEC -	1 500,00
LE BATEAU DE PAPIER - Culture - Festival du Numéro de Clown à Grenoble - 10ème édition -	3 000,00
LE BRUIT - Culture - Festival du jardin du pont de Chartreuse 2024 -	1 000,00
LE CHAT DU DESERT - Culture - Activités 2024 -	10 000,00
LE COMPTOIR DES ARTS - Culture - AS A NEW REVOLT -	1 500,00
LE COMPTOIR DES ARTS - Culture - Anita Dongilli -	1 500,00
LE COMPTOIR DES ARTS - Culture - EFRASIS -	1 500,00
LE COMPTOIR DES ARTS - Culture - MILENA 2023-2024 -	1 500,00
LE CONTRE POING - - Culture - Créations et actions socioculturelles autour de la transition écologique et Atelier théâtre pour personnes en grande précarité -	1 500,00
LE COPEAU ANIME - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	678,25
LE GRAND MANITOU - Culture - Infini dehors 2024 -	4 000,00
LE GRILLE-PAIN - Culture - Demande d'aide au programme d'activité du Grille-Pain -	10 000,00
LE HABERT HEBERGEMENT SAINT PAUL - Action sociale - Aide à l'hébergement et l'accompagnement de personnes en grande précarité (Fonctionnement)	11 500,00
LE LAC - Développement social et territorial - Demande de subvention / fonctionnement -	400,00
LE MONTESQUIEU - Action sociale - Animations 2024 de l'association des Résidents de Montesquieu -	400,00
LE PERISCOPE- Culture - ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR HOLOCÈNE FESTIVAL -	1 000,00
LE REFUGE DES ECAILLES - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement -	900,00
LE RHUME DU SON - Culture - FESTIVAL ÉCOUTE(S) 4ème édition -	4 000,00
LE SAMOURAI - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	3 800,00
LE SAMOURAI - Sport - Soutien haut niveau (3 athlètes)	2 055,00
LE STUD - Activités de l'ampérage 2024 -	1 000,00

LES 7 FAMILLES - Culture - Action culturelle autour de la création du " Le Roi nu" de Evgueni Schwartz -	1 000,00
LES 7 SOEURS - Culture - Soutien aux équipes artistiques -	1 500,00
LES ARTS DU RECIT EN ISERE - Culture - CENTRE DES ARTS DU RECIT -	15 000,00
LES BELLES OREILLES -Culture - Création Jeune public - Une Poule sur la lune, nouvelle mission pour le bureau spécial des comptines -	1 500,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	5 769,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN - Sport - Soutien haut niveau (1 athlète)	685,00
LES COMPAGNIES REUNIES - Culture - fonctionnement -	2 900,00
LES COULISSES A RESSORTS - Culture - Festival Les Coulisses à Ressorts -	1 500,00
LES FEES ROSSES - Culture - MATIÈRE À PENSER, MA TERRE À PENSER et HABITERRE -	1 500,00
LES HARMONIQUES DU NEON - Culture - LES HARMONIQUES DU NEON - Programme d'activités -	6 000,00
LES INACHEVES ASS - Culture - Laboratoire - Espace d'hospitalité -	1 500,00
LES JEANNE- Culture - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2024 -	1 500,00
LES MONKEY - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	1 400,00
LES MONKEY - Sport - Soutien haut niveau (2 athlètes)	1 370,00
LES PRODUCTIONS DU BAZAR - Culture - Nouvelle création- Voyage au coin de la rue -	3 500,00
LES RESTAURANTS DU COEUR DE L ISERE - Action sociale - Fonctionnement -	29 000,00
LES UNES ET LES AUTRES (LULA) - Culture - Soutien à la diffusion de La véritable histoire de la Gorgone Méduse et à la création de France-fiction -	1 500,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE) - Culture - LES INADAPTÉ.E.S SAISON 2 - Prendre Part pour Prendre Place Volet 1 -	10 000,00
LES VERTEBREES - Culture - Aide à la création -	1 500,00
LES ZINZINS / COLLECTIF LA RUE Z -Culture - Création de Christian Moderne - Danse-performance pour l'espace public -	1 500,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38 - Culture - Programme d'éducation à l'image du cinéma Le Méliès -	26 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LDH - SECTION DE GRENOBLE - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement -	1 200,00

LOUDMILA PROJETS - Culture - Projets artistiques Flaca Boonse -	1 500,00
MADAME RUETABAGA - Developpement social et territoriale - aménagement des locaux associatif du 11 pl des geants	15 000,00
MAIN DANS LA MAIN - Culture - festival de pyramide -	1 500,00
MAISON COURBE - Culture - Programme d'activités du Collectif Maison Courbe -	1 500,00
MAISON DES JEUX ASS - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	19 622,95
MAISON JEUNES CULTURE EAUX CLAIRES- Culture - Le Lab'O : résidences et expérimentations artistiques -	3 000,00
MAISON JEUNES CULTURE EAUX CLAIRES - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	33 748,04
MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 642,08
ME BACHELARD - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	16 299,82
ME PREMOL - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10 951,88
ME PREMOL - Developpement social et Territorial - Projet Carnaval 2024 Village Olympique/Vigny Musset	800,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	1 800,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	10 576,00
MIX'ARTS - Culture - DISPOSITIF 1B : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET À LA STRUCTURATION DES ÉQUIPES ARTISTIQUES (AIDE AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS) -	1 500,00
MIX'ARTS - Culture - festival Merci Bonsoir -	50 000,00
MIX'ARTS - Culture - projet musical Issi -	1 500,00
MIX'ARTS - Culture - projet musical l'Alberte -	1 500,00
MJC ALLOBROGES - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	47 220,14
MJC ANATOLE FRANCE - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	28 746,60
MJC LUCIE AUBRAC - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	29 071,26
MJC MUTUALITE - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10 702,65

MJC PARMENTIER - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	29 838,05
MJC PARMENTIER - Culture - ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AMATEURS PAR DES PROFESSIONNELS DANS LA PRATIQUE DES MUSIQUES ACTUELLES -	2 000,00
MJC PREMOL - Culture - Programmation du Théâtre Prémol -	32 500,00
MJC PREMOL - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	25 929,72
MON CHIEN MA VIE- Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement -	2 200,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS- Culture - NOMADISTAN 2024, résidence de création et de médiation -	9 000,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS - Culture - Résidence YVES MONNIER à Grenoble : les rapports sensibles à l'air à Grenoble, au Japon et en Louisiane -	10 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD ALMA MUSIQUES - Culture - Projet de Cohésion Social VOIX AUX FENÊTRES 2024 / Festival, ateliers, transmission et masterclass -	1 500,00
MUSIQUES SAUVAGES - Culture - « Accompagnement de l'artiste émergente Ezila » 2ème demande -	1 500,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...) - Hospitalité - migrations et diasporas - Fonctionnement -	118 000,00
OFFICE DES TRANSPORTS POETIK - Culture - festival LA POÉSIE EST UNE OREILLE -	3 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE - Culture - Demande de subvention Orchestre des Campus de Grenoble	1 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG) - Culture - Pratique et diffusion de la musique d'orchestre amateur -	1 000,00
OTBOX - Culture - Lamuzgueule -	1 500,00
P'TITS BOUTS D'CHATS 38 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement -	800,00
P'TITS SOURIRES - Culture - projet "Wolpertinger" et autres projets -	1 500,00
PATRIARCHIE - Egalité homme/femme et minorité de genre - Fonctionnement -	2 000,00
PAYSÂGES, LA MAISON DES SAGES - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 813,05
PIMENT SCENE - Culture - Médiation culturelle vers des publics nouveaux -	1 000,00

POETIQUES INDUSTRIES - Culture - Programme d'activités 2024 -	10 000,00
POINT D'EAU - Action sociale - Fonctionnement Point d'eau 2024 -	42 500,00
POINT D'ECOUTE - Culture - Point de vue- création visuelle et sonore -	1 500,00
PRENEZ PLACE ET COMPAGNIE - Culture - Supermarket et ourse blanche -	1 500,00
RAID'ALP GRENOBLE, CLUB DE RAID MULTISPORTS DE NATURE - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	1 300,00
REGARDS DES LIEUX - Culture - Soutien au développement - demande 1B -	1 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - Devloppement Social et territorial - Fête de quartier Villeneuve	2 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - Développement social et territorial - Urban Cross 2024	2 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - Lutte contre les discriminations - Accès au droit de la non-discrimination des personnes éloignées du droit et celles qui sont nouvellement arrivé	2 000,00
RELAIS OZANAM - Action sociale - AIDE AU FONCTIONNEMENT-STEP's 2024 -	5 500,00
RENCONTRES DES CULTURES FRANCO IRANIENNE- AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	128,14
RESIDENTS DES ALPINS - Action sociale - Animations 2024 de l'association des Résidents des Alpains -	400,00
RESONANCE - Culture - ACCOMPAGNEMENT ET DÉMOCRATISATION DES MUSIQUES ÉLECTRONIQUES, DES PRATIQUES AMATEURS, AIDE A LA STRUCTURATION ET AU DIALOGUE INSTITUTIONNEL. -	8 000,00
RETOUR DE SCENE - Culture - Festival Magic Bus 2024 ; Cuvée Grenobloise ; Actions culturelles ; Soutien aux Pratiques : La Damme -	31 000,00
REVAL-HORIZONS GRENOBLE - Développement social et territorial - Fonctionnement -	3 444,00
RING GRENOBLOIS - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	4 326,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS - 2024 - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	700,00
SAINT ROCH VOUS AVEZ DIT CIMETIERE? - Culture - UN EVENEMENT PATRIMONIAL AUTOUR DES ARCHITECTES DU XIXème SIECLE A SAINT- ROCH ET DANS LA CITE -	2 500,00
SECOURS CATHOLIQUE (ETAB GRENOBLE) - Action sociale - Fonctionnement -	49 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DEPARTEMENT DE L'ISERE (SPF 38) -	14 000,00

Accès aux droits et solidarités - Aide au fonctionnement -	
SENTINELLES DES ALPES - Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	5 288,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG) - 2024 - Sport - Fonctionnement Soutien Haut Niveau	685,00
SOC PROTECTRICE DES ANIMAUX DU DAUPHINE- Alimentation, environnement et condition animale - AIDE AU FONCTIONNEMENT -	10 000,00
SOCIETE DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG) - Culture - SALON ANNUEL DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE -	900,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE - Culture - subvention pour le fonctionnement de l'association "AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE" -	6 000,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS - Culture - Conférences mensuelles sur le Patrimoine culturelle Dauphinois, Organisation du Prix de l'Alpe, Réalisation des Cahiers de l'Alpe -	400,00
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - fonctionnement -	2 000,00
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) - Projet éducation -	1 875,00
SOLEXINE ASS - Culture - ANIMER DES ATELIERS ARTISTIQUES POUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'INSERTION SOCIALE, PROFESSIONNELLE -	8 000,00
SOLEXINE ASS - Loisirs et vie sociale - ANIMER ET GÉRER LES FONCTIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE SOLEXINE -	8 000,00
SPACEJUNK - Culture - Fonctionnement & Street Art Fest Grenoble-Alpes -	25 000,00
STONKS MUSIC - Culture - Cocotte : projet de musiques actuelles émergent -	1 500,00
STRATES - Culture - Aide au programme d'activité annuelle de strates -	1 500,00
TANGIBLES - Culture - Nadine Barbançon : Projet d'action culturelle - Prendre la route 2 / Mabeye Deme : Production et diffusion de l'exposition Golf Sud -	3 000,00
TCHOOKAR (SARL) - Culture - Cie Infusion - Création Quand nous portera l'Océan -	1 500,00
TCHOOKAR (SARL) - Culture - Création Spectacle Au Sec'Ours - Cie La Dent Drôle -	1 500,00
TEAM LES GALAPIATS - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 940,13
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	1 100,00
TERRE DE SIENNE - Culture - Pratiques culturelles amateurs à	4 300,00

destination des personnes en situation de handicap mental -	
TERREUR NOCTURNE - Culture - Cinquième édition du Maudit Festival -	1 000,00
THE DARE NIGHT - Culture - Demande de subvention pour le projet global The DARE night 2024 -	2 000,00
THE DARE NIGHT - Culture - GIOYA DJing & VJing -	1 500,00
THE DARE NIGHT - Culture - Mogan - projet dj audiovisuel -	1 500,00
THE DARE NIGHT - Culture - mazair - projet dj audiovisuel -	1 500,00
TOUS TRAVAUX D'ART - Culture - Laboratoire des situations urbaines 2024 -	10 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	5 769,00
UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS - Culture - Donner du sens collectivement, nommer le(s) monde(s) de demain : résidences artistiques et de recherche, créations partagées, ateliers scolaires et	3 500,00
UNION DE QUARTIER BALADINS-GEANTS - Développement social et territorial - Fonctionnement -	500,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT ST BRUNO - Développement social et territorial - Subvention au titre de la coordination inter-union de quartiers 2024 -	700,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT ST BRUNO - Développement social et territorial - Subvention de fonctionnement -	500,00
UNION DE QUARTIER CENTRE GARES - Développement Social et Territorial - Fonctionnement	1 200,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE - Développement social et territorial - Fonctionnement -	550,00
UNION DE QUARTIER FOCH AIGLE LIBERATION - Développement social et territorial - Fonctionnement -	1 200,00
UNION DE QUARTIER GRENOBLE-CONFLUENCE - Développement social et territoriale- Autre - Fonctionnement -	500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS - Développement social et territorial - Subvention de projet fête de quartier	1 900,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE-PREFECTURE - Développement social et territorial - subvention annuelle de fonctionnement -	1 200,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET - Développement social et territoriale - Pour subvention de Coordination Inter-Quartier (CLUQ) -	700,00

UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET - Developpement social et territoriale - AIDE AU FONCTIONNEMENT UNION DE QUARTIER VOVM 2023 -	500,00
UNION DEPARTEMENTALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES DE L'ISERE - Santé publique et environnementale - Fonctionnement appartement Unapparté -	1 000,00
UNION DES HABITANTS DU CENTRE VILLE - Developpement social et territoriale - Subvention de fonctionnement au CLUQ 706 € -	700,00
UNION DES HABITANTS DU CENTRE VILLE - Loisirs et vie sociale - Aide au fonctionnement 2024 -	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX - Développement social et territorial - Fonctionnement	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX - Développement social et territorial - subventionnement au titre de la coordination inter-quartiers 2024 -	700,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION-BAJATIÈRE - Développement social et territorial - Fonctionnement -	500,00
UNION DPT CONSOM LOGEMENT ET CADRE VIE - 2023 - Accès aux droits et solidarités - FONCTIONNEMENT -	1 000,00
UNION QUART CHAMPIONNET BONNE COND. -Developpement Social et Territorial- Fonctionnement -	500,00
UNION QUART CHAMPIONNET BONNE COND. - Developpement social et Territorial - Fonctionnement coordination inter-quartiers CLUQ -	700,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE- Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	5 288,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 809,51
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD - FOURNITURE DE MAQUETTES DE LA TOUR PERRET	1 800,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - Sport - Aide exceptionnelle	400,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE- Sport - Fonctionnement - volet "projet de club"	2 884,00
VALITSA - Culture - Aide à la création artistique chorégraphique -	1 500,00
VI.VID - Culture - Projet de lieu d'exposition d'art contemporain : Languille -	3 000,00
VILLAGE SOLIDAIRE - Loisirs et vie sociale - Fonctionnement -	500,00
VIVRE AUX VIGNES - Action sociale - fonctionnement dispositif des Vignes -	17 000,00

VUES D'EN FACE - Culture - Organisation du festival Vues d'en Face, le festival international du film LGBTQI+ de Grenoble -	5 000,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY - Sport - Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	4 000,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY - Sport - Fonctionnement Soutien Haut Niveau	6 165,00
Total	2 560 727,22

- Votes séparés :

- sur les associations Fusées, Mix'Arts et Patriarchie :

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

- sur le reste de la délibération :

Adopté à l'unanimité

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme CAPDEPON) + 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES (Le Fournil), Mme FOUGERES (ODTI), M. KADA (Point d'Eau), M. SOLDEVILLE (MPT Saint Laurent), Mme OLMOS (Au Local).

DELIBERATION N° 97-(35719) - FINANCES - Réitération de garantie d'emprunt SAIEM Grenoble Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) Grenoble Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

- d'acter que les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des lignes du prêt réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération. Concernant la Ligne du Prêt Réaménagé à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

- d'acter que la garantie de la Ville de Grenoble est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagé jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SAIEM Grenoble Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Grenoble s'engage à se substituer à la SAIEM Grenoble Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'acter que la Ville s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERON PEREZ, M. HABFAST, Mme KRIEF, Mme PETERS, Mme TAVEL.

DELIBERATION N° 98-(35575) - DOMAINE PUBLIC - Remise gracieuse 2021 - Redevances d'occupation du domaine public - droits de voirie des commerces sédentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à la remise gracieuse des sommes restant dues au titre des redevances d'occupation du domaine public, liées aux droits de voirie des commerces sédentaires, de l'année 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 99-(35004) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Social Territorial du 30 avril 2024 ;

- d'autoriser l'ouverture de 13 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :

- rédacteur (1)
- technicien (4)
- assistant d'enseignement artistique (2)
- animateur (3)
- éducateur des activités physiques et sportives (3)

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 100-(35234) - PERSONNEL MUNICIPAL - Ajustement du périmètre des astreintes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 82-14931 du 13 mai 2019

- d'abroger partiellement la délibération n° 100-27388 du 13 décembre 2021 en ce qui concerne l'astreinte mise en place au musée.

- de compléter le dispositif d'astreinte prévu par la délibération n°49-3900 du 5 février 2018 par la mise en place d'une astreinte de sécurité des bâtiments et d'une astreinte de sauvegarde des collections patrimoniales des services bibliothèques et musée Stendhal, musée et musée, telles que présentées ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 101-(35558) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à :

- Madame [REDACTED] pour un montant de 3 758 euros,

- Monsieur [REDACTED] pour un montant de 2 880 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Avenir Ensemble en Confiance (M. BEN REDJEB)

DELIBERATION N° 102-(35822) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention relative à la restauration des fonctionnaires et agents de la Mairie de Grenoble au restaurant administratif du département de l'Isère. Avenant n° 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la restauration des agent-es de la Ville de Grenoble au restaurant administratif du Département de l'Isère, ainsi que les avenants afférents à la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 103-(35865) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement d'un doctorant par Convention Industrielle de Formation de Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la question des rythmes éducatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser l'accueil d'un-e doctorant-e sur une durée de 3 ans ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la gestion de ce dossier (conventions et contrats).**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 104-(35724) - ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de la ville de Grenoble de souscrire aux marchés publics mis à disposition par la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le recours de la Ville aux marchés de la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) ;**
- **d'autoriser la souscription de la Ville aux marchés mis à disposition par la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) ;**
- **d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des accords-cadres de la CANUT ainsi qu'à prendre tous les actes nécessaires à leur exécution.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme EZZAROUALI)

DELIBERATION N° 105-(35841) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes pour les achats relatifs aux ressources numériques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre Grenoble Alpes Métropole, la ville de Grenoble, le centre d'action sociale de Grenoble, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire grenobloise pour les achats relatifs aux ressources numériques ;
- d'autoriser le Monsieur Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme EZZAROUALI)

DELIBERATION N° 106-(35236) - COMMUNICATION - Convention d'objectifs et de moyens avec une personne morale éditrice d'un service de télévision

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. BERTRAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, à intervenir avec la SAS TéléGrenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 107-(35883) - DESIGNATIONS - Attribution de moyens auprès des groupes d'élu-es de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer annuellement aux groupes d'élu-es du Conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel tel que prévu au Budget Primitif de l'année, selon une répartition

proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe détaillée en annexe de cette délibération ;

- de répartir, pour le recrutement d'agents contractuels l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du Conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus (hors charges), une enveloppe forfaitaire annuelle de 25 000 euros à répartir de façon égalitaire entre chaque groupe d'élus du Conseil municipal, et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

DELIBERATION N° 108-(35826) - DESIGNATIONS - Modification des membres dans les commissions permanentes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier les membres des commissions permanentes comme suit :

• **Commission « Résiliences »**

• Katia BACHER	• Chloé PANTEL
• Antoine BACK	• Jérôme SOLDEVILLE
• Margot BELAIR	• Djamel WAZIZI
• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Laure MASSON
• Olivier BERTRAND	• Hakim SABRI
• Thierry CHASTAGNER	• Maxence ALLOTO
• Alan CONFESSON	• Chérif BOUTAFA
• Vincent FRISTOT	• Charah BENTALEB
• Pierre André JUVEN	• Emilie CHALAS
• Sandra KRIEF	• Hassen BOUZEGHOUB
• Pierre MERIAUX	• Romain GENTIL
• Yann MONGABURU	• Olivier SIX
• Gilles NAMUR	

• **Commission « Emancipations »**

• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Jérôme SOLDEVILLE
• Annabelle BRETTON	• Maud TAVEL
• Kheira CAPDEPON	• Djamel WAZIZI
• Emmanuel CARROZ	• Pascal CLOUAIRE
• Alan CONFESSON	• Laure MASSON
• Khadija EZZAROUALI	• Maxence ALLOTO
• Sylvie FOUGERES	• Brigitte BOER
• Christine GARNIER	• Dominique SPINI
• Claus HABFAST	• Delphine BENSE
• Nicolas KADA	• Hassen BOUZEGHOUB
• Lucille LHEUREUX	• Cécile CENATIEMPO
• Céline MENNETRIER	• Hasni BEN-REDJEB
• Laura PFISTER	

• **Commission « Solidarités »**

• Antoine BACK	• Isabelle PETERS
• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Laura PFISTER
• Nicolas BERON PEREZ	• Maud TAVEL
• Kheira CAPDEPON	• Pascal CLOUAIRE
• Thierry CHASTAGNER	• Amel ZENATI
• Alan CONFESSON	• Barbara SCHUMAN
• Céline DESLATTES	• Brigitte BOER
• Sylvie FOUGERES	• Nathalie BERANGER
• Christine GARNIER	• Delphine BENSE
• Pierre André JUVEN	• Cécile CENATIEMPO
• Nicolas KADA	• Lionel PICOLLET
• Elisa MARTIN	• Hasni BEN-REDJEB
• Chloé PANTEL	

• **Commission « Ressources »**

• Antoine BACK	• Anne-Sophie OLMOS
• Nicolas BERON PEREZ	• Isabelle PETERS

• Olivier BERTRAND	• Laura PFISTER
• Kheira CAPDEPON	• Hakim SABRI
• Thierry CHASTAGNER	• Amel ZENATI
• Alan CONFESSON	• Anouche AGOBIAN
• Salima DJIDEL	• Alain CARIGNON
• Antoine FLECHET	• Chérif BOUTAFA
• Vincent FRISTOT	• Emilie CHALAS
• Christine GARNIER	• Romain GENTIL
• Claus HABFAST	• Lionel PICOLLET
• Sandra KRIEF	• Hasni BEN-REDJEB
• Pierre MERIAUX	

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

DELIBERATION N° 109-(35828) - DESIGNATIONS - Modification de la représentante de la ville de Grenoble auprès de l'association Ulisse Grenoble Solidarité – Désignation d'un-e représentant- au sein de la SCIC Alpes AutoPartage (Citiz).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE

De désigner Mme Kheira CAPDEPON en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale d'Ulisse Grenoble Solidarité.

De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

**Assemblée générale
titulaire :**

M. Antoine BACK

M. Nicolas KADA

Mme Kheira CAPDEPON

SCIC ALPES AUTOPARTAGE (CITIZ)

De désigner M. Gilles NAMUR en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la SCIC AutoPartage (Citiz).

**Conseil d'administration :
Titulaire
M. Gilles NAMUR**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 57
Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)**

DELIBERATION N° 110-(35825) - DESIGNATIONS - Modification de la représentante de la ville de Grenoble auprès des établissements suivants : École maternelle et élémentaire Anatole France ; Collège Aimé Césaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANATOLE FRANCE

- De désigner M. Thierry CHASTAGNER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école élémentaire Anatole France.

ÉCOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE

- De désigner M. Thierry CHASTAGNER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école maternelle Anatole France.

COLLÈGE AIME CÉSAIRE

- De désigner M. Thierry CHASTAGNER en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du collège Aimé Césaire.

De dire que les représentants sont désormais les suivants :

Conseil d'administration
titulaire

M. Thierry CHASTAGNER

suppléant

M. Nicolas BERON PEREZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

DELIBERATION N° 111-(35706) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s au titre de mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- du 03 au 06/06/2024 : l'Appel à manifestation d'intérêt des collectivités territoriales françaises pour participer au programme MEEAE-PNUD en soutien de la République de Moldavie.

- M. Emmanuel CARROZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Questions orales :

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance présentée par M. BEN REDJEB portant sur la rénovation de la salle du Conseil municipal et sur la couverture assurantielle de la Ville de Grenoble.

Réponse de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h57

ANNEXES



Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du :
de la liste des avenants notifiés depuis la dernière session en date du :

lundi, 13 mai 2024

lundi, 25 mars 2024

Liste des avenants notifiés

Caractéristiques de l'avenant		Rappel des caractéristiques du marché					Impact financier et calendrier de l'avenant			Notification
Incidence financière de l'avenant	Nature de la modification contractuelle	Numéro du marché	Intitulé du marché	N° lot	Procédure de passation du marché	Titulaire du marché	Montant de l'avenant en € H.T.	Nouveau montant forfaitaire	Nouveau montant maximum	Date de notification de l'avenant
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23BTM345	GYMNASE DAUDET - Travaux de VRD pour le remplacement du réseau de chaleur		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	SOCIETE PERINO ET BORDONE	4 260,00 €	37 801,17 €	x	10/11/23
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23BTM333	SITE ALLIANCE - Travaux de remplacement du réseau de chaleur		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	COLAS FRANCE	1 882,53 €	20 147,53 €	x	20/11/23
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification de bordereau des prix unitaires	20AFB210	Tenues pour la Police Municipale et le service Sécurité Civile - Lot 1 - Vêtements pour les agents de la Police Municipale	1	Appel d'offres ouvert	RIVOLIER PERE ET FS ARMURERIE	x	x	x	26/12/23
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM273	CS Hoche : Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages - Lot 5 - Cloisons, doublages, faux plafonds	5	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE ALPINE D'ISOLATION THERMIQUE	9 784,00 €	264 637,00 €	x	10/01/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM198	Travaux de mise en sécurité et réhabilitation des fortifications/ Lot n° 02 : Serrurerie	2	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CHEVAL RESTAURATION PATRIMOINE - 26190	4 862,00 €	130 236,00 €	x	15/01/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM008	HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal - Lot 5 - REVÊTEMENTS PIERRE	5	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	MGR - MARBRERIE GENERALE DU RHONE	835,00 €	21 675,05 €	x	15/01/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	22ATM429	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 19 - Sureté / Clôture	9	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	SAGS ELEC	x	x	x	17/01/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM413	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 3 - Charpente ossature bois / Couverture	3	Appel d'offres ouvert	RECYCLAGE ECOSYSTEME (RES)	-1 295,78 €	2 226 146,86 €	x	18/01/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM352	Square Moucherotte - Traaax de réaménagement et d'extension	1	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	26 588,40 €	241 050,23 €	x	23/01/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23BTM101	LE PLATEAU - Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation du Plateau en bibliothèque		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	MOLNAR PICCINATO	3 917,89 €	43 697,89 €	x	24/01/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	20BPM134	Centre sportif La Rampe - Mission de contrôleur technique pour l'opération de réhabilitation		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	BTP CONSULTANTS - 38000	1 400,00 €	8 300,00 €	x	01/02/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM288	Musée de Grenoble-Travaux de remplacement des stores et automatismes - relance suite à déclaration sans suite		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ETABLISSEMENTS ANDRE DUHAMEL SARL	5 042,31 €	246 815,21 €	x	07/02/24

Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22BSM171	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RENFORCEMENT DU BATI POUR L'AMELIORATION DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS FACE AU RISQUE SISMIQUE		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	M MARC GIVRY	8 800,00 €					Envoyé en préfecture le 16/05/2024 Reçu en préfecture le 16/05/2024 Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_1-DE
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM005	HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal - Lot 2 - MENUISERIE EXTÉRIEURE - MUR RIDEAU – MÉTALLERIE	2	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ALUMINIUM ACIER PICART (2APIC)	810,00 €	237 142,70 €	x		09/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22BTM056	Museum d'histoire naturelle - RENOVATION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	ALLIANCE THERMIQUE SANITAIRE	2 650,00 €	47 638,00 €	x		14/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM412	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 2 - Gros-Œuvre	2	Appel d'offres ouvert	MRB (M.R.B.)	104 893,58 €	603 504,62 €	x		15/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM210	Hôtel de Lesdiguières - Travaux de préservation du clos et couvert - Lot 2 - Charpente-couverture	2	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	BEUFILS COUVERTURE - CHARPENTE	10 471,78 €	151 790,32 €	x		15/02/24	
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM344	CS La Rampe - Travaux de réhabilitation partielle _ marché de substitution - relance du lot 6: bardage métallique et panneaux composites	6	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	STRUCTURE BOIS	1 630,00 €	59 532,46 €	x		15/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	21ATM164	Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle - Lot 9 - Menuiserie intérieure	9	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	L'ART DU BOIS	5 041,00 €	69 967,20 €	x		21/02/24	
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	23ASB039	Prestations de catering et de restauration collective (traiteur) pour divers événements organisés par la Ville de Grenoble - Lot n° 3 : Le Cabaret Frappé	3	Appel d'offres ouvert	AU BONSENS DES METS, AU BONSENS DES METS - 38210	x	x	x		26/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM011	HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal - Lot 8 - ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	8	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE RATTO ET COMPAGNIE	3 023,00 €	203 792,00	x		26/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM276	CS Hoche – Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages – Lot 8: peinture	8	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EURO CONFORT MAINTENANCE	2 472,25 €	23 187,85 €	x		27/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22BPM215	Mission de programmation et d'assistance à maîtrise ouvrage relative à la construction d'un centre technique municipal sur le site Jacquard		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	ISERAMO	3 600,00 €	36 000,00 €	x		27/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23BTM252	Hôtel de Ville - Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des accès Relance après infructueux 2		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	SCI RAPPA	3 850,00 €	34 970,00 €	x		27/02/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM103	US Abbaye – Démolition des anciens locaux		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	VERCORS DEMOLITION ET TRAVAUX PUBLICS	4 850,00 €	32 632,95 €	x		01/03/24	
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM006	HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal - Lot 3 - MENUISERIE INTÉRIEURE - MOBILIER – SIGNALÉTIQUE	3	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	VENTURA AGENCEMENT	1 480,00 €	175 584,87 €	x		04/03/24	
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM009	HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal - Lot 6 - REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE	6	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ETABLISSEMENTS BAILLY	4 164,29 €	23 764,29 €	x		04/03/24	
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM022	PISCINE IRIS-Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne- Lot4 - Serrurerie-Vitrierie	4	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE IOVINI	9 021,60 €	317 834,60 €	x		05/03/24	

Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	21ATM168	Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle- Lot13 - Chauffage- ventilation Plomberie Sanitaire	13	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ICS	3 725,74 €	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Envoyé en préfecture le 16/05/2024 Reçu en préfecture le 16/05/2024 Publié le 11/03/24 ID : 038-213801855-20240513-D20240513_1-DE </div>		
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	21ATM166	Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle- Lot11 - Sol souple	11	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ETABLISSEMENTS BAILLY	2 473,80 €	14 987,26 €	x	13/03/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	21ATM156	Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle- Lot1 - Terrassement- VRD Espaces verts	1	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	AVERI TP	3 600,00 €	39 896,60 €	x	19/03/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	21ATM160	Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle- Lot5 - Etanchéité	5	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CIME ETANCHEITE	4 239,33 €	42 451,77 €	x	19/03/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM064	Parc Paul Mistral – relance Travaux de restauration de la Tour Perret - Lot 4 - Etanchéité	4	Appel d'offres ouvert	RTE DAUPHINE	1 200,00 €	141 531,63 €	x	21/03/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	18APM089	Tour Perret - Maîtrise d'œuvre pour la restauration		Procédure négociée	SUD-SUD EST ARCHITECTURE	57 505,00 €	1 125 690,64 €	x	02/02/24

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi, 13 mai 2024**
de la liste des marchés et avenants notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi, 25 mars 2024**

Liste des marchés notifiés

Identification du marché			Caractéristiques du marché			Titulaire/s			Prix du marché			Durée du marché	
N° marché	N° lot	Intitulé du marché/lot	Type de prestation	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire	CP	Ville	Forme de prix	Prix global et forfaitaire en € H.T.	Montant maxi € HT (Sur la durée totale du marché)	Date de notification	Durée d'exéc. Maxi (en mois)
23ASB253	1	Acquisition de gilets pare-balle pour la police municipale de Grenoble / Lot n°1 : Fourniture de protections balistiques avec ses housses, gilets tactiques et accessoires pour les agents de la police municipale	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	RIVOLIER PERE ET FS ARMURERIE	42170	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Montant unitaire	x	88 000 €	05/03/24	47
23ASB254	2	Acquisition de gilets pare-balle pour la police municipale de Grenoble / Lot n°2 : Fourniture de housses de marque Safariland correspondant aux gilets pare-balle du parc existant	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	RIVOLIER PERE ET FS ARMURERIE	42170	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Montant unitaire	x	8 000 €	04/03/24	48
23ASB334	x	Transports par autocars pour sorties scolaires - Transports entre 2 écoles et la Maison des Collines	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	KEOLIS PORTE DES ALPES	38340	VOREPPE	Montant unitaire	x	79 000 €	22/02/24	5
23ASZ277	1	Marché subséquent - Transport d'oeuvres d'art en vue de l'exposition Miró	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	LP ART	93100	MONTREUIL	Montant mixte	108 975 €	30 000 €	05/03/24	8
23ATM362	1	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 1 : MENUISERIES ALU ET ACIER – SERRURERIE	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SERRURERIE DES BUCLOS	38240	MEYLAN	Montant forfaitaire	107 660 €	x	19/03/24	16
23ATM363	2	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 2 : PLÂTRERIE – PEINTURE - FAUX PLAFONDS	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	Montant forfaitaire	199 613 €	x	19/03/24	16
23ATM364	3	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 3 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS – SIGNALÉTIQUE	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EURO CONFORT MAINTENANCE	38400	SAINT MARTIN D'HERES	Montant forfaitaire	83 080 €	x	20/03/24	16
23ATM365	4	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 4 : REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	LARBI DES REVETEMENTS	69100	VILLEURBANN E	Montant forfaitaire	36 147 €	x	19/03/24	16
23ATM366	5	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 5 : REVÊTEMENTS DE SOLS CARRELAGE + MURAU	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE BATIMENT INDUSTRIEL	38400	SAINT MARTIN D'HERES	Montant forfaitaire	10 701 €	x	19/03/24	16
23ATM367	6	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 6 : CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUMOLARD SAS	38000	GRENOBLE	Montant forfaitaire	177 000 €	x	21/03/24	16
23ATM368	7	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 7 : ÉLECTRICITÉ – COURANT FAIBLE	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	BE	38000	GRENOBLE	Montant forfaitaire	132 100 €	x	19/03/24	16
23BTM294	x	Travaux de rénovation du platelage bois du jardin des Vallons à la caserne de Bonne	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	SPORTS ET PAYSAGES	38360	SASSENAGE	Montant forfaitaire	49 496 €	x	23/11/23	14

23BTM375	x	La Saulaie – Travaux de mise en place d'un contrôle d'accès associé à une alarme intrusion	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	EUROPEENNE MULTI TECHNIQUE SERVICES ENTREPRISES	38420	LE VERSOUD	Montant forfaitaire	36 000 €				
24APM050	x	Aménagement du secteur sud-ouest du Parc Paul Mistral - Mission de maîtrise d'oeuvre	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Appel d'offres ouvert	ALP'ETUDES INGENIERIE ET PAYSAGE	38430	MOIRANS	Montant forfaitaire	115 208 €	x	15/02/24	48	
24ATM099	x	Travaux de réhabilitation del a fontaine et du miroir d'eau Alain le Ray	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	BELLE ENVIRONNEMENT SUD EST, TOUTENVERT	26200	MONTELMAR	Montant forfaitaire	206 270 €	x	29/03/24	20	
24BPM049	x	Travaux de réaménagement de la cour de l'école élémentaire Les Genets - Mission de maîtrise d'oeuvre	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	ECR ENVIRONNEMENT CENTRE EST, CAVE ARCHITECTURES	56260	LARMOR-PLAGE	Montant forfaitaire	27 700 €	x	04/03/24	48	
24BPM069	x	EX-ECOLE LES CHARMES – Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux démolition de l'école	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	GEPRAL R. ETHEVENOT ET R. HAFNER	42000	SAINT-ETIENNE	Montant forfaitaire	31 440 €	x	27/02/24	24	
24BTM033	x	Mission de test d'étanchéité à l'air pour les travaux de construction de l'équipement jeunesse	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	ENEXCO	34000	MONTPELLIER	Montant forfaitaire	6 902 €	x	10/01/24	24	
24BTM058	x	La Bifurk - Travaux de modernisation de la centrale SSI	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES (DSMS)	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	27 627 €	x	01/02/24	13	
24BTM076	x	Piscine Jean Bron - Travaux de réparation de la pataugeoire	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	HB 38 (ETABLISSEMENTS BOUSSTANI)	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	18 495 €	x	04/03/24	12	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le 08/02/24
ID : 038-213801855-20240513-D20240513_1-DE



**Annexe 3 à la délibération n°1- 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :			
2024_0339	Arrêté (19 février 2024)	Maître Sarah TISSOT Cabinet CDMF Avocats 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Monsieur Laurent GARCIA devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation d'une part, de la décision de la Commune en date du 27 novembre 2023 retenant la date du 31 mars 2023 au titre de la consolidation de la maladie professionnelle hors tableau du 15 mai 2018, ainsi qu'en annulation de la décision du Comité médical départemental du 2 novembre 2023 et du rejet implicite de complément d'expertise et nouvelle saisine du Comité médical d'autre part.
2024-0431	Arrêté (26 février 2024)	Maître TSCHANZ Cabinet KAIZEN Avocats 35 rue du Tonkin 69100 Villeurbanne	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir et à se constituer partie civile dans le cadre de l'ouverture par le parquet d'une enquête préliminaire à l'encontre de la société ARKEMA, ainsi qu'à l'encontre des sociétés SMAG et CARRON, suite à des signalements afférents à des pollutions sur les nappes phréatiques dans la région du Rhône.
2024-0493	Arrêté (11 mars 2024)	Cabinet Landot et associés 11 Boulevard Brune 75014 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Monsieur et Madame VARGAS devant le Tribunal administratif de Grenoble à l'encontre de l'arrêté du 25 octobre 2021 afférent au projet de piétonisation « place aux enfants » sis rue Lesage à Grenoble
2024_0468	Arrêté	Me Pauline LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé expertise déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

	(7 mars 2024)	11 rue d'Alembert Grenoble	Monsieur Guy JANNONE au titre de l'article R.532-1 du Code de justice administrative.
2024_0545	Arrêté (19 mars 2024)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Monsieur Jonathan MARCHAL devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation d'une part, de la décision en date du 09 janvier 2024 portant rejet du recours gracieux datant du 07 novembre 2023, ainsi qu'en annulation de la décision du 12 septembre 2023 de prolongation du congé maladie ordinaire au-delà de 6 mois consécutifs, dans la limite de 12 mois statutaires jusqu'au 14 mars 2024 d'autre part.
2024_0548	Arrêté (19 mars 2024)	MBC AVOCATS 53 cours Jean Jaures, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de sa demande résiliation d'un bail pour un bien immobilier situé 21 rue Chenoise à Grenoble dont elle est propriétaire en se prévalant du comportement fautif de son locataire (absence de nouvelles du locataire, défaut d'assurance et loyers impayés)
2024_0651	Arrêté (28 mars 2024)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Monsieur Guy JANNONE devant le Tribunal administratif de Grenoble en indemnisation à hauteur de 800 euros au titre de l'accident de service du 13 février 2018 et dans le cadre de l'obligation qui incombe aux collectivités publiques de garantir leurs agents contre les risques qu'ils peuvent courir dans l'exercice de leurs fonctions.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

2024-0429	Arrêté (26 février 2024)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association centre d'information sur le bruit (CIBD).
2024-0430	Arrêté (26 février 2024)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association Acoucité.
IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /:			
2024-2766	Arrêté (29 février 2024)		Don de la ville de Grenoble à M. Alain FISHER composé, des objectifs 24/70, 70/180, 14/24, d'un flash, d'un ordinateur Imac à l'exception d'un appareil photo boitier Nikon 750 dont la valeur nette comptable est de 698 €.
2023_2692	Arrêté (15 décembre 2023)		Le don de M. Helmut FEDERLE composé d'une œuvre est accepté.
2023_0522	Arrêté (13 février 2024)		Le don de M. Olivier FRANCILLON composé de 51 cahiers de dépouillement d'archives publiques, d'un classeur de correspondance, ainsi qu'un inventaire des archives de M. Pierre BETHOUX est accepté.

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Convention (05/02/2024)	Escape Game Bastille 22 quai de France Grenoble 38000 Grenoble	La ville met à disposition des locaux précaire pour un an, du 1/02/2024 au 31/12/2026 à la SARL Escape Game.	Loyer mensuel : 361,58 € HT et hors charges
	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire d'un terrain (02/10/2023)	SAS TRANSLEP	Modification de la surface du terrain clôturé situé au 104 rue des alliés 38100 Grenoble: 2172m2, au lieu des 2300m2 car l'implantation de la clôture n'a pas été effectuée sur la limite parcellaire et réajustement de la redevance d'occupation précaire : 21700€/annuel HT et hors charges	Redevance annuelle :21720 € HT et hors charges
	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition précaire de locaux (27/12/2023)	Association Union école Montessori Isère	Réajustement du loyer au titre d'une mise de locaux situés au 68 rue des Eaux Claires 38100 afin d'être en conformité avec la réglementation Dans le cadre d'une mise de locaux à une école privée hors contrat, le montant du loyer doit correspondre à la juste valeur locative du marché	Loyer mensuel : 1322 € HT et hors charges
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île	CEA DE GRENOBLE, SEM InnoVia	Projet d'extension de bureaux destinés à l'activité de recherche du CEA dans le bâtiment 40-12 correspondant à un total de 33m2 de surface plancher créée	Montant de la participation : 5676 € HT.

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

	(23/01/2024)			
VII- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :				
2024_0411	Arrêté (9 février 2024)	Madame FURASO Lucée née LEONE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°084 – Renouvellement de concession du 15 février 2024	Redevance : 318€
2024_0412	Arrêté (9 février 2024)	Messieurs RAFFIN Joseph et RAFFIN André	Cimetière Saint Roch – Titre n°085 – Renouvellement de concession du 15 mars 2024 au 14 mars 2039	Redevance : 636€
2024_0413	Arrêté (12 février 2024)	Madame BRETON Yvonne née FABBY	Cimetière Grand Sablon – Titre n°086 – Renouvellement de concession du 25 avril 2024 au 24 avril 2039	Redevance : 318€
2024_0414	Arrêté (12 février 2024)	Monsieur LITIM Didier, Hamed	Cimetière Grand Sablon – Titre n°087 – Renouvellement de concession du 9 avril 2013 au 8 avril 2043	Redevance : 717€
2024_0415	Arrêté (12 février 2024)	Monsieur LITIM Ali	Cimetière Grand Sablon – Titre n°088 – Renouvellement de concession du 3 janvier 2019 au 2 janvier 2034	Redevance : 318€
2024_0416	Arrêté (13 février 2024)	Madame ROBERT Augustine née BONNEFOUS	Cimetière Saint Roch – Titre n°089 – Renouvellement de concession du 23 avril 2024 au 22 avril 2039	Redevance : 318€
2024_0417	Arrêté (13 février 2024)	Monsieur JAUBERT Albert, Eugène,	Cimetière Grand Sablon – Titre n°090 – Renouvellement de concession du 4 février 2024 au 3 février 2039	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

		Adrien		
2024_0418	Arrêté (13 février 2024)	Monsieur CALANDRA Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n°091 – Renouvellement de concession du 9 février 2024 au 8 février 2039	Redevance : 318€
2024_0419	Arrêté (13 février 2024)	Madame BALESTER Clémentine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°092 – Renouvellement de concession du 11 février 2024 au 10 février 2054	Redevance : 717€
2024_0420	Arrêté (13 février 2024)	Madame DAVID- COLLOMB Louise née BRUNAS	Cimetière Grand Sablon – Titre n°093 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} Septembre 2024 au 31 août 2039	Redevance : 318€
2024_0421	Arrêté (14 février 2024)	Madame BEGNIS Monique, Odette née MUGNIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°094 – Renouvellement de concession du 13 février 2024 au 12 février 2054	Redevance : 717€
2024_0422	Arrêté (14 février 2024)	Madame FERREIRA Lisette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°095 – Renouvellement de concession du 5 février 2024 au 4 février 2039	Redevance : 318€
2024_0423	Arrêté (14 février 2024)	Monsieur DUPAIN Maxime, Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n°096 – Renouvellement de concession du 21 avril 2024 au 20 avril 2039	Redevance : 318€
2024_0424	Arrêté (14 février 2024)	Madame BLANC Claudette née TURON	Cimetière Grand Sablon – Titre n°097 – Renouvellement de concession du 15 septembre 2021 au 14 septembre 2036	Redevance : 318€
2024_0425	Arrêté (15 février 2024)	Madame CASCINO Thérèse	Cimetière Grand Sablon – Titre n°098 – Renouvellement de concession du 20 février 2024 au 19 février 2039	Redevance : 318€
2024_0503	Arrêté (15 février 2024)	Monsieur SPIROPULOS Evlambios et	Cimetière Grand Sablon – Titre n°100 – Renouvellement de concession du 14 avril 2014 au 13 avril 2044	Redevance : 717€

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

		Madame PHOTIADIS Anne née PITTAKA		
2024_0504	Arrêté (20 février 2024)	Monsieur CARALY Philippe	Cimetière Saint Roch – Titre n°101 – Renouvellement de concession du 19 avril 2022 au 18 avril 2037	Redevance : 636€
2024_0505	Arrêté (20 février 2024)	Madame MANZONI Emmanuelle Elisabeth	Cimetière Grand Sablon – Titre n°102 – Renouvellement de concession du 11 décembre 2023 au 10 décembre 2038	Redevance : 318€
2024_0506	Arrêté (20 février 2024)	Madame NIMY Natividad Marie de la neige Sandrine	Cimetière Saint Roch – Titre n°103 – Renouvellement de concession du 16 mars 2022 au 15 mars 2037	Redevance : 318€
2024_0507	Arrêté (20 février 2024)	Monsieur LEYRISSE Gabriel	Cimetière Saint Roch – Titre n°104 – Renouvellement de concession du 7 mai 2024 au 6 mai 2039	Redevance : 318€
2024_0508	Arrêté (22 février 2024)	Madame GINET Joëlle Jocelyne Paule	Cimetière Grand Sablon – Titre n°105 – Concession nouvelle du 22 février 2024 au 21 février 2039	Redevance : 423€
2024_0509	Arrêté (23 février 2024)	Madame BOUKHATEM Marie- Françoise née PERROUX	Cimetière Saint Roch – Titre n°106 – Concession nouvelle du 23 février 2024 au 22 février 2054	Redevance : 717€
2024_0510	Arrêté (26 février 2024)	Monsieur PHAN Van Tot	Cimetière Grand Sablon – Titre n°107 – Concession nouvelle du 23 février 2024 au 22 février 2074	Redevance : 1311€
2024_0511	Arrêté (27 février 2024)	Madame BLONDEAU Catherine, Irène, Josépine née VARCHERE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°108 – Concession nouvelle du 26 février 2024 au 25 février 2039	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

2024_0512	Arrêté (27 février 2024)	Madame BLANC Odette Denise née TUBARO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°109 – Renouvellement de concession du 28 août 2024 au 27 août 2054	Redevance : 717€
2024_0513	Arrêté (27 février 2024)	Monsieur CREGO Auréliano	Cimetière Grand Sablon – Titre n°110 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2039	Redevance : 318€
2024_0514	Arrêté (28 février 2024)	Madame LEO Angèle, Joséphine née FRACKOWIAK	Cimetière Saint Roch – Titre n°111 – Concession nouvelle du 28 février 2024 au 27 février 2074	Redevance : 1311€
2024_0515	Arrêté (29 février 2024)	Monsieur HALLOUACH Habib Ould Mokhtar	Cimetière Grand Sablon – Titre n°112 – Renouvellement de concession du 10 décembre 2024 au 9 décembre 2039	Redevance : 318€
2024_0516	Arrêté (4 mars 2024)	Madame KAOUCHE Zouina	Cimetière Grand Sablon – Titre n°113 – Conversion de concession du 4 mars 2024 au 3 mars 2054	Redevance : 385,59€
2024_0517	Arrêté (4 mars 2024)	Madame FREMONDIERE Claudine, Etiennette, Marguerite	Cimetière Grand Sablon – Titre n°114 – Renouvellement de concession du 19 février 2024 au 18 février 2039	Redevance : 318€
2024_0518	Arrêté (4 mars 2024)	Monsieur KONE Lassina	Cimetière Saint Roch – Titre n°115 – Concession nouvelle du 4 mars 2024 au 3 mars 2039	Redevance : 318€
2024_0519	Arrêté (4 mars 2024)	Madame BONNE Lucie née GNEVOIS	Cimetière Saint Roch – Titre n°116 – Renouvellement de concession du 13 juillet 2022 au 12 juillet 2037	Redevance : 318€
2024_0520	Arrêté (5 mars 2024)	Monsieur MILHOMME Fernand	Cimetière Saint Roch – Titre n°117 – Renouvellement de concession du 14 juillet 2023 au 13 juillet 2053	Redevance : 1434€

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

2024_0521	Arrêté (5 mars 2024)	Monsieur CANNOVAS Séraphin	Cimetière Grand Sablon – Titre n°118 – Renouvellement de concession du 31 mai 2023 au 30 mai 2038	Redevance :318€
2024_0522	Arrêté (5 mars 2024)	Monsieur POSTIC Gaëtan	Cimetière Grand Sablon – Titre n°119 – Renouvellement de concession du 5 avril 2022 au 4 avril 2052	Redevance : 717€
2024_0523	Arrêté (5 mars 2024)	Madame DOU Jeanne née GAILLARD	Cimetière Grand Sablon – Titre n°120 – Renouvellement de concession du 5 janvier 2024 au 4 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_0524	Arrêté (5 mars 2024)	Monsieur HEURION Henri, Raymond	Cimetière Saint Roch – Titre n°121 – Renouvellement de concession du 17 février 2024 au 16 février 2054	Redevance : 1434€
2024_0525	Arrêté (5 mars 2024)	Madame NZOLA Siasi, Chantal	Cimetière Grand Sablon – Titre n°123 – Renouvellement de concession du 9 avril 2024 au 8 avril 2054	Redevance :717€
2024_0526	Arrêté (7 mars 2024)	Monsieur CATHIARD Adrien	Cimetière Saint Roch – Titre n°124 – Conversion de concession du 7 mars 2024 à perpétuité	Redevance :15646€
2024_0527	Arrêté (7 mars 2024)	Monsieur CAPUTO Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°125 – Renouvellement de concession du 20 juin 2023 au 19 juin 2053	Redevance : 717€
2024_0528	Arrêté (7 mars 2024)	Madame RIONDET Juliette née MORIN	Cimetière Saint Roch – Titre n°126 – Renouvellement de concession du 18 février 2024 au 17 février 2039	Redevance : 318€
2024_0529	Arrêté (7 mars 2024)	Madame SEBERT Yvonne née PARIEZ	Cimetière Saint Roch – Titre n°127 – Renouvellement de concession du 14 juillet 2024 au 13 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_0530	Arrêté (7 mars 2024)	Monsieur VERJUS Jean, Paul, Lucien	Cimetière Grand Sablon – Titre n°128 – Renouvellement de concession du 12 janvier 2023 au 11 janvier 2038	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

2024_0550	Arrêté (15 février 2024)	Monsieur CHALIGUI Ali	Cimetière Saint Roch – Titre n°099 – Concession nouvelle du 15 février 2024 au 14 février 2039	Redevance : 318€
2024_0551	Arrêté (5 mars 2024)	Monsieur VAILLANT François	Cimetière Saint Roch – Titre n°122 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2053	Redevance : 1434€
2024_0552	Arrêté (7 mars 2024)	Monsieur et Madame EXCOFFIER Joseph, Eugène, Marie, Julie, Françoise née BELLET	Cimetière Saint Roch – Titre n°129 – Conversion de la concession du 7 mars 2024 au 6 mars 2074	Redevance : 1183,53€
2024_0553	Arrêté (11 mars 2024)	Monsieur ZANONI Robert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°130 – Renouvellement de concession du 14 avril 2022 au 13 avril 2037	Redevance : 318€
2024_0554	Arrêté (11 mars 2024)	Madame BERNARDOT Françoise Louise née SCHMIDT	Cimetière Grand Sablon – Titre n°131 – Renouvellement de concession du 10 novembre 2023 au 9 novembre 2038	Redevance : 318€
2024_0555	Arrêté (11 mars 2024)	Madame ITALIA Giovanna née DI VANNI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°132 – Renouvellement de concession du 8 mars 2024 au 7 mars 2054	Redevance : 717€
2024_0556	Arrêté (11 mars 2024)	Madame CHROBOCZEK Jadwiga	Cimetière Saint Roch – Titre n°133 – Renouvellement de concession du 4 mars 2024 au 3 mars 2039	Redevance : 318€
2024_0557	Arrêté (12 mars 2024)	Monsieur LUCATELLI François	Cimetière Grand Sablon – Titre n°134 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2035	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

2024_0558	Arrêté (12 mars 2024)	Madame SFORZA Marguerite née ISOARD	Cimetière Grand Sablon – Titre n°135 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} août 2023 au 31 juillet 2038	Redevance : 318€
2024_0559	Arrêté (12 mars 2024)	Monsieur PONYANNE Jean-Luc, Gérard, Paul	Cimetière Grand Sablon – Titre n°136 – Concession nouvelle du 12 mars 2024 au 11 mars 2039	Redevance : 318€
2024_0560	Arrêté (14 mars 2024)	Madame ESPARVIER Séverine née CIREDDU	Cimetière Saint Roch – Titre n°137 – Renouvellement de concession du 22 février 2024 au 21 février 2039	Redevance : 318€
2024_0561	Arrêté (14 mars 2024)	Madame DOURNEL Adèle née DUQUENOY	Cimetière Grand Sablon – Titre n°138 – Renouvellement de concession du 6 mars 2024 au 5 mars 2039	Redevance : 318€
2024_0562	Arrêté (14 mars 2024)	Madame CASADO Mariana	Cimetière Saint Roch – Titre n°139 – Renouvellement de concession du 22 mars 2024 au 21 mars 2039	Redevance : 318€
2024_0563	Arrêté (14 mars 2024)	Monsieur MARGERY Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°140 – Renouvellement de concession du 30 mars 2024 au 29 mars 2054	Redevance : 717€
2024_0564	Arrêté (14 mars 2024)	Madame MAGNE DE LA CROIX Alesina Marguerite Thérèse née ACTIS	Cimetière Saint Roch – Titre n°141 – Renouvellement de concession du 16 février 2024 au 15 février 2039	Redevance : 636€
2024_0635	Arrêté (14 mars 2024)	M. PELLET Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n°142 – Renouvellement de concession du 4 février 2024 au 3 février 2039	Redevance : 318€
2024_0636	Arrêté (18 mars 2024)	Mme AGUILAR Noëlle	Cimetière Grand Sablon Cimetière Grand Sablon – Titre n°144 – Renouvellement de concession du 11 mars 2024 au 10 mars	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

			2039	
2024_0637	Arrêté (18 mars 2024)	Mme TARNOWSKI Annick Claudine née POTIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°145 – Renouvellement de concession du 18 février 2024 au 17 février 2039	Redevance : 318€
2024_0638	Arrêté (18 mars 2024)	M.LECOMTE Patrick	Cimetière Saint Roch – Titre n°146 – Renouvellement de concession du 30 mars 2024 au 29 mars 2039	Redevance : 318€
2024_0639	Arrêté (18 mars 2024)	Mme SOVIGNET Jeannine Marguerite née MEYER	Cimetière Saint Roch – Titre n°147 – Renouvellement de concession du 2 décembre 2023 au 1er décembre 2053	Redevance : 717€
2024_0640	Arrêté (18 mars 2024)	Mme GARCIA Elise née GRANDMAISON	Cimetière Grand Sablon – Titre n°148 – Renouvellement de concession du 19 août 2027 au 18 août 2042	Redevance : 318€
2024_0641	Arrêté (18 mars 2024)	Mme DIETERLEN Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°149 – Renouvellement de concession du 17 juillet 2028 au 16 juillet 2043	Redevance : 318€
2024_0642	Arrêté (19 mars 2024)	Mme LAPORTE Pauline	Cimetière Grand Sablon – Titre n°150 – Renouvellement de concession du 4 mai 2023 au 3 mai 2038.	Redevance : 318€
2024_0643	Arrêté (19 mars 2024)	Mme GARCIA DONADEI Sandrine Marie-José Louise née DONADEI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°151 – Renouvellement de concession du 13 janvier 2024 au 12 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_0644	Arrêté (19 mars 2024)	Mme BROCHIER- CENDRE Emilienne née BARTHELEMY	Cimetière Saint Roch – Titre n°152 – Renouvellement de concession du 12 mars 2024 au 11 mars 2054	Redevance : 717€

**Annexe à la délibération n° 35894
 conseil municipal du 13 mai 2024**

2024_0645	Arrêté (21 mars 2024)	Mme PONT Marie née CLERC	Cimetière Saint Roch – Titre n°153 – Renouvellement de concession du 13 février 2024 au 12 février 2054	Redevance : 717€
2024_0646	Arrêté (21 mars 2024)	Mme BUTTAFOGHI Rachida née GARNAOUI	Cimetière Saint Roch – Titre n°154 – Renouvellement de concession du 6 mars 2024 au 5 mars 2074	Redevance : 1311€
2024_0647	Arrêté (21 mars 2024)	Mme ALLOUARD Marie-Joséphine née ARRIBERT	Cimetière Saint Roch – Titre n°155 – Renouvellement de concession du 11 août 2023 au 10 août 2053	Redevance : 1434€
2024_0648	Arrêté (21 mars 2024)	M. CHAILLAN Frédéric Yvan Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°156 – Renouvellement de concession du 21 mars 2024 au 20 mars 2039	Redevance : 318€
2024_0649	Arrêté (21 mars 2024)	Mme AMARA Naïma Fatma	Cimetière Saint Roch – Titre n°157 – Renouvellement de concession du 21 mars 2024 au 20 mars 2039	Redevance : 318€

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 6 avril 2024
Exercice budgétaire 2024 – Tableau récapitulatif

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
3	DANSE	38E PARALLÈLE	<p>4ème édition du festival Parallèle Jam. L'association fondée en 2004 se revendique du mouvement Hip-Hop et se donne pour vocation de promouvoir et de dynamiser le Hip-Hop sous toutes ses formes. Elle organise le festival Parallèle Jam, évènement Hip-Hop international qui a pour but de promouvoir les valeurs de la Culture Hip-Hop et de permettre l'échange entre des artistes locaux, internationaux et le public Grenoblois, le temps d'une semaine. Jam de musique, de danse, de Graffiti, Battles de danse internationaux, Masterclass avec des artistes mondialement reconnus, des fresques Graffiti, des expositions, des DJ sets, des initiations. 80 % de la programmation y est gratuite. 4ème édition du Festival Parallel Jam. Dates : l'évènement se déroulera du 23 au 29 septembre 2024, dans plusieurs espaces de la ville de Grenoble, notamment avec une journée à La Belle Electrique. Artistes programmés (encore en cours) : - Trois speakers : MC WillyStyle (Lyon), MC Joks (Grenoble), MC Rezma (Grenoble) animeront l'ensemble des activités de la semaine. - Plusieurs DJ's, dont certains sont de renommés internationale. Ont déjà réservé leur date: DJ Goodka (Grenoble), DJ Cléon (Paris), DJ Cali (Liège, Belgique), DJ Rezma (Grenoble). - L'association souhaiterait inviter en collaboration avec La Belle Electrique, Grandmaster Flash, pionnier américain du Hip Hop.</p>	- Subv : 1 000 €				4 500 €	- Subvention : 2 000 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le



ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	DANSE	40 NEUF	<p>Fondée par Catherine Contour en 2008, Maison Contour est une fabrique artistique, sorte de laboratoire de création chorégraphique et de transmission. Elle élabore notamment la technique de corps Danser brut, technique de danse et de composition basée sur l'utilisation de l'outil hypnotique élaboré par Catherine Contour depuis 2002. Projet Bains Publics : formes publiques du Danser brut. Début de création <i>Voies d'eau</i> en partenariat avec Le Pacifique et le CCN de Grenoble dans le cadre de la Biennale Experimenta et <i>Infuse - Suites japonaises</i>. Artistes : Catherine Contour + nombreux collaborateurs nationaux et internationaux. Dates et présence à Grenoble : animation d'un atelier Chorégraphies de l'attention au Pacifique en Janvier dans le cadre de la Fabrique des Pratiques, Résidence de création sonore avec Matthieu Guillin et Clément Edouard pour Bains Publics à Grenoble, Workshop au Pacifique en mai.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention D Contribut volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comite d'avis
4	CINÉMA	A BIENTÔT J'ESPÈRE	<p>L'association <i>A bientôt j'espère</i> va à la rencontre des spectateur-rices pour partager avec elles et eux des films documentaires qui questionnent autant le monde qui nous entoure que la manière de le raconter en images.</p> <p>Elle souhaite jouer un rôle de passeur et d'accompagnateur pour sortir les films des salles dédiées, et essayer grâce aux films de mettre le monde en débat.</p> <p>Au risque du réel – Redonner une place à la parole. C'est : <u>Les banquets du réel</u> : cycle de projections qui allie cinéma documentaire et discussion collective autour d'une grande table. Quatre heures entre inconnu-es pour vivre ensemble une expérience émancipatrice où le film et l'échange sont un tout indissociable. <u>Le monde au coin de la rue</u> : séances publiques à 8h45, 16h, 18h et 20h30. Chaque séance touche à des problématiques sociales où l'écriture novatrice des films permet un regard nouveau sur les questions des identités de genre, sur les violences conjugales, sur la santé mentale, la santé, les bouleversements écologiques. Le matin, <u>Les café du doc</u> à 8h45 font se retrouver des parents d'élèves, des travailleurs indépendants, des étudiant-es, des sans-abris, de nouveaux arrivants, des retraité-es avant d'aller faire leurs courses pour un café et un court film. (Parallèlement ont lieu en journée des Salons de conversation dans le cadre du Contrat de ville). <u>L'amour au risque du réel</u> : cycle de projections et discussions dans 3 lieux différents entre lectures, films et rencontres pour 100 spectateurs. Les virées documentaires : Toute l'année, des associations, des services municipaux, des unions de quartier, des librairies sollicitent l'association pour imaginer des séances.</p>	- Subv : 4 000 € - Locaux : 1 896 €	- Subv : 5 000 € invest			8 000 €	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 1 896 €	F	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention D Contribut volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comite d'avis
4	PATRI MOINE	ACADÉMIE DELPHINALE	<p>L'Académie Delphinale est un acteur reconnu pour la qualité de ses activités et de ses publications. Société culturelle pluridisciplinaire c'est la plus ancienne société savante du département de l'Isère. Ses travaux portent sur des disciplines très diverses, histoire, conservation du patrimoine, art, lettres, sciences et techniques, études intéressant les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes Alpes qui constituaient l'ancienne province du Dauphiné.</p> <p>Le projet présenté est l'édition par les PUG des actes du colloque qui s'est tenu le vendredi 30 septembre 2022 sur « Le Dauphiné, une construction historique » et le samedi 1er octobre 2023 sur « Le Dauphiné ; pays de montagne » aux Archives Départementales de l'Isère.</p> <p>L'ouvrage a été élaboré en suivant des règles de qualité scientifiques garanties par un comité de lecture composé de spécialistes des disciplines concernées. Référencé selon les normes internationales, il sera distribué aux membres de l'Académie, mais aussi à diverses institutions publiques. Il reste ainsi à l'instar de tous les bulletins de l'Académie depuis 1846 un outil important de recherche et une référence pour toutes les personnes, historiens professionnels ou amateurs, qui s'intéressent à l'histoire, au patrimoine et à la culture du territoire.</p>					1 000 €	- Subvention : 1 000 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le
ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention D Contribut volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	AJT ASS POUR LE JEUNE THÉÂTRE À GRENOBLE	<p>En 2018, après plus d'une décennie dans le montage de projets de lectures théâtralisées, Sarah Charlier et Lola Lelièvre créent les AJT, compagnie se consacrant au jeune public, à la recherche en espaces dédiés à la petite enfance et à la création pour les tout petits.</p> <p>Projet : Création du spectacle <i>Ravie</i> à partir du texte de Sandrine Roche, variation sur la <i>Chèvre de Monsieur Seguin</i>. Soutien de l'Espace 600 (invitation de la compagnie à présenter son projet devant des professionnel-les) et de la Bobine. Plusieurs salles de l'agglomération et de la Région ont pré-acheté le spectacle. La compagnie reçoit le soutien du TMG pour la construction des décors.</p> <p>Artistes : mise en scène : Lola Lelièvre, jeu : Marie De Pauw, Sarah Charlier et Emilie Geymond ; création lumière et sonore Jérémy Chartier ; scénographie : AJT, Jérémy Chartier, atelier décors du TMG</p> <p>Dates : Résidence du 29/01 au 03/02/24 à L'Espace Cultures Petite Enfance et représentation le 3/02 ; plusieurs spectacles de la compagnie tournent dans le Département.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE



Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et Contribut. volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	DANSE	ALPES CONCERTS CIE COLETTE PRIOU	<p>Colette Priou est une artiste très implantée sur le territoire grenoblois. Elle y mène de nombreux projets avec de jeunes professionnels.le.s et des amateur.rice.s.. Le festival de danse <i>Les soirées</i> qu'elle organise de manière récurrente est l'occasion pour des compagnies émergentes locales de montrer leur travail. Son travail de médiation en direction des publics scolaires et des publics porteurs de handicap mais aussi son implication régulière lors des journées thématiques sur le handicap, les droits des femmes, contre les violences faites aux femmes sont également reconnus.</p> <p>Création et diffusion. Nouvelle création, <i>Fragments suspendus</i>, avec 4 danseurs Hip-hop et 1 danseuse contemporaine. Sur les musiques de Antoine Strippoli (compositeur pour la Cie de JC Gallotta) - atteint de la maladie de Charcot, pour lui rendre hommage. Les pièces du répertoire, également, en diffusion, les Duos avec Baïa et Hugo ou Baïa et Lénou Vernay, pour les scolaires, collèges, lycées. EAC, pratique amateur-rice et formation. "Place aux enfants" avec l'École Primaire Anatole France. La compagnie a obtenu la labellisation de Paris JO 2024 "Olympiade Culturelle Paralympique", pour les amateurs valides et en situation de handicap, pour la création <i>Ensemble pour les Jeux</i>, Danse/Sport en collaboration avec Sébastien Pilot, Champion de France Handiboxe, Champion du Monde en Canne de Combat. Dates en cours de construction dans le cadre de l'été Oh Parc. Ateliers réguliers pour les enfants, adolescents de Apajh38/Eybens et pour les Adultes du Foyer Ste-Agnès. Accompagnement à l'émergence et à la pratique amateur-rice Festival "Journée Internationale de la Danse",le 28 Avril, avec des groupes de danseurs amateur-rice-s et des Cies émergentes, au centre-ville de Grenoble. Journée des Droits des Femmes et Journée Contre les Violences Faites aux Femmes avec la Cie C. Priou et le Trio de "à Fleur de Peau".</p>	- Subv : 3 500 €		AAP Place aux enfants 1 650 €	8 000 €	- Subvention : 2 000 €	F	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
4	DANSE	ALPES CONCERTS CIE SLOUPY	<p>La compagnie Sloupy portée à ses débuts en 2020 par la compagnie Tant'hâtive tente de créer des formes artistiques et artisanales pour susciter des émotions à tous les publics et aller vers ceux qui ne vont pas au spectacle.</p> <p>Projet : <i>Au bout du fil</i> dont le titre provisoire était Pelote et Re est un spectacle déambulatoire et interactif pour les 3-6 ans et <i>Les triplettes de Belleville</i>, trio de marionnettes à taille humaine, représentant des mamies pleine de vie qui poussent la chansonnette et créent des moments conviviaux pour tous.</p> <p>Artistes : Sloane Kersusan directrice artistique et comédienne, Peggy Legay comédienne clowne, chanteuse et pianiste</p> <p>Dates à Grenoble : résidence d'écriture à la MJC Parmentier ; représentation en décembre 2024 à La Tête Bleue, association à but culturel et artisanal située quai 44, Perrière ; déambulation du trio de marionnettes durant la fête des Tuiles le 8 juin ; création d'une des marionnettes lors d'une résidence fin 23/ début 24 à Utopia</p>	- Subv : 3 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et CVN volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comite d'avis
4	PATRI MOINE	AMIS DU MUSÉUM DE GRENOBLE	<p>Programme d'activités 2023-2024. 17 découvertes sur le terrain plus un cycle sur la forêt ; 5 sorties d'une journée : Chartreuse – ENS Herretang – musée de l'Ours à l'Entremont, Savoie – Chambéry – Musée savoisien – gorges du Fier, Plateau Matheysin en liaison avec l'exposition « carbonifère » - les Bauges – Drôme, archéologie – et plus en fonction de l'actualité 3 sorties de deux jours : basses gorges du Verdon, le Lubéron et Marseille (grotte Cosquer, calanques et autres sites. Pas de voyage pour 2024, les sorties de deux jours sont privilégiées. Découvertes de la région grenobloise à pied ou en covoiturage, 7 sorties dans Grenoble et son agglomération : Musée Evêché nouvelle exposition photos, Musée dauphinois 7000 ans alpin, Grotte des sarrasins, Cosmocité (2e visite), les bois des Vouillants (circuit pédestre nature et archéologie) – les Seiglières (géologie et botanique) – Vallon de l'Ecureuil. Toutes ces activités sont auto-financées et réservées aux adhérent-es. Possibilité d'ouverture à un nouveau public au tarif non-adhérent. Ces sorties permettent de faire connaître le Muséum et les Amis du Muséum en collaborant avec les associations amies qui assurent les visites guidées du patrimoine concerné. Cycle : de la forêt fossile à la forêt vivante. En lien avec la prochaine exposition temporaire sur « planète carbonifère » : une visite guidée muséum Grenoble (Genèse des Alpes et paroles de terre), une journée à la découverte de la forêt dans le Parc régional de Chartreuse, une ou deux ½ journées en forêt autour de Grenoble. Conférences 2024 : 10 conférences : conférences gratuites et ouvertes à tous les publics sur des thèmes variés, liés à l'actualité et aux sciences de la terre, de la vie et de l'homme. Les sols vivants, les terres rares (métaux critiques), les virus, l'ours, le renard, la forêt, l'anthropologie, la houille blanche, patrimoine en péril (grotte Cosquer), etc. Conférences communes Muséum /Amis du Muséum en cours d'organisation en lien avec l'exposition temporaire à venir (Avril 2024) – nombre à définir. Animations-Ateliers : Nuit des Musées, forum associations, journées européennes du patrimoine, fête de la science, festival Demain les Montagnes.</p>	- Subv : 6 000 €				7 000 €	- Subvention : 6 000 €	F
				- Locaux : 1 983 €					- Locaux : 1 983 €	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention D Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
4	LIVRE	ANA GRAMME	<p>Programme d'activités 2024.</p> <p>L'association Anagramme propose tout au long de l'année des ateliers d'écriture et de lecture à voix haute (ateliers pédagogiques et artistiques). Également, elle organise des temps forts autour du livre et du théâtre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'échappée Lire</i> : temps fort littéraire automnal ; - <i>Dis-moi dix mots sur le podium</i> : actions dans le cadre de la Semaine de la Langue Française et de la Francophonie 2024 (temps fort à l'initiative du Centre national du livre) ; - <i>L'autre visite</i> : proposition artistique des arts visuels à la littérature. <p>Auteur-ices et animateur-ices d'ateliers : Jean- Charles Terrien, Viviane Veneault, Anaïs Escot...</p> <p>Artistes metteur-es en scène, comédien-nes et musicien-nes : Solenn Monnier, Marie Despessailles, Benoît Olivier, Fabienne Courvoisier, Erwan Flageul, Laurent Buisson, Emmanuèle Amiell...</p> <p>Personnel technique du spectacle et de l'audiovisuel : Fabien Andrieux, Gilles Cadoret...</p> <p>Partenariats : structures culturelles et socio-culturelles, éducatives, de santé de Grenoble et du département.</p>	- Subv : 8 500 €				19 000 €	- Subvention : 8 500 € - Locaux : 7 111 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention D Contribut volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	APNÉES	<p>Festival Paysages composés, actions culturelles et aide à la création.</p> <p>Festival : PAYSAGES COMPOSÉS est un temps fort de recherche, de création et de rencontre avec les publics, au croisement des disciplines, entre expérimentations sonores et expériences d'écoute paysagère. <u>JEUDI 12.09.2024</u> : 9h00>16h00, APF - France Handicap (Eybens) - Atelier de création sonore à destination du public en situation d'handicap par Matteo Olivo 10h30, Crèche Mille Pattes Atelier d'écoute à destination de la petite enfance par Enzo Favre / 17h30, Salle Messiaen - Inauguration du festival Présentation et apéritif / 18h30, Salle Messiaen - Les Résidences de l'Hélicante (Terroirs de Création #3) Restitutions du projet de création participative porté par ACROE Diffusions et performances sous dôme immersif. <u>VENDREDI 13.09.2024</u> : 10h00>12h00, ENSAG Restitutions des projets de Création de dispositifs d'écoute (Terroirs de Création #4) Rencontres avec les étudiants de l'ENSAG / 14h00>18h00, Maison des Associations PAYSAGES COMPOSÉS Tables rondes / Rencontres Pro sur inscription. 20h00>22h30, Salle Messiaen - PAYSAGES COMPOSÉS Performances + Diffusions Évènement de création des oeuvres réalisées dans le cadre de l'appel à candidatures « Résidences de création ». <u>SAMEDI 14.09.2024</u> : 13h30>18h00, Le Ciel PAYSAGES COMPOSÉS Conférences + séances d'écoute avec Elena Biserna, Matthieu Saladin, artistes/chercheur-euse-s invité-e-s / 20h30>22h30, Le Ciel PAYSAGES COMPOSÉS Performances + Diffusions avec duo BigBat, ...+ restitution des "Ateliers de la création" et des ateliers avec les étudiant.e.s de l'école d'architecture. Actions culturelles en lien avec le festival: - <u>Participation au dispositif national des « Ateliers de la création »</u> avec le Grame (Centre National de Création Musicale) et Musée de Grenoble pour un cycle d'ateliers avec élèves du bac pro carrières sociales du Lycée Louise Michel à partir d'une des œuvres du Musée. 20H d'ateliers avec artistes, un médiateur, travail sur des techniques de studio... Objectif final : l'élève devient le médiateur de son œuvre auprès d'un public. Restitutions : 1) 14 mars 2024, Musée de Grenoble; 2) Septembre 2024 lors du festival (séance d'écoute) // artistes : Enzo Favre et Alessandro de Cecco. - <u>Projet de création avec le Conservatoire et l'ensemble professionnel de musique contemporaine 2e2m.</u> Le programme inclut l'œuvre de création « Roue libre » du compositeur et chercheur Maël Bailly et l'œuvre participative pour 111 cyclistes « Eine Brise » du célèbre compositeur Mauricio Kagel.</p>	- Subv : 1 500 €					4 000 €	- Subvention : 2 000 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

SLO

Publié le
ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention D Contribut volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	ASS CRÉATION RECHERCHE OUTILS EXPRESSION (ACROE)	<p>Projet de création Les Résidences Artistiques de l'Hélicanthe 2024. Participant.e.s au projet : collectif de 5 artistes experts des technologies de l'Hélicante travaillant de longue date avec l'ACROE (Claude Cadoz, Compositeur-pianiste, ingénieur-chercheur; Hans-Peter Stubbe, Compositeur-pianiste, expert confirmé, conservatoire royal de Copenhague, Ludger Bruemmer : Compositeur-pianiste confirmé, Centre des Arts et Media - ZKM de Karlsruhe; Giuseppe Gavazza : Compositeur-professeur, expert confirmé, conservatoire de Cuneo; Bénédicte Adessi : Performeuse chorégraphe plasticienne.); - Jérôme Bertholon, guitariste, enseignant au conservatoire d'Angoulême (France) et Cristina Mercuri, élève en dernière année du cursus de composition électroacoustique au conservatoire de musique de Cuneo (Italie) tous deux expérimentés en matière de composition musicale numérique mais très peu experts dans les technologies de l'Hélicanthe. - dans certaines des sessions de créations, dans les studios de création de l'ACROE ou en public, d'autres personnes (novices, adultes, enfants) s'aggloméreront au noyau précédent. Projet : première phase de travail des artistes experts sur les outils de l'Acroé afin de prototyper un premier ensemble d'instruments virtuels reconfigurables. Puis, expérimentations sur ces outils par les artistes avec des séances ouvertes à d'autres instrumentistes (élèves conservatoire, autres artistes, etc.). Puis création de formes musicales finales, du dispositif scénique et de scénarii de performances. <u>En septembre 2024 :</u> première sortie scénique dans le cadre du Festival "Paysages Composés", organisé par l'association APNÉES. Certain.e.s participant.e.s (autre que collectifs artistes) pourront participer en tant qu'improvisateurs à cette première expérience publique. <u>En novembre 2024 :</u> les œuvres travaillées seront données dans un concert organisé par l'ACROE en partenariat avec les partenaires du projet, pour de nouvelles variantes des créations.</p>					2 000 €	- Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et CVN volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ASSOCIATION FUSÉES	<p>Voyage à dos d'escargots : Les perspectives de l'escargot : série de créations qui s'étalent de 2020 à 2030. Ce sont des sentiers artistiques qui parcourent la métropole grenobloise dans ses plaines urbaines et ses massifs. Chaque sentier prend la forme d'une boucle hélicoïdale et se compose de 20 à 30 étapes. Chaque étape propose de découvrir un lieu ou un talent caché et forme une randonnée-spectacle, une création coconstruite avec des artistes locaux, des habitant·e·s et des acteur·rice·s du territoire. En 2024, les marches prévues : <i>En quête de l'essentiel</i> avec The Street Yeti à la librairie Decitre et l'Office de Tourisme / Grenoble, <i>Presque une île</i> avec Marie Boiton et Florent Diara à l'Institut Laue Langevin / Grenoble, <i>La place des Perspectives de l'escargot</i> - quartier Vigny Musset / MDH Prémol / Grenoble, <i>Folie abandonnée</i> avec Simon Pochet au centre social Georges Sand à Fontaine, <i>Tendre l'oreille</i> avec Simon Pochet - Ville de Fontaine / Département de l'Isère° <i>Remain in light</i> avec Sylvain Dumaine au Musée de la Chimie de Jarrie.</p> <p>Gagnantes aux Césars. Depuis 2023, dans le cadre du dispositif « Culture et Santé » auprès de la Clinique Mutualiste, la compagnie va à la rencontre d'un groupe des mamans césarisées et écoute leurs incompréhensions, leurs doutes, leurs pertes de confiance, leurs reprises en mots et en main de la naissance de leurs enfants. Elle interroge le passage avec les accompagnants (sage femmes, obstétriciens). Ces témoignages ont donné lieu à un podcast et des courts métrages (sur la base d'images filmées par ces mêmes mamans). Restitution en janvier au cinéma Le Club (Grenoble). Projet de programmation à la cinémathèque. Écriture d'un livre dédié avec collecte de paroles et dessins.</p> <p>Oiseaux : Résidence en école, projet de résidence à l'école primaire de La Rampe (Grenoble) : en cours de construction (demande de subvention Coup de pouce Éducation et Contrat de Ville. <i>DE MA FENÊTRE</i> - Création dans le cadre du projet Culture et Santé au centre Rocheplane de Saint Martin d'Hères.</p>	- Subv : 2 000 €	- Subv : 2 070 €	AAP Place aux enfants 2 025 €	6 000 €	- Subvention : 4 500 €	F	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

S²LOW

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention D Contribut volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	LIVRE	ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS MASTER PROFESSIONNEL DIFFUSION DE LA CULTURE (AEMD)	Dans le cadre de leur master 1, les étudiant-es « diffusion de la culture » de l'UGA organisent à Grenoble et dans l'agglomération le Printemps des poètes, manifestation nationale et annuelle. Cette année, le Printemps des Poètes se déroule du 11 au 17 mars 2024 (thème : « la Grâce »). La programmation du festival est multidisciplinaire, allant de la lecture au cirque en passant par le hip hop. Les neuf évènements qui composent le festival questionnent notre rapport à la poésie et explorent des esthétiques liées à la Grâce. Programmation très majoritairement féminine.	- Subv : 1 000 €				1 500 €	- Subvention : 1 000 €	F
4	THÉÂTRE	ASSOCIATION LA MARMITE	Création théâtrale avec des adolescent-es à la Villeneuve. Projet : Nos émotions nature création collective : permettre à des adolescent-es de transformer sous une forme artistique leurs émotions face aux forces de la nature. Pour les 11 – 17 ans. Stages à partir des vacances de printemps, les we et vacances d'été. Restitution rentrée 2024 à l'atelier des charmes. Atelier d'écriture théâtrale, création sonore et vidéo, jeu dans les espaces naturels comme le bois de la Bâtie, la tourbière de Peuil (Vercors), les jardins collectifs du secteur 6 et rencontres avec les habitant-es. Partenariats en cours de construction : service DEJ / Espace Arlequin, MJC Prémol, Maison de l'image. Equipe : Sophie Berckelaers, mise en scène – Fabien Andrieu, éclairages – Pierrem Thinet, pédagogie et création musicale – Cathy Avril, costumes ; Anne Marchal et Maison de l'image pour travail vidéo. Ateliers : <u>Atelier théâtre avec Maison de l'enfant Prémol</u> depuis oct 2021. 1h30 toutes les semaines pour les enfants âgés de 7 à 11 ans : 7 participants. Diffusion de <i>La Smala de Troumoutoune</i> , créée en décembre 2023 à l'atelier des charmes (en cours).	- Subv : 5 000 € - Locaux : 13 236 €				7 000 €	- Subvention : 2 500 € - Locaux : 13 236 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention D Contribut volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comite d'avis
1C	DANSE	ASSOCIATION MALKA	<p>Création : <i>BreakDO</i> : projet de création chorégraphique avec des danseurs hip hop (breaqueur.euses) et des judoka.tes des Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe) où l'art du breaking rencontre la voie du judo. Pièce chorégraphique pour 8 interprètes : 4 danseurs et 4 judokas. Création 2024 – Commande de Touka Danses – Centre de Développement Chorégraphique de Guyane dans le cadre des Olympiades Culturelles et des Jeux Olympiques de Paris 2024. <u>La résidence de création au Théâtre Prémol</u> à Grenoble prévue au printemps 2024 a été annulée. Les résidences de création auront lieu à Saint Martin d'Hères, à Cayenne et à Roubaix. <u>Até Aqui Tudo Bem</u> : est un projet de création chorégraphique franco-brésilienne en partenariat avec le Festival MID à Brasilia le Festival de danse de Récife et la Délégation Générale des Alliances française au Brésil. Les danseurs brésiliens viendront de Sao Paulo, Rio de Janeiro et Recife.</p> <p>Diffusion : <i>J'ai pas toujours dansé comme ça</i> : CAIRN à Lans-en-Vercors, une dizaine de représentations au Brésil prévue + représentations en France. <i>Até aqui tudo bem</i>, sera présentée à Rio, Brasilia, Récife, Salvador de Bahia en octobre 2024 (une version courte de 30 min, working progress) ; <i>BreakDO</i> : création le 1^{er} juin à La Friche Belle de Mai (13), en Guyane lors du passage de la flamme olympique, Salle Léon Curral à Salanches (74), Théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon (42), La Faïencere à Creil (60), plusieurs dates au festival URBX au CCN de Roubaix, à la Rampe d'Echirolles (14 novembre), au Festival Dnases Métisses au CDCN de Guyane, au Tropiques Atrium – scène nationale de Martinique, à l'Archipel, scène nationale de Guadeloupe, etc. <i>Barulhos</i> sera diffusé au Grand Angle de Vioron (38) pour deux représentations, puis lors de l'édition 2024 des Hivernales au mois de juillet à Avignon pour 11 représentations.</p>	- Subv : 5 000 €				10 000 €	- Subvention : 5 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montant subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
2	ARTS VISUELS	ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITÉS (AAA)	<p>Programme d'activités 2024. L'association AAA aide à la production, diffusion et promotion d'un certain art contemporain. Ses actions sont le financement de projets artistiques, le conseil aux artistes, la mise en place de résidences, la réalisation d'expositions et l'édition de livres ou brochures d'artistes ou expositions. AAA gère les vitrines d'expositions « showcase » en centre-ville, espace en réseau avec d'autres tels que le Centre d'art de Flaine, La Halle à Pont-en-Royans, Sou6îles et Le Cosmodule à Lyon, After Eight Books et la librairie du Palais de Tokyo à Paris, Zines of the zone RIB à Rotterdam, Museo nacional de Bellas Artes de la Havane, LVLup! À Tallinn, Librairie Mål og menning à Reykjavik. AAA soutient le travail de jeunes artistes en lien avec les lieux de résidence de Pelvoux, Clamecy, Fontcouverte. Régulièrement, AAA participe aux travaux de l'ESAD-GV, de l'UGA, de l'Ecole supérieure d'art d'Annecy et de l'Académie des Beaux-arts de Tallinn. AAA mène enfin un travail d'édition avec Goofypress à Berlin et Building Fictions à Amsterdam. En 2024, le projet de l'AAA poursuit ses missions de création, de promotion, de diffusion de l'art contemporain et de soutien aux artistes à travers plusieurs espaces et formats artistiques complémentaires. L'AAA continue de gérer Galerie Showcase, un lieu d'exposition donnant sur l'espace public qui programmera six temps d'expositions. La structure éditoriale de l'association, les Éditions AAA, continue de travailler à la publication de projets d'artistes et de théoricien-nes, en l'occurrence Intertidal, livre d'artiste de Julien Villaret. L'AAA portera deux projets hors-les-murs, un en France, à Bayonne, l'autre à l'international, à La Havane, en lien avec des partenaires locaux pour chacun.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : pas d'actions culturelles pour les publics prioritaires</p>	- Subv : 3 000 €				6 000 €	- Subvention : 2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et Contribution volontaire (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montant subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	ASSOCIATION RESSOURCES POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE NUMÉRIQUE (ARCAN)	<p>Soutien à la création numérique et Éducation Artistique et Culturelle numérique 2024. L'Association Ressource pour la Création Artistique Numérique (ARCAN) œuvre sur le territoire grenoblois et environnant pour soutenir la création numérique et hybride sous toutes ses formes, du mapping aux machines, en passant par l'expérimentation sonore, les installations immersives et interactives, l'art génératif, les performances audiovisuelles, etc. Tournée vers l'émergence, ARCAN permet aux nouvelles et nouveaux artistes du numérique de rencontrer leurs publics et de s'insérer dans un réseau professionnel régional (Hexagone, La Bobine, La Belle Électrique, La Source, Mixlabs, Pléiades, Ugines, Pôle Pixel, AADN, Hacnum). Le lien entre artistes et publics est au cœur même du projet d'ARCAN qui s'efforce d'aller au plus près de ces derniers et de les accompagner dans leur découverte de ces esthétiques émergentes par une médiation soutenue et des programmes d'éducation artistique et culturelle. ARCAN a trois objectifs majeurs en 2024 : 1) Maintenir et développer ses événements. L'association porte des événements en coproduction comme la soirée A/V à La Bobine, répond à des commandes comme avec le musée archéologique de Grenoble (4000 personnes en 2023), et surtout organise son festival d'arts numériques « DNA » chaque année depuis 2018. Ce festival a pour but de diffuser la création numérique émergente et d'en assurer la médiation par les artistes auprès de publics curieux. Le festival veut en 2024 proposer une programmation plus ambitieuse et une journée de rencontres professionnelles co-organisée avec l'Hexagone et HACNUM. 2) Continuer à développer les ateliers d'éducation artistique et culturelle. Partenaires : le CHAI, la Belle Électrique, Histoires de..., la médiathèque de Rive-de-Gier ou la DAAC à la Maison Bergès. 3) Créer un poste pour professionnaliser et pérenniser la structure. ARCAN a l'ambition de créer un écosystème d'arts numériques sur le territoire grenoblois. De la création à la diffusion en passant par l'accompagnement à la professionnalisation et la transmission, il y a encore beaucoup à construire pour faire rayonner Grenoble sur la carte des « arts hybrides ». Moyens humains : 20aine de bénévoles. Partenaires : Hexagone, Belle électrique, Musée dauphinois, Musée archéologique Saint-Laurent, collectif Coin, CCSTI.</p>	- Subv : 4 000 €				5 000 €	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 1 787 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1C	DANSE	ASSOCIATION SCALÈNE	<p>6^{ème} édition du festival « Ouverture exceptionnelle ». Depuis cinq ans, le festival « Ouverture Exceptionnelle » (réouverture ou occupation éphémère de magasins par l'art et la culture) occupe le cours Berriat. Aujourd'hui, la boutique « L'Alimentation Générale Artistique » (boutique mise à disposition par le groupe Araymond) permet une présence artistique permanente dans le quartier. En 2024, la Cie déploie le festival dans le quartier Alma/Très-Cloîtres en coopération avec les acteurs du territoire. Festival Ouverture exceptionnelle du 4 au 10 octobre. Pour 2024, le festival est reconfiguré avec un temps fort dans le quartier Alma Très Cloîtres (ATC) et un écho sur le cours Berriat le 1^{er} week-end. Festival sur la thématique de l'inspiration. 2 boutiques sont mises à disposition par la SDH pendant 6 mois pour préparer le projet avec le quartier ATC : ° des temps de médiation/ateliers réguliers à destination des publics les plus éloigné-es de la culture, de l'éducation et de l'émancipation ; ° des temps de résidences pour les compagnies locales avec la mise en place d'ateliers en écho à leur travail ; ° des actions de sensibilisation et de médiation en coopération avec plusieurs acteurs associatifs et socioculturels du territoire de la métropole (Grenoble secteur 2 : Maison des Habitants Centre- Ville, MJC Allobroges, restaurant l'Atypik, le CIMN / Théâtre Ste Marie d'En Bas, ODTI, CCSTI, association Comptoir d'emplois,...); Programmation en cours de construction : Xavier Machault, Klip, les Moissonneurs des lilas, Les Zinzins, Tancarville.</p>	- Subv : 8 000 €			- mise à disposition de matériel : 470,64 € TTC (CM 25 03 2024)	15 000 €	- Subvention : 8 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	ASSOCIATION STARA ZAGORA	<p>Festival du 22 novembre au 7 décembre 2024 : programmation de 26 séances (dont des représentations scolaires) pour 11 spectacles (dont 2 créations 2024 <i>Tympan dans l'oeil</i> et dont 5 accessibles au jeune public) avec 9 lieux partenaires. Des temps d'échanges avec les artistes sont organisés chaque fois que cela est possible à l'issue des représentations. Artistes : Dom La Nena, Benoit Gaucher & Yohan Landry, Switch groove & Renaud Vercey, ORI-KI & WOZ KALY, Süb, CIE MANGEURS D'ÉTOILES, Fragments & Flo-bath, Victoria Follonier & Elie Blanchard, Cie SZ, Harold López-Nussa, - Ateliers pédagogiques : 3 ateliers d'initiation en milieu scolaire (Collège Olympique et École Anthoard de Grenoble, 3 écoles du plateau du Vercors)..., 4 ateliers parents/enfants de découverte et de pratique. (La Bobine à Grenoble x2, le Cairn à Lans-en-Vercors, la médiathèque de Voreppe). 1 masterclass ciné-concert à destination d'une vingtaine de musiciens amateurs et professionnels avec le pianiste cubain de renommée mondiale HAROLD LOPEZ-NUSSA. (à L'Heure Bleue à St-Martin d'Hères). Les partenaires et lieux de diffusion : La Bobine, l'Espace 600, Salle Juliet Berto, L'Ilyade (Seyssinet) , La Faiencerie (La Tronche), Espace Paul Jargot (Crolles), La Vence Scène (Saint Egrève), L'Amphithéâtre (Pont de Claix), L'Heure Bleue (Saint-Martin-d'Hères). Autres activités de l'association à l'année : formation, échange artistique et pédagogie : environ 300h d'ateliers ou de formations par an, auprès de publics très divers / plusieurs milliers de personnes concernées, en cours de construction : projet à l'année avec diffusion et ateliers en dehors du temps du festival avec restitution dans des salles partenaires notamment le cinéma Juliet Berto).</p>	- Subv : 5 000 €	- Subv : 3 000 €			10 000 €	- Subvention : 8 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
4	LIVRE	ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSÉE STENDHAL	L'association composée de bénévoles a pour objet l'organisation à Grenoble d'un cycle de manifestations en vue de mieux faire connaître l'œuvre de Stendhal et d'auteurs de sensibilité stendhalienne soit sur l'année 2024 une quinzaine de manifestations ouvertes à tous publics. Nombre d'adhérents : 250. <u>25 janvier</u> : HEBERT et STENDHAL à la Villa Médicis , <u>Février</u> : Assemblée Générale de l'association aux archives , <u>Mercredi 22 mars</u> : Claire de Duras : une voix romanesque, conférence de Géraldine GAUDARD à la B.E.P. , <u>Mardi 28 et jeudi 30 mars</u> : STENDHAL au pays des comédiennes LOUASON, spectacle de Marie Christine FREZAL au Musée STENDHAL, <u>Mercredi 26 avril</u> : Peut-on (encore lire) Paul LEAUTAUD, Jean Louis REYMOND et Françoise BERTRAND à la salle Stendhal , <u>Mardi 16 mai</u> : Le Grenoble pré-stendhalien de CHODERLOS DE LACLOS, conférence de Christiane MURE-RAVAUD aux Archives , <u>du mercredi 17 au dimanche 21 mai</u> : Voyage à NAPLES sur les pas de STENDHAL, <u>22 août</u> : Lectures publiques « L'été au parc » Parc Paul Mistral, <u>Jeudi 7 et vendredi 8 septembre</u> : Voyage à Manosque chez GIONO, <u>Jeudi 14 septembre</u> : Louis Crozet, une amitié stendhalienne. Conférence de Jean Louis Reymond à la BEP, <u>Mardi 12 et samedi 30 septembre</u> : Promenade Stendhalienne au cimetière Saint Roch par Christiane MURE-RAVAUD, <u>Samedi 16 et dimanche 17 septembre</u> : Journées du Patrimoine, <u>Samedi 16 septembre</u> : Inauguration de la restauration de la chapelle Louis Crozet au cimetière Saint Roch, <u>17 Octobre</u> : Shakespeare à l'époque romantique (avec l'association Oxford), <u>Mardi 7 ou mercredi 8 novembre</u> : CHAMFORT avec Françoise BERTRAND et Gilbert DOMBROWSKY à la B.E.P., <u>Dimanche 26 novembre</u> : Concert N'KAOUA – STENDHAL et la musique à Sainte Marie d'en Haut.	- Subv : 600 €				1 000 €	- Subvention : 600 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	MUSIQUES	ATEA AVENIR TOUT EN ART	Arash Sarkechnik. Projet : Arash Sarkechik, poly-instrumentiste et musicien aguerri d'origine iranienne a été membres de plusieurs groupes grenoblois (Shaady) avant de se lancer dans un projet solo en 2018 avec son premier album « Toutirabien » qu'il a défendu seul en scène. Le deuxième opus plus solaires et dansants « Bazaari » sortira en 2024. L'artiste sera sur scène avec un combo de musiciens en quartet. Résidence de création en novembre 2023 à l'Ilyade, résidence son en mars 2024 à la Bobine, puis résidence scénique au Ciel (date en cours). Partenaires de la création : Le Grand Angle (Voiron), La Belle Electrique (Grenoble), la Source (Fontaine), l'Ilyade (Seyssinet-Pariset), Label Blue Shine. Artistes : Arash Sarkechik (chant, guitare, programmations), Somar Al Naser (oud), Pierre Bonnet (basse), Philippe Bonnet (batterie). Dates : 5/04/23 release party à La Belle Electrique + dates dans l'agglomération en cours.					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	ATEA AVENIR TOUT EN ART	Compost collaps. Projet solo porté par Stéphane Bordenet : percussionniste et activiste écologiste, baroudeur, DJ et maraîcher avant de se former au Centre de Formation des Musiciens Intervenants de Lille où il a acquis des compétences pédagogiques pour transmettre la musique, et a découvert la lutherie sauvage (fabrication d'instruments de musiques et d'objets sonores, à partir de matériaux récupérés ou détournés), qu'il pratique depuis avec différents publics : écoles, MJC, écoles de musique... L'artiste a ainsi créé un instrument percu-composteur fait d'objets de récupération et développe un imaginaire post-capitaliste low-tech, joyeux et festif. Janvier 2024 : reconstruction de l'instrument pour plus de robustesse et transportable plus facilement, ajout de microphones fabriqués avec des matériaux de récupération. Avril 2024 : sortie d'un EP, résidence son et mis en scène à La Bobine. Artiste lauréat de la Cuvée Grenobloise 2024. Dates : 11/04/2024 La Bobine - Grenoble (38) release party, 4/05/24 Open Air Music Live pour le Festival Magic Bus + dates Festival Satoriz (73), Le quARTier- Centre des arts plastiques (59), World CleanUp day (59).					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	OpérateursES	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants subvention DAC et CVN demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1B	ARTS VISUELS	ATELIER DU CINÉMA ECXEN TRIQUE (LE CINEX)	Médiation, éducation à l'image et résidences artistiques. L'association Cinex - atelier du cinéma excentrique propose une autre manière de faire et de partager le cinéma. Cinex s'est construit comme un espace de création, un lieu de réflexion, un atelier de fabrication d'images. Tourné vers le cinéma documentaire et expérimental, mais accueillant aussi des projets hybrides de cinéma du réel, Cinex travaille au développement de projets cinématographiques originaux au cœur de l'agglomération grenobloise, sur le département de l'Isère et également au niveau national pour certains projets spécifiques. Depuis 2021, Cinex a souhaité développer un accueil en résidence de longue durée (6 mois à 1 an) pour accompagner plusieurs réalisateurs-ices et les impliquer également dans les projets d'éducation à l'image. Cinex a souhaité poursuivre cet accompagnement au long cours en 2024 avec un appel à projet national donnant lieu à une bourse en plus de l'accueil en résidence, En parallèle, Cinex poursuit ses ateliers dans les établissements scolaires autour de l'éducation à l'image mais aussi auprès de publics éloignés du monde du cinéma et de l'audiovisuel pour des raisons diverses (origines sociales, géographique etc.). Les activités de Cinex suivent 4 axes principaux : Le soutien à la création, L'éducation à l'image, La diffusion d'œuvres cinématographiques, La transmission.	- Subv : 3 000 € - Locaux : 4 464 €				7 500 €	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 4 464 €	F
1A	THÉÂTRE	ATHECA COMPAGNIE	La compagnie Atheca est membre fondatrice des Compagnies réunies au Théâtre des Peupliers. Projet : Depuis septembre 2023, la compagnie travaille à une adaptation du texte <i>Suivre Pauline</i> du psychanalyste Sidney Cohen par le comédien, metteur en scène Philippe Garin et l'auteur. Comédien-nes et metteur en scène : Philippe Garin, S. Czopek, D. Klein et C. Schmutz. Dates : 7 et 8 juin 2024 au Théâtre des Peupliers ; répétitions ouvertes aux programmateurs et contacts avec les associations et structures d'addictologie. Plan de diffusion en cours pour 2024-25.					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	BELLE JOURNÉE	<p>Créée en 2019, la Compagnie Belle journée travaille sur la complémentarité des pratiques (théâtre, cirque, arts plastiques, écriture) afin de composer un univers singulier où la question de l'espace est centrale et où le texte s'écrit au fil de la recherche scénique. Elle fait partie des équipes permanentes du Grand Collectif et a été lauréate des Envolées 2023.</p> <p>Projet : Diffusion du spectacle <i>Vacances</i> avec des actions culturelles menées en parallèle, notamment dans le quartier de l'Abbaye ; création du spectacle <i>Nelly et les autres</i> à partir d'un texte de Nelly Arcan sur les femmes créatrices et leurs visibilités de leur vivant et après leur mort.</p> <p>Artistes : Fanny Hermant, Géraldine Michel, Angéla Kontis, Nour Birriotti, Marie Gurrieri, Noémie Desestret</p> <p>Dates : Résidence du 8 au 12/04 au Grand Collectif, sortie de résidence le 11/04/24 pendant l'ouverture trimestrielle du lieu ; résidence en cours de programmation à l'EST. Diffusion d'<i>Histoires domestiques</i> dans le cadre du festival Contes au café et dans le quartier de l'Abbaye pour le Carnaval en mars.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	BLUE VEINS PRODUCTION	<p>Projet : Gwizdek est un groupe de pop alternative française formé en 2020. Une pop douce et entraînante, dans la continuité de Balthazar et d'une volonté poétique inspirée par Feu ! Chatterton. Les thèmes sont ceux des rencontres humaines, du besoin de voyage, de la technologie omniprésente, et une pointe d'angoisse du temps... Le groupe a été accompagné par le Ciel de 2021 à 2023, et est accompagné par La Belle Electrique sur le dispositif Haute Fréquence en 2024. Artistes : Daniel Gwizdek, accompagné sur scène et au studio par Vadim Bernard, Quentin Favreger et Noé Trystram.</p> <p>Dates : Release Party à l'Ampérage le 7 novembre 24. + Cabaret Frappé (annulation 2023).</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	DANSE	C NOUS	<p>Centre de ressources Hip Hop – Culture et droits. Depuis octobre 2023, il s'est installé à La Correspondance (ZAC Flaubert) pour 4 ans en occupant un bureau et la salle de danse (en partage avec le conservatoire). Le collectif occupera ces espace pendant 4 ans et entend profiter de ce temps pour défendre et valoriser la place des femmes dans le milieu Hip Hop et organiser des temps de pratique du Hip Hop. Pour 2024, le collectif souhaite le soutien de la Ville pour plusieurs projets : EAC : Le Marchant du soleil avec un projet au Lycée Mounier qui débiterait en septembre 2024 avec 4 groupes des lycéens et 10 séances d'ateliers d'écriture animés par Ernest Blois (ancien directeur de la Maison des écrits à la retraite) avec un extrait de création de 15 minutes, à l'Espace 600 lors d'un projet de restitution des élèves du lycée Mounier en décembre 2024 (partenariat pas encore confirmé). Exposition : le projet <i>Rév'elles</i> sur la valorisation des femmes artistes et activistes Hip Hop à Grenoble (projet photo et vidéo) : exposition itinérante à Grenoble. Rencontres professionnelles : rencontres professionnelles autour du nouveau diplôme d'État pour l'enseignement hip hop. Le collectif bénéficie de l'agrément pour 2 services civiques chargé-e-s de travailler sur la valorisation des femmes et des personnes LGBTQ+ du milieu hip hop et sur le développement de l'accès au droit et lutte contre les discriminations.</p> <p>Avis défavorable : le projet proposé par le collectif est encore trop peu lisible et détaillé malgré un travail d'accompagnement du service pour mieux le cerner. Projet non prioritaire.</p>					15 000 €	- Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	ARTS VISUELS	CENTRE CULTUREL CINÉMATOGRAPHIQUE (LE CINE CLUB)	<p>Programme d'activités. Le ciné-club de Grenoble organise des projections hebdomadaires de films du patrimoine au cinéma Juliet Berto. Plus d'une trentaine de projections sont prévues cette année. Le rythme envisagé pour les projections est hebdomadaire/ bihebdomadaire (hors vacances scolaires). De nombreux partenariats sont déjà engagés et reconduits pour 2023-2024. 1 - L'ouverture du festival Dolce Cinema se fera avec le ciné-club et le film <i>Il postino</i>; 2- Une projection exceptionnelle de <i>Tout sur ma mère</i> d'Almodovar est organisée à la Bastille en octobre avec les partenaires de Vues d'en face et de la cinémathèque de Grenoble; 3- Les partenariats avec Migrant' Scène (CIMADE) et Fa Sol Latino (Festival Ojo Loco) sont maintenus; 4- La participation au Maudit Festival 2024 organisée par Terreur Nocturne est entérinée; 5-Un partenariat avec la maison de l'international est en cours de finalisation autour des 100 ans de la Warner Broth. Toutes ces projections sont précédées d'une présentation et suivies d'une discussion animée par les bénévoles de ciné-club, ou par les partenaires permettant un moment d'échange et de partage autour du film. Lors de chaque projection une fiche rassemblant des documents issus de sources diverses autour du film est distribuée à chaque spectateur-ice, toujours dans cette volonté d'éducation à l'image. Ces fiches sont aussi disponibles en ligne sur le site internet du ciné-club. Un programme est diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires chaque trimestre, en mode papier et disponible en ligne.</p>	<p>- Subv : 3 000 €</p> <p>- Locaux : 3 277 €</p>				5 000 €	<p>- Subvention : 2 000 €</p> <p>- Locaux : 3 277 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	MUSIQUES	CHOEUR DE L'ALBATROS	<p>Accompagnement de la pratique amateur du chant choral. Après sept ans d'activité à Lyon puis à St Amour dans le Jura, l'association le Chœur de l'Albatros est arrivée à Grenoble en 2023 et a recruté 38 choristes adultes (24 femmes et 14 hommes) de Grenoble et des environs pour un nouveau projet : l'apprentissage de onze chants jazz dans le but de les produire lors d'un concert en fin d'année. La direction du chœur est assurée par deux cheffes bénévoles et les répétitions ont lieu à la salle Stendhal de la MJC Allobroges tous les mercredis soir, hors vacances scolaires. Après sept ans d'activité à Lyon puis à St Amour dans le Jura, l'association le Chœur de l'Albatros est arrivée à Grenoble en 2023 et a recruté 38 choristes adultes (24 femmes et 14 hommes) de Grenoble et des environs pour un nouveau projet : l'apprentissage de onze chants jazz (liste en annexe) dans le but de les produire lors d'un concert en fin d'année. La direction du chœur est assurée par deux cheffes bénévoles et les répétitions ont lieu à la salle Stendhal de la MJC Allobroges tous les mercredis soir, hors vacances scolaires. Répétitions : Salle Stendhal, Grenoble avec Stéphanie Morales, soliste ; Sébastien Jaudon, pianiste les 13 janvier, 6 avril et 15 juin 2024 de 15h00 à 18h00. Répétition générale le 28 juin 2024. Concert le 29 juin à 20h30 à la Salle Olivier Messiaen.</p> <p>Avis défavorable : association menant un travail intéressant de pratique du chant choral amateur incluant des personnes en situation de handicap (la cheffe de Choeur bénévole est orthophoniste). La présence de professionnels est néanmoins trop anecdotique en termes de présence annuelle pour prioriser cette demande.</p>					2 000 €	- Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	DANSE	CHORESCENCE	Projet Immersions , avec notamment <i>Voyage depuis là</i> (concert immersif et interactif développé en 2023 pour une version tout public) et <i>Zone sensible à défendre</i> (Se déclinant en une déambulation en espace public ou en spectacle interactif, elle invite à se relier poétiquement au corps et aux sensations comme ressource fondamentale pour continuer à habiter une planète abîmée). Artistes : Isabelle JUBERT, Elodie MORARD, Jérémy DAMIAN et Isabelle ÜSKI ; Dates à Grenoble ; Voyage depuis là : en version petite enfance à la crèche Mille pattes à Grenoble (6 interventions), à la salle Noire en immersion avec des séances proposés à différents partenaires (écoles, crèches, Solexine), à la MDH Abbaye. Zone sensible à défendre : sortie de résidence au Grand Collectif et présentation à la fête de Grand Collectif.	- Subv : 1 500 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	DANSE	CIE CONFIDENCES	Création de la version tout terrain de <i>Idoles</i> (création pour 2 danseurs sur le fonctionnement des tendances et la manipulation des foules à travers les idoles, soutenue en 2023). L'objectif est de poursuivre le travail de recherche et de création pour mettre en place un format Tout Terrain en parallèle du format plateau en 2024. Artistes : Julie Caillet, chorégraphe, Nicolas Diguët – Danseur : Bruno Maréchal – Danseur. Léo Delepierre – Musicien. Hugo Vinit – Musicien ; Dates à Grenoble : en résidence à l'école Jean Racine de Grenoble, accompagné par l'Espace 600 du 4 novembre 2023 au 7 mai 2024 pour explorer et créer dans l'enceinte de l'école et partager nos recherches avec des ateliers avec les élèves du CP au CM2. Attente dossier complémentaire sur la version TT (cf. lettre dde de subvention).	- Subv : 1 500 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	demands projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	MARIONNETTE	CIE DÉSORDRES IMAGINAIRES	<p>Cette compagnie créée en 2020 souhaite promouvoir, produire et diffuser des spectacles de théâtre, clown et marionnette. Elle est membre du collectif Mann'Arte.</p> <p>Projet : diffusion des 6 spectacles dont <i>Le mythe de Thésée</i> et du <i>Minotaure</i>, crée en 23 avec clown et marionnettes à taille humaine pour jeune public. 4 déambulations, 2 projets de mises en scène avec des amateur-rices et un projet clown en milieu de soin avec l'IME Ninon Vallin de Grenoble pour jeune public et publics adultes.</p> <p>Artistes : Aurélie Raschetti, directrice artistique, comédienne et marionnettiste, Génia Konstantinova – comédienne marionnettiste, Benoit Kopnieff - metteur en scène, Camille Olivier – technicienne, Matthieu Mollard – musicien, Olivier Prod, Elvire Capezzali, Astrid Ligier, artistes clowns, Chloé Gil factrice de marionnette</p> <p>Date(s) Grenoble : 02/02/24 représentation scolaire du <i>Le mythe de Thésée et du Minotaure</i> à la Salle Noire ; projet à l'IME Ninon Vallin de janvier à juin ; participation en avril à la 6ème édition des 10 Jours de la Culture de la Métropole avec Clown Culture</p>						1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	DANSE	CIE ENTRE CIEL ET TERRE	Projet Victoire : création fiction-réaliste de danse verticale et installation scénique live sur l'émancipation et la puissance des femmes. Artiste : Myla Al Messa ; Dates et présence sur Grenoble : Etape de travail et tournage du film Victoire pour le Nikon Film Festival le 11 janvier à la Bifurk, résidence et sortie de résidence au Grand Collectif en juin.	- Subv : 1 500 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	CIRQUE	CIE KILOMBO	Projets : Adaptation pour la scène de <i>Étranges étrangers</i> et lancement de la nouvelle création pour l'espace public <i>En panne</i> : cirque musical à partir de 3 ans jouant sur nos différences apparentes et nos profondes ressemblances qui font de nous tous d'étranges individus aux yeux de nos semblables. Le public sera témoin et acteur des tentatives d'échanges entre créatures aux cultures différentes. La création est prévue pour 2025. 2 résidences de recherches réalisées, des résidences en 2024 à l'Espace Paul Jargot de Crolles, l'Ilyade de Seyssinet, Saint Martin d'Hères en scène, La gare à Coulisses (Drôme)... Artistes : Pauline Chauvet et Jean Pommart (interprètes), Elouen He;rmand (musicien) ; Dates et présence à Grenoble : représentation d' <i>Étranges étrangers</i> fin juin ou fin août.	- Subv : 1 500 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	DANSE	CIE TANCARVILLE	Projet Cheminotes . Duo musique, danse et théâtre d'objets de la naissance à trois ans sur le thème du train et du départ. Se déplacer en train, c'est être en mouvement, comme dans la danse ! C'est jouer avec l'espace, les vitesses, les arrêts, les lignes droites, les courbes....La musique bat aussi son plein : entre le coup de sifflet, le bruit de la vapeur, des freins, des rails ou du vent, le train est riche en sonorités. Ces sons serviront de supports pour la création musicale. Artistes : Création et interprétation : Mélanie Martel et Magali Benvenuti Textes basés sur les écrits d'Annie Martel et Liliane Bonnet Temps de résidence d'octobre 2023 à décembre 2024 : EAJE La Ribambelle, Grenoble (secteur 3), Crèche Léa Blain, Fontaine, Espace 3 POM', Fontaine, Temps d'ateliers parents / enfants / assistant-e-s maternelle-s d'octobre à décembre 2024: L'Espace 3 POM', Fontaine. Crèche Léa Blain, Fontaine, MDH Anatole France, Grenoble (secteur 3), Relai Petite Enfance Les Eaux Claires, Grenoble (secteur 3).	- Subv : 1 500 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	DANSE	CITÉDANSE	<p>Mix & Train et Exploration sensible de la Ville. Après plusieurs renouvellements, ces dernières années, et la fin de l'emploi d'une salariée, une nouvelle équipe bénévole s'est mise en place en 2023 ainsi qu'un CA totalement renouvelé. Ce nouveau collectif est composé de professionnel-le-s de la danse et aussi d'autres disciplines artistiques, de professeur-e-s de danse et d'amateurs, amatrices impliqué-e-s. Projet Mix & Train - Les Mix & Train sont des rendez-vous réguliers pour les danseur-se-s. Ils ont lieu au Pacifique (qui demande une rétribution pour l'utilisation du studio de danse) un jeudi tous les 15 jours, de mi-septembre à fin juin, soit, en moyenne, 2 jeudis par mois. Ils sont destinés aux danseur-euse-s professionnel-l-es ou en voie de professionnalisation et animés par un certain nombre de chorégraphes accompagné-e-s par la Ville (La Guetteuse, Confidences, Epiderme, Maison Courbe, Cie 47/49...). Projet Exploration sensible de la Ville - Le projet s'articule autour d'un ralentissement et d'un axe sensoriel abordé par des propositions de mise en mouvement ou en écoute. C'est une exploration collective guidée, en circulation dans l'espace public, afin d'aborder des lieux parfois connus sous un angle différent, et d'élargir ainsi les champs perceptifs. Le collectif souhaite mettre en place un rendez-vous mensuel d'une durée de 3h pour un groupe pouvant atteindre 20 participant.es, accompagné.es par deux intervenant.e.s professionnel.le.s. A chaque étape, le groupe se retrouve pour échanger et aborder la phase suivante. De retour au lieu de départ, un temps de récolte se fait sous la forme d'un partage. Cette expression peut se décliner sous plusieurs formes : écriture, dessin, parole, improvisation. Le projet bénéficie essentiellement à un public adulte, principalement issu du monde professionnel de la danse. Cela ne constitue pas un public prioritaire pour le dispositif 4.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : proposer un soutien pour aide à la structuration et préciser les orientations projet</p>					3 490 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	ARTS VISUELS	CLIFF HANGER	<p>La prochaine saison se passe dehors.</p> <p>Créée en 2018 par des passionné-es de cinéma et de séries, Cliffhanger est une association grenobloise née de la nécessité de valoriser et de transmettre l'art de la série TV en dehors du cercle privé, en développant sa découverte et sa pratique en collectif. Basée à Grenoble, elle concentre ses actions en région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ses actions, Cliffhanger souhaite s'inscrire comme étant complémentaire à l'offre audiovisuelle du territoire, comme un lieu ressource autour des séries, grâce à leur représentation publique, ludique, éducative, expérimentale et de recherche, ainsi que par le développement d'actions culturelles ouvertes au plus grand nombre.</p>	- Subv : 1 000 €				2 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1C	ARTS VISUELS	COLLECTIF COIN	<p>Programme d'activités 2023-2024. Depuis 2006, le collectif Coin a réalisé une dizaine de spectacles différents, joués dans plus de 16 pays, devant des milliers de spectateurs. Collectif Coin attache aussi une importance particulière à son ancrage dans le paysage culturel local. Ses créations sont régulièrement présentées et jouées à Grenoble depuis 2011 (Belle Électrique, inauguration Parc Flaubert, La Casemate, le Cab, le Magasin, le Grand Rassemblement CCN2, Vœux du Maire, MC2, etc). Depuis 2016, la compagnie assure la gestion de la Salle du Fond : un plateau de 80m² au cœur de La Bifurk. À la fois, lieu de stockage, de maintenance des œuvres de Maxime Houot, et lieu de conception et de fabrication. Trois nouveaux projets seront l'objet de recherche et développement en 2024. Leurs formes et tailles différentes illustrent la diversité d'échelles sur lesquelles collectif Coin souhaite travailler. Le projet MIN. Ce projet émane d'une volonté de collaboration avec l'Hexagone de Meylan. L'idée est donc de créer une forme spectaculaire et monumentale dans un lieu emblématique grenoblois à savoir le MIN (Marché d'Intérêt National) qui sera présentée dans le cadre de la biennale Experimenta 2025. Il s'agit d'une création <i>In Situ</i> dans le hall du MIN mais dont l'enjeu est d'être conçue de manière à pouvoir être proposée dans d'autres lieux et contextes. C'est un projet d'envergure et un nouveau défi pour la compagnie qui nécessitera plusieurs temps de résidence et de prototypage en 2024 en vue de sa présentation en février 2025. Performance dansée autour du dispositif Ataraxie. Maxime Houot souhaite disposer d'un ou plusieurs temps de résidence en 2024 afin d'expérimenter une forme de spectacle dansé utilisant le dispositif de l'installation Ataraxie créé en 2022-2023.</p>	- Subv : 7 000 €				10 000 €	- Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	MUSIQUES	COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK (CUB)	<p>Bifurkations #10 - Versant Cultures – 4, 5 et 6 octobre 2024. 10ème édition d'une expérimentation collective et multidisciplinaire portée par le CUB. Ce projet se décline en deux actions combinées : 1/Un travail de co-construction, annuel, rassemblant membres du CUB, partenaires et public pour définir les thématiques et actions proposées ; 2/Un temps fort événementiel qui se déroule à l'automne et croise les trois entrées thématiques propres à la Bifurk : les Arts, les Sports et l'"Éco" (écologie, économie, écocitoyenneté). La branche thématique « Arts » vise à interroger des démarches DIY ou autour du "Faire soi-même" dans le champ artistique. Objectifs : encourager le croisement des pratiques (sportives / artistiques / d'éducation populaire) pour viser un croisement des publics. Viser une inscription et un développement territorial dans un quartier en pleine mutation (quartier Flaubert, en cours de livraison) en proposant un temps fort événementiel. Projet 2024 : Programmation en cours avec les partenaires, quasi majoritairement locale + artistes émergent.e.s (environ 95 % local, 70 % émergents). Cette année, part plus importante au croisement notamment sur des créations in situ entre plusieurs structures : projet d'avoir 1 co-créa entre deux artistes Bifurk, 1 co-créa entre des artistes Bifurk et des artistes extérieurs, 1 co-créa entre des artistes Bifurk et des sportifs Bifurk. Les esthétiques représentées seront : concerts, spectacle cirque, arts de la rue, installation arts numériques, expositions arts contemporains, performance street art. En parallèle, entre 5 et 10 ateliers artistiques participatifs. Dans les pôles sports & éco : initiations skate, best tricks, pratiques inclusives, concours de dunk, marché des producteurs, vide grenier/dressing, marché du surcyclage, forum des initiatives locales, etc. Tarification : gratuit.</p> <p>Avis défavorable : L'évènement est une vitrine festive de la vie de l'association à l'année. Le lieu et l'association se revendiquent de l'éducation populaire. En ce sens, une augmentation significative de la subvention Ville actée en 24 notamment via l'enveloppe éducation populaire (+7k€ pour un total de 50K€). Dossier non prioritaire cette année.</p>	- Subv : 3 000 €				4 000 €	- Subvention : 0 € - Locaux : 148 539 € (DDST)	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COLLECTIF TAKAMAKA	<p>Le collectif Takamaka est crée par Claire et Marie Trouvé en 2021 à Grenoble pour rassembler dans un même espace les expériences de plusieurs artistes, de plusieurs disciplines. Leurs projets cohabitent dans une volonté de perméabilité des pratiques et s'articulent autour du spectacle vivant, de la création audiovisuelle, sonore et de la littérature jeunesse.</p> <p>Projet : <i>J'essaie de tuer personne</i> de Théo Michel-Bechet, artiste du collectif, qui crée un seul en scène à partir des personnages des poèmes de Sammy Sapin (un infirmier débutant, ses collègues et des patients), supports à une réflexion sur le système de soin actuel et les enjeux en santé publique. L'objectif est, comme avec <i>Là dessous</i> crée en 2023 par Claire Trouvé, de faire circuler la parole et de questionner les enjeux de citoyenneté. La forme de ces deux créations a été pensée pour permettre des représentations dans toutes sortes de lieux afin de toucher les publics concernés et les autres et de faciliter les échanges.</p> <p>Artistes : Théo Michel-Bechet créateur et comédien, accompagné de Claire Trouvé à la mise en espace et à la dramaturgie ; texte édité aux Editions du Clos Jouve (Lyon) en 2020, et autres textes sur le sujet</p> <p>Dates à Grenoble pour ce spectacle : 29 et 30 juin représentation à l'Ecole des Gens, 22 novembre 2024 à L'Ecoutille, diffusion prévue chez des habitant-es, au CHUGA, à l'EPHAD Narvik (Grenoble), etc. Plusieurs autres spectacles tournent en 2024 dont <i>Là-dessous</i> représentations au Théâtre de Poche les 10 et 11 janvier, à L'EST le 6 mars.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1B	THÉÂTRE	COLLECTIF TERRON	<p>Le Collectif Terron tisse des projets de création pluri et interdisciplinaires et des projets de territoire qui se nourrissent et se croisent. La compagnie est membre fondateur du Grand Collectif, quartier de l'Abbaye. Elle fait partie de la Coop doMino qui oeuvre au soutien des spectacles jeune public. Elle est administratrice de l'association GR38. <i>Peau de papier</i> est sa 4ème création. Créations : PAPIEL : Petite forme autour du papier, simple techniquement. Avec 2 comédiens, créée pour tourner en tous lieux et spécialement dans des espaces non dédiés aux spectacles et accessible dès 2 ans . Travail de résidence avec MDH Abbaye et Teisseire et écoles maternelles . Partenaires services petite enfance de Crolles + Espace Aragon + Musée Berges. Co-production La Bobine + festival théâtre enfant de Barcelone / 22 au 26 mai : Résidence de création PAPIEL, La Sala, Sabadelle, Espagne. MYCELIUM : Pièce de théâtre, créée collectivement avec des habitant-es du Trièves pour proposer de retrouver le sauvage en chacun de nous. Les artistes disposent la matière sur la scène en lui accordant la parole. Tout comme <i>Papiel</i>, cette création est une suite des recherches de la compagnie sur le rôle du public dans le spectacle. Comment proposer des expériences immersives au public ? <i>Mycélium</i>, inspiré du Teatro de los Sentidos, se créera avec une douzaine d'habitants du Trièves et trois artistes du Colectivo Terron, Miguel Garcia, Nuria Alvarez, Anne-Sarah Bornkessel. La sortie de création aura lieu en juillet 2024 au refuge de l'Esparon. En Lien avec les recherches menées par les artistes pour ce projet , un projet d'émissions radio-phoniques est en cours, avec la musicienne, chercheuse sonore de la compagnie, Marie-Caroline Conin, des émissions seront diffusées sur Radio Dragon (radio triévoise). Diffusion: 4 créations en tournée : <i>Peau de papier</i>, <i>Tierra Efimera</i>, <i>Le roi des sables</i>, <i>Bestiaire végétal</i>.</p>	- Subv : 4 000 €		AAP Place aux enfants 2 250 €		7 500 €	- Subvention : 4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMME UNE ETINCELLE	<p>Ancrée dans le territoire grenoblois, la compagnie Comme une étincelle née de l'association Cinémagie, est issue de la rencontre entre des artistes du spectacle vivant et des arts visuels, désireux d'enrichir et d'entremêler leurs pratiques artistiques. Depuis 2012, elle crée, développe et met en œuvre tout type d'interventions pédagogiques et artistiques à destination des enfants, des adolescent-es, ainsi que des personnes en situation de fragilité sociale. Enrichie de ses expériences pédagogiques et artistiques auprès d'un large public, l'association crée et diffuse des spectacles vivants, d'arts visuels et pluridisciplinaires. Création : <i>Comment attraper une étoile ?</i> Pour les 2-6 ans, spectacle protéiforme, entre théâtre, manipulation d'objets, jeu d'ombres et cinéma d'animation. Création, écriture et mise en scène, jeu David Meunier, animation stop-motion Camille Bourrier, dramaturgie, aide direction du jeu Cédric Marchal, création musicale Yan Volsy, création marionnette Carlos Nogaledo, manipulation marionnette Valentin Noël, création lumière Dan Félice, scénographie Juliette Baras. Soutiens et lieux de résidence : La Bobine Grenoble, Le Grenier des Halles La Tour du Pin, La Faïencerie La Tronche, La Traverse -Le Bourget du lac (73), Solexine Grenoble, le Diapason St Marcellin, le Prunier sauvage, La Vence scène St Egrève, St Martin-d'Hères en Scène - Espace Culturel René Proby. Diffusion : <i>Comment attraper une étoile ?</i> Création le 10 avril au Diapason à Saint-Marcellin, 2 représentations à la Bobine le 24 avril, à La Vence scène à Saint-Egrève le 2 mai 2024. Programmation en cours pour le 2nd semestre, <i>Le cirque des étoiles</i> : 50 représentations prévues sur le territoire national et local (programmations en cours), une tournée au Canada est programmée pour l'automne. Transmission : la compagnie va mener un certain nombre d'ateliers et stages durant l'année 24, dont à Grenoble en avril une master class de création chorégraphique d'ombre et de lumière au SUAPS à l'UGA et à Solexine, date de création : 30 avril à l'EST ; en juin 2 ateliers de Light painting à AADEC, en juillet stage de cinéma d'animation enfants/adolescent-es ; stage de marionnette ados adultes à Solexine ; intervention en éducation à l'image dans des écoles de Grenoble en partenariat avec la maison de l'image et le petit cinéma de classe (programme du Département).</p>	- Subv : 1 500 €				7 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE 3 PIÈCES CUISINES	<p>Compagnie, créée à Grenoble et portée par l'association Les sœurs K depuis 2008, qui diffuse des spectacles tout public sur le territoire national.</p> <p>Projet : Création du spectacle <i>Personne n'aime Simone</i> ; qui reprend en musique et en chanson, le parcours de Simone, personnage des Soeurs K mais sans ses sœurs. Co-production : Espace Paul Jargot de Crolles, théâtre de la Carrosserie Mesnier à Saint Amand Montrond (18), Le Fourneau CNAREP à Brest (29). Soutiens : le département de l'Isère et L'Ecoutille à Grenoble ; résidence et dates de rencontres en cours pour ce spectacle.</p> <p>Artistes : écriture et mise en scène Anne Sophie Galinier ; jeu Christine Rossignol Dallaire, Christian Cerclier</p> <p>Date(s) Grenoble : 31 mai, sortie de résidence du <i>Groenland</i> au Théâtre des Peupliers et fin août représentation de <i>Ni Fleur Ni Couronne</i> (Les Soeurs K opus 2) au Festival de la Cour du Vieux Temple ; la diffusion de <i>Disparition</i> prévue initialement en avril à la Salle Noire est reportée à l'automne pour des raisons de santé d'une des interprètes.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	THÉÂTRE	COMPAGNIE À CORPS DISSIDENTS	<p>Depuis ses débuts en 2014, la compagnie À Corps Dissidents emprunte des chemins de traverse afin d'aller à la rencontre des publics qui ne s'assoient pas forcément sur les fauteuils des salles de spectacle. Elle soutient l'idée que l'accès à l'art est un facteur d'épanouissement et un chemin vers l'auto-détermination. Engagée auprès des jeunes artistes et de la communauté LGBTQ+, la compagnie a aussi absorbé en 2023 une partie des activités et des missions de l'association qui gérait le Midi/Minuit. Outre ses créations, la compagnie dirigée par Fanny Fait, metteuse en scène et comédienne, dispense des ateliers tout publics auprès d'adolescent-es et d'adultes mais aussi de publics porteurs de handicaps mentaux et psychologiques. Pour l'année 2023-2024 sont programmés : Les ateliers théâtre tout terrain, menés avec des personnes autistes regroupées dans le collectif GEM, avec Fanny Fait (théâtre) et Jean-Pierre Sarzier (musique), à partir de 16 ans, au sein du Gem-Atypique (quartier Chorier Berriat) et le Chevallon de Voreppe. 10 participant.e.s tous les jeudis pendant toute l'année scolaire, 1h30 par semaine; reconduction du partenariat initié en 2022 ; Partenariat avec le Chevallon à Voreppe (A.P.F.) avec Fanny Fait et Élodie David : pendant 1 heure tous les mardis pendant l'année scolaire interventions auprès d'adolescent-es autistes. Ateliers sur l'expression des émotions et de l'imaginaire; reconduction du partenariat initié en 2022 ; La Troupe amateur les Indécis.es chez l'habitant et au Plateau encadrée par Fanny Fait; ateliers les lundis et stages. Composée de 3 femmes et 3 hommes ; création 2024 <i>Le chat n'a pas peur des souris</i> mortes de Philippe Dorin ; Groupe Les dissidentes : 8 femmes de 25 à 70 ans, aux parcours de vie parfois difficiles parfois moins, se retrouvent une fois par semaine : atelier théâtre, causeries et écriture autour de figures féminines fortes. En 2024, le thème porté par une des participantes est vieillir (répétitions, rencontres, lectures entre janvier et octobre 2024, au Plateau et en appartement).</p>	- Subv : 1 500 €				2 500 €	- Subvention : 1 500 € - Locaux : 3 114,36 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE COMME UN POISSON	<p>Compagnie créée en 2023 en Isère par 2 artistes professionnelles pour développer des projets sur les discriminations en général et en particulier sur le sexisme, l'homophobie et la transphobie.</p> <p>Projet : <i>Tante Louise</i>, première création de la compagnie, est le récit de la vie et des secrets de cette défunte restée vieille fille, entre auto fiction et théâtre documentaire.</p> <p>Artistes : Lorie Second comédienne et metteure en scène depuis 2005, Eva Guland metteure en scène, autrice et comédienne de la Compagnie Plante un regard</p> <p>Dates : Résidence au Grand Collectif du 4 au 8 mars avec présentation publique le 8 mars, et du 27 au 31 mai et sortie de résidence le 31/05.</p> <p>La compagnie bénéficie du dispositif « coup de pouce » du festival Merci Bonsoir 2024.</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	COMPAGNIE DES MANGEURS D'ÉTOILES	<p>Diffusion de <i>Walking the cow</i>, spectacle de théâtre ciné concert, à partir de 10 ans, créé en 2023. L'histoire se déroule en périphérie urbaine où une vache s'est appropriée la chaussée. Elle avance au pas sur la ligne pointillée centrale provoquant un grand ralentissement. Co-productions : Espace Paul Jargot - Crolles, Espace Aragon Villard-Bonnot, Le Coléo Pontcharra, ACCR - 5ème saison, Le SIVO(42), le Grand Angle – Pays Voironnais, Train-Théâtre (26); soutiens : Espace 600, le Grand collectif. Tournée 2024 : Saint-Martin-d'Hères en scène, L'Auditorium de Seynod (74), Le Théâtre des Pénitents - scène régionale AuRA à Montbrison (42), La Coopérative de Rue et de Cirque à Paris (75), La Comédie du Livre - 10 jour en mai - Montpellier Méditerranée Métropole (34), Les Semeurs d'Art (51); tournée en cours de programmation dont avec La Rampe SCIN « Art et création, Le Théâtre de Die - SCIN « Art en territoire » (26); À Grenoble, développement d'un partenariat avec la structure « À bientôt j'espère » pour une diffusion un mercredi d'octobre dans le cadre du festival « Le Monde au coin de la Rue » et une action EAC à destination de la jeunesse (construction en cours). L'Espace 600 - SCIN « Art, enfance Jeunesse » à Grenoble reste par ailleurs attentive à l'évolution du projet de diffusion de <i>Walking the Cow</i> à l'échelle métropolitaine. Des perspectives de co-accueils de représentations scolaires pour des écoles grenobloises sont envisagées pour l'automne 2024 (La Rampe, Tympan dans l'Oeil, ...). Crayons de coulevres, spectacle créé en 2022 et coproduit par l'Espace 600 : 6 représentations à TEC Péage de Roussillon. Autour de cette reprise et sur ce territoire, la compagnie déploie, au printemps 2024, un projet d'EAC de 60 heures d'intervention accompagné d'un rendu vidéo. Création : en lien avec ce projet d'EAC, la compagnie commence un nouveau cycle de recherche artistique dans la perspective d'une création à l'horizon 2025, provisoirement intitulée : <i>Mobile homes</i>, projet « tout terrain », principalement à destination de l'espace public.</p>	- Subv : 4 000 €				7 000 €	- Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	MUSIQUES	COMPAGNIE DOUX VACARME	<p>Accompagnement à la pratique amateur par la Cie Doux Vacarme.</p> <p>Projet : ateliers d'écriture et de mise en musique des textes écrits pour un public amateur et non initié. La première phase de cet atelier concerne l'écriture de chansons : 1 ateliers de 2h/semaine pour une douzaine de participants au cours duquel Chloé Birds propose deux contraintes d'écriture, permettant aux participants de se familiariser avec l'écriture d'une chanson et de cumuler de la matière écrite. La seconde phase des musiciens intervenants professionnels accompagnent les participants à trouver la mélodie et le rythme de leurs textes (à partir de mars puis répétitions en juin). Restitution du travail mené à l'année lors de différents évènements au début de l'été. 13 participant.e.s (dont quelques nouveaux cette année). Mixité sociale et intergénérationnelle : de 25 à 65 ans. Pas de prérequis artistique. Artistes : Chloé Birds, autrice, compositrice interprète // Vincent Faucher, guitariste, auteur, compositeur, arrangeur // Sylvain Joasson, batteur // Nordine Houchat, guitariste et clavier // Damien Gaume, professeurs au conservatoire de Musique de Briançon. Dates et présence à Grenoble : Ateliers d'écriture et mise en musique : au CAP Berriat à Grenoble. Concerts de restitution : Restitution à la Salle Noire et/ou Transfo, discussion en cours avec La Source. Tarifs : À l'année : 250 euros pour l'année (à raison d'un cours par semaine) // 125 € pour toute personne en difficulté financière ou à faibles revenus, que ce soit au trimestre ou à l'année, pour permettre à tous d'accéder à cet atelier. (125€ pour quelques personnes au RSA dans les participant.e.s en 24). En parallèle de ce travail avec des amateurs, la cie tourne au national avec sa première création (2021) « J'ai rien demandé moi ! » qui bénéficie du soutien de la Villette et a joué dans diverses salles de la Région (Hexagone de Meylan, Diapason à Saint Marcellin, Grand Angle de Voiron, etc.) ; et travaille actuellement sur sa nouvelle création <i>La Claque</i>.</p>	- Subv : 1 500 €				4 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE DU JOUR	<p>La Compagnie du Jour est une équipe de trois artistes : le metteur en scène Karim Troussi, le comédien Henri Thomas et l'auteure dramaturge Émilie Malosse. Fortement intéressée par le dialogue entre les cultures, la compagnie s'est spécialisée dans la conception et la réalisation de projets artistiques internationaux en partenariat avec des artistes et structures étrangères. Pour toucher tous les publics, notamment les détenu-es, les chômeurs, les résident-es d'EHPAD, etc., elle s'appuie sur ses outils artistiques et tente, à chacune de ses créations, de s'implanter sur un territoire en tissant création artistique et actions culturelles autour d'une thématique forte.</p> <p>Projet : Le spectacle <i>Corps d'argile</i> mêlant art du cirque, musique en live et théâtre, traite du corps vieillissant, celui des artistes mais pas seulement. Ces dernières années, la compagnie a mené le projet <i>Fragile(s) beauté(s)</i> dont les étapes d'exploration artistique articulées autour d'actions culturelles destinées aux résident-es, à leurs familles et au personnel des EHPAD, lui ont permis de récolter de la matière (textuelle, visuelle, musicale) pour cette nouvelle création. A Grenoble, l'équipe artistique a été accueillie, en mai 2023, à l'EHPAD Bois d'Artas .</p> <p>Résidences de création en 2024 : à la Volière à Saint Nazaire (44) et au Prunier Sauvage ; partenaires potentiels Athenor Scène Nomade et le Théâtre scène nationale de Saint-Nazaire</p> <p>Artistes : Karim Troussi, Emilie Malosse , Fred Deb', chorégraphe aérienne, Henri Thomas, Jacques Di Donato, musicien</p> <p>Dates : Résidence au Prunier Sauvage, sortie de résidence le 25/10/2024</p>	- Subv : 1 500 € - Locaux : 9 908 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 € Locaux : 9 908 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	<p>Aaaahhh! L'amour! 2024 est, pour la Compagnie comme 2023, une année où la diffusion des créations et les actions qui les accompagnent sont très denses et se situent sur le territoire de la région AURA mais aussi ailleurs en France, lors d'évènements comme la semaine de l'information sur la santé mentale, par exemple. L'équipe est composée de Delphine Dubois Fabing, autrice et metteuse en scène, Catherine Loehr, chargée de projet, comédienne et médiatrice culturelle, Lucile Pardo, chargée de production, diffusion et communication, Hélène Giraud, régisseuse et d'Audrey Jegousse comédienne, auxquelles s'ajoutent régulièrement de nombreux artistes. Création : <i>Aaaahhh, l'amour!</i>, conférence théâtralisée 3ème épisode du projet <i>Quand je parle de sexualité, je me mouille</i> pour des adolescent-es et les personnes en situation de handicap ou non. Projet expérimental d'éducation pour la santé : créer des saynètes sur l'amour et la sexualité avec des personnes en situation de handicap comme une autre manière d'aborder la vie intime, affective et sexuelle. Une évaluation du projet sera faite par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) en lien avec le comité de pilotage du projet. Cycle de deux ans mis en place avec les 4 structures partenaires : FAS Le Cairn-AFIPH 38, COTAGON 38, Résidence Plurielle-ADAPEI 69, FAS Le Verger-ADAPEI 69. 10 représentations prévues dont plusieurs à Grenoble (en cours de calage). Diffusion et action culturelle : Chacune des créations est réalisée à partir d'ateliers et diffusée accompagnée de rencontres animées, voire d'ateliers et de formations. <i>A l'horizon, la mer</i>, spectacle, de mai à décembre : 7 représentations sur le territoire national et régional, <i>Aaaahhh! L'amour!</i>, conférence théâtralisée, en cours de programmation à partir de l'automne 2024, 10 représentations prévues à Grenoble.</p>	- Subv : 5 000 € - Locaux : 1 523 €				7 500 €	- Subvention : 5 000 € - Locaux : 1 523 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	COMPAGNIE EN JEUX	<p>Création de spectacles mêlant artistes professionnel-les et amateur-es . La Compagnie En Jeux est créée en 2919 par Laetitia Maitre, formée au théâtre forum par la Compagnie Naje (Paris) et par Bataclown (Gers). Spectacles pour jeune public, théâtre forum et spectacles co-crésés avec des amateur-ices constituent son activité. Ces dernier-es sont totalement partie prenante de la phase d'écriture aux représentations publiques, en passant par la mise en scène, le travail d'acteur, et soutenu-es soutien des professionnel-les (danse, chant, théâtre, mise en scène et régie). En 2023, la compagnie a commencé deux projets autour de l'égalité femmes hommes pour créer avec des amateurices deux spectacles dont la diffusion est prévue en 2025 : <i>VIVANTES! Le cabaret des femmes libérées</i>, est un cabaret exclusivement féminin sur les violences conjugales. Le spectacle est créé en partenariat avec le Planning Familial avec la participation d'une conseillère conjugale pour accompagner les 9 amateurs qui sont pour la plupart des femmes qui ont subi des violences. Liens avec les référentes familles des MDH, le CODASE, La Maison des Femmes, SOS Femmes Rialto, etc. et Les films de la Villeneuve. Ecriture et mise en scène de Laëtitia Maitre, interventions régulières de Clara Mbon-Donamaz, chanteuse professionnelle. <i>Le conte désorienté</i>, est un conte oriental multidisciplinaire mettant en valeur le parcours de femmes méconnues pour réfléchir à l'invisibilisation des femmes à travers l'Histoire. Ce spectacle se fait en partenariat avec l'association humanitaire Femmes d'Himalaya qui aide des femmes de l'Himalaya indien. Le groupe de comédien-nes est finalisé avec 10 personnes. Ce spectacle est soutenu par le Théâtre Prémol, une résidence est prévue en mars 2025. La Compagnie souhaite la participation des jeune filles adhérentes à la MJC.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : assimilable à de l'action sociale plutôt que culturelle, quel travail de création en parallèle ?</p>						6 000 €	- Subvention proposée : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	DANSE	COMPAGNIE EPREINTES	Projet : <i>Tout ça pour dire</i> : duo danse/ batterie qui entraîne le public dans une conversation originale et turbulente entre les 2 pratiques. Accompagnée par le Plat'o (Romans sur Isère). Artistes : Noëlle Thyss (danseuse), Bastien Rathuile (musicien). Dates et présence à Grenoble : interventions EAC à l'école de la 2ème chance, du 26 au 28 avril au CREARC.	- Subv : 1 500 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE IMPACTE	La compagnie Imp'Acte créée en 2012 est spécialisée dans le théâtre forum et dans le théâtre d'improvisation. La direction artistique est assurée par Anne-Cécile Drémont, Paul Nichilo et Marion Dubots, comédien-nes professionnel-les depuis plus de 15 ans. Projet : <i>Ladies first</i> (titre provisoire) réunit les femmes de dirigeants de différents pays qu'on a l'habitude de voir au côté de leurs maris. La metteure en scène imagine une chronique emprunte d'humour et de burlesque sur les coulisses des rencontres entre épouses d'homme de pouvoir. Artistes : écriture et mise en scène Valérie Vagné, jeu Anne-Cécile Drémont, Marion Dubots et Emilie Geymond. Date(s) Grenoble : résidence de création à la Basse Cour avec sortie de résidence à l'automne 2024 (confirmée par la Basse Cour mais date en cours de calage).	- Locaux : 2 316 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 € - Locaux : 2 289 €	F
1A	CIRQUE	COMPAGNIE LA DÉSARMANTE	Mût : spectacle de cirque, théâtre et musique live qui questionne notre capacité d'être humain à se réinventer individuellement et collectivement dans un contexte de crise climatique et sociale. Une version de 30 minutes dédiée à l'espace public existe depuis 2022. L'objectif est de créer une version de 45 min à 1h adaptée pour jouer soit en extérieur soit en salle (avec une création lumière). Artistes : Iona Petmezakis, metteure en scène et interprète, Sebastian Touzet et Giovanni Maia, interprètes. Dates et présences à Grenoble : représentation prévue pendant le festival du Jeune Théâtre Européen (été 2024).						1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC et CVN projet 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1B	DANSE	COMPAGNIE KAY	<p>Création de <i>Un pas de plus</i>, pièce participative au plateau pour la toute petite enfance. Processus de création reposant sur plusieurs résidences de création en crèches ou en lieux dédiés (Espace culture petite enfance) dans le cadre du Projet <i>Un pas plus loin</i> où l'idée est d'amener la danse dans le lieu de vie des tout-e-s petit-e-s. Avec cette création, ce sont elles-eux qui vont à la rencontre de la danse en assistant à un spectacle au plateau. L'idée est de proposer à ce jeune public d'être sur un fil artistique qui immerge et entraîne les spectateurs entre écoute et participation, entre observation et manipulation, entre danser et regarder danser pour plonger dans l'univers du spectacle, se laisser porter et emporter par les images. Artistes : Bruno Maréchal, Nicolas Diguët et Ximena Figueroa, danseur-euse-s et chorégraphes (ayant collaboré notamment avec JC Gallotta). Dates à Grenoble : 18 au 22 mars 2024 : 1 semaine de création au plateau à l'Espace 600 à Grenoble. Du 18 au 23 Novembre 2024 ; 1 semaine de création au plateau au Théâtre Prémol à Grenoble. Diffusion : résidence de recherche de création et d'éducation artistique au collège Europole de Grenoble pour tout le collège de plusieurs mois en lien avec le département de l'Isère et la DRAC ARA, en lien avec une future création de la compagnie sur la résilience du corps et de la nature ; Place aux enfants à l'école Reynoard dans le secteur 6 ; Interventions artistiques à l'Hôpital Couple-Enfant à Grenoble auprès de patients ; Cours de Qi Gong auprès de personnes âgées à la maison des Habitants Chorier-Berriat à Grenoble ; Intervention artistique à l'Espace Culture(s) Petite Enfance suite à la résidence de création de Un pas plus loin de novembre 2023.</p>	- Subv : 1 500 €		AAP Place aux enfants 2 250 €		5 000 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	DANSE	COMPAGNIE KOMOK	<p>Projet Réajuster : première pièce de la compagnie créée en 2022. Pièce danse / théâtre pour 1 interprète qui explore plusieurs personnages évoquant leurs histoires de vie par leur corps et leur voix. Création prévue en 2025 ; Artistes : Pierre Adda (chorégraphie et interprétation), Yoann Ouabdesselam (composition musicale), Margaux Lavis (mise en scène) ; Dates à Grenoble : Regard en cours à la Maison de la Création et de l'Innovation UGA Grenoble- Alpes (9 avril et 7 mai), Répétitions publiques à la Baj'art (juin), sortie de résidence au théâtre Prémol (report de résidence initialement prévue en décembre 2023).</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE L'EMBRASEMENT	<p>La compagnie L'Embrasement a été créée en 2022 par Anthony Gambin formé au conservatoire de Grenoble et membre fondateur du théâtre du Risque en 2004.</p> <p>Projet : travaille depuis plus d'un an sur sa première création, <i>Juste la Fin du Monde</i> de Jean-Luc LAGARCE.</p> <p>Artistes : mise en scène Anthony GAMBIN, Marguerite Courcier, Hubert Girard, Elise Martin, Marie Neichel et Axel Rizat comédien-nes, Erwan Flageul musique live et Daniel Martin scénographie</p> <p>Dates : interventions en milieu scolaire (Classes d'option Théâtre des Lycées Stendhal et de l'Externat Notre Dame) du 1 au 5 avril 2024 ; répétitions publiques les matins avec les classes accompagnées la semaine précédente au Théâtre 145 du 8 au 13 avril 2024 ; résidence de création au Théâtre 145 du 8 au 13 avril 2024 ; sortie de résidence et présentation professionnelle et publique le 12 avril à 18h.</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	COMPAGNIE L'INSTITOUT	<p>Programme d'actions culturelles dans le cadre du spectacle <i>Flemme</i>. Actions culturelles : En 2024, la compagnie prévoit de réaliser plus de 280 heures d'actions culturelles, réparties comme suit sur le territoire grenoblois : Projet 1 : Stage d'une semaine de pratique artistique pour des adolescent-es, à la MJC des Eaux Claires, pendant les vacances d'avril dans le cadre de la création du spectacle <i>FLEMME</i> qui sera joué en décembre 2024 à l'Espace 600. Interventions du musicien Joseph Le Nair pour produire, écrire et enregistrer des morceaux de rap sur les transformations physiques se produisant pendant l'adolescence, thématique développée dans le spectacle et construction d'assises à 127° (la position 0 gravité sans tension ligamentaire). Les adolescent-es travailleront aussi pendant cette semaine de stage, aux cotés d'ergothérapeutes, psychologues et constructrice d'objets. Projet 2 : Toute l'année 2024. La compagnie est sollicitée par l'Espace 600 pour mener un travail de création avec des auteurs, des adolescent-es et des comédiennes. Des ateliers et stages de pratique ont lieu chaque semaine et pendant les vacances scolaires pour un public non captif, en partant à la rencontre des habitant-es de la Villeneuve. Ce projet est accompagné par l'Espace 600 et soutenu par la DRAC. Projet 3 : Septembre à décembre 2024. Diffusion du spectacle déambulatoire <i>Et toute chose retrouvera sa place</i> dans les MDH de la ville de Grenoble. Deux comédiens, un danseur et un choeur d'amateur-rices intergénérationnel travaillent dans des ateliers tout au long de l'année, à recréer ce spectacle, sur le vivre ensemble et la nécessité de porter un regard différent sur le vivant. <i>Mauvaises Graines</i>, spectacle dont les thématiques portent sur l'engagement écologique de la jeunesse et des adolescents : 24 et 25 janvier 2024 au Théâtre 145.</p>	- Subv : 1 000 €				8 000 €	- Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1B	MARIONNETTE	COMPAGNIE LA PENDUE	<p>Depuis plus de 12 ans, cette compagnie entretient un lien fort avec le territoire grenoblois a bénéficié de plusieurs temps de résidence depuis le début des années 2010, dans les théâtres de la Métropole. Chaque création est issue d'un processus particulièrement long, 2 à 3 ans de création, durant lequel l'équipe travaille en alternant des phases de répétition et des phases de construction des marionnettes. Tous les spectacles sont amenés à être diffusés de nombreuses fois, comme c'est le cas de leur premier qui tourne toujours. Création : La Manékine. Adapté du conte <i>La Jeune Fille sans mains</i> des frères Grimm, <i>La Manékine</i> présente une initiation féminine réinterprétée par un duo constitué d'un musicien et d'une marionnettiste multipliant chacun leurs instruments pour la faire résonner sur la scène du présent. Ce drame, où se joue la conquête de la liberté d'agir et d'aimer, oscillera entre deux tonalités : burlesque ou poétique. Plusieurs techniques marionnettiques (marionnettes à gaine, marionnettes habitées, marionnettes portées, masque, projection et ombre...) y seront à l'oeuvre. La création aura lieu le 26 mars 2024 au Théâtre de Poche et sera suivie de 3 représentations (dont 2 scolaires), les 27 et 28 mars, après deux semaines de répétition au Théâtre de Poche et plusieurs périodes de résidences, notamment à l'Amphithéâtre de Pont de Claix, à l'Espace Aragon (Villard-Bonnot), à l'Espace Culturel René Proby (St Martin d'Hères en scènes), à l'Odysée (Eybens), au Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézière, à Scène 55 (Mougins), au MeTT (Le Teil) et dans leurs locaux à Herbeys.</p>	ineligible				5 000 €	- Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1C	DANSE	COMPAGNIE LAMENTO	<p>Programme d'activités 2024. Fort d'une recherche au long cours (2012-2019) en immersion dans les centres de réhabilitation et hôpitaux certaines de ses pièces questionnent la réappropriation sensible du corps en travaillant avec des danseuses porteuses de handicap apparents ou non. La Compagnie est soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, Ministère de la Culture et de la Communication, le département de l'Isère. Depuis son implantation à Grenoble, il y a 3 ans, la compagnie a noué des partenariats avec le TMG, la MC2 et la Rampe et souhaite développer son implantation à Grenoble et sa région. La compagnie est artiste associée à La Rampe sur la saison 24-25.</p> <p>Création : Création de la pièce <i>Gagnés par la Nuit</i>, duo à destination du public à partir de 11 ans questionnant le sentiment amoureux en prenant comme point d'ancrage les Fragments d'un discours amoureux de Roland Barthes.. Les premières se joueront à La Rampe où Sylvère Lamotte est associé en Novembre 2024. Présentation de la maquette à la Route des 20 à Annemasse le 10 Janvier 2024, au Festival La Tête dans les nuages à Angoulême en mars. Pré-achats : La Rampe, Les Passerelles à Pontault Combault, Le Centre d'Art et de Culture de Meudon, Le théâtre Ducourneau à Agen, le théâtre Jacques Prévert de Villeparisis, Visages du monde à Cergy. D'autres sont en cours : le théâtre d'Angoulême scène nationale, le théâtre du Cormier à Cormeilles en Parisis, la Faïencerie à Creil... Diffusion: <i>Voyage au bout de l'ennui</i> : 37 dates dans toute la France <i>Ruines</i> : 3 dates <i>Danser la faille</i> : 2 dates Résidence en collège d'Echirolles en lien avec le processus de création de <i>Gagnés par la nuit</i> : 3 semaines pour réaliser des ateliers d'écriture et ateliers de mise en corps + organisation d'un parcours de la spectateur-rice.</p>	- Subv : 3 500 €				9 000 €	- Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024 DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE LE CHANT DES PISTES	<p>La compagnie Le chant des pistes est l'une des deux branches des Non Alignés, collectif artistique pluridisciplinaire fondé en 2015 à Lyon. Elle poursuit des projets de création et de transmission et s'est ancrée à Grenoble, depuis 2023. Produire un théâtre « tout terrain », proche du réel accessible aussi bien géographiquement que socialement est la ligne qu'elle s'est tracée.</p> <p>Projet : <i>Feu la Forêt</i> est le second volet du cycle des Hautes Aigues initié par le spectacle <i>Mort d'une Montagne</i>. Située dans le même massif imaginaire, l'histoire se déroule à plus basse altitude et quitte la haute montagne pour gagner les reliefs des pré-Alpes. Point de départ de ce projet, une commande d'écriture-création du festival Textes en l'Air de Saint-Antoine l'Abbaye, qui définit aussi le territoire sur lequel la compagnie va enquêter et collecter.</p> <p>Réseau de partenaires et soutiens : Troisième Bureau, l'Association Alpes-Là, la Maison de la Montagne et Ciné Montagne, le Musée Dauphinois, Département, Région, etc.</p> <p>Artistes : écriture François Hien et Jérôme Cochet ; distribution en cours</p> <p>Date(s) Grenoble : résidence au TMG en octobre 2024 avec une présentation publique.</p> <p>La compagnie diffuse sur la Région Mort d'une montagne (10 représentations programmées pour le 1er semestre 24), présenté en 2022 au TMG.</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	COMPAGNIE LES IMPON DÉRABLES	Créée en 2016 par Rachel Martin, la compagnie est spécialisée en danse aérienne, verticale et grande hauteur. Elle développe également des projets de danse dans les espaces publics et des projets influencés par les sciences et les arts numériques. Projet : la création <i>Kinesphère 8.1</i> démarrée en 2021 est un projet autour de la notion de traces numériques du geste dansant et circassien. Elle se base sur la création d'un nouvel agrès Kinesphère - hybridation entre une structure métallique et des capteurs de mouvement » développé avec le soutien de ateliers Arts Science de l'Hexagone de Meylan. Artistes : Rachel Martin (acrobate et chorégraphe), Yoan Richard (musicien), Adrien Bardet (vidéo mapping) ; Dates et présence à Grenoble : plusieurs résidences à Y spot la semaine de février à mai / sortie de résidence fin mai.					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
4	DANSE	COMPAGNIE LES MUTINS	Akène et Monade(s) . Fondée en 1993, l'association dirigée par Jackie Simoncelli a pour objet de permettre aux enfants et jeunes de pratiquer la danse contemporaine au niveau de la création chorégraphique. Ce n'est cependant pas une école de danse ; elle recrute ses jeunes danseur.se.s sur audition pour un projet de création de spectacle avec des représentations publiques sur Grenoble et ailleurs. La compagnie se compose en 2 groupes de création Les Mutins (de 13 à 19 ans) et Les Bozalpins (de 25 à 70 ans) Création de 2 spectacles de danse contemporaine pour danseur.euse.s amateur.rice.s. 2024 verra l'écriture des 2 spectacles « Akène et Monade(s) ». Artistes : Jackie Simoncelli et Diego Lloret, chorégraphes / André Paul Venans, scénographe. Dates : Mars et Juin au Pacifique, Juillet au parc Bachelard + dates en Isère.	- Subv : 1 500 € - Locaux : 1 087 €				2 000 €	- Subvention : 1 500 € - Locaux : 1 087 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1C	THÉÂTRE	COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	<p>Programme d'activités 2024. 1/ Créations : Au Coin du feu Théâtre installation pour une femme, un feu, un fauteuil et une photo, écrit joué et mise en scène par Pascale Henry, Michel Rose, scénographie. Michel Gueldry, lumière. Laurent Buisson, musique et son. Mylène Vijette, création vidéo. Céline Fontaine, régie générale. //En résidence au Théâtre de Poche du 22 janvier au 7 février 2024 ; Résidence au Théâtre de Poche du 22/01 au 07/02/24. Co-production Théâtre des Ilets CDN de Montluçon – TMG Grenoble ; Tu parles !Café # instantanés écriture et mise en scène Pascale Henry, musique et son Laurent Buisson. Une partie des textes a été écrite pendant une résidence d'écriture dans un des bars pendant le festival "Tournée générale ». Création prévue à l'automne 2024, recherche de partenaires en cours ; Anomalia résidence d'écriture à La chartreuse de Villeneuve les Avignon du 16 avril au 18 mai</p> <p>2/ Autres activités artistiques - Écriture et 1ères répétitions d'Aspiator en collaboration avec Mélissa Von Vépy de la Cie circassienne Happés. Participation au Comité de lecture de pièces contemporaines du festival "La mousson d'été" à Pont à Mousson . Participation par des lectures au festival "Tournée générale" - Paris en juillet . Report de l'invitation 2023 faite à Pascale Henry, dans le cadre du Winter programm Beirut Summer school à participer, à Beyrouth, à une conversation croisée avec une autrice et metteuse en scène Libanaise Crystèle Khor et à une rencontre/masterclass avec des étudiant-es et acteurs, suivie d'une représentation publique. Participation de l'Institut Français. 2/ Diffusion : Privés de feuilles les arbres ne bruissent pas aux Ateliers Frappaz Villeurbanne ; Au Coin du feu le 8 février au TMG (Théâtre de poche) ; 3/ Transmission : Atelier d'écriture le 22 janvier à partir du spectacle Au coin du feu pour des étudiant-es en Master création artistique et Master diffusion de la culture de l'UGA .</p> <p>Travail artistique reste pertinent mais voilure d'activité moindre : création avec une seule personne en scène, très peu de diffusion du précédent spectacle, baisse des actions culturelles sur la commune</p>	- Subv : 15 000 €				15 000 €	- Subvention : 13 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC projet 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	DANSE	COMPAGNIE MELTA	Melta est une compagnie créée en 2022 basée en Haute Savoie dont l'un des membres fondateurs vit sur Grenoble et est accompagné pour cette saison par le Pacifique dans le cadre du dispositif TRIP. De ce fait, elle y réalise une partie de son activité et souhaite s'ancrer sur les 2 territoires. Projet : Ôte duo chorégraphique danse/poésie. Performance mêlant corps et texte, les danseur-euse-s invitent le public à les suivre le temps d'un match de tennis banal où se détourne et se construit la relation à l'autre. Artistes : Alice Roudaire et Baptiste Lochon. Dates et présence à Grenoble : 1 résidence fin 2023 + 1 résidence en février au TMG / 1 représentation en octobre au TMG / 1 présentation collective via TRIP / le solo Terre de feu tourne dans l'agglomération grenobloise (Le Sappey pour les 10 jours de la culture).	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE OH ET PUIS M.... !	Créée en 2020 par Cécile Bontempo, Coline Cellier et Camille Gineau, formée à l'Ecole des Gens, la compagnie a tissé un réseau de partenaires. Projet : création de <i>Amies ? Amies !</i> , spectacle de clown sur la question de la relation à l'autre et le lien, destiné à un jeune public. Pensé et créé pour être accessible à un public sourd ou malentendant, il le sera aussi pour un public allophone. Partenaires INJS (Institut National des Jeunes Sourds de Chambéry), L'Ecoutille, Le Grand Collectif et l'Ecole des Gens. Artistes : mise en scène et jeu : Cécile Bontempo, Sophie Brusset et Camille Gineau, Dates : Résidence du 8 au 14 avril à l'Ecoutille suivie d'une représentation dans le cadre du festival « les p'tits mousses » le 16/04 ; plan de diffusion en cours	- Subv : 0 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE QUI ?	Créée en 2010 par Elvire Capezzali, l'équipe de la Compagnie Qui traite, à travers des spectacles burlesques et clownesques, de sujets de société : discrimination physique, appartenance à un « clan » familial, homophobie. Projet : création de <i>C'est pas grave</i> (titre provisoire) spectacle tout public : Azote, une clowne fait sa rentrée des classes sans prof ; une opportunité de questionner l'état de l'éducation nationale, de la pédagogie, etc. Artistes : Julie Callet chorégraphe, Adeli Motchan, Marie Neichel comédiennes, Camille Pasquier régisseuse lumière, son et vidéo, Laurie Bonnardel comédienne, Elvire Capezzali directrice artistique du projet & comédienne. Date(s) Grenoble : 1 représentation de <i>La fleur qui me ressemble</i> au Théâtre Prémol le 7 janvier 24 ; 1ère représentation de <i>C'est pas grave</i> au festival de La cour du Vieux Temple en août 2024.	1 500 €		AAP PAE 2 250 €		1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	DANSE	COMPAGNIE RING RING DIAL	Projet : <i>Series Grid, Study Sensing Memory</i> explore et fait revivre des souvenirs grâce au mixage de musiques et de textes. Un corpus de partitions sur un contrôleur de grille MIDI doté de 64 boutons, chacun-e d'entre eux déclenchant un son pré-enregistré, a été fabriqué pour l'occasion. Sur scène, la chorégraphe/danseuse met à disposition ce prototype à la dramaturge qui connaît le dispositif ou un membre du public qui le découvre pour la première fois. Le public devient soit témoin d'un moment sensible de narration partagé entre la danseuse et la dramaturge ou vit un moment nouveau d'interaction avec la danseuse. Le projet a été accueilli en résidence à Cap Berriat, à la galerie VOG (Fontaine) et à l'Alimentation Générale Artistique (cours Berriat). La pièce sera créée à l'automne 2024. Artistes : Elizabeth Walton (chorégraphe et interprète), Emma Gardeur (dramaturgie, mise en scène), Adiren Bardet (création informatique). Dates à grenoble : résidence au Minimistan en avril-mai avec sortie de résidence et conférence, résidence à la Baj'art en mai avec sortie de résidence le 16 mai.					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE TANT'HATIVE	<p>Créée en 2018 et basée à la pépinière artistique Baz'arts à Saint-Martin d'Hères, la compagnie Tant'hâtive réunit un collectif d'artistes de diverses disciplines du spectacle vivant (écriture, mise en scène, jeu théâtral et clownesque, musique, vidéo, ...)</p> <p>Projet : <i>Pluie de pierre</i> est leur 5ème création qui confirme le développement de leurs spectacles dans l'espace public. S'adressant à tous les publics, ce spectacle traite des réactions des humains face aux changements climatiques et souhaite questionner sur l'accueil, le partage et le secours à autrui.</p> <p>Artistes : Susie Hennocque, metteuse en scène, Claudio Clavija, compositeur, Hassen Fialp, comédien et Aude Portalier, comédienne</p> <p>Dates à Grenoble : du 8 au 12/ 04 résidence de jeu et de musique avec le Prunier Sauvage dans le camion-théâtre de la Fabrique des Petites Utopies, micro-trottoir et récolte de témoignages auprès des habitant-es du quartier, des usager-es du Prunier sauvage et du Parc Bachelard ; 11/ 04 sortie de résidence ; 12/04 rencontre avec une classe de CM de l'École Libération ; 26/05 déambulation des personnages dans le Parc Paul Mistral, 19/06 représentation à la Tête Bleue ; 17 au 21 septembre représentations à « Merci, bonsoir » avec le dispositif « Coup de pouce » ; 6/10 au festival Les Bifurkations ; du 2 au 6/12 à la Bobine avec sortie de résidence ; 21 et 22 /12 au CREARC.</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	DANSE	CRAQUE TA COQUILLE	<p>Création participative In à l'école Jean Racine. Née en 2017 au Burkina-Faso puis implantée en France en 2019, la compagnie CTC a été fondée par la danseuse et chorégraphe, Lénou Vernay. Cette jeune compagnie fait un travail intéressant de territoire au long cours en lien avec les structures socioculturelles et les habitant-e-s (notamment éloigné-e-s des propositions artistiques et culturelles). Le projet <i>In</i> consiste en une coconstruction d'un spectacle abordant le sujet des dérives de la fast fashion avec les habitant-e-s d'un quartier. Ce travail conduit à la création d'une œuvre multi supports autour d'une représentation chorégraphique. Des actions de médiation dirigées vers des populations qui ne font pas partie des publics habitués sont organisées autour de ce projet qui se construira en différentes étapes : <u>Collecte de vêtements usagés</u> récupérés en amont dans plusieurs lieux partenaires locaux : bibliothèque Teisseire + MDH Teisseire + Maison de l'enfance ; <u>Ateliers de pratique de la danse</u> : élémentaire et périscoscolaire de l'école Jean Racine, groupes d'habitant-es MDH et parents de l'école ; <u>Utilisation des vêtements collectés</u> pour construire l'œuvre chorégraphique : ateliers de couture avec périscoscolaire et parents, groupe habitants (notamment collectif couturières de l'Alma), pour la confection d'un habillage de l'espace public (pour ce projet place devant l'école Jean Racine) décoration poteaux, arceaux, éléments d'architecture vieillissant...<u>Restitutions publiques</u> les lundi 6 et mardi 7 mai, filmée et photographiée, intégrant artistes professionnels et amateurs.</p>	- Subv : 1 500 €		AAP Place aux enfants 2 000 €		5 000 €	- Subvention : 2 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	CREARC	<p>Développer au Petit Théâtre un centre ressource, lieu d'accueil d'expression et d'inclusion pour la jeunesse par le langage théâtral avec ouverture sur le monde. 1) 36ème Rencontres du Jeune Théâtre Européen du 28 juin au 7 juillet 2024: Elles accueilleront 15 compagnies membres du Réseau Jeune Théâtre Européen (RJTE). Chaque troupe présentera un spectacle, soit dans les salles partenaires : Espace 600, Théâtre Prémol et TMG (Théâtre 145) soit en extérieur (place d'Agier et rues du centre ville). 2) Aide aux Pratiques Artistiques et Culturelles. Tous les ateliers en partenariat avec des associations sont gratuits pour les participant-es. Pour les autres ateliers, le CREARC propose une grille tarifaire (tarifs réduits étudiant-es et demandeurs d'emplois, dégressifs selon le quotient familial) ; - 10 <u>ateliers par semaine au Petit Théâtre</u> : enfants, adolescents, adultes, personnes en recherche d'emploi, CSP+, étudiants. Le « Rendez-Vous » des Ateliers en juin 2024 permettra aux participants de se rencontrer, 13 à 15 représentations sont prévues et 10 générales pour environ 5 à 600 spectateurs ; - <u>Les ateliers d'insertion par le théâtre</u> : Tout l'année, atelier d'expression pour des jeunes en difficultés sociales avec le collègue Picasso et l'école de musique d'Echirrolles, à la Cité Scolaire Europole dans une classe UPEA2 à destination de collégiens primo-arrivants, au lycée Champollion pour des jeunes de la 1ère aux classes préparatoires. <u>Ateliers d'expression et d'inclusion par le théâtre</u> : partenariat avec l'Association l'Arche pour 2 ateliers d'expression pour 2 groupes de jeunes en situations de handicaps avec comme perspective un spectacle dans le cadre du Mois de l'Accessibilité. 3) Accueil de compagnies au Petit Théâtre et accompagnement de structures et d'équipes artistiques en lien avec les jeunes. À partir de 2024, il projette de développer des collaborations, notamment avec des structures aussi différentes que AMAL, France Dépression mais aussi le CRR, la Compagnie du Savon noir.</p>	<p>- Subv : 30 000 €</p> <p>- Locaux : 31 363 €</p>				80 000 €	<p>- Subvention : 30 000 €</p> <p>- Locaux : 31 363,05 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC et CVN 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
2	ARTS EN ESPACE PUBLIC	CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE	<p>Le Prunier Sauvage est un lieu de vie artistique et culturelle aux abords du quartier Mistral. Il porte depuis quelques années le Parc des arts, un projet ambitieux et rayonnant d'un pôle de création des arts sur l'espace public et des arts du cirque en lien avec les habitant-e-s et en collaboration avec un réseau fort d'acteur-ric-e-s artistiques. Le projet s'articule autour de trois axes : l'aide à la création, la diffusion de spectacles vivants et une action culturelle forte. PROGRAMMATION . Diffusion : <i>The Chainsaw Blues Cowboys</i>, Gnawa Mogo, Carte blanche aux Sauvageons (carte blanche aux groupes émergents qui occupent les studios de répétition). L'opération Un chapiteau fait le printemps avec des résidences de création, des ateliers et rencontres artistiques et des spectacles (Cie Les Décatalogués, Blizzard Concept, Bertox, Cie L'Ombre, La Fabrique des Petites Utopies...). Accueil et coproduction du festival du numéro de clown ainsi que de l'EXTRAordinaire festival, nouveau festival de magie nouvelle proposé par La Fabrique des petites utopies. Accueil de spectacles dans le cadre du festival Les arts du récit ; Projet : <i>Une yourte dans ma ville</i> avec la Cie Les frères Kazamaroffs : installation d'une yourte pendant plusieurs jours au coeur du quartier avec des actions autour de la musique, du théâtre et du cirque en pied des immeubles. 9ème édition du festival Merci, Bonsoir en coproduction avec l'association Mix'Arts ; Aide à la création. Résidences : Cie Comme une étincelle (38), Le fil à retordre (74), La Dent drôle (38), Intermezzo (38), Tancarville (38), La Fabrique (38), La Cie du jour (38), Maison Courbe (38)...Actions culturelles et d'accompagnement. Saison 2024 de l'académie sauvage des arts (dispositif d'enseignement artistique au sein du quartier Mistral) ; 5ème édition des Beaux Jours en juillet 2023 : 1 mois d'ateliers et de spectacles pour les habitants du quartier en partenariat avec la maison de l'Enfance Bachelard ; Actions de sensibilisation semaine de la Démocratie en chantier en mars.</p> <p>Subvention complémentaire pour accompagner l'association dans le lancement de la première phase du projet Parc des arts.</p>	- subv : 116 000 € - locaux : 28 730 ,85 €	3 665 €		- Subvention : 127 600 € (CM 18 12 2023) - mise à disposition de matériel de pavoisement 22 796,64 € (CM 25 03 2024)	150 000 €	- subvention : 5 000 € - locaux : 28 730,85 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	PATRI MOINE	DAUPHINOISE D'ÉGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	<p>L'ADEC, association grenobloise (Association dauphinoise d'égyptologie Champollion) créée en 2005, a pour but, en vertu de ses statuts, de « développer la diffusion des connaissances, vers tout public, dans le domaine de l'égyptologie ».</p> <p>L'ADEC propose tout au long de l'année des conférences, des séminaires, des cours de grammaire, écriture et civilisation, et d'autres manifestations, toutes ayant pour but d'apporter à un large public des connaissances sur la civilisation égyptienne antique.</p> <p><u>Programme :</u></p> <p>3 conférences gratuites pour la saison 2023-24, grand public, dont 2 sont données dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville.</p> <p>Interventions dans les écoles de Grenoble en périscolaire dans les écoles ANTHOARD et la HOUILLE BLANCHE (4 séances par école).</p> <p>Interventions au lycée Pierre Termier dans le cadre de la section histoire des arts en novembre 2023.</p> <p>Mise à disposition gratuite pour l'UIAD d'une exposition photo réalisée par l'un des membres de l'association sur le pouvoir pharaonique.</p> <p>4 conférences programmées à l'amphithéâtre de l'Université de médecine de Grenoble.</p> <p>4 séminaires programmés dans les locaux de l'UIAD.</p> <p>Projets en cours : Sortie au musée de Saint-Germain en Laye pour visite de l'exposition temporaire « Terre du Nil, l'art des potiers en Égypte ancienne »</p> <p>Visites d'autres expositions égyptologiques en France en 2024.</p> <p>Voyage en Italie sur les pas de Champollion en 2024.</p> <p>Pas de voyage en Égypte cette année.</p> <p>Cours d'égyptologie à l'UIAD.</p> <p>Partenaires : UIAD, BMG, Musée de Grenoble, Musée de Vif.</p>	- Subv : 1 000 €				1 000 €	- Subvention : 1 000 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	DOLCE CINÉMA	<p>18^e édition du festival Dolce cinéma. L'association Dolce cinema organise un festival dédié au cinéma italien (contemporain et de référence). 18e édition du Festival Dolce Cinéma prévu du 11 novembre au 2 décembre 2024. Environ 45 à 50 séances (dont 35 à 40 à Grenoble) : Une semaine du festival sera localisée au cinéma Le Club avec, une sélection de 4 films inédits en compétition ; une sélection de 12 à 15 films en catégorie Panorama. Une 2^{ème} semaine sera caractérisée par : une section scolaire avec un quinzaine de séances, 2 à 4 films du Patrimoine (années '60-'99) avec la Cinémathèque et le Ciné-Club au cinéma Juliet Berto, une dizaine de séances dans 2 à 4 salles de l'agglomération et du département (avec objectif de séances scolaires), l'organisation des conférences thématiques et d'expos photographiques est à l'étude. Une partie itinérante du festival se déroulera sur plusieurs salles en ville et en Isère. Partenaires : cinémas de Grenoble et département, associations du Pôle cinéma, cinémathèque.</p>	- Subv : 5 000 €				5 000 €	- Subvention : 5 000 € - Locaux : 3 041 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis comité d'avis
1B	MUSIQUES	DUENDE	<p>Programme d'activités pour 2024. Finalisation de deux créations débutées en 2023. ÉCUME_: création mêlant la pluralité des voix lyriques et traditionnelles de Bertille Puissat, un chœur polyphonique de femmes (chœur amateur encadrée par B. Puissat) et la présence électronique de Franck Litzler. Univers musical à mi-chemin entre la musique médiévale, la musique actuelle et le chant lyrique. Dates : Du 4 au 6 mars 2024 initialement prévu à La Source, Fontaine (lumière, scénographie). Automne résidence fin de création du 23 au 27 septembre 2024 au Grand Angle de Voiron. Actions culturelles : encadrement du chœur Choryphé, actions proposées en crèche, école et collège autour de la création (en cours) ; BERCEUSES DU DUENDE : Ensemble arabo-andalou de l'association Amal rencontre le Chœur Duende autour de cette thématique. Berceuse abordée dans sa tradition orale, interprétée par des parties a cappella et instrumentales par des musiciens et chanteurs amateurs, encadrés et accompagnés par des professionnels. Calendrier : 16/03/24 : Bibliothèque Saint Bruno // 14/06/24 : invitation des associations Beyti et Amal en partenariat avec le CIMN : 1 temps commun festif en acoustique en extérieur devant le TSMB et 2 concerts de 50 mn au TSMB avec le <i>Trio Resonancia</i> revisité accompagné du Chœur Duende « Des Berceuses du duende jusqu'aux Berceuses du bassin méditerranéen » + Ateliers « Musique-voix-percussions » et « Cuisine ». Diffusion 2024 : COSMOGONIE DE POCHE (2022) : Voyage sonore accessible pour les enfants dès 6 mois. Une rencontre sonore où chaque geste fabrique, crée la musique et rejoint le jeune enfant dans son propre rapport au monde. Dates : Plusieurs représentations prévues en automne 2024 à La Source (report suite à l'incendie), en novembre à La Belle électrique et l'Auditorium de Seynod à Annecy. 9 ateliers (3 ateliers dans 3 structures partenaires) à Grenoble prévu dans le cadre d'un « parcours musique petite enfance » proposé par la Belle électrique. PÉNINSULE / RESONANCIA : À la croisée de la musique populaire ibérique, séfarade et arabo-andalouse revisitée. 4 concerts prévus en 24 dont un Prunier Sauvage en juin. + Participation à Place(s) aux enfants avec l'école Clémenceau.</p>	- Subv : 3 500 €		AAP Place aux enfants 2 250 €		5 000 €	- Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	ENFANZINE (ex La Maison d'Édition d'Idées)	<p>Les toboggans sont des théâtres. L'association mène des ateliers créatifs auprès d'enfants de la Villeneuve. Elle édite des livres et des revues créés par les enfants. La particularité d'Enfanzine est de se rendre visible dans l'espace public à travers des dispositifs mobiles, pouvant capter l'attention des enfants et des familles qui ne fréquentent pas les structures sociales et culturelles du quartier. Cette année 2024, Enfanzine accompagne les enfants dans la création de spectacles d'improvisation en espace public. Enfanzine se réunit dans les parcs publics de la Villeneuve de Grenoble (repli en cas de pluie au Patio ou salle 150 ou 102 place des Géants) les mercredis après-midi, hors vacances scolaires Représentations : pendant vacances scolaires le 21 février, et 17 avril, 10 juillet, 23 octobre 2024. Tous les mercredis, Enfanzine propose aux enfants de transformer les toboggans, les bacs à sable, les tourniquets en cabaret, en théâtre, en opéra, avec des tissus, des paillettes, et beaucoup d'imagination. Enfanzine accompagne les enfants dans la création de leurs spectacles qui sont des formes légères, conçues à partir de l'expression, de l'improvisation des enfants sur leurs dessins, formes destinées à activer et enrichir une production symbolique subjective et collective. Les enfants découvrent alors différentes expressions : le Kamishibaï (théâtre de papier), le théâtre de marionnettes, la création de marionnettes, de décors, de pancartes, de costumes. Chaque rendez-vous se déroule avec un aménagement poétique de l'espace : décors colorés avec tout le matériel à hauteur d'enfant, pour créer avec des outils singuliers. Partenaires : La bibliothèque Arlequin, l'association Madame Rutabaga, le réseau des bibliothèques de Grenoble, l'École supérieure d'art Grenoble, les bibliothèques de Grenoble, l'École supérieure d'art Grenoble, la librairie Les Modernes, l'atelier Fluo, Cap Berriat, MDH les Baladins. L'équipe : Alice GUERRAZ, plasticienne, Sarah BABIN, graphiste.</p>	- Subv : 4 500 € (aide exceptionnel le de 500€)		AAP Place aux enfants 2 250 €		8 000 €	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 4 400 €	F	

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	ÉPI D'OR OPHÉLIA THÉÂTRE	<p>Créée en 1993 par son directeur artistique Laurent Poncelet, la compagnie Ophelia Théâtre met le lien avec les habitant-es au coeur de tous ses projets. Ses créations multidisciplinaires sont en prise avec notre monde contemporain, ses injustices, ses combats et ses espoirs. En 2024, elle va développer trois projets : 1. « 12ème édition du Festival International de Théâtre Action (FITA) » du 5 au 16 novembre 2024. Cet évènement biennal programmant des spectacles professionnels qui interrogent notre rapport au monde et à l'autre dans sa différence, cherche à renouer avec une mission citoyenne et sociale du théâtre. En 2024, 8 spectacles, des expositions et des projections sur le handicap, l'exil, le fondamentalisme religieux, le monde du travail et son « uberisation », les personnes vivant dans la rue, les migrant-es, la prison et ou encore l'exclusion. Des débats, des ateliers de pratiques artistiques ont lieu avec les équipes artistiques dont la capacité à rencontrer les habitant-es est un des critères importants dans la sélection. Plus de 80 partenaires sont mobilisés autour de l'évènement dont l'Espace 600, le Théâtre Prémol, Le Prunier Sauvage, le TMG, des Maisons des habitants, des bibliothèques, etc. 2. <i>Y-a-t-il un train pour Marseille ?</i> Nouvelle création des « Mange-Cafard », groupe composé de personnes en situation de marginalisation sociale. Elle porte sur le thème de l'exclusion sociale : le sentiment de relégation sociale, de ne pas exister dans la société, d'être invisible. Résidence au Théâtre Prémol du 27 mai au 8 juin 2024 et présentation du spectacle les 7 et 8 juin. 3. Création du spectacle <i>Le Très-Bas</i> à partir du texte éponyme de Christian Bobin, sur Saint-François d'Assise.</p>	<p>- Subv : 13 600 €</p> <p>- Locaux : 2 233 €</p>				17 000 €	<p>- Subvention : 14 000 €</p> <p>- Locaux : 2 233 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comite d'avis
1B	DANSE	EPIDERME	<p>Programme d'activités 2024. Création : nouvelle pièce dédiée à la toute petite enfance, <i>Tabula</i>. Cette pièce est un trio ludique entre une table, un danseur et un musicien. La table est sonorisée, et le danseur en est une sorte d'explorateur (tour à tour dessus, dessous, suspendu, accroché, posé...), le musicien est à l'écoute du moindre geste, il accompagne cette exploration dans différentes émotions sonores. Accueillie par La Rampe durant toute la saison, la compagnie y réalisera plusieurs résidences de création. Ce projet se déroule dans le cadre du dispositif Pas à pas de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et il bénéficie de l'accompagnement d'une équipe de chercheurs de l'Université Grenoble-Alpes. Résidences de création à la Rampe du 8 au 12 janvier, du 04 au 08 mars, du 15 au 19 avril, du 10 au 14 juin, du 10 au 16 octobre ; autres résidences du 25 au 29 mars au Pot au Noir et du 23 au 27 septembre à la Comédie de Clermont, résidence de création suivie de représentations d'<i>Adventices</i> au Théâtre Municipal de Grenoble (création in situ pour le grand théâtre) en avril, coproduite par le TMG. Action culturelle : En lien avec la création <i>Tabula</i>, un vaste projet d'action culturelle via l'organisation de résidences sera déployé sur l'ensemble du territoire d'Échirolles et notamment dans deux crèches multi-accueil et dans un centre de formation pour les personnels de la petite enfance, Nicolas Hubert et Pascal Thollet seront présents à l'école Painlevé en février et au printemps pour une création participative à l'adresse des élèves de l'école et de leurs familles (1 représentation d'<i>Adventices</i> dans l'enceinte de l'école) dans le cadre de l'appel à projet Place aux enfants. Ateliers en février et mai 2024 (en cours de définition) Une journée de restitution en juin 2024. Diffusion : <i>Tabula</i> : représentations 17, 18, 20 et 21 octobre à la Rampe, 3 représentations à l'Heure Bleue à Saint Martin d'Hères, une dizaine de représentations à l'EPCC Travail et Culture (Nord Isère). <i>Adventices</i> les 12 et 13 avril : quatre représentations d'<i>Adventice</i> au TMG.</p>	- Subv : 5 000 €		AAP Place aux enfants 2 250 €		6 000 €	- Subvention : 5 000 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	EPTAGON	<p>Eptagon est un collectif d'artistes défendant des pratiques allant du metal extrême jusqu'aux arts numériques. Comptant environ 25 projets et créateurs aux profils divers (groupes, musicien·ne·s, (30) vidéastes, artistes visuels (6), numériques, codeurs, ingénieurs son, lumière), le collectif se veut un réseau d'entraide, de compétences partagées et d'actions communes. Projet 2024 : suite de <i>DIAKENA</i>, rencontres entre des musicien.ne.s professionnel.le.s et amateurs autour de pratiques collectives expérimentales et transdisciplinaires via un parcours encadré et accompagné. Partenariat avec Le Ciel et l'Hexagone et le CRR (mis à disposition de lieu, de matériel, dates de restitution). En 2024 : 5 à 8 projets de création accompagnés, composés d'élèves du CRR, musicien·ne·s résident·e·s du Ciel et musicien.ne.s extérieur.e.s (12 à 25 personnes), 3 représentations publiques d'œuvres mixtes créées par ces projets de création au Ciel, au CRR et à l'Hexagone. <i>5 ateliers en fin d'année 2023 ont tous été complets. Artistes</i> : collectif Eptagon (résident long au Ciel depuis fin 2019), et artistes « extérieur.e.s ». Dates : décembre 2023 à mars 2024 : travail autonome et encadré des groupes formés. Février 2024 : résidence scénique et restitution de mi-parcours. 2J de résidence au Ciel. Mai 2024 : restitution publique - Le Ciel (performances publiques des œuvres/formations créées). 13 Juin 2024 : restitution publique - Conservatoire de Grenoble (salle Steckel) + temps de médiation. Mai-Juin 2024 : restitution publique - Hexagone + temps de médiation par les artistes participant·e·s et l'équipe encadrante sur l'incorporation des outils technologique dans leur travail et dans leur processus de création.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis	
4	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ET POURQUOI PAS ?	<p>ART(S), MAIS VOUS ? La pratique artistique, un outil de transformation sociale.</p> <p><i>Et Pourquoi Pas un Festival ?</i> est un festival d'éducation populaire créé en 2014 à la Bifurk. Il s'articule autour d'une question posée au public en amont et pendant le festival. « Les réponses, élaborées comme des savoirs expérientiels font trace sur différents supports artistiques (expositions, documentaire sonores ou vidéos, spectacles vivants,...) qui sont diffusés pendant et après le festival. » Le festival a ainsi pour vocation d'impliquer les festivaliers en donnant à voir et à entendre leur point de vue sur une même thématique pendant les événements. L'organisation de ces événements qui composent le festival ainsi que la mise en forme artistique des recueils de paroles ont également vocation à être ouverts à toutes et tous. Le projet se structure ainsi pendant un an autour de 3 groupes d'actions : un groupe programmeur, un groupe recueil de paroles, un groupe artistique. Chacun de ses groupes est composé de bénévoles s'inscrivant ponctuellement ou sur la durée. Le groupe programmeur élabore une programmation en lien avec le thème traité, pluridisciplinaire et mêlant œuvres amateurs et professionnelles. Le groupe artistique met en forme les paroles recueillies, élabore et organise leurs modalités de diffusion. Il réalise également une production artistique en lien avec la thématique et à partir des paroles recueillies. Pour cela, des initiations artistiques sont proposées aux membres du groupe. Le groupe de recueil organise et réalise les recueils de paroles. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'interviews, de micro-trottoirs, d'entretiens. Le porteur de parole photographique est une proposition d'animation permettant de recueillir la parole des passants afin de concevoir avec eux une affiche, en leur proposant de poser devant notre studio photographique. Calendrier prévisionnel. - Janvier - Février 2024 : Élaboration du cadre général, de la programmation et des résidences pour les deux événements, avec une priorité temporelle pour celui sur LA MORT. Première formation au recueil de paroles ; - Mars à avril 2024 : démarches, contractualisation, organisation pour les deux événements, avec un priorité ; temporelle pour celui sur LA MORT. Début des recueils de paroles et lancement de la communication pour le premier événement ; Mai à Juin 2024 : Confection des expositions, décoration, lancement de la première résidence et réalisation du premier événement fin mai-début juin ; Juillet 2024 : Bilan du premier événement et poursuite de l'organisation et des démarches pour le second événement sur L'EXIL. ; Septembre-Octobre 2024 : confection des expositions, décoration, lancement de la seconde résidence et réalisation du second événement fin septembre-début octobre. Moyens humains : Matthieu Vallet, animateur et art-thérapeute, Eileen Pasquet, animatrice et art-thérapeute, Axel Béziat, animateur Partenariats : RDS et MDH Capuche.</p>	- Subv : 1 500 €					5 000 €	- Subvention : 3 000 € (aide exceptionnelle)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	ETINCELLES	<p>Un silence dans les yeux – Tomas Bozzato. Tomas BOZZATO est photographe et vidéaste. Œuvre après œuvre, il tente de comprendre et de raconter l'humain. Il s'intéresse aux questions de société et travaille dans les domaines du social et de la culture. » D'avril à août 2024, l'auteur-photographe Tomas Bozzato met en place avec le soutien de Point d'Eau, lieu d'accueil inconditionnel et la galerie Spiral (studio photographique et de développement argentique) une co-crédation avec les bénéficiaires de Point d'Eau (sans domiciles fixes, personnes en grande précarité). Suite à une première résidence à l'été 2023, soutenue notamment par la DRAC et la ville de Grenoble, Tomas Bozzato a commencé à construire des liens et à discuter de la création d'un groupe de photographes-auteurs. Aujourd'hui il souhaite formaliser ce groupe en organisant des ateliers de photographie. Ce groupe va raconter le monde dans lequel il vit par le biais d'une constellation de portraits de personnes chères. Ces portraits sont aussi dans une certaine mesure des autoportraits. Quand un clandestin photographie son meilleur ami, également sans-papier, que nous racontent-ils ? Au travers de ce qu'ils nous montrent d'eux, que nous donnent-ils à voir de nous ? Que voyons-nous de notre société en passant par leur regard ? Le calendrier prévu est le suivant : chaque première semaine du mois. Le lundi : déjeuner commun à Point d'eau (Les Mets-Connus), reprise du groupe, planifications des séances individuelles. Les mardi, mercredi et jeudi, séances d'accompagnement individuel. Le vendredi : laboratoire argentique et discussion ; bibliothèque ; déjeuner à Point d'eau (Les Mets-Connus) ; visites d'expositions. Le Musée Dauphinois et le Musée Hébert participent également au projet en organisant spécialement pour le groupe et Tomas Bozzato des visites guidées de leurs expositions photographiques. 3 restitutions sont déjà prévues : Point d'eau, août 2024, C'est pas du luxe (biennale autour de la précarité, Avignon) septembre 2024, Minimistan hiver 2024-2025.</p>	- Subv : 1 500 €		AAP Place aux enfants 1 965 €		3 000 €	- Subvention : 1 500 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
3	LIVRE	EX LIBRIS DAUPHINÉ ASS	<p>Festival <i>Demain les montagnes - Salon du livre</i>. L'association Ex Libris organise depuis 1989 son salon du livre et du régionalisme alpin. En 2023, un nouveau projet a vu le jour. Le festival souhaite aujourd'hui « Mobiliser le monde de la culture et des sciences autour du devenir des espaces montagnards alpins, mais aussi d'autres parties du monde. Nous enrichir mutuellement de nos expériences et de créer progressivement un laboratoire à ciel ouvert permettant aux acteurs de la culture et des sciences de rencontrer et de dialoguer avec le public. Dynamiser la relation des habitants à leur environnement, la culture a un rôle important à jouer dans la prise en compte la plus large possible des défis environnementaux et sociaux à relever ». Le salon 2024 se tiendra du 6 au 8 décembre au Minimistan : 10 tables rondes rassemblant chacune 3 auteurs soit près de 30 auteurs scientifiques, romanciers, dessinateurs, etc. Ces rencontres seront marquées par trois temps forts. <u>Le premier temps</u> se déroulera, dans l'amphithéâtre de la Maison du Tourisme, le vendredi 6 décembre à 19h, en partenariat avec la Mission Montagne et le festival Cinémontagne, autour de la projection d'un film sportif et d'une table ronde. <u>Le deuxième temps</u> fort se déroulera le samedi lors du dialogue entre la présidente du festival 2024 ; Catherine Destivelle et Jean-Michel Asselin de France Bleue Isère. <u>Le troisième temps</u> sera le dialogue avec Paolo Cognetti qui conclura le festival lors d'un échange avec le président de l'association Ex-Libris. Partenaires : Maison de la montagne, Amis du muséum de Grenoble et UGA.</p>	- subv : 0 € (subvention 2022 non dépensée et reportée en 2023)				4 500 €	- Subvention : 2 500 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1B	ARTS VISUELS	EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME)	<p>Paradis Barbarie. Depuis 2018, l'association crée « des performances processuelles, immatérielles ». Ces œuvres sont reliées et dépendent de leur conceptualisation. Elles procèdent « d'une esthétique de la décision de ce qui est déjà là ». Réuni dans ce qu'il nomme « bureau des dépositions », le collectif composé de deux plasticien-nes, d'un chorégraphe, d'un collectionneur, d'un réalisateur (et suivant les projets de juristes et d'universitaires) s'intéresse à la notion de « justice » et interroge « les asymétries sociales, administratives, politiques ». <i>Paradis Barbarie</i> : diffusion film documentaire et « assemblées discursives » sur le cancer et les liens avec l'environnement. Dans le cadre de la diffusion du film-le documentaire: <i>Paradis Barbarie</i> (enquête - essai cinématographique), le collectif aimerait partager et rencontrer des personnes concernées par les maladies cancéreuses (malades ou proches des malades ou simplement "publics et inquiets de cette maladie assistants aux projections à venir du film"). <i>Paradis Barbarie</i> est un film qui se passe à Grenoble avec un ensemble de malades du cancer qui "jouent" à un jeu et s'expriment par celui-ci quant aux effets et causes de cette maladie. Chacun chacune "sonde" les impasses, les rumeurs, les croyances, les recherches, les émotions, les effets secondaires que cette maladie a amené dans Leurs vies. Plusieurs projections vont prendre place en 2024 à Grenoble et la région. Le collectif aimerait organiser des « assemblées discursives » qui reprennent ce jeu qui est le cœur du film.</p>	- Subv : 5 000 €				7 000 €	- Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	FA SOL LATINO	<p>Festival Ojoloco 12^e édition</p> <p>Depuis 2010, l'Association Fa Sol Latino a pour objectifs de créer des ponts artistiques et culturels entre la France (notamment le bassin et campus grenoblois) et l'Amérique latine. L'objectif du festival Ojoloco est de faire connaître l'histoire, la culture et l'actualité ibérique et latino-américaine à travers le cinéma. Ojoloco participe donc à la découverte des cinématographies ibériques et latino-américaines avec un accent affirmé sur la création contemporaine, les premiers films et les jeunes réalisatrices et réalisateurs. En parallèle, un vaste pan-rétrospectif permet de faire dialoguer création contemporaine et cinéma de patrimoine.</p> <p>Pendant 13 jours sont programmés plus de 60 films qui représentent le meilleur et le plus innovant de la production ibérique et latino-américaine. Au total, en une édition, ce sont plus de 80 séances à destination du grand public, 15 invité-es et 5 000 spectateur-ices.</p> <p>Le festival Ojoloco 2024 se tient au Méliès du 19 au 31 mars 2024 : 46 longs-métrages de fiction ou de documentaire venant de 13 pays différents, 3 sélections de courts-métrages, 2 œuvres de réalité-virtuelle, une série, une vingtaine d'invité-es présent-es pour animer les séances.</p> <p>La semaine précédant le festival se tient le pré-festival. Ce dernier est une itinérance en Isère dans différents cinémas Arts et Essais du département de l'Isère, dans le but de décroiser le cinéma ibérique et latino-américain.</p>	- Subv : 4 000 € - Locaux : 2 467 €				5 000 €	- Subvention : 5 000 € - Locaux : 2 467 €	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
3	ARTS EN ESPACE PUBLIC	FESTIV' ARTS	<p>Festiv'arts 2024. Festiv'arts est un festival d'art de rue ayant lieu chaque année à Grenoble au début du printemps. Le festival a pour ambition de mettre en avant les compagnies locales émergentes et leur permettre de présenter leur nouvelle création. Organisé par une équipe d'étudiant-e-s, il favorise la transmission des savoirs, des compétences professionnelles, des réseaux locaux d'année en année dans un contexte de renouvellement des équipes. L'association a repris l'organisation du festival en 2022 après des difficultés engendrées par le contexte de la crise sanitaire et l'annulation des éditions 2020 et 2021. L'édition 2024 a lieu les 6 et 7 avril et se déroule dans le centre ancien de Grenoble. L'association investit une dizaine de places du centre-ville (jardin de ville, esplanade du musée, place de Gordes, place aux herbes...) pour proposer une large palette de spectacles, toutes disciplines confondues. Programmation des spectacles des Compagnies Kerdelen, Cyrclique, Craque ta coquille, T'es rien sans la terre, Compagnie Hëin?, Compagnie TutuBasket, Olivier Mortbontemps, Flaming caravan, Patrick de Vallette, Compagnie Jamais trop tard, Les attrapes corps, Compagnie LAM, Compagnie du Tourillon, Inclassable Compagnie, Compagnie Hors de portées, Lino. Un concert de trois groupes locaux dans le style de guitare - punk - métal (Les Crêtes Brûlées, Loma Loco et Y. Blues) est organisé le samedi soir. Le dimanche sont organisés les traditionnels marché des créateurs locaux et bal folk avec la participation de trois groupes locaux - Edentia, Canopaix et Yokestra.</p>	- Subv : 1 000 €				3 000 €	- Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	THÉÂTRE	FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE	<p>Édition 2024 du festival de la cour du vieux temple. Le festival de la cour du vieux temple a été créé en 1998 par une équipe de bénévoles, dans le quartier Alma Très Cloîtres, avec l'objectif de diffuser une programmation éclectique (musique, danse, théâtre) et de donner la parole aux habitant-es. Les spectacles d'artistes professionnel-les de la scène locale côtoient ceux des amateur-es, voire les mélangent. Cette année, la direction du festival change et sera assurée par deux femmes, Emanuele Amiell et Honorine Lefetz , de parcours et générations différentes. L'objectif est d'apporter un nouveau souffle sans faire table rase du passé et développer les moyens pour mieux rémunérer les artistes. L'édition 2024 se déroulera comme chaque année fin août : sur 10 jours de 18h à 23h30 dans la cour du Couvent des Minimes.. Chaque jour : 18h30 à 19h30 : la demi-heure joyeuse : animation surprise gratuite (clown, magie, danse, musique, lecture...). Mise en valeur des projets naissants, laboratoire, premières confrontations au public ou simple divertissement. Cette animation se déroule dans un espace convivial , ouvert à tous. Spectacle de première partie à 19h : Petite forme de 50 à 55 minutes (musique, chant, clown, danse,...). Spectacle de seconde partie à 21h : Pièce de théâtre. Durée variable de 1h20 à 1h45. <u>Tarifification</u> : <i>Demi-heure joyeuse</i> : gratuit; 1ère partie uniquement : 9€/5€ réduit ; 2ème partie uniquement : 14€ plein tarif et 11€ tarif réduit; pass soirée adultes : 20€ plein tarif et 16€ tarif réduit; enfants 3-10 ans : 5 € + partenariat avec le service "garantie jeune" des Missions locales de St-Martin-d'Hères, Grenoble et sud Isère. <u>L'équipe du festival</u> est 100% bénévole (entre 70 et 80 personnes par édition) + prestation d'un directeur technique et techniciens. Action culturelle : Des bords plateaux, des temps de médiation sont organisés pendant le festival avec la Maison des Habitants du centre -ville (Rue du Vieux Temple voisin du lieu où se déroule le Festival) ainsi que des missions locales, mais aussi , des rencontres informelles autour d'un verre avec les spectateurs et les artistes à l'issue des représentations.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : déjà soutenu par de la mise à disposition de matériel, propose reconduction de la subvention.</p>	- Subv : 2 500 €					5 000 €	- Subvention : 2 500 €	F pour une recon duction

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1C	DANSE	GROUPE ÉMILE DUBOIS	<p>Programme d'activités 2024. Après un séjour à New York à la fin des années 70 où il rencontre Merce Cunningham et découvre l'univers de la post-modern Dance, Jean-Claude Gallotta fonde en 1979 à Grenoble avec Mathilde Altaraz, le Groupe Émile Dubois qui devient en 1984 l'un des premiers Centres chorégraphiques nationaux, inséré dans la Maison de la culture de Grenoble. Cette collaboration perdure dans le temps, la compagnie étant toujours hébergée au sein de la MC2. Création <i>Cher cinéma</i>, pièce pour 9 danseurs. Co-production : Théâtre de Caen. Sortie de création : novembre au Théâtre de Caen. Après avoir voisiné avec le récit mythologique (<i>Ulysse, Pénélope</i>), Jean-Claude Gallotta se penche aujourd'hui sur des figures plus proches, plus réelles, celles qui ont fait et font le cinéma, - elles aussi bientôt (ou déjà), mythiques ? - et qui ont joué un rôle important dans la construction de son cheminement artistique. Diffusion (environ 30 dates) <i>Le Jour se rêve, création 2020, Ulysse, recréation 2021 : plusieurs dates dont MC2, Pénélope, création 2022, plusieurs dates dont MC2, Cher Cinéma, création 2024 , Climatic'Danse , performance pour l'espace public, Danse, ma planète, danse ! spectacle jeune public . Action de territoire : Nous, dans la danse ! Saison 2 - CHU Grenoble-Alpes . En lien avec le service culturel du CHU de Grenoble-Alpes, la compagnie porte le projet « Nous, dans la danse ! Saison 2 » avec : La réalisation d'une chorégraphie participative avec la mise en place, à l'Hôpital Couple Enfants et à l'hôpital Sud, d'ateliers pour le personnel et les patients qui donneront lieu à des restitutions ; Représentation du spectacle <i>My little Rock</i>, MEMOIRE ET TRANSMISSIONS DU RÉPERTOIRE. Réalisation d'interviews vidéo d'archives du chorégraphe.</i></p>	- Subv : 3 000 €		AAP Place aux enfants 2 250 €		15 000 €	- Subvention : 7 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	MUSIQUES	HADRA	<p>TranceMission : accompagnement des pratiques amateurs, mixité des publics et lien social. L'association met en réseau des artistes amateurs et professionnels, contribue à l'émergence de nouveaux artistes, valorise les créations et la pratique féminine. Pour 2024, le volet TranceMission s'est donné plusieurs angles d'attaque pour l'année à venir : ralentir les activités et ainsi se donner du temps pour les réfléchir en bonne intelligence ; produire des actions répondant à un besoin des habitant.e.s grenoblois.e.s ; continuer d'aller vers les publics empêchés des pratiques artistiques.</p> <p>Ateliers proposés et partenariats : les ateliers Sorority s'adressent à toutes les femmes cis et personnes minorisées de genre (débutant.e.s, initié.e.s) qui s'intéressent à l'univers des musiques électroniques : initiation et approfondissement à la pratique du Djing/Vjing/MAO et déconstruction des pratiques de genre. <i>Sorority Djing</i> : au Ciel février-mars (6 sessions) -Intervenante Miss Tekix (DJ) avec restitution en petit comité dans l'espace partagé du Ciel. <i>Sorority Vjing</i> : à L'Ampérage avril/mai (6 sessions). Intervenantes : Octopus ou Iz'or (The Mad Studio). Restitution : à l'Ampérage, lors de la soirée Nuits Parallèles de l'Association Hadra (décembre 2024). <i>Sorority Mao</i> : à La Bifurk - Terra Nostra, octobre/novembre (6 sessions) Intervenante : Flaca Bounce. Restitution : Bar les Rutilantes (Grenoble). Public ciblé : femmes et personnes minorisées de genre. 18 personnes au total (6 par programme). Tarif : 30€/personnes. Accompagnement approfondis d'artistes amateurs : Tarif : Gratuit. MasterClass lors d'événements.</p> <p>Baisse cette année en raison d'une baisse du volume d'activité (suite à une problématique RH-arrêt maladie long de la chargée d'action culturelle et des formations-l'association réduit le nombre d'ateliers et de propositions sur le territoire (disparition du travail avec le CODASE et l'ADATE, et ateliers avec la MJC Parmentier).</p>	- Subv : 9 000 €				10 000 €	- Subvention : 5 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	HARMONIE DE GRENOBLE	<p>Accompagnement de la pratique musicale amateur. Pratique d'ensemble : Large place donnée à la pratique d'ensemble avec 9 ensembles composés de musiciens amateurs : l'Orchestre d'Harmonie (52 participants), Les Orchestre d'Elèves (67 participants) : l'Orchestre Cadet et l'Orchestre Junior, L'Ensemble de Saxophones : Les Saxo'Notes, L'Ensemble de Clarinettes : Le BEC, L'Ensemble de Cuivres : Atout Cuivres, L'Ensemble de Flûtes : Le V.O.F., La Fanfare (15 participants) : Les Son'en Bulles, Le Quatuor de Saxophone : CarenSax ; - intégration dans les réseaux des orchestres amateurs et dans le réseau des écoles de musique de l'Isère ; - proposition de stages d'1 semaine pendant l'été (ouvert aux élèves de l'école et aux "extérieurs") : 1 stage pour enfants musiciens : musique d'ensemble + activités sportives/extérieures + un concert en fin de stage ; 1 stage pour adultes avec concert commun avec les jeunes. École de musique d'harmonie : style musical varié (jazz, contemporain, harmonie) , de l'éveil musical à 5 ans, initiation à 6 ans et participation aux ensembles de 12 ans à 60 ans. Politique tarifaire : tarif plein et tarif réduit pour les élèves mineurs, les étudiants et les demandeurs d'emploi. Tarifs annuels : <i>Eveil</i> (5 ans), <i>Initiation</i> (6 ans), <i>Formation musicale seule</i> : 225€ tarif unique // <i>Cycle I</i> : 765 € tarif plein , 690 € tarif réduit ; <i>Cycle II ou III</i> : 965 € tarif plein , 800 € tarif réduit // NOUVEAU cette année : Cycle 1, 30 min de cours à deux élèves/semaine 470 €, Cycle 2, 45 min de cours à deux élèves/semaine 690 € ; <i>Ensemble instrumentaux</i> : 85€ tarif plein , 20€ pour les étudiants ; <i>Choeur</i> : 20€ tarif plein , 0€ tarif réduit (quotient familial <500€) ; <i>Stage d'été</i> : tarif selon quotient familial, fourchette entre 110 et 160€. <i>Pour information : augmentation des tarifs 2023/2024, en réaction à une situation déficitaire pour la saison 22/23, pour absorber une baisse des inscriptions et l'augmentation des coûts. Les cours individuels d'instruments sont onéreux et accessibles uniquement à une partie de population aisée. L'association a conscience de cette problématique depuis plusieurs années et à la demande de la Ville a commencer à proposer des tarifs plus accessible pour la saison 2023-2024 avec des cours duo notamment. L'association doit présenter à la Ville des nouveaux tarifs au QF en mai/juin pour mise en application dès septembre. Proposition de vote d'une première partie de subvention (70 % de la subvention totale « habituelle ») dans l'attente des nouveaux tarifs.</i></p>	- Subv : 23 000 € - Locaux : 7 523 €				25 000 €	- Subvention : 16 100 € - Locaux : 7 523 €	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	HÔTEL EUROPA	La compagnie Golem Théâtre portée par l'association Hôtel Europa est implantée dans le Trièves, depuis 2006 et possède un rayonnement national. Elle est présente sur Grenoble dans les réseaux « histoire et mémoire », elle organise des lectures et des rencontres. Projet : Création et diffusion du spectacle <i>Rouages, un homme et une femme dans la tourmente des procès Staliniens de Prague</i> . Artistes : Texte et mise en scène M. Laznovsky, comédien. Dates : F Smetana, Bruno La Brasca et P. Vincenot . Dates : 20 janvier à la médiathèque Kateb Yacine dans le cadre des Nuits de la lecture ; résidence du 22 au 24 mars au CREARC : une représentation scolaire et 3 représentations publiques. Hors Grenoble : 10 au 15 juin au théâtre Le Poulailler dans le Trièves.					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	KERDELEN	Kerdelen est une compagnie de danse dans l'espace public créée par Jean-Rémy Hamoniaux en 2020. Elle s'inscrit dans une démarche poétique et politique. Projet : d'abord à l'initiative d'ateliers de danse au Centre Hospitalier de Saint Egrève, la Cie se lance dans sa première création <i>Format carte postale</i> - trio de danse in situ danse théâtre adapté pour la rue qui est elle-même au centre du propos (son esthétique, son histoire, son imaginaire). Artistes : Jean-Rémy Hamoniaux, Annabelle Maussion (danseuse), Alexandre Briand (régisseur et interprète), Fernand Catry (comédien et metteur en scène). Dates et présence sur Grenoble : résidence à la Ba-j'art en mars 2024, représentation dans le cadre de Festiv'arts le 6 avril.			AAP Place aux enfants ineligible		1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1B	MUSIQUES	INTERMEZZO	<p>Programme d'activités 2024 . Nouvelle création <i>Le Petit Frankenstein</i> : création jeune public à partir de 7 ans. Fiction radiophonique en direct par 4 artistes comédien.ne.s/musicien.ne.s (narration, paysage sonore et composition musicale) et diffusée avec des casques. La cie a fait appel à l'écrivaine Angéline Galvani pour la réécriture originale et moderne du mythe en fiction radiophonique jeune public du roman de Mary Shelley. Artistes : Erwan Flageul, Marie Neichel, Valérie Gourru et Bastien Lombardo. <u>9 semaines de résidence</u> : 11 au 15 septembre 2023 : Grand Collectif, Grenoble ; 11 au 15 décembre 2023 : Prunier Sauvage, Grenoble ; 22 au 26 avril 2024 : TMG Théâtre de Poche, Grenoble avec présentation et échange le 26 avril 2024 à 18h ; 8 au 12 juillet 2024 : Espace 600, Grenoble + d'autres résidences au Diapason, St Marcellin ; Le Déclat, Claix ; Espace culturel René Proby, Saint Martin d'Hères ; MJC de Villeurbanne ; Théâtre de Privas. Co-productions validées avec Le Diapason, Le Déclat et Saint Martin d'Hères en Scènes. <u>Diffusion</u> : 14 représentations confirmées. <i>En cours de négociation avec Le Prunier Sauvage, Grenoble - TMG, Grenoble - Espace culturel René Proby, Saint Martin d'Hères.</i> <u>Actions culturelles</u> : Toutes les dates de diffusion sont accompagnées d'actions culturelles en cours de création. Diffusion du Big Ukulélé Syndicate : Confirmation de 8 représentations : 1 à Grenoble pour le festival de la Cour du Vieux Temple, 2 à Blagnac (31), 1 à St Egrève pour la fête de la musique, 1 à Bordeaux (33), 2 au Mans (72), et 1 à St Marcellin (38). 30 représentations prévues sur l'année.</p>	- Subv : 3 500 €				7 000 €	- Subvention : 3 500 € - Locaux : 1 553 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	JAZZ CLUB	<p>Programmation 2024 du Jazz Club : festival, diffusion et actions culturelles. Diffusion : 20ème édition du Grenoble Alpes Métropole Jazz Festival qui se déroulera du 27/09 au 13/10/2024, 15 concerts, 12 salles : en tout, 5 concerts sur 15 auront lieu à Grenoble, dont 3 à l'Auditorium du Musée en partenariat avec Musée en Musique. Les 2 autres concerts prendront place a salle Olivier Messiaen et la salle Stendhal ; à noter, place importante pour les groupes émergents de la région. Cette année, dans le cadre du 20eme anniversaire du festival, résidence de 5 jours prévue à La Source (Fontaine) en octobre 24 pour 25 musiciens. Concert de restitution à La Source le samedi 12/10. Des master-Classes ou résidences, ont lieu habituellement pendant le Festival. Organisation de 33 à 35 concerts par saison à la salle Stendhal (de mi- septembre à mi- juin). <i>D'après l'association le public de ces concerts est constitué au 3/4 par les adhérents du Jazz Club.</i> <u>Tarifcation</u> : gratuité pour adhérents ; tarif plein : à partir de 15€ ; tarif réduit : 10€ ; tarif étudiants : 8€ ; Jazz hors Les Murs : 3 à 4 concerts dans des villages du département en mai-juin. Action culturelle : travail avec des élèves du BTS infographie du Lycée Argouges sur l'affiche du Festival, organisation de masters-class (1-2 durant le festival, par des musiciens pro), Jam Sessions : 6 sessions prévues sur la saison, ouvertes aux musiciens amateurs le dimanche am, avec mad d'instruments avec musiciens pro. Tarif : 5 €. Les artistes professionnels intervenants sont « défrayés » à hauteur de 100 €/session.</p> <p>Depuis 3 ans la Ville accompagne l'association pour qu'elle aille vers d'autres publics que son public habituel et développe les actions culturelles. Depuis 2022, une ouverture sur le quartier est en cours avec partenariat MDH Centre-Ville, mais reste anecdotique. Cette année, plus de dates à Grenoble notamment en partenariat avec Musée en Musique. Encore des attentes sur les partenariats avec les salles grenobloises (les dates à Grenoble pendant le festival sont cette année dans des salles municipales).</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : renforcer l'accueil sur les publics prioritaires</p>	- Subv : 8 000 €					20 000 €	- Subvention : 5 000 €	F
				- Locaux : 2 494 €						- Locaux : 2 494 €	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	L'ÉTOILES ET LES FILS	Association grenobloise créée en 2018 pour favoriser l'échange et les projets de création et de médiation autour du conte. Projet : Elle est accompagnée par le centre des Arts du Récit depuis janvier 2023 pour la création du spectacle <i>Mezzo Mare</i> , conçu à partir de récits d'exils, de contes et de chants traditionnels italiens. Artistes : Aurélie Piette conteuse, Hélène Giraud création lumière, Nicolas Gumery vidéaste. Dates : 19/20 mai au Musée Dauphinois dans le cadre des Arts du Récit ; diffusion de <i>Vassilissa aux yeux d'or</i> le 2 mars à la salle Noire.					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	THÉÂTRE	L'INSOMNANTE	La compagnie L'Insomnante oeuvre depuis 2009 à un projet protéiforme autour du sommeil et de l'endormissement, au travers de créations théâtrales, d'installations dans l'espace public, de propositions sonores et/ou photographiques avec les publics et les territoires partenaires. Depuis plus de 5 ans installée sur Grenoble, elle a développé des liens avec les structures du territoire qui se sont concrétisés par une aide à la création du dernier spectacle <i>Là où je vais les yeux fermés</i> à destination des 0-5 ans (Ville d'Eybens, DRAC, Département, ville de Grenoble, Espace 600). Projet : A partir de <i>Là où je vais les yeux fermés</i> , programme d'interventions et de créations en crèche et en écoles maternelles à Grenoble dont la création de Traversée, parcours participatif reliant les structures de petite enfance mais pas seulement du quartier de la Bajatière, avec une représentation lors de la fête du Grand Collectif, le 29 juin 24. Artistes : Claire Ruffin, directrice artistique, comédienne - Catherine Exbrayat, musicienne - Sandra Wieser, plasticienne - Elodie Morard, danseuse - Vincent Beaume Photographe - David Boudard, créateur sonore et participation de Mabeye Deme, photographe qui habite Grenoble et qui est en résidence longue au Grand Collectif. Date(s) Grenoble : Nuit de la lecture 2024 dans les bibliothèques Abbaye et Teisseire ; Fête du Grand collectif le 29 juin et de janvier à juin ateliers et interventions à l'Ecole du Grand Chatelet ; des diffusions des spectacles dans le Département.	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	L'OISEAU À PLUMES	<p>Fol Orchestre - Accompagnement à la pratique amateur de la musique ancienne. Projet : sous la direction artistique de Myriam Courbet, flûtiste à bec, la compagnie porte un ensemble musical amateur dont le répertoire appartient essentiellement à la musique ancienne : "Le Fol Orchestre", ensemble amateur. L'encadrement musical est assuré par Myriam Courbet (musicienne professionnelle) et Martina Rollet (ancienne enseignante à l'école de musique de la Tronche). L'accès à l'orchestre est gratuit pour les participants. Les intervenant.e.s sont rémunéré.e.s. Artistes intervenant : l'encadrement musical est assuré par Myriam Courbet (musicienne professionnelle) et Martina Rollet (ancienne enseignante à l'école de musique de la Tronche). L'accès à l'orchestre est gratuit pour les participant.e.s. Les intervenant.e.s sont rémunéré.e.s. Dates et présence à Grenoble : la compagnie propose des ateliers tout au long de l'année, ayant pour but commun de développer et d'accompagner les pratiques amateurs sur un répertoire appartenant essentiellement à la musique ancienne. L'orchestre, composé d'amateurs collégien.ne.s, étudiant.e.s, actifs et retraité.e.s, se réunit à raison d'un mercredi sur deux (2 h) + une fois par mois le week-end (4 h) à la Baj'Art et se produit une fois par trimestre ainsi que lors du Festival "Les Journées de la flûte à bec" organisé par l'association.</p>	- Subv : 1 500 €				3 000 €	- Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
2	MUSIQUES	L'OREILLE EN FÊTE	<p>Soutien saison musicale 2024 au sein de l'auditorium du Musée de Grenoble. Diffusion d'environ 35 concerts de musiques classiques :</p> <p>Cycle Les Midis en musique : 8 concerts au moment de la pause déjeuner dont 3 ballades musicales sur répertoires jazz, classique, musiques du monde, artistes locaux et d'ailleurs ; 6 concerts Jeunes talents : programmation de jeunes artistes pour des premières dates professionnelles. Cycle "Peinture et musique" : 3 concerts, 2 présentations illustrées et des Brèves musicales pour découvrir le répertoire classique ou populaire des artistes lors d'expositions ou dans les collections permanentes du musée de Grenoble ; 7 concerts et 1 film « anniversaire » pour fêter les grands noms du monde artistique et les grands événements qui marquent la saison Les Incontournables : 3 concerts et 2 films, partenariat avec le GAM Jazz Festival sur un concert et la Cinémathèque de Grenoble pour la projection de « Barry Lyndon ». Un concert et un film en direction du jeune public. La Folle Nuit : une journée et une soirée dans les différents espaces du musée avec 8 concerts dans l'auditorium, des interludes musicaux, une conférence et un concert jeune public. Vous avez dit classique ? Pas si classique ! : 3 concerts pour découvrir le grand répertoire. Actions pédagogiques : 4 séances scolaires sur la saison parmi les concerts proposés et 1 master-class à l'UGA avec Arnaud Arbet pour les étudiants de musicologie + partenariat avec le Conservatoire. L'association traverse une période d'évolution de son projet résultant d'une évolution des pratiques notamment au niveau des financements. Ces dernières années pertes de recettes importantes dues à la perte de mécénat. Cela oblige l'association à développer son projet vers plus de partenariats et de complémentarité sur le territoire (La Fabrique Opéra, Le Café Andry/Mixlab) et à diversifier son offre artistique. La chargée de communication quitte l'association et ne sera pas remplacée pour faire des économies sur le projet.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : Baisse. Peu d'actions de médiation proposées, pas d'accueil de publics prioritaires, et serait bien d'ouvrir la programmation sur d'autres salles que le Musée</p>	- Subv : 26 000 €			- Matériel : chaises pliantes 636,36 € (CM 5/2/2024)	30 000 €	- Subvention : 23 000€ - Locaux : 8 457 €	F avec proposition d'une baisse

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1B	MUSIQUES	L'OREILLE EN FRICHE	<p>Programme d'activités. Le collectif porte différents projets et créations dans le domaine des musiques actuelles, jazz, et musiques du monde mais aussi pluridisciplinaire associant aussi bien la danse (hip hop, contemporaine), le dessin, la vidéo et les nouvelles technologies. Projet : Le projet <i>RACINE(S)</i> se déroule sur 3 ans et propose 4 créations originales et un projet de recherche. Il « cherchera à raconter les cultures qui nous traversent qui nous imprègnent chaque jour de par leur présence sur le territoire sur lequel nous vivons, nous créons. ». Carrouge : création du chœur Okâ dirigé par Elsa Lambey, ré-écriture collective d'un concert autour des chants traditionnels bourguignons et alpins, à partir d'un travail sur le patois et l'improvisation. Résidence de territoire à Saint Marcellin. Pachyderme : L'ensemble Pachyderme prend forme dans la suite d'un projet de collaboration avec les classes de cuivre du conservatoire de Grenoble, il mêle musiciens professionnels et amateurs jouant des instruments de la famille des cuivres (du tuba à la trompette). Il regroupe des élèves et professeurs du conservatoire et des big band amateurs de l'agglomération dans un premier temps puis élargissement aux amateurs de la région. Utilisation d'un langage de direction instantanée plutôt que des partitions et la masse plutôt que l'individu. Création de performances acoustiques dans l'espace urbain ou naturel, public placé au centre du jeu et entouré par les musiciens. Immersion : Recherche musicale et visuelle pour ensemble d'improvisation et installation immersive autour du jeu vidéo par Florent Briqué et Pierre Schefler.</p>					6 000 €	- Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire de nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DES GENTILS	<p>Programme d'activités. Le projet <i>Mythologinarium</i> autour de la mythologie grecque a démarré en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2025. La compagnie travaille par étapes, en élaborant plusieurs formes singulières avant de proposer une création de plus grande envergure en 2025. Équipe de 17 personnes. Ces dernières sont co-produites par le TMG et soutenues par plusieurs lieux de l'agglomération grenobloise : l'Odyssee (Eybens), l'Amphithéâtre (Pont-De-Claix), L'espace Aragon (Villard-Bonnot), L'Heure bleue (Saint-Martin-d'Hères), L'Illyade (Crolles), La Vence Scène (St Egrève), Le Diapason à St Marcellin. Création et diffusion de spectacles : <i>SHOW MUSE GO ON</i>, Duo tragi-comique, création mars 2024, co-production : TMG / l'Odyssee d'Eybens / Le Diapason de Saint-Marcellin / Les Quinconces – Théâtre de Vals les Bains / L'Equinoxe - La Tour du Pin, soutiens : Ville de Gières / Le Centre Dramatiques des Villages du Haut Vaucluse / L'Aqueduc de Dardilly ; 8 au 20 janvier : répétitions au TMG - Théâtre 145 avec sortie de résidence 4 au 12 février : répétitions au Diapason – Saint-Marcellin avec représentation ; 27 février au 6 mars : répétitions au TMG - Théâtre 145 le 7 mars (avec première officielle) et 8 mars ; Reprise de <i>l'INFERNUM KERMÈS</i>, installation foraine théâtralisée et participative, printemps 2024 ; <i>TOUT DOIT DISPARAÎTRE / La boutique de Pythie</i> ; <i>LE CONTRE CHANT DES SIRÈNES</i> (titre provisoire) // présentation d'étape automne 24 ; 29 avril au 4 mai 2024 : résidence musicale au TMG avec intervention d'Audrey Pévrier, cheffe de chœur.</p>	- Subv : 7 500 €				10 000 €	- Subvention : 7 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DU DERNIER ÉTAGE	<p>Créée en 2020 à Grenoble et co-dirigée par Louise Bataillon, metteuse en scène, et par Ariane Salignat, comédienne, la compagnie porte différents projets artistiques en lien avec les structures du territoire, avec la volonté de créer et de traiter des sujets forts et d'actualité et d'être vectrice de lien social.</p> <p>Projet : <i>Correspondances au quartier Abbaye</i> est un projet imaginé par la Compagnie dans le cadre de sa résidence sur l'année 2023-2024 au Grand Collectif: création de cartes postales où des groupes d'habitant-es sont amenés à raconter leur lieu de vie ; ateliers d'écriture, de dessins et d'illustrations, gratuits avec la MDH Abbaye pour des personnes allophones en lien avec l'écrivaine publique, et des membres de l'association « Les pâtes au beurre » pour la création d'une exposition présentée à la MDH Abbaye</p> <p>Artistes : La compagnie et Coralie Simmet peintre et illustratrice, la cie Belle Journée, Zoé Vuillat illustratrice et Alice Raconte illustratrice.</p> <p>Dates : Fête du Grand Collectif le 29 juin et diffusion de <i>Maintenant qu'il dort qui me berce moi?</i> avec 2 représentations au Théâtre de Poche en novembre 2024 et plusieurs représentations de théâtre forum à l'UGA d'ici la fin de l'année.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	DANSE	LA COMPAGNIE SOUS LA PEAU	<p>Créée en 2021, La compagnie Sous la peau est basée à Grenoble. Au cœur de sa ligne artistique, c'est l'entrecroisement de thématiques telles que l'intimité, la nudité et la sexualité qui régissent nos rapports humains, sociaux et politiques. Ses œuvres se situent à la croisée de la performance, de la danse et du théâtre. Projet : À mes <i>petites morts</i>. Voyage interpersonnel où Lé Déboires performe ce solo sur son rapport aux corps de femme trans, son désir et sa sexualité. Elle met en jeu physiquement son corps avec des matières et des structures. La création veut susciter le trouble et attise la possible étincelle d'une révolution intime, personnelle et partagée. Artistes : Lé Déboires (chorégraphie), Lucie Bonnet et Fifi Steven (collaboration artistique). Dates et présence sur Grenoble : Lauréate de l'appel à projet « Jeunes pour l'égalité » de la Maison de l'égalité femmes-hommes. Organisation de workshops sur le rapport au corps à destination des jeunes de la Métropole. Présentation d'une étape de travail dans les locaux de la Métropole le 5 juin. Partenariat en cours de construction avec le Centre d'Art Bastille.</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	MUSIQUES	LA FABRIQUE OPÉRA	<p>Faust l'opéra coopératif : actions culturelles et accompagnement de pratique amateur et Mon P'tit Concert. Création de l'opéra Faust : opéra en 5 actes de Charles GOUNOD (1818-1893), créé au Théâtre-Lyrique à Paris en 1859 dans une version dialogues parlés. L'histoire est basée sur la pièce éponyme de GOETHE : le Docteur Faust. <u>Artistes intervenants et interprètes</u> : Direction artistique et chef d'orchestre Patrick SOUILLOT, Metteur en scène Jean-Jacques DURAND, Assistante à la mise en scène Apolline ROUX, Chef de chant & chef assistant Frédéric ROUILLON, Pianiste répétiteur Sébastien JAUDON, Cheffes de chœur Sophie CAYUELA, Viktoriia VOSKOBONIKOVA, et solistes : Simone FENOTTI, Jean-Christophe FILLLOL, Chloé CHAUME, Fabrice ALIBERT, Ronan DEBOIS, Anne-Sophie VINCENT, Océane CHAMPOLLION + Partenariat depuis de nombreuses années avec l'Orchestre symphonique universitaire de Grenoble : 85 musiciens amateurs dirigé par Patrick Souillot. <u>Tarifs opéra</u> : de 27 à 57 € en tarif plein, de 20 à 28 € en tarif réduit. Actions culturelles liées à l'Opéra : 1/ Mise en place du « Parcours Opéra » pour 10 classes de 8 établissements cette année : actions auprès de scolaires permettant des interventions d'artistes et salariés de l'association au sein des classes avant de venir assister à une représentation générale. A Grenoble : écoles Nicolas Chorier, Sidi Brahim et Bayard. 2/ Travail avec quartier mineur et majeur du centre pénitentiaire de Varcès : pour un atelier de médiation, puis une répétition dans le centre le mercredi 13 mars avec le chef d'orchestre, le chef de chant et deux solistes de Faust. 3/ Travail avec 500 jeunes lycéens et apprentis : pour la réalisation des costumes avec Lycée Polyvalent Argouges, des décors avec l'IMT, des coiffures et maquillages avec Ecole Academy, de l'accueil du public avec Lycée Polyvalent Mounier, le Lycée Guynemer sur le sujet de la sécurité, Lycée Aristide Bergès pour des actions de communication. Actions culturelles autres : Ce programme est proposé par La Fabrique Opéra depuis plusieurs années, 2024 est la première année de demande de subvention à la Ville pour cette action « car les concerts ne s'auto financent plus, contrairement aux premières saisons. De plus nous aimerions donner de l'ampleur à ce projet. ».</p>	- Subv : 4 000 € - Locaux : 7 523 €	- Subv : 2 941 €			15 000 €	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 7 523 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	Devis du comité d'avis
4	MUSIQUES	LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS	<p>Accompagnement de la pratique musicale amateur autour du jazz (orchestre MICROMEGAS) et projets de création Haïku. Projet artistique fondé sur la recherche musicale, la création de nouveaux répertoires, la transmission et l'édition d'un Label. Avec l'intégration de nouveaux artistes dans le collectif, création d'un nouvel ensemble « le CLOU » qui portera les partis pris du collectif. Pour la création de son répertoire #1, chaque musicien proposera une pièce originale qui aura comme support, une base littéraire. Orchestre école Micromégas : depuis plus de 28 ans, l'orchestre Micromégas invite tous les amateurs qui le souhaitent à le rejoindre pour un travail hebdomadaire sur l'improvisation et toutes sortes de thèmes remaniés ou originaux (allant des bourrées auvergnates revisitées à Charles Mingus aux musiques cuivrées d'Afrique du Sud). Réunit des musiciens amateurs et pré-professionnels (25 personnes). Le projet orchestre MICROMEGAS a pour objet la pratique et la création de répertoire et l'échange musical, mais aussi une mission d'accompagnement sur la voie professionnelle, de transmission et de pédagogie. <u>Tarifcation</u> : 30€/an (adhésion à l'association). Calendrier : Environ 27 répétitions/an dans les locaux de Solexine. 2 concerts prévus (un au col de Porte et au Musée de Pont Royans) + 2 répétitions publiques dans les locaux de Solexine (avril et décembre) + travail sur projet Pharaonique Moondog avec les harmonies + autres dates en cours. Création & diffusion : 37 concerts, 6 résidences (dont 1 au Théâtre Sainte Marie d'en Bas à l'automne), 4 actions culturelles (Pharaonique Moondog, en partenariat avec le département pour les harmonies en Isère – concerts haïkus dans centres pénitenciers – « Such sweet thunder » en direction de la petite enfance (maternelle) à la Cité de la musique à Roman sur Isère dans le cadre de Jazz sur le Grill (co-prod) – « Rituels » en direction des chœurs (travaille avec chœurs de Chambéry et Savoie). A Grenoble : 2 concerts <i>Haïku # Au coeur De L'hiver</i> au Festival Les Detours De Babel, 1 concert <i>Haïku # Misterioso</i> au Centre Penitentiaire, Grenoble-Varce ; 1 Concert de <i>Kitchen</i> à Berthet Musique. Cycles de formation et de sensibilisation dans les lieux d'enseignements musicaux (conservatoires, écoles de musique). Cette année : Jazzaction valence, Jazz clunisois, CFMI Poitiers .</p>	- Subv : 8 000 €					8 000 €	- Subvention : 8 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1B	DANSE	LA GUETTEUSE	<p>Programme 2024. Création - EAC – Même pas mal. 3ème volet du triptyque sur la question du genre, cette pièce pour 3 danseurs pièce interroge les masculinités et la place de la virilité dans notre société. Plusieurs semaines de résidence en 2024 : au Grand Angle de Voiron, au TMG, au Pacifique CDCN, au Diapason de Saint Marcellin, à l'Heure Bleue de Saint Martin d'Hères. 3 sorties de résidences dont une au Théâtre 145 de Grenoble (15/03) et les premières du 13 au 15 nov. au Théâtre 145. La création est associée à L'ESCAPE GAME « Même pas mâle » : dispositif installé comme un jeu de piste déambulatoire dans un lieu questionnant sur les stéréotypes de genre et les injonctions liées au genre. 6 interventions prévues dont 1 au Lycée Mounier et au TMG. Diffusion EAC : Rouge Carmin : 5 dates dans le département + plusieurs heures d'ateliers EAC via le dispositif « Tente rouge », <i>Louve</i> : 2 dates UGA et Alpes de Haute Provence, <i>O.N.O</i> : reprise + diffusion au TMG – 4 représentations les 12 et 13 avril. Autres EAC : Transmission du spectacle <i>Rouge carmin</i> aux élèves du conservatoire de Grenoble et création qui sera présentée au Palais des sports le 6/06 et à la fête des tuiles le 8/06. Création participative avec les élèves du lycée Stendhal de Grenoble : présentation le 22/05 au CCN2</p>	- Subv : 3 500 €				6 000 €	- Subvention : 3 500 €	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	LA PAGAILLE	<p>Transformer les vies sur scène – projet de théâtre-forum sur les violences de genre. En 2023, l'essentiel des activités de l'association ont eu lieu sur le territoire de la Métropole dont Échirolles, Saint-Égrève, Vizille et Saint- Martin-d'Hères. En 2024, l'association prévoit davantage d'actions sur Grenoble que les années précédentes : pour la 5ème année, ateliers de découverte de la pratique théâtrale pour <i>les Agités</i>, groupe amateur, au Lîeu à St Bruno , tous les vendredis après-midi de janvier à juin et d'octobre à décembre ; Cycles d'ateliers sur l'égalité à la vie sexuelle et affective (EVAS) au lycée André Argouges (secteur 5), pour des élèves volontaires sur les temps méridiens entre mars et juin 2024 ; programmation en cours d'un cycle d'ateliers sur les moqueries ; Journée de théâtre-forum et d'autodéfense féministe adressée aux femmes de la Maison des Habitants Teisseire-Malherbe (secteur 5), dans le cadre de la semaine pour l'égalité. Selon les financements, cette journée sera suivie d'une formation sur la gestion de l'accueil des VSS ; Cycle d'intervention en théâtre-forum pour femmes précaires avec le CHRS de Grenoble en janvier et février ; Relance des ateliers "d'ouverture, toutes les semaines, les lundis soirs à la Capsule, ouverts à tout le monde pour découvrir les outils et la philosophie du théâtre de l'opprimé ; Diffusion du spectacle <i>Comportements Bah Ouais</i>, théâtre forum mélangeant 12 comédien.nes professionnelles et un groupe de 7 amateurices, sur la lutte contre les discriminations déclinée en 4 scènes : représentations à l'IUT 2 (secteur 1) et à la Maison des Habitants Teisseire-Malherbe en cours de programmation. Professionnel-les intervenant-es : TINA TRIGAU, ÉLODIE BERLAND et MANON GATTO metteures en scène; MICKAEL BORDERGAT, metteur en scène.</p>	- Subv : 1 000 €					2 500 €	- Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	LA PETITE PHIL HARMONIE	<p>Pratique d'orchestre amateur encadrée par des professionnels. Le projet de l'ensemble est construit dans un esprit collaboratif, autour des propositions de son directeur musical. Pour donner du sens à son action, l'orchestre établit des partenariats artistiques, pédagogiques et financiers avec les différents acteurs de l'agglomération de Grenoble et du département de l'Isère. L'orchestre est dirigé par Jean-Sébastien Micha, le 1er violon est salarié. <u>Publics</u> : amateurs de bon niveau, étudiants du Conservatoire de Grenoble ou d'autres écoles de l'agglomération ainsi que des musiciens confirmés et professionnels du bassin grenoblois. Répétition hebdomadaire et quelques week-end dans l'ancien CDI de l'ex Lycée Jean Jaurès. Tarif : 50€/an et 30€/an pour les étudiants . Tarifs concerts : gratuit pour les moins de 12 ans, 9 € pour jeunes et étudiants, prévente 14 € et plein tarif 18 €. 4/5 concerts par saison Le <u>1 et 2/12/23 à la salle Messiaen (20h/17h)</u>, programme britannique autour de Vaughan, Elgar et Mendelssohn avec soliste Yaëlle Quincaret. <u>Le 8 et 9/06/24 à la salle Messiaen (20h/17h)</u> : programme sur le thème de la vie <u>22 juin</u> : concert en extérieur aux Abrets. <i>En décembre 24 : programme autour du thème de l'empereur avec le Concerto de l'Empereur de Beethoven (N°5) avec Hugues De Nolly, la Valse de l'Empereur de Strauss, la Symphonie héroïque de Beethoven (n°3)</i> Intervenants professionnels : Cécile Ackermann, violoniste salariée, encadrant toutes les répétitions, intervention de soliste(s) dans le cadre de répétitions en amont des concerts (cette année Yaëlle Quincaret). Chef d'orchestre : Jean Sébastien Micha (bénévole) Action culturelle : - permet à de jeunes chefs d'orchestre en formation (CRC Saint Matin d'Hères) de faire l'expérience de direction d'orchestre.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis: Pratique de l'entre-soi, manque d'ouverture - Mise à disposition de salle représente déjà un soutien</p>	- Subv : 1 000 €					1 000 €	- Subvention : 500 € - Locaux : 7 523 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	LA SOUPEPE	Projet <i>La rue aux enfants</i> . L'association de parentalité La Soupape porte le projet de la photographe Stéphanie NELSON, habitante et voisine du Café des enfants dans le quartier des Eaux-Clares. Ce projet consiste à dresser le portrait photographique d'une trentaine d'habitant-es du quartier des Eaux-Clares petits et grands, de façon singulière. L'exposition est présentée dans le cadre d'un événement intitulé <i>La rue aux enfants</i> .	- Subv : 1 000 €					2 000 €	- Subvention : 1 000 €	F
1A	MUSIQUES	LA TINY FACTORY	Projet : Une rythmique minimale, une voix teintée de soul, des guitares et des loops de voix : voilà les principaux ingrédients de la musique blues de Mama Kandy. Créée en 2019, le trio isérois, révélé par leur <i>livestream</i> à la Source en 2021, puis par leur performance en première partie Sarah Mc Coy dans cette même salle, écume les lieux et festivals de la région. En 2021, ils composent la musique d'un film commandé par le Mémorial de la Résistance du Vercors, se produisent sur la scène du Magic Bus Festival et figurent parmi les lauréats de la Cuvée grenobloise 2022. Sortie de leur premier album "The Whitening" le 2 février 2024. Artistes : Guillaume Allardi, alias <i>Glad</i> (poète, musicien et comédien d'origine anglaise), Didier Bouchet (multi-instrumentiste), Michael de Palma (batter). Dates : 1. Théâtre Prémol - Du 29 Janvier au 3 février : Concert de sortie le 3 février à 20h. 2. La Bobine (Grenoble) - Du 26 au 29 février Concert / Release party de l'album le 29 février à 20h30.						1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
17	MUSIQUES	LA TUYAUTERIE	Projet : Les Touzdecs aiment proposer et défendre sur différents types de scènes une musique instrumentale singulière en jouant avec des codes, des esthétiques musicales diverses; le tout par le prisme d'une formation d'instruments à vents et percussions. Après un travail de résidence scénique fait en 2022 à la Tannerie (01) sous le regard de Clément Vincent (Elastic Prod), le groupe en 2023 a enregistré "Ti Bambou". Les compositions de "Ti Bambou" font la part belle aux mélodies et rythmiques influencées du jazz et des musiques du monde, mais aussi de courants plus électriques comme le Hip-Hop, ou l'Electro. Artistes : Jonathan de Lamaestre : Grosse Caisse, Percussions ; Lionel Thery : Caisse Claire, Percussions ; Manuel Esteban : Hélicon ; Louis Paris : Trombone ; Denis Vercellino : Cor, Trompette ; Vincent Modolo : Trompette ; Manuel Amadei-Giuseppi : Sax Ténor, Clarinette ; Sébastien Waldner : Sax Soprano, Sax Ténor. Date : Le 2/05/24 release party à L'Ampérage dans le cadre du Festival Magic Bus						1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	ARTS EN ESPACE PUBLIC	LE BATEAU DE PAPIER	<p>10^{ème} édition du Festival Numéro de Clown. Le Festival Numéro de Clown rassemble une vingtaine de clown-es venu-es de Grenoble, de toute la France, d'Europe et au-delà. Il propose au public de l'agglomération grenobloise 3 soirées (du 16 au 18 mai) durant lesquelles sont présentées à travers la forme courte du numéro, des esthétiques du clown très différentes. Depuis 2022 le festival se déroule au Parc des Champs Élysées (Bachelard). Grâce à la collaboration avec le Prunier Sauvage, la Cie travaille à aller à la rencontre des habitants du quartier Mistral. Certains d'entres eux participent activement à l'organisation du festival en intégrant l'équipe de bénévoles. Les tarifs proposés pour l'entrée au festival tiennent compte du niveau de ressources de chacun. La 10^{ème} édition du festival aura lieu du 16 au 18 mai au parc Bachelard. Cette édition anniversaire est l'occasion pour la compagnie de proposer une programmation différente, avec notamment une soirée « mémoire » où seront réinvité-e-s les clown-e-s qui ont marqué les 10 éditions précédentes. Programme prévisionnel : 1^{ère} soirée : 10 numéros présentés choisis parmi la centaine de propositions reçue chaque année ; 2^{ème} soirée : soirée « mémoire » ; 3^{ème} soirée d'anniversaire où sera programmé le spectacle « 3 clowns » de la Cie Les Bleus de travail suivi d'une boom géante animée par les clowns DJTT. Parallèlement à ces soirées, le festival accueille pour le jeune public le spectacle « l'extraordinaire voyage vers la lune » de la compagnie la Belle Folie. Des rencontres professionnelles sont organisées chaque jour à l'Ecoutille ; des temps d'échanges sur le métier et les pratiques y sont proposés ainsi que des temps d'entraînement partagé. Soutien renforcé exceptionnel pour célébrer les 10 ans du festival.</p>	- Subv : 1 500 €				3 000 €	- Subvention : 3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DEvis du	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
3	PLURI DISCIPLINAIRES	LE BRUIT	<p>Festival du jardin du pont de Chartreuse 2024. La demande de subvention porte sur le festival du jardin du pont de Chartreuse, un événement à prix libre qui croise spectacles, ateliers, débats et création artistique avec pour fil conducteur « les penseurs et penseuses du vivant ». Le cœur du projet est de créer des espaces de médiation entre arts, sciences et société autour de thèmes d'écologie politique. Cette année, six auteurs et autrices de la scène locale et une plasticienne sont invité-es à se retrouver autour de « la pensée du vivant » et rencontrer des personnes engagées dans la recherche scientifique, la production agricole et artisanale, des militant-es associatifs et des institutions. Ces artistes proposeront des textes issus de ces échanges et réflexions, au format libre, qui seront installés sur le jardin pour une exposition éphémère dont le vernissage ouvrira le festival. Les artistes sont : Emmanuel Merle (poésie), Maessane (musique actuelles, poésie, théâtre), Baptiste Lochon-Dürreleumann (poésie, musiques actuelles, danse), Mathilde Gal (fiction), Claudia Cousinié (bande dessinée), Émile Bertier (bande dessinée) ainsi que Margaux Dreyer pour le travail plastique.. Chaque artistes sera rémunéré-e à hauteur de 600€. Le vernissage de l'installation sera accompagné d'une Jam Session acoustique animée par trois musicien-nes du Conservatoire de Grenoble, section Jazz & Musiques Actuelles, avec une recherche autour de la répétition. En lien avec la création collective sera proposé un temps d'échange singulier avec trois penseur-euses de l'écologie politique contemporaine : Baptiste Morizot, Corinne Morel Darleux et Alexandre Monnin. Ce temps se déroulera sous la forme d'un brunch dans le jardin en discussion libre suivi de deux heures de table-ronde. Autres propositions : des ateliers de maraîchage, la construction d'une bibliothèque, un spectacle d'Audrey Vernon et Plastic Boom Boom. Le festival se déroulera du 27 au 29 septembre 2024. L'association est composée d'une vingtaine de bénévoles.</p>	Inéligible					4 200 €	- Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1C	THÉÂTRE	LE CHAT DU DÉSERT	<p>Programme d'activités. Le Songe d'une nuit d'été : création participative avec des habitant-es du Grésivaudan. Mise en scène : Grégory Faive assisté de Anne Castillo, lumières Mathieu Tomasini, son Guillaume Novella, traduction de Pascal Collin aux Editions Théâtrales. Production Espace Paul Jargot-Crolles, Le Coléo-Pontcharra, avec le soutien de la communauté de communes Le Grésivaudan et la participation des communes de Biviers, Crêts-en-Belledonne, Crolles, Revel et Theys. Représentations le 5 avril 2024 au Coléo de Pontcharra et les 6,7 avril 2024 à l'Espace Paul Jargot à Crolles.</p> <p>Diffusion : Si vous voulez bien passer à table ? 2 rep au Grand Angle – Voiron, 1 rep à l'Espace Paul Jargot-Crolles , tournée 24/25 en cours : Heure Bleue – St Martin d'Hères, Diapason – Saint-Marcellin, La Garance – Cavaillo, etc. Le Discours : 3 rep à Bonlieu – Scène Nationale – Annecy ; Pourvu qu'il nous arrive quelque chose : 1 rep au Théâtre – Fontenay-le-Fleury (78), 1rep Espace culturel La Traverse - Le Bourget-du-Lac (73), 1 rep Le Déclat - Claix (38), À quoi servent les points-virgules ? : 2 rep au TMG-Théâtre de Poche ; Tournées 24-25 en cours de programmation. Médiation et Transmission : Comment tu le dirais toi ? Projet de Grégory Faive de travailler avec des adolescent-es sur des œuvres classiques pour aboutir à une créations participative. Livres à vous 2024 en Pays Voironnais : poursuite du partenariat avec le festival par une intervention au Lycée Ferdinand Buisson en mai 2024 et des apéros lecture à l'automne.</p>	- Subv : 6 000 €	1 500 €			10 000 € - Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LDCA) Efracis	<p>Projet Efracis, nom de scène de l'artiste est inspiré de l'« ekphrasis », figure de style qui désigne une description précise et détaillée de la réalité. L'artiste puise dans sa mélancolie et son histoire personnelle pour dresser le portrait d'une jeunesse remplie de colère et d'espoir. Son premier album "Héritage" sortira en mars 2024. Parallèlement, lancement du pressage de 300 CD, prévu pour le 20 janvier 24. Lauréat de l'édition 2020 de La Cuvée grenobloise, finaliste régional du tremplin Buzz Booster en 2023, en trois ans, le projet s'est produit sur plus de 30 dates dans la région Rhône-Alpes. L'artiste a déjà fait les premières parties de Jok'air à La Belle Électrique, Bigflo & Oli au Vercors Music Festival, Rémy au Palais des sport. L'artiste anime des ateliers « prise de parole » et d'écriture notamment au CHAI (établissement public de santé mentale), mais aussi au Grand Angle de Voiron, dans des établissements scolaires.</p> <p>Artiste : Soheyl Sari Aslani alias Efracis. Dates : 13/03/24 1ère partie de I AM à La Belle Electrique, 08/03/24 Holocène Festival.</p>	- Subv : 3 000 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LDCA) Anita DONGILI	<p>Projet : d'abord créé sous le nom « Clémentine », Anita Dongilli est le projet pop et nom d'artiste de Clémentine Weber. Violoniste diplômée au conservatoire de Crémone en Italie, Chanteuse, auteure, compositrice et interprète depuis fin 2019, Anita a fait partie de la sélection de la Cuvée Grenobloise 2020. En 2024, sortie de 3 singles, collaboration avec le groupe « La Marine ». Résidence de 2 jours au Ciel. Dates : 20/01/24 à La Cymbaline (café concert) + d'autres concerts dans d'autres villes (Marché Gare à Lyon, Fil Saint Etienne...)</p>	- Subv : 3 000 €					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LDCA) As a new revolt	Projet AS A NEW REVOLT est un duo drum/key, machine/vocal, qui va puiser à la racine du Punk Hardcore, accompagné d'un flow hip hop virulent. Manu Barrero et Julien Lhuillier balancent un son à l'esprit sauvage et à l'énergie punk, influencé à la fois par la scène underground de la côte ouest des Etats-Unis et le hip-hop new yorkais énervé de la fin des années 90. Deux dates à La Belle Electrique en 2023, lors de « Impulsion 7 » (concert gratuit d'artistes de la scène locale) ainsi qu'en première partie de Mass Hysteria. Sortie du nouvel album « Acid » en 2024 avec une tournée de 15 dates prévues dont certaines en première partie de Mass Hysteria. Artistes : Manu Barrero (composition, chant) et Julien Lhuillier (composition, batterie). Dates : Release party à l'Ampérage le 12/04/24.	- Subv : 3 000 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LDCA) Milena	Projet Milena est une musicienne et auteure compositrice interprète franco-arménienne de 22 ans. Née en Arménie et vivant en France, ses influences s'étendent de Matthieu Chedid à Francis Cabrel en passant par Norah Jones et de nombreux auteurs-compositeurs d'Arménie. L'artiste a été accompagnée par Mix'arts pendant deux ans et a été lauréate de la cuvée grenobloise en 2021. En 2022, petite tournée de 5 dates en Arménie et collaboration avec M- Matthieu Cheddidi, pour une chanson en duo sur la scène du Palais Des Sports de Grenoble. En 2024, action culturelle dans un EHPAD de Saint Martin d'Hères avec l'artiste Alderaan (découverte par la pratique de la musique électronique et acoustique) et premier EP en préparation pour une sortie courant 2024. Sélectionnée dans le dispositif « Haute Fréquence » de La Belle Electrique. Artiste : Milena (composition, interprète). Dates : 09/02/24 à La Belle Electrique (première partie de Maëlle).	- Subv : 3 000 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LE CONTRE POING	<p>Compagnie créée il y a plus de dix ans par Aurélie Derbier avec l'en- vie de défendre un théâtre populaire, non normé, accessible à tous-tes, résistant, en lutte, mais aussi vecteur de joie, de plaisir et de vie. En lien avec ces axes de création, la compagnie conduit à l'année des interventions et des ateliers dont un pour les usager-es de l'Appart, en demande d'asile. Depuis 2022, elle souhaite tra- vailler sur la transition climatique.</p> <p>Projet : 2 créations sur la question de la transition climatique <i>Ca (r)ira mieux demain</i>, destinées aux salles et au public adolescent et adulte et <i>L' éveil des colibris</i>, petite forme pour le jeune public et jouable en tous lieux (rue, en MJC, dans les écoles, etc.) ; des ate- liers, des médiations et des actions socioculturelles sont prévus en parallèle.</p> <p>Artistes : Aurélie Derbier texte et mise en scène ; jeu, danse et chant : Pierre Adda, Aurélie Derbier, Gabriel Derbier, Emmanuelle Faure et Léo-Paul Martinello ; chorégraphie Pauline Sarrazin-Pel- tier ; Rap et vidéo Gabriel Derbier, costumes Nathalie Gueugue.</p> <p>Dates : Résidence au théâtre 145 avec sortie de résidence le 3 mai (2 représentations).</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC et CVN projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1B	THÉÂTRE	LE GRAND MANITOU INFINI DEHORS	<p>Création du spectacle <i>7 44</i> – Reprise du spectacle <i>Une chenille dans le coeur</i> - réflexion création « FONDRE » - Diffusion & développement. Créations et diffusion. « <i>7 44 ou juillet à travers la forêt</i> » est un spectacle de théâtre et de musique participatif. A l'été 2024, aura lieu la 80ème commémoration des événements du plateau du Vercors, et c'est dans ces paysages que le projet « <i>7 44</i> » est imaginé, à partir de deux oeuvres d'Elisabeth Chabuel (poète, dramaturge), « <i>7 44</i> » et « <i>Le Veilleur</i> », qui lui ont été inspirées de l'histoire de sa mère enfant à Vassieux en Vercors en Juillet 1944. Résidences de création, rencontres et ateliers d'écriture entre début mars et fin juillet dont du 4 au 8 mars au Cairn centre culturel de Lans en Vercors ; du 10 au 14 juin à la Navette ACCR à St Laurent en Royans ; au moins 6 classes d'écoles du Vercors participent au projet. Dates de représentation (en cours de programmation) : 25 juin à Lans en Vercors, 28 juin à Vassieux en Vercors, 20 juillet à Villard de Lans. ° Reprise du spectacle « <i>Une Chenille dans le coeur</i> », créé début 2023. Adaptation à des salles plus petites pour lui permettre de tourner car la version « grand plateau » n'a pas atteint ses objectifs de diffusion. Ce projet de reprise est soutenu par le TMG et l'Espace 600. Poursuite de la diffusion des oeuvres du répertoire de la compagnie sur le territoire (<i>Dima, Nanoulak, Traversée</i>) : plus de 26 dates de représentations sont prévues jusqu'en juin 2024, essentiellement en région AURA. Création du spectacle « <i>Fondre</i> » à partir du texte de Guillaume Poix publié aux Éditions Théâtrales qui aborde les questions migratoires et celles du changement climatique. Transmission : résidence en milieu scolaire. Continuité de la collaboration avec des établissements scolaires de la ville de Grenoble et l'Espace 600, dont avec une classe de UPEAA du collège Lucie Aubrac pour un projet de film de théâtre d'objet sur l'album jeunesse <i>Bulle</i> de Antonin Louchard. Avec des étudiant-es en 1ère année de PPPE au lycée E. Mounier pour une initiation à la pratique du théâtre, à la découverte des écritures théâtrales jeunesse et contemporaines, Résidence portée par l'Espace 600 et soutenue par le Département au Collège Aimé Césaire et à l'école des Trembles à la rentrée 2024.</p>	- Subv : 3 500 €				7 500 €	- Subvention : 4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1C	MUSIQUES	LE GRILLE PAIN	<p>Programme d'activités. Projet 2024 : 1/ PELOUSE : a enregistré un nouvel album en 2023 dont la sortie est prévue le 15 mars 2024. La dernière résidence de création et les premières dates de la tournée commenceront en début d'année, en s'appuyant sur un réseau solide de partenaires qui ont accompagné la création (Château Rouge – Anemasse / CIMN – Grenoble / La Passerelle – Gap / SMAC07 / Théâtre des Pénitents – Montbrison / Astrolabe – Orléans / La Soute – Chambéry / Les Abattoirs – Bourgoin-Jallieu...) Album plus rock et plus électro que le précédent, intégrant poésie surréaliste dans une direction musicale plus resserrée. <i>Dates</i> : 22 mars à L'Illyade à Seyssinet ; 5 avril au Coq-tail ; 27 aout cours du vieux temple ; 1 date à l'automne à La Belle Electrique + une 20n de dates au national principalement dans des salles type SMAC. 2/ POÉSIE COUCHÉE SUR MUSIQUE EN TRANSAT : Performance immersive jouée sous casque pour 50 spectateurs. rices sur chaises longues, transats et coussins. Cette nouvelle création est une collection de petites formes jouées en alternance réunissant Xavier Machault, une musicienne et un montage de textes de poésie d'auteurs. rices différent.e.s. ; <i>EN 2024</i> : Après une première expérimentation du dispositif et une résidence de création en 2023, le premier opus sera créé en 2024 avec la saxophoniste Morgane Carnet. La première aura lieu en mars 2024 au Théâtre Municipal de Grenoble dans le cadre des Détours de Babel, après la présentation d'une maquette à la Route des 20 Auvergne Rhône-Alpes et une résidence de création à Château Rouge. 3/AUTRES SPECTACLES EN TOURNÉE : « Only You », jukebox de chansons d'amour chantées par un chanteur pour un 4/ ACTIONS CULTURELLES : Au vu des 4 spectacles en tournée, le programme d'actions culturelles pour le Grille-Pain est moins dense en 2024. mais projet avec SMAC Les Abattoirs avec l'artiste Ezila et à Grenoble avec les habitant.e.s du quartier Alma/Chenoise.</p> <p>Conventionnement DRAC en 23 pour un montant de 25K€/an, prise d'ampleur de la structure avec un ancrage territorial toujours aussi fort. Proposition de passer le Grille Pain en dispositif C pour accompagner son développement.</p>	- Subv : 3 500 €	- Subv : 4 000 €			10 000 €	- Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	LE PÉRISCOPE	<p>Actions culturelles dans le cadre d'Holocène Festival (6ème édition). HOLOCÈNE FESTIVAL est un festival de musiques actuelles et urbaines qui se tient à Grenoble, au Summum en fin d'hiver. Le Périscope, entreprise grenobloise du spectacle vivant organise ce festival depuis 2017. D'abord centré sur les musiques électroniques, depuis quelques années le festival propose principalement une esthétique Rap et s'adresse à un public plutôt jeune (moyenne d'âge 22 ans). L'édition 2024 se déroulera les 08 et 09/03/2024 : 2 soirées, 3 scènes par soirée, + de 25 artistes. Depuis plusieurs éditions, Le Periscope mène avec divers partenaires associatifs des collaborations aux bénéfices d'un public adolescent ou jeune. Pour 2024, travaille avec 5 associations différentes : Le Fournil, Expression, la webradio Week'n'rap, Studio 97, la MJC Premol et le service jeunesse du secteur 6, pour une cinquantaine de jeunes bénéficiaires au total. Les actions mises en place tournent principalement autour d'une première approche d'un évènement culturel. Les jeunes auront tous.te.s l'occasion de visiter les backstages, assister au montage, rencontrer les équipes techniques et un-e/des artistes et d'assister en partie au festival. Ils s'impliquent en contre-partie dans certaines missions qui leur sont confiées. Le Periscope sollicite la Ville sur les projets portés avec la MJC Premol pour un parcours d'action culturelle. 15 jeunes du secteur 6 entre 12 et 18 ans, accompagnés par la MJC Prémol, sont formés aux techniques de radio et d'interview (par la MJC). Lors du festival, une web radio animée par ces jeunes, sera mise en place. En amont du festival, un travail de recherche sur les artistes est mené afin de préparer les interviews. Une partie des artistes répondront aux interviews des jeunes durant l'après-midi ; les interviews seront diffusées en direct. Les jeunes relateront également les à-côtés du festival et son organisation. Ils réaliseront et diffuseront des interviews des équipes techniques, du programmateur, de certains managers d'artistes etc. Ils auront également la possibilité de faire gagner des places en direct. Fred Musa (planète rap – skyrock), rencontrera les 6 jeunes pour des échanges sur son parcours, le métier de journaliste, des conseils sur la façon de mener des interviews. 2/ Accueil du public et safe zone : réflexions menées avec 9 jeunes sur l'accueil des publics et la gestion d'une « safe zone » (lieu d'accueil de personnes exposées à des comportements violents, discriminants et/ou oppressifs). Proposition d'ateliers sur l'accueil des publics (retour d'expérience sur les éditions 2022 et 2023), en lien avec les équipes organisatrices de l'évènement. Les notions de respect, sécurité, discriminations sont notamment abordées. Les préconisations des jeunes seront intégrées au parcours d'accueil public. Les jeunes et leurs encadrants seront en lien avec l'équipe de prévention et sécurité du festival. Ils auront à gérer cette zone dans le cadre défini avec l'ensemble des équipes. Cette action concernera des jeunes entre 16 et 18 ans, plus aptes à co-gérer (avec les encadrant-es et les équipes de prévention) des situations conflictuelles. Les jeunes participants à cette action seront divisés en deux groupes. Chaque groupe s'occupera de la safe zone 1 soir, et profitera du festival l'autre soir.</p>					3 400 €	- Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LE RENARD GRIS	<p>Créée en 2023, par Véronique Desprès et François Stévenin à la suite de leur rencontre à l'Ecole des Gens il y a plusieurs années, cette compagnie souhaite développer des spectacles pour le jeune public.</p> <p>Projet <i>Le conte de Sam & Folaton</i>, s'adresse à un public jeunesse. Pour se faire, deux narrateurs étranges viennent avec un livre géant qui révèle un conte fantastique. Celui-ci retrace l'histoire d'un enfant qui se sent différent et va vivre l'exclusion avant de trouver le chemin de la reconstruction et de la résilience. Ce spectacle évoque le patrimoine local et la légende dauphinoise de la Pierre Percée. Soutien du Grand Collectif et de l'École des Gens pour la mise à disposition de locaux.</p> <p>Artistes : Écriture et jeu : Véronique Desprès et François Stévenin, illustration Jeanne Saluzzo.</p> <p>Date(s) Grenoble : résidence à L'Ecole des Gens du 24 au 28 avril, sortie de résidence le 28 avril 2024.</p> <p>Avis défavorable : Créée en 2023, cette compagnie et les artistes qui la composent ont, pour le moment, une activité professionnelle insuffisante sur Grenoble.</p>					1 500 €	- Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	LE RHUME DU SON	<p>Festival Écoute(s) #4 – novembre 2024. Biennale autour du son dans toutes ses déclinaisons dont la première édition était en 2018. L'évènement est porté par des artistes, des journalistes et des néophytes. L'objectif est de "prendre conscience de la place du son et prendre le temps d'écouter et d'imaginer". En 2024, le festival s'installe pour la seconde fois au sein du quartier Mistral (parc des champs Elysée, Prunier Sauvage, maison de l'enfance Bachelard, etc.). Calendrier : <u>En amont du festival</u> : En amont du festival, plusieurs évènements seront proposés dans différents lieux du quartier Mistral/ Eaux-Clares : Maison de l'Enfance Bachelard, Maison des habitants, bibliothèque, club de Foot de Mistral, au plateau : travail avec les structures socio-culturelles du quartier ; 2 projets d'actions culturelles à destination de la petite enfance et des adolescents du quartier Mistral trouveront un écho ou un espace de diffusion lors du festival. <u>Jeudi 8/11</u> : spectacle <i>Ecouter l'ombre de la cie Les harmoniques du néon</i> <u>Vendredi 9/11</u> : après-midi : restitution des ateliers avec les élèves du collège Aimé Césaire // soirée : radio live et love par Olivier Minot et Annabelle Brouard / Live écoute(s) : rendu d'une recherche créative et sonore autour d'un lieu par le collectif du rhume du son. 4 caravanes présentes en continu sur samedi et dimanche ; <u>Samedi 10/11</u> : matin : déambulation <i>Les marches inouïes</i> Stéphane Marin, atelier bruitage <i>la sonothèque</i> de Joseph Sardin, workshop avec Chloé Despax // après-midi : création sonore dans les jeux vidéos avec la médiathèque des eaux claires avec rencontre avec un sound designer, conférence avec un spécialiste sur le son dans les jeux vidéos et test de jeux ou le son est central dans l'expérience vidéoludique / Rendu de l'atelier avec Chloé Despax + rencontre / <i>Radio Banane</i> cie La méandre (jeune public) // soirée : Live écoutes sur le thème du volcan par Gaëlle Partouche (lecture sonorisée de textes sur les volcans) / Spectacle <i>Stéréovulcani</i> par la Cie Fléchir le vide. <u>De 23h à 7h</u> : NUIT DE L'ÉCOUTE au Prunier Sauvage : Appel à création sonore autour de la nuit. Ecoutes toute la nuit ponctuées de différentes pauses culinaires et artistiques.</p>	Ineligible				6 000 €	- Subvention : 4 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	LE STUD	<p>Programme d'activité de la salle de l'Ampérage autour des musiques actuelles. L'ampérage est un lieu de mise à disposition d'un espace professionnel mutualisé, dédié à l'initiative des acteurs culturels, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il a pour ambition de répondre aux besoins des acteurs locaux et des artistes en devenir de disposer d'un espace où se développer et présenter ses créations pour ainsi défendre sa pratique, sans « jugement ». >></p> <p>Soutien à la diffusion et à la création : 140 événements/saison en co-réalisation ou en location de la salle (scènes ouvertes et tremplins), principalement artistes émergents et en voie de professionnalisation, sur des esthétiques de niche ou de MAO. Tarifs publics accessibles : prix libre jusqu'à 15€ -prix moyen d'un billet 9€. <u>En 2023 :</u> Musiques actuelles : 15 structures / 38 concerts /// Musiques Electroniques : 15 structures / 20 Soirées /// Scènes ouvertes jeunesse : 3 structures / 12 dates /// Théâtre : 2 structures / 7 dates /// Ampli Libre en partenariat avec Le Ciel, Le Prunier Sauvage, La Bobine, La Source pour diffusion de groupes amateurs/émergents /// Résidences régulières d'accompagnement à la première scène. Accompagnement des projets culturels, Démarche d'éducation populaire, Ouverture aux projets transversaux : résidence et sortie de résidence de théâtre, spectacles d'improvisation.</p> <p>Subvention complémentaire pour accompagner le programme d'activités annuel.</p>	- subv : 90 000 € - locaux : 3 088,59 €	- subv : 4 390 € invest		- Subvention : 99 000 € (CM 18 12 2023)	100 000 €	- subvention : 1 000 € - locaux : 3 088,59 €	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	LES 7 FAMILLES	<p>Action culturelle autour de la création du spectacle <i>Le roi nu d'Evguéni Schwartz</i>. Les actions prévues, en 2024, sont : Création du spectacle <i>Le roi nu</i> d'Evguéni Schwartz : 1^{er} rendez-vous le 23 mars 2024, auditions des amateur-rices, 17 personnes se sont présentées. Ateliers de formation des amateur-rices encadrées par Emmanuele Amiell, metteure en scène assistée d'Honorine Lefetz : 13 et 14 avril ; 18 et 19 mai ; 21 et 22 juin au Théâtre des Peupliers ; répétitions des artistes professionnel-les et amateur-rices du 24 juin au 17 juillet au Théâtre des Peupliers ; recherche des amateur-rices relayée par le Théâtre Prémol, Les films de la Villeneuve, la compagnie Kalem (pour le secteur 6), le Festival de la Cour du Vieux Temple (quartier Alma-Très Cloîtres) . Représentations : 16 et 17 juillet parc du Château de Sassenage, 19 juillet parc du Musée Champollion à Vif, 28 et 29 août - Festival de la Cour du Vieux Temple, d'autres dates sont en cours de programmation ; équipe professionnelle : Emmanuèle Amiell, metteure en scène, comédienne et chanteuse, Thomas Borrel, régisseur, Florian Delgado, Bernard Falconnet, Louis Villenave, comédiens, Marie Despesailles, Margaux Lavis, Marie Neichel, Nicole Vautier comédiennes, Daniel Martin scénographe et musicien. 10 amateur-rices. Action culturelle : dans le cadre du projet du spectacle "Le roi nu", partenariat avec l'association La Ressource pour permettre des rencontres privilégiées avec un groupe de 15 personnes en réinsertion ; Projet <i>Ballade au creux du jour avec des EHPAD</i> ; Ateliers de lectures à voix haute et de prise de parole en public avec des personnes en grande difficulté sociale. Création et diffusion de lectures musicales dans des bibliothèques, Reprise du tour de chant <i>One Shot</i>, Continuité de la création des podcasts autour de <i>Musardez</i> .</p>	Inéligible				2 500 €	- Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LES 7 SŒURS	<p>La compagnie des 7 sœurs créée en 2004, s'implante à Grenoble depuis 2020 même si son siège est encore à Lyon. La diffusion de ses créations est nationale. En 2023, elle a créé avec le soutien de l'Espace 600 et de la MC2 le spectacle Sirene 2428 à destination des adolescent-es, et réalisé des actions de médiation, rencontres, etc. La compagnie va transférer son siège à Grenoble en juin 2024.</p> <p>Projet : En 2024, la compagnie créé le spectacle <i>Back to reality</i> coproduit par la MC2 (Grenoble), Le Vivat (Armentière), le TNG-CDN de Lyon et le CNCA de Morlaix, qui raconte le lien de trois sœurs dont l'aînée est trisomique. Ateliers, rencontres sur le handicap et le spectacle vivant, la sororité, etc. sont prévus sur Grenoble et ont commencé en 2023. L'autrice et cofondatrice de la compagnie, Adèle Gascuel est aussi invitée à écrire un seul en scène pour un acteur émergent d'Echirolles, dans le cadre des Olympiades programmées par la MC2.</p> <p>Artistes : Catherine Hargreaves et Adèle Gascuel, autrices, metteuses en scène, comédiennes. Adèle Gascuel</p> <p>Dates à Grenoble (sélection) création de 17/02 au 03/03 les 5, 6 et 7/03 à la MC2 ; rencontres avec les élèves de l'Ecole de Journalisme de Grenoble qui vont filmer les répétitions en février 24 ; Festival Regards Croisés 2024 participation à des rencontres d'auteur-rices; 6h d'atelier d'écriture au Collège Lucie Aubrac en partenariat avec l'Espace 600 en mai 24 ; d'avril à mai 24 production avec la compagnie ARIST de deux épisodes d'un feuilleton commandé à l'autrice Murielle Szac autour des Jeux Olympiques</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	THÉÂTRE	LES ARTS DU RÉCIT	<p>Festival et saison 2024. Le Centre des Arts du Récit est un centre de ressources et d'expertise des arts de la parole pour les artistes et les publics : les familles, les amateur-rices, les professionnel-les de l'enfance, de la lecture, de l'éducation, du tourisme, du médicosocial... Au programme : des spectacles, des rencontres d'artistes, des temps professionnels, des scènes ouvertes... La prochaine édition aura lieu du 15 au 23 mai, programmation en cours. Au moins 12 équipements grenoblois accueilleront le festival : TMG, Musée de Grenoble, Musée Dauphinois, Prunier sauvage, La Bobine, Bibliothèques, Musée de la Résistance, Espace 600, la Baj'art, Maison de l'international, la Belle électrique, le théâtre Sainte Marie d'En Bas . Sur cette édition, travail sur la convivialité, réflexion sur les tarifs pratiqués et lien avec la programmation de la saison sont les axes poursuivis avec un approfondissement de la démarche écologique. Avec le TMG, des liens plus étroits vont être tissés pour donner du sens au partenariat : co-programmation, mutualisation pour l'accueil d'artistes avec partage des moyens. Aide à la création : accueil de résidences et soutien en production notamment de 6 conteurs et collectif d'artistes (Marien Guillé, Barbara James, Louis Gaillot Stéphanie James Aurélie Piette, compagnie Superlevure). Actions culturelles : utiliser le conte comme un outil pour favoriser l'acquisition d'une langue, la mise en confiance, le partage de cultures, favoriser l'intégration et la solidarité et créer du commun. Publics cibles : 0-6 ans, CM2-6ème, lycéens pros, population allophone. À Grenoble : atelier conte pour des groupes d'adultes avec la MDH Anatole France, avec Culture du Coeur pour des réfugié-es et avec un groupe d'adultes avec La Pirogue et le Collectif Voisins. Chantiers ados de l'Espace 600 ; Interventions dans les écoles primaires de Grenoble dans le cadre de la manifestation Écoles sans Écrans ; Projet annuel au lycée Lesdiguières en partenariat avec le Prunier sauvage ; Animation du fonds conte de la bib Arlequin avec une réflexion commune sur une commission petite enfance. De nouveaux projets à Grenoble avec la Baj'art pour des séances de yoga racontées, avec l'Écouteille et le collectif Voisins pour des résidences et/ou des formations.</p>	- Subv : 15 000 €			- reprographie pour la campagne d'affichage festival du 5 au 12 mai 2024 336,39 € (CM 25/03/2024)	20 000 €	- Subvention : 15 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LES BELLES OREILLES	<p>La compagnie des Belles Oreilles créée en 2016, a rejoint Le Grand Collectif, en 2021. Elle conçoit des spectacles composés de lectures et d'objets sonores avec comme support des œuvres de littérature jeunesse contemporaine. Elle intervient, tout au long de l'année, dans différentes structures (établissements scolaires, Ligue de l'Enseignement, bibliothèques, Musée Dauphinois, etc.).</p> <p>Projet : <i>Une poule sur la lune</i> pour les 4-10 ans, spectacle pluridisciplinaire. Partenaires et soutiens : la Bobine et l'Espace 600 (à confirmer).</p> <p>Artistes : Delphine Prat, comédienne, bruiteuse et réalisatrice sonore pour plusieurs compagnies, Rémi Petitprez compositeur interprète notamment dans la Compagnie des Zinzins, Aurore Petit autrice jeunesse, dessinatrice de presse (Paris Mômes, Télérama, etc.) et illustratrice.</p> <p>Dates : La Cabane à Histoires au Musée Dauphinois pendant le Festival des arts du récit ; Projet EAC avec le Grand Collectif du 17 au 29/06 avec présentation publique pendant la Fête de Grand Collectif ; résidence de création à l'Espace 600 ou la Bobine au dernier trimestre 24 (à confirmer)</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	LES COMPAGNIES RÉUNIES	<p>Fonctionnement du Théâtre des Peupliers (accueil de compagnies théâtrales) . « Les Compagnies Réunies » est une association créée en 1993, par cinq artistes ayant chacun une compagnie, avec pour objet le fonctionnement du Théâtre des Peupliers et l'accueil de compagnies en résidence de création. Sept compagnies sont résidentes permanentes et gèrent le lieu : Les zinzins (théâtre et musique), Cie Kalem (théâtre), les Harmonies du Néon (musique et installations artistiques dans l'espace public), les 7 familles (théâtre, lecture et musique), Athéca (théâtre en milieu rural), Black dogg production (théâtre) et l'Atelier des mille lieues (arts gravés et imprimés). Chaque compagnie participe aux frais de fonctionnement de l'association. Les compagnies n'occupant pas l'espace à plein temps, elles mutualisent le plateau de répétition, du matériel technique, l'espace de convivialité et de réunion à des compagnies professionnelles et/ou émergentes dont l'activité est liée au spectacle vivant. Ces compagnies accueillies ont la possibilité de faire des sorties de résidence devant des personnes invitées dont de possibles programmateurs/co-producteurs. Un planning est établi et précise la durée et les horaires de la résidence. Participation aux frais de 18€ par jour. Une permanence est tenue toutes les semaines par un-e des membres de l'association pour gérer le planning, donner des renseignements et établir les conventions de mise à disposition de la salle de répétition.</p>	- Subv : 2 900 € - Locaux : 54 162 €				2 900 €	- Subvention : 2 900 € - Locaux : 54 162 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC et CVN projet 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	ARTS EN ESPACE PUBLIC	LES COULISSES À RESSORTS	<p>Festival « Les coulisses à ressorts, les 15 ans. Pour fêter les 15 ans de la compagnie, celle-ci organise un festival dédié au clown qui se déroulera pendant 3 jours à La Bifurk à Grenoble du 17 au 19 octobre 2024. La volonté est de mettre en lumière le cœur de leur travail : favoriser l'inclusion, la mixité des publics, rendre visible les invisibilisés, tout cela à travers le prisme du clown de sa sensibilité. Des actions "d'aller vers" avec les clowns sont prévues pour inviter les habitants à découvrir l'événement et les partenaires de la Cie (rencontres dans les montées d'escalier, participation aux temps forts du quartier...). Programme prévisionnel : Une exposition photos, vidéos et capsules sonores des projets en Ehpad, auprès de personnes en situation de handicap, Paroles de femmes, projet autour de la parentalité / écoute d'un podcast réalisés par la Cie ; - Une table ronde sur l'utilité sociale du clown ; Un cabaret clown de la Cie ; Des performances in situ de clown-e-s amateur-ric-e-s et une performance slam / dessin / musique en live autour de l'exposition avec Aude Fabulet, Yannick Barbe et Marie Caroline Conin ; Une scène clown-e-s amateur-ric-e-s ; - Un concert d'Atomic Ping Pong (quintet franco-canadien basé entre Grenoble et Toulouse).</p>	- Subv : 1 500 €				2 000 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1B	MUSIQUES	LES HARMONIQUES DU NÉON	<p>Programme d'activités de la compagnie : création, diffusion, actions culturelles. « Les Harmoniques du Néon » imagine et crée des formes artistiques questionnant le rapport au sonore, à la parole, au public et aux contextes dans lesquels les créations prennent naissance. Direction artistique : Anne Julie Rollet et Anne Laure Pigache. 2024 est une année de transition pour la cie : 22 et 23 ont vu la création de deux projets scéniques conséquents, <i>Écouter l'Ombre</i> (performance sensitive de l'oreille sur dispositif radiophonique travaillé avec des entendeurs de voix) et <i>Le Flou sur la langue</i> (pièce hybride théâtre / création sonore / émission radio), qui ont nécessité chacun plusieurs mois de travail et de résidences. 2024 fera largement la place à la diffusion et aux actions culturelles. 1/ Diffusion 2024 : 24 dates de diffusion confirmées sur l'année 2024 pour 7 spectacles/projets différents, dont présence à Grenoble lors du Festival Écoutes en octobre 24, + 1 diffusion/mois sur radio campus Grenoble de l'émission « Le Flou sur la langue ». (+ diffusion au niveau national, dans des festivals, scènes nationales, CNCM etc. 2/ Créations en cours : Ça chante dans le MOTEUR DES VOITURES, pièce radiophonique autour des entendeurs de voix, <i>RAMDALALA RADIO DIVA</i>, performance musicale, sonore et chorégraphique, <i>AÏCHA ALGÉRIA</i>, pièce radiophonique d'Anne-Julie Rollet - une enquête sonore personnelle, historique et sonore sur l'Algérie post-indépendance et la période dite de la Reconstruction. Des temps de résidences sont prévues au Théâtre des Peupliers et dans des structures au niveau national (CNCM de Dijon, studio Euphonia à la Friche Belle de Mai à Marseille) 3/ des créations in-situ et actions culturelles, issues du travail auprès de publics choisis, lors de résidences d'implantations & temps d'immersion (milieu social, médical, scolaire, ...). 9 prévues en 24 dont 4 projets à Grenoble : 29 avril-3 mai 2024 Résidence d'implantation - Lycée Argouges – 60 participant.e.s filière professionnelle (40h), mars-avril 2024 Résidence d'implantation - Collège Fantin Latour (40h).</p> <p>Légère augmentation pour continuer d'accompagner le développement de la cie qui est conventionnée DRAC.</p>	- Subv : 3 500 €	- Subv : 1 500 €			7 500 €	- Subvention : 6 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	THÉÂTRE	LES INACHEVÉS	<p>Projet Laboratoire - Espace d'hospitalité. Ce projet explore le thème de l'hospitalité en invitant les habitant-es et les artistes à interroger notre rapport à l'accueil à travers des récits de vie. Il met en relation les trajectoires et les parcours de vie, en échangeant avec les énergies locales et en considérant les dynamiques urbaines. L'objectif est de faire du réel un vecteur d'imaginaires collectifs et individuels, utilisant l'art et la culture comme leviers pour développer un sentiment d'appartenance et une identité commune. Le projet se décline en deux parcours artistiques distincts : Comme au début aspire à sensibiliser et à informer sur les réalités des relations amoureuses des adolescent-es tout en offrant une plateforme d'expression pour cette tranche d'âge. Il vise à promouvoir la réflexion et le dialogue sur des questions cruciales telles que la violence conjugale et les stéréotypes romantiques, tout en encourageant l'ouverture à l'autre et la création d'une culture de respect et d'hospitalité dans les relations. À la base de ce projet se trouve le journal intime de Fani Carencó, tenu de l'âge de 14 à 18 ans. Rencontres conduites par Fani Carencó, metteuse en scène, autrice de la compagnie et un-e monteur-seuse son, en temps scolaires ou en dehors. La restitution se fera sous forme d'un goûter dans le quartier de l'Alma, puis diffusion des podcasts sur les plateformes utilisées par les adolescent-es ; Trajectoire d'Hospitalité : des ateliers lecture et récits seront mis en place, à destination des femmes : nouvelles participantes rencontrées par le biais d'appel à participation, fidèles des ateliers des Inachevés, femmes migrantes, grenobloises, de tous âges. Ces ateliers auront pour objectifs de questionner le lien de ces femmes à la ville, à son environnement, comme un lien intime en ces temps de bouleversements notamment climatique. Prise de son, mise en scène et prise de vue seront réalisées par les artistes de la compagnie. Une restitution est envisagée, notamment, sous la forme d'une exposition lors de la manifestation « <i>Ouverture Exceptionnelle</i> » dans les quartiers Berriat et de l'Alma en automne 2024. La compagnie réalise de nombreux projets de création et d'action culturelle en France et à l'Étranger.</p>	- Subv : 1 500 €				3 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1B	MUSIQUES	LES PRODUCTIONS DU BAZAR	<p>Programme d'activités autour de la nouvelle création : Voyage au coin de la rue. Résidences : du 08 au 12 Janvier 2023 : Salle Noire Grenoble (38), création musicale et visuelle - Johanna Rousseau – Laurent Loiseau ; du 29 janvier au 02 Février 2024 : La Belle Électrique Grenoble 38, Mise en scène / intervenant à définir ; du 25 au 27 Mars 2024 La Belle Électrique Grenoble 38 / mapping et mise en espace ; du 22 au 26 Avril 2024, Le Diapason / St Marcellin / Mise à disposition du plateau / équipe technique - 5 jours / création visuelle et création lumière - intervenant lumière Pierre Rémi Durand "Macar" ; du 06 au 10 mai 2024 : Salle Noire Grenoble (38) , répétitions ; du 15 au 16 Mai 2024 : Le Diapason / St Marcellin / Mise à disposition du plateau / équipe technique - 2 jours / répétition générale / filages. Actions culturelles : dans le cadre de la résidence à La Belle Electrique – 16h d'intervention en partenariat avec la Maison des Habitants Chorier Berriat, la MJC Parmentier et l'école primaire Diderot à Grenoble. - Rencontre et atelier musical et dessin avec le PAGI - Pôle d'animation gérontologique et inter générationnel (2h) ; - Rencontre et atelier musical et dessiné avec les familles - MJC parmentier (4h) ; Rencontre et atelier musical et dessiné avec une classe primaire de l'école Diderot (10h) ; Places aux enfants.</p> <p>Diffusion : 17 mai 24 : Le Diapason, Saint Marcellin (38) ; Décembre 24 : La Belle Électrique, Grenoble (38), 2024 : Annecy - MJC - date à définir // Prise de contact en cours : Théâtre de La Mure / Maison de la Musique de Meylan / Le Jeu de Paume à Vizille / Le Scarabée à Chambéry / Les Abattoirs à Bourgoin Jallieu / SMAC Ardèche.</p> <p>Au vu du développement des actions de la cie passage en dispositif de soutien aux équipes artistiques (1B).</p>	- Subv : 2 000 €				5 000 €	- Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LES JEANNE	Compagne créée en 2021 par 3 comédiennes pour traiter de sujets actuels. Projet : Pour leur projet <i>Justice</i> monté en 2022 et présenté lors du festival de la Cour du Vieux Temple en 2023, elles ont choisi la forme du théâtre documentaire. <i>Justice</i> a été écrit par S. Markowic et donne la parole à toutes les personnes qui peuvent fréquenter un tribunal. Artistes : Julie Fontana, sociologue journaliste qui s'est formée récemment au théâtre et fait partie de la Compagnie des Quand mêmes, Natacha Groll, vient du milieu de la mode puis a suivi une formation en théâtre et Agathe Petrini, danseuse. Dates à Grenoble : 3 représentations et actions de médiation culturelle pendant la résidence au Théâtre Prémol du 8 au 14 avril 2024 ; 1 représentation au Palais de Justice le 5 juin pour les Magistrats ; programmation en cours avec l'UGA et le Musée Dauphinois.					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	THÉÂTRE	LES UNES ET LES AUTRES	Les unes et les autres est une jeune compagnie créée à Grenoble en 2021 pour porter à la scène de nouveaux récits inclusifs et radicaux. Elle a été lauréate du dispositif « les Envolées » en 2022/23 pour son spectacle <i>La véritable histoire de la Gorgone Méduse</i> . Une autre de ses créations <i>George Kaplan</i> a été sélectionnée en juin 23 pour le prix Incandescentes (Région AURA). Projet : <i>France-Fiction</i> est une uchronie, une histoire alternative où les années 60/70 deviennent une véritable bascule sociale, écologique et féministe dans l'Histoire de France ; spectacle pour 3 interprètes : le présentateur, la voyageuse et les invité-es. Création sélectionnée dans le cadre de l'Appel à projet « Jeunes pour l'égalité » de la Métropole, partenariat avec le CREARC pour la proposition de stages invitant les participant-es à rechercher et à donner vie à des personnages historiques et militants des années 60/70 ; intervention auprès d'élèves du Lycée Champollion, dans les MJC Anatole France et Parmentier et avec les jeunes de l'école de cinéma Shaolin Shadow. Artistes : Léa Darmon-Raphoz, Nicolas Robinet, les invité-es Dates : 5 juin au siège de la Métropole ; résidence en novembre au CREARC avec sortie de résidence le 02/11/24 .					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1C	THÉÂTRE	LES VEILLEURS	<p>Les inadaptés - Saison 2 – Prendre Part pour Prendre Place Volet 1. Création : depuis 2022, la compagnie développe sur les territoires de Grenoble, Tulle et Noisy-le-sec, le cycle Les inadaptés pour questionner le sentiment d'inadaptation. Comment faire pour être au monde quand on s'y sent inadapté.e ? La Préfiguration et Prendre part. Constitué de rencontres, ateliers, formations, répétitions publiques, temps conviviaux, spectacles, La préfiguration se déroule le plus souvent hors des lieux de spectacle, pour aller vers ceux et celles qui ne viennent pas dans les théâtres, rencontrer les personnes (patients, soignants autres) concernées par la question, le sentiment de l'inadaptation. Prendre place. Les équipes des théâtres, celle de la compagnie et l'auteur-riche invitée pour écrire le texte sont présentes à chacune des rencontres. DISSIDENT est un projet à l'adresse des adolescentes et des adolescents sera composé de deux volets concomitants : un volet de création artistique avec la mise en scène de <i>Dissident il va sans dire</i> de Michel Vinaver. Le second volet sera constitué de laboratoires de création à Grenoble et à Tulle, pour et avec des adolescentes et des adolescents. Mars 2024, fin de l'association avec la ville de Cannes.</p>	- Subv : 14 810 €				15 000 €	- Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	DANSE	LES VERTÉBRÉES COMPAGNIE SUR LE TAS	Panier Piano : création d'un spectacle de danse contemporaine destiné au jeune public à partir de 3 ans. Nos enfants, les adultes de demain, ont tendance à être sur-stimulés dès leur plus jeune âge : jeux électroniques sonores et mobiles, écrans vidéos... Beaucoup n'ont plus le temps de s'ennuyer ou de rêver. L'ennui est pourtant le terreau le plus fertile pour l'imagination et la créativité : des outils essentiels à la vie, d'autant plus avec l'avenir qui nous attend entre crises climatique, économique et migratoire. Nous aurons besoin plus que tout d'être créatifs pour nous adapter et rebondir. Artistes : Chorégraphie et interprétation : Manon FROGER & Temmah LINDO. Lumière et scénographie : Maya HAMBURGER ; Musique : Stéphane BORDENET & José RAMANOEL. Dates : première à l'Espace 600 en octobre 2024.	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	LES ZINZINS	Création de Christian Moderne : performance pour l'espace public interrogeant les liens et l'amour entre les êtres humains. Christian Moderne déambule dans une cité contemporaine. Il souhaite remonter le fil des liens invisibles qui nous relie les uns aux autres, trouver la correspondance, la connivence, presque l'intime. Artistes : MARCEL MORIZE : écriture & interprétation, ALAIN QUERCIA : Sculpteur, plasticien, chercheur, MATHILDE BRETTE : Costumière, LAURE TERRIER : Laboratoire de recherche autour du lien dans l'espace public. Dates et présences à Grenoble : écriture & expérimentations (4 jours par périodes) : MDH Berriat, MDH Teisseire Malherbe, MDH Abbaye. Participation à Place aux Enfants 2023/2024 école + MDH Chorrier Berriat avec le projet Ramdam.	- Subv : 1 500 €		AAP Place aux enfants 2 250 €		1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISÈRE	<p>Programme d'éducation à l'image. Le cinéma Le Méliès assure le volet culturel de la Ligue de l'Enseignement de l'Isère. Le soutien public au Méliès porte sur l'ensemble des activités liées à l'éducation à l'image, pas sur la diffusion de films qui relève du champ concurrentiel : ÉCOLE ET CINÉMA (enfants de 4 à 11 ans, 261 écoles, 1092 classes et 27225 enfants participent à l'opération, 31 salles de cinéma programment les films choisis) : Former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir du visionnement d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines, Offrir des possibilités de formation aux enseignants et aux partenaires salles qui participent au dispositif, Développer, chaque fois que possible, un travail de production, notamment par l'organisation d'ateliers de cinéma d'animation, par la réalisation de films. PASSEURS D'IMAGES : proposer aux jeunes de quartiers prioritaires des activités et spectacles cinématographiques et audiovisuels de qualité ; FESTIVAL VOIR ENSEMBLE (jeunes spectateurs âgés de 3 à 18 ans) : Créer un environnement favorable pour ouvrir le champ de réflexion sur un cinéma de qualité accessible au jeune public, Montrer des films qui devraient permettre à ces enfants, lorsqu'ils seront plus grands, de faire des choix dans leur pratique cinématographique. CINÉ ANIMÉ (jeunes de 6 à 18 ans, en partenariat avec les structures éducatives, sociales, culturelles et socioculturelles) : Tisser un réseau de partenaires ayant pour objectif commun l'éducation et la formation du jeune public à la compréhension des images, Sensibiliser un public jeune à l'art cinématographique et à la lecture et à la compréhension de la fabrication d'une image. LES COURS DE CINÉMA ENFANTS ET JEUNES (enfants de 8 à 11 ans dans une démarche individuelle ou par le relais des structures et les jeunes de 12 à 16 ans dans une démarche individuelle) : Proposer un accompagnement spécifique, approfondi et de qualité pour une découverte de films majeurs du XXe siècle : remise à chacun des participants d'un dossier pédagogique, sensibilisation aux techniques cinématographiques. Partenaires : ensemble des structures éducatives, socio-culturelles et culturelles de Grenoble et au-delà. <u>Moyens humains</u> : 11 salarié-es et 3 services civiques. <u>Budget du Méliès</u> : environ 1,198M€.</p>	- Subv : 26 000 €				50 000 €	- Subvention : 26 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1B	MUSIQUES	LOUDMILA PROJETS	<p>Actions culturelles : « Place aux enfants » avec la ville de Grenoble, l'école maternelle Diderot - installation et performance : 14h d'interventions pour 30 participant.e.s, <i>Sorority</i> avec Hadra (TranceMission) : Parcours MAO - workshop en mixité choisie (Grenoble) : 21h d'interventions pour 6 participantes, <i>Kaléidoscope</i> avec le Centre Chorégraphique National et La Belle Électrique (Grenoble) : ateliers entre musique et danse : 3h, 14 participant.e.s, création ciné-concert avec La Bobine (Grenoble) à destination des maternelles : 5 avril en collaboration avec Le Méliès, Installation sonore avec La Belle Électrique (Grenoble) et l'école Simone Lagrange : 36h d'interventions pour 50 participants, ateliers d'éveil sur le thème de l'eau pour les tout-petits en lien avec la création <i>TATALIA</i> avec l'Espace Cultures petite enfance à Grenoble et le Département de l'Isère : 12h d'interventions pour 30 participant.e.s, Le Ciel : 4h d'intervention pour 10 participant.e.s (Masterclass en mixité choisie), <i>Sister Act</i> avec le Collectif Résonance : 4h d'interventions pour 5 participant.e.s, <i>Hors Grenoble</i> : performance musicale ville d'Échirolles - Service éducation : 3 classes de cycle 3 , performance danse, musique et images avec Le Brise Glace (Annecy) : création pluridisciplinaire immersive à destination de collégiens , création ciné-concert avec L' Auditorium de Seynod : à destination des primaires. Diffusion : <i>JARDINS ENCHANTÉS</i>, ciné-concert tout public dès 3 ans, 15 dates au niveau national en 2024 ; <i>TATALIA</i>, performance sonore et visuelle dès 9 mois, 25/03/2024 Festival P'tits Mots P'tits Mômes de Vizille ; <i>DJ FLACA</i>, à destination des enfants, une heure de musique pour danser et découvrir des perles musicales. 21/02 à l'Espace Edmond Vigne – Fontaine, 23/03 à La Belle Électrique, 28/06 à l'École primaire Paul Painlevé – Grenoble. Création 2024 : <i>Les Wa ! Les Wi ! Les Witch !!! Abracadabra, sorcière tu seras !</i> Installation participative sonore et visuelle tout public dès 3 ans. L'installation représente trois cuisines de sorcières. Dans chacune, le public découvre qui elles sont grâce à leurs objets du quotidien. Les sorcières apparaissent pour témoigner et nous questionnent : “Mais qu'est-ce qu'une sorcière ? Pourquoi la figure de la sorcière est-elle subversive ?”. En 2024, 12 jours de résidence prévus (recherche de lieux en cours).</p>			AAP Place aux enfants 1 373 €		3 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	MAIN DANS LA MAIN	<p>4eme édition du Festival Pyramide - Du 13, 14 et 21 SEPTEMBRE 2024. L'association Main dans la Main a pour objet de promouvoir la culture africaine. Pour cela, elle organise depuis 5 ans des débats et des concerts sur le territoire grenoblois. Le festival Pyramide est un rdv intergénérationnel pour renforcer les liens entre les cultures africaines et les autres cultures. Cette année, volonté de réunir des artistes africain-nes grenoblois-es (professionnels et amateurs) et d'autres communautés + associations de quartier pour « pour chanter ensemble sur le thème de la paix et réconciliation et le “vivre ensemble” ». En amont : Réalisation d'une création musicale 3 mois avant le festival avec les artistes professionnels et amateurs associés, avec réalisation d'un clip dans les quartiers Villeneuve et Mistral impliquant les habitant-es, avec diffusion sur les réseaux.</p> <p>Programme : 13&14 septembre (entre HUB Europole et Patio Villeneuve) : contes pour enfants , conférence sur le thème de la Paix et Jam de musique entre les artistes programmés dans le festival // Samedi 21 septembre : marché et repas africain au jardin de ville 15 exposants + ateliers de pratiques artistiques (danse) pour les enfants + nombreux concerts</p> <p>Artistes invités : Kabyi, Oumar Mbowe, LEA, MAÏLYS Chiccola ANICK Bousba, CAROLE Vinatier, Bangoura BALL, AMamoudou KONE BURKINA, Brahima SONOGO, Djakité Siguil KANANDJO, PAPOU KONTA, BOOBA (d'Africa Project), Amazigh Kateb, Yassine KHOUAS, Mahmoud DUPONT, Mohamed ATBIR, Ayoub FAOUZI, Sako WANA, Aky-lisso, Groupe MEHDI, Scotty TOURE, PAPAAP RESEAUX, VHIM MOOD, MISTER M, 3K8, Lamine Cabas, Caporale de Guerre, Zoommanuel, Zoommanuel</p>					5 000 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	MAISON COURBE	<p>Programme d'activités 2024. Diffusion : <i>Obaké</i> qui mêle cirque, art du geste, et danse, et se joue en extérieur sous forme de création In situ. Ce projet propose aussi de construire des tournées de proximité, avec des partenaires engagés dans leur territoire, à mobilité douce (principalement en vélo) dans le but d'amener le spectacle vivant dans des lieux insolites, pour un public varié et de participer à réduire les déplacements à base d'énergie fossile. Plus de 20 dates prévues dans toute la France et à l'international. Artistes associé-e-s : Léo Manipoud et Hélène Leveau. Création : <i>Le bruit des pierres</i> est un projet démarré en 2022, ayant reçu le soutien notamment de Chaillot - Théâtre national de la Danse (Paris), de la MC2, des Alliances Françaises du Brésil, du TMG (accueil en résidence en novembre 2023), des Subsistances à Lyon. Le projet questionne le rapport de la société occidentale aux minéraux, en travaillant sur les notions de suspension et de d'effondrement. Une résidence aura lieu au Prunier Sauvage du 15 au 20 avril. La première aura lieu en mars 2025 au TMG. Artistes associé-e-s : Nina Harper, Domitille Martin et Ricardo Cabral. <i>Le Paradoxe des jumeaux</i> est un projet qui interroge notre perception du temps à travers un travail d'équilibre sur les mains et de suspension aérienne. La première aura lieu en novembre 2024 au Pôle national cirque de Chalons en Champagne. Artistes associé-e-s : Kamma Rosenbeck et Quentin Folcher. La création est soutenue par Au Brana, cultural Centre – Pauilhac, Le plongeur , Cité du cirque, Pôle Cirque - Le Mans, L'espace périphérique – Paris, L'atelier du Plateau – Paris, Les Noctambules – Nanterre. Médiation culturelle et réseaux professionnels : actions culturelles de territoire avec CircusNext (Paris), animation d'ateliers Mix and train au Pacifique (Nina Harper), organisation des Assises des Arts à Modes Doux du réseau Armodo en mars 2024 à Lyon.</p>	- Subv : 1 500 €				7 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	MAISON JEUNES CULTURE EAUX CLAIRES (MJC EAUX CLAIRES)	<p>LE LAB'O : Résidences et expérimentations artistiques partagées . La MJC des Eaux Claires développe de longue date une démarche d'accès à la culture à destination des publics enfance, jeunesse et familles du territoire. Au bénéfice d'un très large public, le travail conduit est efficient et reconnu par le réseau de partenaires grenoblois (partenaires sociaux, éducatifs, culturels). Formalisé en 2020, le projet Lab'O développe une démarche audacieuse de résidences artistiques participatives et intergénérationnelles. Des rencontres d'univers pluridisciplinaires viennent éclairer, chacune à leur manière, une thématique commune tout au long de l'année. Pendant 10 jours, souvent à l'occasion des vacances d'automne, un artiste ou une compagnie s'installe dans le lieu de vie qu'est la MJC des Eaux Claires. Il y mène son travail de création, le partage avec les publics enfance, jeunesse et familles. Ces rencontres d'univers artistiques différents viennent nourrir un enjeu majeur d'accès à la culture pour tous. Chaque édition est unique, car créée autour d'une thématique définie entre l'artiste et les équipes de la MJC, afin de faire sens pour chacun et donner un écho important à l'ensemble de la démarche. TIME LINE LAB'O 2024 ateliers, stages, représentations, résidences d'artistes à la MJC. Avril 2024 : rencontres et stage avec la Cie Tancarville, autour du spectacle HEXE. Stage et ateliers lors des Vacances de printemps, accueil Jeunes. Août 2024 : les rencontres sur grand écran, réalisation d'un court métrage avec Audrey Martenon, image et pédagogie. Octobre 2024: résidence d'Émilie Wadelle, lors des vacances d'automne : ateliers, stage, Nombre de salarié.es : 6,95 ETP.</p>	<p>- Subv : 2 000 €</p> <p>- Locaux : 108 949 € (DEJ)</p>				3 499 €	<p>- Subvention : 3 000 €</p> <p>- Locaux : 108 949 € (DEJ)</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	MIX'ARTS (CIE SALE GAMINE)	<p>Programme d'activité 2024 de la compagnie SALE GAMINE. La compagnie compte 3 nouvelles créations avec des artistes nationaux et internationaux : <i>Aïe Aïe Aïe</i>, <i>Cloti</i> et <i>Levântate !</i> Artistes : Lisa Lehoux, Robin Mora Nardi, Emilie Crubezy, Laura Marin, Minerva Kautto. Pour 2024, le programme s'axe autour de la diffusion de ces pièces, d'actions culturelles à Grenoble et dans le département et la création de la version longue du spectacle <i>Cloti</i> - numéro de théâtre clownesque musical sur le plaisir féminin-. Diffusion et Rayonnement des 4 spectacles de la Cie Sale Gamine sur le territoire AURA, en France et à l'International ; <i>Levântate !</i> Programmation en lycées (lycée Pierre Termier de Grenoble) et en festival (Aurillac en août, les Montagn'arts, les Jardins Épicés, le CREARC, les Mercredis de la Grange, Polysons à Noyarey, la Clef des Sables...), <i>La Chasse est ouverte</i> : une vingtaine de dates au national (Voironnais, Valbonnais Haute-Savoie, Indre, Indre et Loire...), <i>Aïe Aïe Aïe</i> : Festival La Source Bleue (programmation en cours), <i>Cloti</i> : résidence d'adaptation tout terrain (programmation en cours). Création : réflexion, formation, recherche de partenariats et premiers temps de travail sur une nouvelle création pour l'espace public : <i>Fouloscopie</i>. Cette pièce souhaite explorer la science du comportement des foules : paniques, mouvement de foule, propagation de rumeurs, réseaux sociaux, intelligence collective à travers des cas concrets et des expérimentations sensibles avec le public... Recherche de coproductions et partenariats en cours. Action Culturelle avec la Compagnie "Haut les Choeurs" : mise en scène d'un chœur de 20 femmes autour de chants populaires de la péninsule ibérique. Stage de chant avec des jeunes du quartier Mistral avec le Prunier Sauvage et représentations le 30 et 31 mai.</p>	- Subv : 13 500 € (subv Cie Sale Gamine : 1500 €)	- Subv : 3 000 €				5 000 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	ARTS EN ESPACE PUBLIC	MIX'ARTS	<p>Festival « Merci bonsoir ! ». Le festival est organisé par deux structures : le Prunier Sauvage / Parc des Arts et l'association Mix'Arts en partenariat avec de plusieurs structures de proximité telles que la Maison de l'Enfance Bachelard et la bibliothèque des Eaux Claires, la compagnie Tout en Vrac, et plusieurs lieux de diffusion de l'agglomération (TMG, Hexagone...). Il aura lieu du 18 au 22 septembre 2024. 5 jours de festival, plus de 25 000 spectateurs attendus, 200 bénévoles, 25 salariés, une quarantaine de compagnies/groupes professionnels. Un véritable village est installé dans le Parc des Arts avec l'attention portée sur le respect de l'environnement en privilégiant une nourriture et des boissons de qualité, des modes de transports doux, une diminution des besoins électriques, peu de déchets papiers ou autres, un tri des déchets, etc. Cette édition sera marquée par le développement de sa dimension « action culturelle » avec des spectacles sur des sujets sociétaux qui donneront lieu à des actions de sensibilisation et de médiation en direction de diverses structures de proximité : bibliothèque, Maison de l'enfance Bachelard, MJC Anatole France, le PAGI (groupe de seniors) et le lycée Louise Michel. Programmation : une 40aine de compagnies programmées de France et de l'international. des têtes d'affiches : La Compagnie Singulière, le Canine Collectif, Edgar Sekloka (ancien binôme de Gaël Faye)..., des compagnies locales telles que Le Chat du Désert, Maison Courbe, la compagnie Institut Des Compagnies émergentes accompagnées par le dispositif « Coup de pouce » qui pour rappel, leur permet de présenter leur création devant un public nombreux, d'avoir des retours critiques de professionnels et un accompagnement sur des aspects artistiques, administratifs, de diffusion et de communication.</p> <p>Soutien exceptionnel renforcé pour 2024.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : suivre de près le projet pour veiller à ce que l'augmentation soit bien fléchée en fonction des objectifs fixés.</p>	- Subv : 13 500 €	- Impression panneaux festival : 336 €			50 000 €	- Subvention : 50 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	MIX'ARTS ISSI	<p>Projet : <i>iSSI</i> est un projet musical mené par Richard PESENTI. Née dans les années 80, ces influences ont été nombreuses. L'artiste a monté et fait partie de plusieurs groupes (Nelkaël, Keyhol, Rilojosa, Houra) et participe encore à d'autres projets, notamment avec les Barbarins Fourchus (récemment le ciné-concert « Lumina »). Résidence de création lumière prévue en janvier et sortie EP (extended play en anglais, plus long qu'un single et plus court qu'un album) et clip en février et sortie d'album fin 2024. Artiste lauréat de la Cuvée Grenobloise 2024. Artiste : Richard Pesenti alias iSSI.</p> <p>Dates : 04/04/24 1ere partie de Chinese Man à la Belle Électrique, 4/05/24 Open Air Music Live pour le Festival Magic Bus.</p>	- Subv : 13 500 €	- Impresion panneaux festival : 336 €	- Subv : 3 000 €		1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	MIX'ARTS L'ALBERTE	<p>Projet : L'Alberte, c'est un spectacle seule-en-scène intimiste, mêlant chant, looper, machines, guitare et biduleries. À la frontière entre un concert et un spectacle de stand-up. Résidente permanente à La Baj'art ; Artiste : Anais Nguyen. Dates : 8 mars au Café Brocante, Grenoble ; 16 mars - Café Théâtre La guinguette à Fontaine ; dates en cours : Les Rutilantes, Trankilou.</p>	- Subv : 13 500 €	- Impresion panneaux festival : 336 €	- Subv : 3 000 €		1 500 €	- Subvention : 1 500 €	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	MJC PARMENTIER	<p>Accompagnement des jeunes amateurs par des professionnels dans la pratique des musiques actuelles. Éveil musical : (depuis 2023) découverte de la pratique musicale pour les enfants de 5 à 6 ans pour donner les bases rythmiques et éveiller la conscience corporelle. 2 ateliers de 45 minutes pour 5 enfants 1 fois /semaine (10 enfants en tout). Ateliers découverte : de 7 à 9 ans, jeu sur piano, guitare, basse, batterie, percussions et le chant. 45', 1/semaine, du lundi après l'école ou mercredi après-midi. Atelier pour 3 enfants. Ateliers collectifs : + de 9 ans, les groupes sont formés par l'équipe pédagogique du pôle. Durée 1h30. Accompagnement de projets musicaux de jeunes : du jeudi au vendredi pour des groupes de jeunes de 13 à 25 ans. Travail sur la recherche de leur identité musicale. Ateliers techniques de sonorisation, scénographie et mixage. Chaque groupe a un créneau régulier hebdomadaire. Accompagnement de 3 à 6 groupes par an. Organisation de scènes ouvertes découvertes et de restitution des groupes des jeunes amateurs : Plein des sens (4/an, dont 2 hors les murs, valorisation ateliers de la MJC) et jeudis de Marliave (tous les jeudis de juin/juillet, programmation pro et amateurs). Multiplés stages organisés les samedis et vacances scolaires à destination des jeunes et des amateurs : stage son, stage technique, sensibilisation aux risques auditifs, stage de préparation de projet annuel (pour représentation aux Jeudis de Marliave), stage en mixité choisie (accessible aux musiciennes amateurs femmes et minorité de genre). Tarifs : entre 150 € et 550 €/an selon quotient familial. Professionnels intervenants : Julien Borré (Patko, Soul of Kumbah, Rooj, Mots paumés trio), Aurélien Le Bihan (Mango Gazi, Imaz'elia, Marjenko, Picky Banshees), Maria Abatantuono (Namshi, Entrezaldas Lungo Drom).</p>	- Subv : 2 000 €				9 500 €	- Subvention : 2 000 € - Locaux : 91 069 € (DEJ)	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	MJC PRÉMOL	<p>Programmation : au total, 17 compagnies locales aux esthétiques multiples dont 11 grenobloises pour des temps de résidence et/ou des représentations (Anagramme, Les Voisins du dessous, En attendant les lucioles, Cie Les promeneurs de son, La troupe de pas sages, Cie Les fiers désinvoltés, Ophélie Théâtre, Contre poinG, Théâtre du risque, Cie Les Jeanne...). Les représentations sont toujours accompagnées de médiation parfois en lien avec des partenaires (MDH Prémol, Baladins, Anatole France) 37 levers de rideaux+une soirée cinéma "Les films de la Villeneuve" + 2 rep Noël de la petite enfance + Accueil artistes en herbe avec les écoles + accueil soirée du Conservatoire. Moments privilégiés thématiques -Master-class: théâtre improvisation, avec Cie Contre-PoinG, 8€ pour 4x6h d'atelier+adhésion // Danses orientales avec Laurie Billotet – Cie Sohan, 8€ pour 6 séances+adhésion // Stage d'écriture et contes avec Les fiers désinvoltés // pour chaque atelier, restitution sur le plateau, ouvert au public, les dimanches après-midis. Axe de création : inscrit dans le dispositif EAC. 14 participant-e-s (10 filles –4 garçons) – grenoblois.es rattaché-es à de bas QF. Le groupe a du mal à se renouveler depuis 2022 - Coût entre 50 et 100€ pour l'année (selon QF). Le parcours propose des ateliers artistiques hebdo tous les mercredis de 14h à 18h (chant, théâtre, danse, musique et réécriture) + 5 stages + des sorties spectacle avec à la clef, une création collective présentée au théâtre. 2 rep 18 et 19 mai <i>Une petite entaille</i>. Thème de l'amour, du chômage, de l'exclusion, de la responsabilité collective dans un style oral, brut, direct. À noter, baisse de l'État sur 2024 qui souhaiterait que le projet se renouvelle et fasse notamment plus appel à des intervenant-es artistes pros. L'Athena café : un accueil culture autour d'une collation pour espace de parole avec des rencontres d'artistes, expositions, projections et rompre l'isolement. Partenariat MDH, PAGI, Résidence APF.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : Manque de liens entre projets animation jeunesse et culture, semble fermée sur ses publics.</p>	- Subv : 65 000 €				65 000 €	- Subvention : 32 500 € - Locaux : 229 055 € (DEJ)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	MUSI DAUPHINS MÉDIARTS	<p>NOMADISTAN 2024 - résidence de création et de médiation. L'association a pour objet de coordonner, soutenir et diffuser des actions artistiques et culturelles auprès du plus grand nombre. Le projet Nomadistan 2024 est la suite de l'action menée en 2023 : « Interroger ensemble notre manière d'habiter poétiquement le monde » avec les artistes Amandine Meunier, plasticienne et Marie-Hélène Gendrin, conteuse. Pour la seconde année comme pour la première, Médiarts prévoit que Nomadistan se déploie sur plusieurs territoires de Grenoble à Fontaine avec un nouvel essaimage à Saint-Martin d'Hères. Cet arpentage du territoire, les ateliers et rencontres avec les habitants viendront nourrir la création et seront pensés en lien étroit avec des formes spécifiques de médiation. Ces actions prendront la forme de parcours comprenant, rencontre avec les artistes, cycles d'ateliers, visites d'exposition, participation à des temps forts. Médiarts a prévu de travailler conjointement avec différents groupes d'habitant-es, en mettant un accent particulier sur des actions avec des groupes d'adolescent-es en collège et hors temps scolaire ainsi qu'avec des adultes. Des actions seront menés également en lien étroit avec l'Université sur le site du village Olympique et du campus universitaire. Territoires du projet : Grenoble : quartiers Village Olympique, Bajatière, Saint-Bruno, Capuche, Eaux-Claires, Fontaine : Mail Cachin et Alpes, Campus Universitaire de Saint-Martin d'Hères. Publics : Adultes, collégien-nes, lycéen-nes, familles, jeunes enfants, enfants, étudiants, Collégiens de Teisseire- Malherbe fréquentant le collège de proximité Münch, collégien-nes du Village Olympique, du quartier Saint-Bruno, Fontaine : habitant-es Mail Cachin et Alpes via les actions avec les MDH de Fontaine, l'école Robespierre et les actions avec le collège Jules-Vallès. 260h de médiation dont 210h avec des groupes-partenaires en QPV. De février à avril, Des parcours EAC avec des scolaires et des habitants : cycles arts plastiques et ou oralité Plusieurs de ces parcours sont pensés en correspondance artistique, avec des temps de rencontre, de pratiques, de restitution en commun. Rencontres intergénérationnelles, avec les artistes dont certaines formes sont encore à définir.</p>	- Subv : 10 000 €				10 000 €	- Subvention : 9 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	MUSI DAUPHINS MÉDIARTS	<p>Résidence Yves Monnier. L'association Médiarts porte administrativement le projet d'Yves Monnier dont c'est la première année de résidence de création et de médiation. Le projet : <i>Les rapports sensibles à l'air à Grenoble et dans le Monde</i> Une résidence de production et de médiation à rayonnement de la ville. Présentation : Depuis plusieurs années le travail artistique d'Yves Monnier l'a conduit à multiplier des partenariats scientifiques et artistiques à différents niveaux, à l'échelle du territoire grenoblois, de l'agglomération, mais aussi à l'international avec pour axe de recherches artistiques les rapports sensibles à l'air à Fukushima Daiichi, en Louisiane et dans le Bassin grenoblois...Yves Monnier propose aujourd'hui une lisibilité de ces années de recherche et une mise en lumière forte de l'ampleur de son travail avec des créations d'œuvres, des expositions/ évènements temps forts tous publics, des actions d'éducation artistique et culturelle. Phases du projet et modalités de soutien et d'actions envisagés : Dans la continuité des projets engagés - Projet artistique <i>Strates</i>, qui est un des chantiers de l'ANR Sensibilia qui a donné lieu à un partenariat artistique et scientifique avec le Laboratoire avec les laboratoires PACTE, CRESSON et CNRS de Grenoble - Yves Monnier poursuit ses recherches, prépare EXPÉRIMENTA et débute une résidence de création artistique à Grenoble : <i>Les Strates du sensible</i> et <i>Les Vaches de Monsieur Yoshizawa</i>. Projet STRATES : - Soutien à la diffusion de STRATES dans le cadre d'Expérimenta qui se tiendra en janvier 2025 . Mise ne place d'un partenariat d'exposition à Grenoble dans un des lieux pressentis : BEP de Grenoble, Allée principal du musée de Grenoble, CNAC (à confirmer). - Médiation autour de l'exposition, actions culturelles et ateliers tous publics. Projet <i>Les Strates du sensible</i> : - Soutien à la création artistique ; - Production de nouvelles œuvres ; - Productions de recherches scientifiques et d'un documentaire ; - Actions de médiation scolaire : EAC avec des classes de CE2, sur 2023-24, en partenariat avec Ville d'art et d'Histoire ; Projet <i>Les Vaches de Monsieur Yoshizawa</i> : - Soutien à la création artistique.</p>					35 698 €	- Subvention : 10 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	<p>Festival « Voix aux fenêtres ». Festival Voix aux fenêtres "VOIX, VOIE, VOIS" (du 16 au 22 Septembre 2024) - Festival de voix du monde à capella, pendant les journées du patrimoine, entre Sainte Marie d'en Haut (Musée Dauphinois) et Sainte Marie d'en Bas, Saint Laurent, les cours de la rue Chenoise, les jardins de l'Évêché, la Place Edmond Arnaud... Vingtaine de concerts prévus. (<i>Le programme du festival est en cours, pas encore défini</i>). <u>Artistes invités</u> : UNIO Trio Vocal Création 2024, Trio NOTA de Cathy Delorme, Paloma Pradal Solo, Duo Cocanha Polyphonie à danser, Duo Cumparte Corsica, Concurdu et Tenore de Orosei Sardaigne. <u>Tarification</u> : Participation libre à partir de 4 euros (hormis stage vocal) et tarifs spécifiques des concerts dans lieux partenaires. Actions culturelles (dans le cadre du Festival) : ateliers vocaux (café des arts, Ste Marie d'en bas, musée dauphinois, etc. gratuits ou payants selon les possibilités des habitants) : du 22 au 24 mars, Cathy Delorme (18 heures/ La Voix de la Musique Ancienne à la Musique Contemporaine); du 19 au 21 avril, Shuaib Mushtaq (18 heures/Chants Soufis et guérison); du 3 au 5 Mai, Gian Nicola Appeddu (18 heures/ Chants Sardes), du 7 au 9 juin 2024 Paloma Pradal (18 heures Chant et danse Flamenco); du 28 au 30 Juin, Vincent Tournoud (18 heures/ Chant Diphonique) et du 20 au 22 septembre 2024 Nicole Casalonga (18 heures/Chants Femmes Corses). Conférences en partenariat avec L'UGA (6 conférences entre avril et fin d'année sur le rapport voix et pierre). Actions culturelles autres : ateliers vocaux avec deux classes de terminal du lycée Stendhal (sur métiers d'artiste et l'utilisation de la voix humaine « autrement » qu'à travers la robotisation) et le CLEPT (sur thématique sur les métiers artistique de la VOIX comme chemin de Vie). Ateliers de formation vocal (local Hoche) : 2 mercredis par mois en soirée.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : axes de transition non remplis, absence d'actions culturelles, faible présence sur la commune : proposition de baisse par souci d'équité avec d'autres opérateurs</p>	- Subv : 3 000 € - Locaux : 2 719 €				10 000 €	- Subvention : 1 500 € - Locaux : 2 719 €	F avec baisse

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	MUSIQUES	MUSIQUES SAUVAGES	<p>Projet : En 2023, Ezila a travaillé et présenté son premier spectacle solo dans lequel elle explore les notions de temps, d'espace et de liberté. Grâce à un système d'enregistrement de boucles, elle construit en temps réel ses ambiances sonores en superposant ses textes chantés avec de la flûte traversière, du clavier et du tambour. Ses chansons « sauvages » sont un mélange de musique écrite et d'improvisation. Elle a bénéficié en 2023 de l'accompagnement de la salle de musique actuelle « Les Abattoirs ». En 2024, celle-ci intègre le dispositif d'accompagnement « basse fréquence » de la Belle Électrique et fait également partie des lauréat.e.s de la « Cuvée grenobloise » (dispositif de repérage, de mise en réseau et d'accompagnement artistique). Début de collaboration avec le Ciel pour des actions culturelles ciblées sur un public femmes et minorités de genre. Artistes : Alizée Planque alias EZILA, est une flûtiste et chanteuse grenobloise, formée au jazz et aux musiques actuelles. Elle est autrice-compositrice, intermittente du spectacle et enseigne la flûte traversière au Conservatoire de St Egrève. Dates : Résidence au Ciel les 24,25 et 26 janvier 2024 avec temps EAC prévue le 26/01/24 avec un groupe spécifique de publics de femmes et minorités de genre ; lors du Festival Magic Bus : Micro Live le 1/05/24. Cette artiste a bénéficié d'une aide au titre du dispositif 1A en 2023.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	LIVRE	OFFICE DES TRANSPORTS POETIK	<p>Festival « La Poésie est une oreille ». L'association Office de Transports Poétik promeut la poésie par des événements tout au long de l'année et par l'organisation d'un festival en juin.</p> <p>La 3e édition du festival La Poésie est une oreille invitera une vingtaine d'autrices et auteurs des écritures poétiques d'aujourd'hui. Une dizaine d'artistes d'autres disciplines (musiques électroniques et jazz, arts plastiques et graphisme) se joindront pour des temps transdisciplinaires.</p> <p>Programmation des auteurs et autrices Albane Gellé, Douna Loup, Patrick Laupin, Gabriel Henry, du poète et traducteur lituanien Dainius Gintalas. Pour ce qui est de l'édition indépendante francophone, un focus sur les éditions Atelier de l'agneau se prépare avec la librairie La Nouvelle Dérive.</p> <p>Pour la première fois, le festival s'ouvrira aussi aux tout-petits (0-3ans) et leurs parents grâce au partenariat avec la Clinique Mutualiste de Grenoble, son équipe du service maternité et le soutien de la Bibliothèque de Grenoble. Le festival se déroulera également à Voiron en partenariat avec les Bibliothèques du Pays Voironnais et de la librairie Au bord du jour.</p> <p>L'édition 2024 réunira une vingtaine de partenaires pour une dizaine de projets de médiation : librairies Les Modernes, Le Square, La Nouvelle Dérive, Au bord du jour ; bibliothèques Arlequin, Saint-Bruno, Eaux-Claires, Le Verbe Etre, Philippe-Vial ; les tiers lieux La Machinerie, La Capsule ; le café Le Coup de pouce ; les salles de spectacles La Bobine, La Bifurk, le Théâtre-Sainte-Marie d'en bas ; les lycées Argouges et Eaux-Claires...</p>	- Subv : 2 000 €				5 000 €	- Subvention : 3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	<p>Accompagnement de la pratique musique classique universitaire amateur. L'Orchestre des Campus de Grenoble permet à ses membres de poursuivre une pratique musicale de haut niveau en complément de leurs études ou activités professionnelles. Il se compose d'étudiants et de membres du personnel universitaire. Il est aussi ouvert aux membres du personnel des organismes de recherche, aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble et des écoles de musique de l'agglomération grenobloise. A partir de cette saison, arrivée d'Alexandre Doisy, saxophoniste à la direction de l'orchestre. Environ 90 instrumentistes, dont 7 encadrants professionnels et un chef d'orchestre. L'association étant une association étudiante, chaque année l'orchestre est composé d'au minimum 50 % d'étudiants. Répétitions hebdomadaires à la salle Olivier Messiaen (mad gratuite) + 2 à 3 week-end dans l'année. Option musique valorisée par l'Université. Pratique orchestrale régulière, rencontre avec des instrumentistes professionnels invités, échanges internationaux. Tarifs : adhésion annuelle : 40 € étudiants / 100€ non étudiants / 50€ tarif réduit (minima sociaux) possibilité d'adhérer sur un semestre (20 à 50 € pour Erasmus). Objectifs : assurer l'accueil et l'accompagnement pédagogique des musiciens amateurs membres de l'association, contribuer aux échanges universitaires, encourager la diffusion de la musique et de la culture musicale et stimuler la pratique musicale en tant qu'élément d'expression de la vie étudiante. Les étudiants membres de l'orchestre peuvent bénéficier (si inscrits dans leur cursus), d'une reconnaissance sous forme de crédits ECTS dans le cadre d'enseignements transversaux. etc.) Calendrier des concerts : 18 et 19 décembre 23 (salle Olivier Messiaen) : <i>Symphonie n°9</i> de Dvorak, <i>Ouverture-Faust</i> d'Emilie Mayer et enfin, <i>Rhapsody in Blue</i> de Gershwin en présence du pianiste (soliste) Roger Muraro.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : Pratique de l'entre-soi, manque d'ouverture - Mise à disposition de salle représente déjà un soutien</p>	- Subv : 1 500 €				3 000 €	- Subvention : 1 000 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	MUSIQUES	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	<p>Pratique et diffusion musique d'orchestre amateur. L'orchestre travaille des programmes ambitieux et variés, pour ouvrir la musique à tous les publics. Grâce à une équipe d'encadrants professionnels, l'orchestre contribue à la formation amateur et propose des programmes de qualité. 85 musiciens : 60% étudiants et 40% amateurs de tous âges. Répétitions hebdomadaires dans la salle de l'ex CDI de l'ancien Lycée Jean Jaurès. Tarifs : cotisation à l'année : 20€ pour les étudiants et 30€ pour les non étudiants . Objectifs : Diffuser la musique classique auprès d'un public néophyte en Isère et amener les étudiants de la ville à pratiquer la musique en amateur, en bénéficiant d'un encadrement professionnel constitué de musiciens reconnus dans l'agglomération grenobloise, autour de programmes ambitieux, éclectiques et exigeants.Calendrier des concerts : 9, 10 et 11 décembre 2022 à la salle O. Messiaen : la Grande Symphonie en ut majeur de Schubert, pour marquer 20 ans d'échanges musicaux, Jacques Attali revient diriger l'Orchestre sur un des concerts de ce programme . <u>Du 29 mars au 02 avril au Summum :</u> partenariat annuel avec La Fabrique Opéra, cette année, l'opéra français Faust de Gounod, une nouvelle production avec solistes, chœur, orchestre, au Summum de Grenoble, dans une mise en scène de Jean-Jacques DURAND. Cet opéra mobilisent de nombreux jeunes, des solistes professionnels, des choristes et musiciens amateurs. 1, 2, 15, 16 Juin 2024 à la salle O. Messiaen : Les plus grands partitions du 7è art pour orchestre symphonique. Professionnels encadrants : Patrick Souillot (chef d'orchestre), Denis Jeannet (chef de pupitre des violoncelles), Catherine Simon (chef de pupitres des altos), Christine Antoine (chef de pupitre des seconds violons) et l'ensemble des solistes et musiciens professionnels supplémentaires.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : Pratique de l'entre-soi, manque d'ouverture - Mise à disposition de salle représente déjà un soutien</p>	- Subv : 1 500 €					4 500 €	-Subvention : 1 000 € - Locaux : 7 523 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	OTBOX	Projet : Le groupe Lamuzgueule est un groupe de musique actuelle, mélange entre Pop, Electro Swing & Synthwave. Sortie d'un nouvel EP « We are anachronic » en février 24. Cette année, travaille sur le développement et la structuration du projet Lamuzgueule, pour améliorer leur performance live, et promouvoir efficacement leur musique (prévoit la réalisation de 2 clips durant l'été 2024). L'objectif est de s'ancrer davantage dans le territoire et pérenniser les relations avec les autres acteurs de musiques actuelles de Grenoble, mais aussi d'explorer de nouveaux marchés au-delà de leur territoire d'origine. <i>Site :</i> http://www.lmzg.fr/ . Dates : Tournée d'une 30n de dates prévues; 30/05/24 release party à la Belle Électrique en première partie de Soviet Suprem.	- Subv : 1 500 €				7 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	THÉÂTRE	P'TITS SOURIRES	La compagnie P'tits Sourires créée en 2015 cherche à valoriser l'écriture théâtrale jeunesse et à faire découvrir la pratique du théâtre par ses spectacles mais aussi par des lectures théâtralisées et des ateliers. Projet : En 2024, elle continue son projet de création <i>Wolpertinger et la lune</i> , spectacle en 3 versions, chacune étant adaptée à différentes tranches d'âges mais avec une histoire, une musique et un décor communs. En 2024 : création de la version 6 -10 ans . Commande d'écriture adaptée aux besoins des trois versions auprès du jeune auteur grenoblois Alexandre Pastor. Les thématiques du spectacle sont la différence, la nuit, rencontre avec l'autre, la lune et son cycle, l'imaginaire, le rituel, le conte initiatique. En partenariat avec l'Espace 600, résidence scolaire à l'Ecole des Trembles de janvier à juin, répétitions, temps de médiation et ateliers avec les 8 classes . Artistes : Pauline Jabaud: metteure en scène et comédienne, Sandra Boch: comédienne, Rezé musicien et comédien, Alexandre Pastor auteur. Dates : représentation publique à l'Espace 600 le 17 juin . La Compagnie mène d'autres projet à l'Espace cultures petite enfance, dans le cadre de Théa (partenariat OCCE de l'Isère et 4 classes de la Bajatière, etc.)	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	PLIRI DISCIPLINAIRES	PIMENT SCÈNE	Projet 2024 : Le festival « <i>Du piment dans l'oreille</i> » aura lieu du 19 au 22 juin dans la salle Olivier Messiaen. Plusieurs créations seront présentées : <i>La pêche au bonheur</i> par Les P'tits Piments (8-12 ans), <i>Alimentaire, mon cher</i> par Le Choeur en ballades (12-18 ans), <i>Mauvaise Pioche</i> par La Pimenterie (18-25 ans). La tournée d'été aura lieu en juillet avec les jeunes de plus de 12 ans volontaires. L'association souhaite également développer son volet de médiation culturelle avec des interventions (représentations et discussion) : au sein d'une résidence pour personnes âgées (résidence des Vignes à Grenoble en mai), au Centre de rééducation du CHU de Grenoble le 17 mai (cette représentation étant la première étape d'un partenariat plus développé avec le CHU), au collège Fantin Latour de Grenoble le 19 juin. Artistes professionnels intervenants : Clara Lévy, Maud Desbrières, Lison Desbrières, Alice Boudière.	- Subv : 500 €				2 000 €	- Subvention : 1 000 €	F
1C	DANSE	POÉTIQUES INDUSTRIES	Programme 2024. Création : Report et création du spectacle <i>Les Désaxés</i> : la compagnie est contrainte de repousser d'une année la création à cause d'un problème de santé du musicien. Le budget est donc impacté par les résidences supplémentaires. La pièce associe musique, danse, chant et arts numériques : 5 semaines de création dont une à la salle Olivier Messiaen et une au Théâtre Sainte-Marie d'en Bas ; création à l'automne 2024 à l'Odysée, Eybens en co-accueil avec La Rampe d'Échirolles dans le cadre des Escapades Dansées ; 7 représentations au total au cours de la saison 2024-2025. La compagnie souhaite également proposer la création au TMG - théâtre 145 à Grenoble. Résidences de recherche pour la prochaine création <i>Modèle Parfait</i> : Quel regard pose la société sur un corps de danseur.se à forte corpulence. Plusieurs semaines de résidence dans des organismes de santé grenoblois (Agecsa, à la MDH Chorier Berriat...), résidences de création à la salle O. Messiaen, au Pacifique, au CCN de Grenoble... Diffusion : <i>Nous ne sommes pas des oiseaux - Opus 1</i> , re-création 2023, 4 dates lors du Flower Tours dans le Grésivaudan ; une tournée dans les écoles de Grenoble dans le cadre de Place(s) aux enfants et dans d'autres régions ; événements et festivals Grenoblois et en région AURA.	- Subv : 10 000 € - Locaux : 3 110 €		AAP Place aux enfants 6 300 €		12 000 €	- Subvention : 10 000 € - Locaux : 3 110 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1A	MUSIQUES	POINT D'ÉCOUTE	<p>Projet : <i>Point de vue</i> est un spectacle de création visuelle sous rétroprojecteur accompagné de musique et créations sonores, réalisées en direct par deux musiciennes et une plasticienne. Son esthétique sonore et visuelle mélange la création sous-rétroprojecteur : encres, pochoirs, taches transparentes, eau, dessin en direct, et une création sonore mêlant musique et capsules sonores d'ambiances ou de témoignages. Son écriture est en partie fixe, en partie mouvante puisque plusieurs éléments seront récoltés dans l'endroit où il sera joué. Le spectacle est pensé pour pouvoir joué dans des lieux non dédiés (intérieur comme extérieur, hall, cours, amphithéâtres ou salles, parc, chantier, friche, ...). Au cours de trois sessions de résidence au Grand collectif l'équipe va créer la musique et l'esthétique générale du projet. Pour cette création la cie souhaite laisser des interstices aux futurs spectateur-rices dans le spectacle qu'ils viendront regarder et écouter en participant à la forme artistique. Ces rencontres se feront via des ateliers, des balades commentées, des micros-trottoirs lors de la résidence dans le quartier de l'Abbaye. Artistes : Virginie Dias (plasticienne), Marie-caroline Conin (création sonore) et Malika Ung (artiste dj). Dates : résidence au Grand Collectif entre janvier et avril puis septembre 24 (+ résidence à Mens en mai 24), restitution publique lors des JEP dans les locaux du Grand Collectif, novembre 24 : date à confirmer au Prunier Sauvage lors du festival Écoute(s).</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	PRENEZ PLACE ET COMPAGNIE	<p>Depuis quinze ans, la compagnie grenobloise "l'Atelier du Possible" devenue depuis 2019 "Prenez Place et Compagnie", a réalisé 3 créations en partenariat avec des artistes béninois, en coproduction et en résidence avec l'Institut Français au Bénin. Elle réalise aussi à Grenoble même, outre ses créations, des ateliers, des cours et des stages de pratiques artistiques.</p> <p>Projet : <i>Supermarket et ourse blanche</i>. Ce spectacle part des préoccupations des Béninois et des habitant-es d'Afrique de l'ouest, liées aux changements climatiques et à leurs conséquences sur leur environnement. Rencontres, collectes de témoignages, tournée en France et au Bénin sont projetées.</p> <p>Co-production avec Coco-Théâtre, dans le village de Houedo où il mène des actions de conservation et de diffusion de la culture traditionnelle et le metteur en scène et comédien Anicet Adanzounon.</p> <p>Artistes : l'ensemble de la compagnie dont Laurence Rémy directrice artistique, Johann Musy, comédien, Catherine Locatelli, Jérôme Vion, poète sonore.</p> <p>Dates : Résidence au théâtre des Peupliers du 18 au 21/11, sortie de résidence le 22/11, représentation le 23/11 à l'Atypik, le 27/11 à la MPT St Laurent et 29/ 11 au 6bis rue Hector Berlioz dans les locaux mis à disposition de la compagnie par la Ville.</p>	Ineligible					1 500 €	<p>- Subvention : 1 500 €</p> <p>- Locaux : 5 567,94 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1B	ARTS VISUELS	REGARDS DES LIEUX	<p>L'association Regards des lieux est une équipe artistique composée de trois musicien-nes et d'un réalisateur.</p> <p>Projets 2024 :</p> <p>° Nouvelle création cinéma-concert : Ce pays lointain qui est le notre En mêlant guitare et harpe préparées au rythme d'un film muet, sonorisé en direct sur scène, le prochain spectacle contera, sous la forme d'une fable, la montagne d'aujourd'hui. « A l'aube d'une nouvelle ère, chacun pourra ressentir sa relation aux éléments et sommets nous entourant. »</p> <p>Partenaires : CIMN (Détours de Babel), Théâtre de Die, DRAC Musique, Mix'Art, ACCR, Communauté de communes de l'Oisans</p> <p>° Film documentaire de création : <i>Sous le feu</i> (sortie en janvier 2024)</p> <p>Partenaires : Ciné 93 (Département Seine Saint Denis, Aide à la post production cinéma), AJC Co-producteurs Bruxelles</p> <p>Actions culturelles :</p> <p>° Diapodauphinois / création en EHPAD / Bourg d'Oisans</p> <p>° Cinéma de plein air / ville de Grenoble</p> <p>° Ateliers dans le cadre du Grand collectif</p> <p>L'équipe :</p> <p>Martin Debisschop (guitare), Mélanie Virot (harpe), Pascal Thollet (sons du réel) Jérémy Lamouroux (images)</p>	- Subv : 1 500 €				3 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
4	MUSIQUES	RÉSONANCE	<p>Accompagnement des acteurs des musiques électroniques. Une trentaine d'associations font partie du collectif (ADN, Hadra, Infra-son, l'Ampérage, SPR, LGNE, The Dare Night, Crème Fouettée, Mix-lab, la SCIC Belle Electrique, etc). La plupart de ces associations sont spécialisées dans la MAO, allant de la DUB à la hard music, et organisent des événements dans les bars, fête de la musique (arène techno), à l'Ampérage, au Drak'art ainsi que des festivals. <u>Accompagner et encourager les pratiques amateurs</u> dans un cadre professionnel : atelier mix DJ - 5 sessions de différents niveaux (débutant / intermédiaire / initiés) pour 6 participant.e.s , atelier MAO - 3 sessions de différents niveaux (débutant / intermédiaire / initiés) pour 6 participant.e.s, ateliers VJING (animation visuelle projetée) -2 sessions pour 6 participant.e.s ; Master-Class : 2 sessions par an pour 15 à 20 personnes. Ces dernières ont pour ambition de proposer une véritable approche technique ou une rencontre, un échange, une prise de parole d'un.e artiste / technicien.ne sur son expérience dans le milieu des musiques électroniques. <u>Tarif: 10 euros/atelier // communication via réseau sociaux Public 18-35 ans. Accompagner les artistes femmes à se professionnaliser</u> : Projet Sister Act : formation gratuite destinée aux femmes (cis et trans) visant à réduire les inégalités de genre dans le milieu de la musique électronique. En 2024, la formation se concentre plus sur la MAO, discipline encore principalement masculine. 6 candidates, artistes amateurs souhaitant se professionnaliser, retenues sur dossiers vont bénéficier d'un accompagnement artistique et professionnalisant, avec des formations régulières (1 atelier par mois centré sur des formations techniques, artistiques mais aussi structurelles). <u>Organiser un évènement fédérateur</u> : nouveauté en 2024, organisation d'un évènement de rentrée au Ciel : 1 table ronde dans la salle de concert pour donner la parole aux collectifs sur une thématiques (à fixer).</p>	- Subv : 8 000 €				10 000 €	- Subvention : 8 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
2	MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	<p>Soutien au Festival Magic Bus, à l'accompagnement et aux actions culturelles. Diffusion: environ une 12aine de concerts dans l'agglomération qui privilégient la présence de plusieurs musiciens sur scène, en priorité des artistes locaux et/ou émergents. Tarifs moyen: 15€. MagicBus : 23° édition du festival avec changement de périmètre : arrêt du plein air et amorce d'un format multi-sites (Bifurk, Belle Électrique, Bobine, Ampérage, Campus...) sur 7 jours au lieu de 3, 23 groupes programmés (scène locale ou « découverte »).</p> <p>Actions culturelles - micro-live, série de « micro » concerts (duo ou trio, 45 mn) associés à un temps d'atelier et de médiation, gratuits, afin de privilégier la rencontre et la médiation avec les publics en milieu non dédié (12 représentations visées et des partenariats avec des structures socio-culturelles). Gratuit pour le public et prise en charge de la moitié des coûts par RDS. en charge la moitié des coûts liés à la tenue d'un Micro'Live. Le mur du son : action artistique en milieu carcéral (Varces) . Soutien à la création des artistes locaux la Cuvée Grenobloise, accompagne à l'émergence et favorise la mise en réseau d'une sélection d'artistes locaux (12) repérés via un jury de professionnel.le.s. Parmi les artistes sélectionnés, 8 suivent le programme d'accompagnement dans sa globalité, 4 bénéficient seulement de relais de communication. Développement des activités de formations à destination des artistes en voie de professionnalisation et des bénévoles associatifs (gratuit). La DAMME Mutualisation des moyens et des ressources afin de fluidifier l'organisation d'événements culturels par les associations du territoire.</p>	- Subv : 31 000 € - Locaux : 13 246 €		AAP Place aux enfants 2 250 €	- Reprographie : 336,39 € (CM 25 03 2024)	31 000 €	- Subvention : 31 000 € - Mise à disposition de barrières pour Festival Holocène: 1 115, 40 € - Mise à disposition de matériel de pavoisement pour le festival Magic bus » : 473,28 € TTC	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	PATRI MOINE	SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIÈRE ?	<p>Événement patrimonial autour des architectes du XIXe à Saint Roch et dans la cité.</p> <p>Créée en 2004 pour renforcer une politique de sauvegarde de la mémoire et du patrimoine du cimetière, l'association <i>Saint Roch ! Vous avez dit cimetière ?</i> participe à la transmission de l'histoire de Grenoble et de son héritage culturel depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours en organisant des visites de mars à novembre, des conférences et des expositions. Elle invite le promeneur à la découverte de personnalités historiques grenobloises. Elle initie les curieux à l'art funéraire décoratif symbolique religieux ou laïc qui orne les sépultures.</p> <p>Dotée d'un fonds documentaire, l'association pratique recherches et récoltes d'archives de biographies fournies par ses adhérent-es passionné-es de généalogie. Avec l'appui de la Conservation des cimetières, elle a entrepris une démarche consistant à retrouver et contacter les familles dont le monument funéraire présente un intérêt patrimonial ou historique singulier méritant d'être restauré et mis en valeur. Les activités payantes permettent à l'association la réalisation d'une nouvelle documentation ainsi que le financement de la restauration du patrimoine. Projet 2024 : Mettre en lumière les travaux de recherche entrepris par l'association sur les architectes du XIXe et début XXe siècles qui reposent à Saint-Roch et les ouvrages qu'ils ont réalisés dans l'espace public.</p>	- Subv : 2 500 €					2 500 €	- Subvention : 2 500 € - Locaux : 3 125 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
3	ARTS VISUELS	SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	La SADAG organise depuis sa fondation en 1832 des expositions annuelles, dans le but de valoriser les travaux des peintres et des sculpteurs aux inspirations et techniques diverses, vivants dans la région. Elle propose aussi des ateliers de formation (Modèle vivant, pastel, aquarelle, peinture acrylique). Elle compte parmi ses membres historiques des peintres dauphinois d'une grande notoriété tels Hébert, Achard, Avril et Fantin-Latour mais aussi d'anciens conservateurs du Musée et l'adjoint à la culture Marcel Benoit, au début du XXème siècle. Elle réalise son 99e salon du 2 au 13 avril 2024 au musée-bibliothèque place de Verdun.	- Subv : 900 € - Locaux : 6 600 € (ancien musée de peinture)				900 €	- Subvention : 900 € - Locaux : 6 600 € (ancien musée de peinture)	F
4	ARTS VISUELS	SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE GRENOBLE	Programme d'activités 2023-2024. L'association accompagne le Musée de Grenoble dans sa mission de diffusion de l'art et de connaissance des œuvres d'art. La société des amis du musée de Grenoble valorise les collections du musée et renforce son programme d'actions culturelles. Cette saison, 43 conférences à l'auditorium, animées par une vingtaine de conférenciers extérieurs, sont proposées. L'association organise également des visites culturelles (musées, lieux patrimoniaux, ateliers d'artiste), des concerts et des voyages. Exemples de cycles et conférences : <i>Le surréalisme et la photographie, Lautrec de Roger Planchon, Les métamorphoses du blanc en peinture, Art et politique, A la découverte du baroque portugais</i> , etc. Exemples de voyages et journées culturelles : <i>Maroc, villes impériales, Porto et sa région, De l'art nouveau à l'art déco Nancy Metz, Troyes</i> . Partenaires culturels : Musée en musique, Les Amis du domaine de Vizille, Les Amis de Saint-Jean-de-Chépy, Le Magasin, La Maison de l'architecture de Grenoble... Nombre d'adhérent.es : 1 198. Nombre de salarié.es : 1,2 ETP. Point de vigilance du comité d'avis : co-financements à trouver autre que la Ville pour pérenniser le projet	- Subv : 6 000 € - Locaux : 4 118 €				7 600 €	- Subvention : 6 000 € - Locaux : 4 118 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	LIVRE LECTURE	SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS DAUPHINOIS	Créée en 1935 par Paul CLAUDER, Antoine CHOLLIER et Lucie GUIGO-COULMASSIS, la Société des écrivains dauphinois accueillait les écrivains et poètes qui ne trouvaient pas de place au sein de l'Académie Delphinale. L'association a pour but de rassembler les écrivains et les poètes afin de promouvoir le régionalisme du Dauphiné et des Alpes. Afin de mieux faire connaître la production d'auteurs dauphinois, la société organise régulièrement des réunions sur des thèmes choisis par les auteurs et publie périodiquement les <i>Cahiers de l'Alpe</i> . Elle participe également à l'organisation du <i>Salon du livre alpin</i> (association Ex Libris). Nombre d'adhérents : 166	- Subv : 400 €				500 €	- Subvention : 400 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
2	ARTS VISUELS	SOLEXINE	<p>Ateliers artistiques pour des personnes en difficulté d'insertion. Depuis 1999 Solexine œuvre dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle grâce à la conduite d'ateliers de pratiques artistiques : terre, chant, arts plastiques, vidéo, photo, arts du spectacle vivant (théâtre, clown, lecture à voix haute), écriture, danse. Près de 100 personnes participent aux ateliers sur une saison (5 à 25 personnes en moyenne par atelier). Ces ateliers sont ouverts de septembre à juillet et fermé pendant les périodes des vacances scolaires.</p> <p>Les œuvres issues des ateliers sont valorisées : expositions, projections, lectures, publications, concerts, créations de spectacle vivant.</p> <p>Pour enrichir la pratique artistique et développer l'imaginaire, Solexine organise des sorties avec des partenaires (Musée et Bibliothèque de Grenoble, TMG, MC2, La Rampe, L'Hexagone).</p> <p>Les bénévoles de Solexine organisent également des repas partagés et des temps festifs tout au long de l'année.</p> <p>Intervenants réguliers : Marie Odile MULLER plasticienne atelier terre, Élisabeth CHABUEL Écrivaine atelier écriture, Bérénice DONCQUE Comédienne théâtre du réel, spectacle vivant, Florence BARTHE Musicienne atelier chant, Thierry CASCALES plasticien ateliers d'art plastique David MEUNIER Vidéaste et clown atelier photo et vidéo, Christiane BLAISE atelier danse et pratiques corporelles, Marie MAZILLE musicienne atelier chant, Marie ABATANRUANO chanteuse</p> <p>Partenariats avec les structures culturelles du quartier (MDH Chorier Berriat, Magasin, Salle noire, Mannarte, Théâtre de Poche et Théâtre 145) et de l'agglomération.</p> <p>Association en grande fragilité économique depuis de nombreuses années. Nombre de bénéficiaires réduits à une vingtaine. Association qui relève du champ social : à travailler avec le CCAS.</p> <p><u>Point de vigilance du comité d'avis</u> : Projet pertinent même si le dossier est fragile.</p>	- Subv : 10 000 €				10 000 €	- Subvention : 8 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
3	ARTS VISUELS	SPACEJUNK	<p>Programme d'activités et Street art fest Grenoble-Alpes 2024. Spacejunk Grenoble est le premier des trois lieux d'exposition de Spacejunk art center. Fondé en 2003 par Jérôme Catz, il propose toute l'année des expositions originales d'artistes issus des cultures émergentes. Spacejunk présente sa 10e édition du Street Art Fest Grenoble-Alpes qui a lieu du 24 mai au 30 juin 2024. Ce projet a pour objectif de créer un patrimoine artistique commun à toute l'agglomération grenobloise. En invitant une quarantaine d'artistes par édition, l'événement est ainsi un des plus importants en Europe. Aujourd'hui, on compte plus de 350 fresques réalisées dans tous les secteurs de la ville de Grenoble mais aussi dans les villes alentours. En plus de ces créations, de nombreuses activités gratuites sont mises en place pendant toute la durée du festival. Des visites guidées sont proposées aux publics (scolaire et tout public). Avec une volonté affirmée d'offrir à tout un chacun les clés de lecture des œuvres gratuitement, le festival propose aussi des rencontres avec les artistes, des ateliers autour des différentes pratiques du Street Art et conférences, mais également des événements qui viennent s'intégrer au festival (tels que le Street Art Movie Fest, le Street Art Run, le Digital Street Art, des expositions temporaires etc.) 10e édition, du 24 mai au 30 juin 2024 : Exposition collective SAFGA 2024, Exposition solo – Belin Spacejunk Art Centers Grenoble – Du 31 mai au 27 juillet 2024</p> <p>Point de vigilance comité d'avis : beaucoup de recettes propres, trésorerie +32k€, questionnement sur la nécessité de la subvention pour ce projet, proposition de baisse de la subvention Spacejunk pour accompagner d'autres projets en arts visuels.</p>	- Subv : 42 300 € - Locaux : 19 923 €				40 000 €	- Subvention : 25 000 € - Matériel pavoisement: 1 774,32 € - Locaux : 18 300 € (ancien musée de peinture)	F avec baisse

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	STONKS MUSIC	Projet : Cocotte s'est créé en 2020 à Grenoble avec un premier EP 5 titres : Voyage Textile. Imaginé par Guillaume Teix et Pierre Schefler, l'univers de Cocotte est un mélange de synthés des années 80, d'humour absurde et d'histoires de anti-héros. Cocotte, avec 3 autres musiciens (5 personnes au plateau), a effectué ses premiers concerts cet été : à la Belle Électrique, à Musilac et au 6MIC. Le projet est aujourd'hui bien identifié par le réseau, notamment grâce à son double accompagnement à la Belle Électrique dans le dispositif « Haute Fréquence » et aux Abattoirs. Le groupe est aussi sélectionné dans la Cuvée grenobloise 2023. En 2024, un nouvel EP prévu à la fin du printemps accompagné d'un nouveau clip. Nouveau spectacle en travail pour l'été 2024 (1 résidence à la Grange du Plateau des Petites Roches, 2 résidences aux Abattoirs avec coaching scénique et 1 résidence à la Belle Électrique avec création lumières). 1er projet d'EAC co-construit avec La Belle Electricque au Plateau des Petites Roches. Artistes : Guillaume Teix, compositeur multi-instrumentiste et ingénieur du son, et Pierre Schefler, chanteur et vidéaste.					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1B	DANSE	STRATES	Strates est une compagnie de danse grenobloise, co-dirigée par Aline Fayard et Sandra Wieser depuis 2017 allie à sa pratique de la danse et du mouvement des outils d'enquête et de rencontre. Nouvelle création intitulée "Nous avons appris à tenir debout", pour laquelle une série de résidences de création (au minimum 4 semaines de résidence, dont 2 à Grenoble) est prévue, ainsi qu'un ensemble de temps de médiation (sorties de résidences, ateliers, stages) pour 2024. Proposition chorégraphique questionnant notre rapport à la chute et à l'instabilité tout en visitant et en se laissant visiter par des anatomies ancestrales, imaginaires, fictives, disparues. Artistes : Aline Fayard, Lauriane Houbey, Sandra Wieser Dates à Grenoble : résidences au Théâtre des peupliers avec sortie de résidence en mars, au Grand Collectif, au Pacifique (automne). Diffusion de la pièce « Brouiller les pistes » dans le cadre d'une création participative à Viviers en Ardèche. Volet action culturelle avec des rencontres et ateliers autour de l'objet édité « Take a little piece of care » (manuel de guide de pratique du mouvement et de la danse) en lien avec les acteur-ric-e-s culturel-le-s, du champ social et du livre : Plateau des petites Roches, Romans, Saint Etienne, Lyon, Mens, au collège Stendhal (atelier sur la transmission de la danse en lien avec les personnes âgées). Projet de diffusion du dispositif chorégraphique « A little piece of care » à la maison de l'enfance du quartier Mistral avec la Baj'art.	- Subv : 1 500 €				5 000 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	ARTS VISUELS	TANGIBLES	<p>Créée en 2015, l'association TANGIBLES porte les projets de la photographe Nadine Barbançon. L'association a son siège social à la Ligue de l'enseignement de l'Isère, rue Chanrion mais est physiquement présente au Grand Collectif, place Charpin. Projet : Avec l'association ADPA, association d'aide à domicile qui propose des services à la personne âgée ou en situation de handicap, sur le quartier Abbaye de Grenoble, Nadine Barbançon souhaite réaliser un documentaire photographique et sonore sur le métier d'aide à domicile en milieu urbain et quartier populaire. Chaque personne âgée bénéficiaire pourra préparer et réaliser un voyage accompagné par la photographe et une preneuse de son afin d'en réaliser un carnet de voyage. Dates : année 2024</p> <p>Cette année 2024, l'association TANGIBLES porte administrativement le projet du photographe Mabeye Deme, résidant du Grand Collectif. Celui-ci a un projet d'exposition intitulé « Golf Sud », une série de photographies réalisées dans une banlieue de Dakar au Sénégal. Cette exposition sera présentée dans les locaux du Grand Collectif. Mabeye Deme exerce depuis 2013. Il expose régulièrement à Paris, Dakar, Arles, Marseille ou Lyon.</p>	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 3000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	TCHOOKAR (SARL) CIE INFUSION	Fondée en 2014 par 2 sœurs à la suite de leur traversée de l'atlantique, la Cie s'installe à Noyarey en 2019. Projet : <i>Quand nous porterons l'Océan</i> , adaptation du spectacle initialement conçu pour un voilier. La pièce désormais prévue pour la rue, embarque le public pour un voyage initiatique. Artistes : Flore Vienot, Fanny Vienot (accompagnée par le Pacifique dans le cadre du du Laboratoire de recherche et d'expérimentation des pratiques chorégraphiques T.R.I.P. Dates et présences à Grenoble : mise en jeu des participants de TRIP autour de la création le 4 avril, représentation du spectacle en rue dans le quartier du Pacifique le 5 septembre, représentation du spectacle pour les résident-e-s des Ehpad Reynies et Abbaye à l'automne 2024, dispositif coup de pouce Merci Bonsoir ! (en cours)	- Subv : 3 000 € (Cie Infusion : pas de demande)		AAP Place aux enfants 2 025 €			1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	TCHOOKAR (SARL) CIE LA DENT DRÔLE	Compagnie de spectacle vivant, la Dent Drôle est fondée en 2021 par deux comédiens de la compagnie L'Envol. Ils élaborent des spectacles tout public, où se mêlent plusieurs disciplines artistiques : théâtre de rue, jeu clownesque et corporel, Hip Hop. Projet : <i>Au secours</i> : performance solo musicale rap et jeu clownesque abordant la question de l'urgence écologique. Création débutée en 2023, la première aura lieu en mai pendant le festival « Les folles journées du clown » à Allevard. Artistes : Santiago Nicola (interprétation), Cyril Griot (mise en scène). Dates et présence à Grenoble : présentations publiques à l'Amphidice à UGA (janv-fev), résidence de création au théâtre Prémol + présentation publique (février), présentation d'un extrait pendant les scènes ouvertes de la Basse cour (mars), représentation au CHU de Grenoble (juin), à l'Ecoutille et à la Basse cour, participation au festival organisé par la Cie les Coulisses à ressort (automne).	- Subv : 3 000 € (Cie La dent drôle : 1 500 €)		AAP Place aux enfants 2 025 €			1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	TERRE DE SIENNE	<p>Pratiques artistiques amateurs encadrées par des professionnelles à destination de personnes handicapées. L'association propose aux adultes en situation de handicap mental de pratiquer une activité culturelle et/ ou artistique tout au long de l'année, encadrée par des professionnel-les. Les salarié.és et les bénévol.es nécessaires à la conception et à la réalisation des projets poursuivent un certain nombre d'objectifs dont l'égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles, la citoyenneté et l'autonomie, le lien social entre les personnes (handicapées, valides, artistes, professionnel-les, amateures, des milieux culturels, socio culturels, etc.). L'association comptent 3 salariés EPT, 14 bénévoles et 150 adhérent-es. Chaque année, les ateliers de pratique artistique de différents disciplines travaillent à la définition d'une direction artistique commune, pour construire une création artistique. En 2024, l'orientation choisie est celle des arts du cirque.Sont proposés à 80 participant.e.s par semaine. : 6 ateliers proposés hebdomadaires de 2h – Chant, théâtre, écriture, percussions, danse et cuisine . <u>Lieux de réalisation</u> : MDH centre ville, MJC des Allobroges, Résidence des Vignes et autres lieux accueillant du public . <u>5 intervenant-es</u> : Florent Diara (musicien et intervenant), Jean-Pierre Bevitori (comédien), Claire Ginet (danseuse), Virginie Martoia (musicienne et art thérapeute) . <u>Restitution</u> : 2 représentations en juin à l'Amphidice de St Martin d'Hères en condition professionnelle avec un régisseur son et lumière, des répétitions générales, un accompagnement adapté et un public au rdv. Autres représentations en cours de programmation <u>Sorties culturelles</u> : comme en 2023, ce parcours proposé aux personnes en situation de handicap et à leurs familles sera remplacé par les soirées « comme au restau » avec diffusion de petites formes musicales et/ou théâtrales ; une sortie culturelle sera néanmoins proposée aux personnes pouvant encore se déplacer en soirée.</p>	- Subv : 4 300 €				5 000 €	- Subvention : 4 300 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
3	ARTS VISUELS	TERREUR NOCTURNE	<p>5^e édition MAUDIT FESTIVAL. Association composée de bénévoles qui promeut le cinéma « de genre » à travers la tenue d'un festival (d'où le nom « Maudit festival » rappelant le mépris d'une élite pour le cinéma de genre) : projection de films, rencontres, conférences, lectures, concert. Nombre d'adhérents : 12. Le festival de films de genre a eu lieu du 30 janvier au 4 février 2024 au cinéma Juliet Berto. Avec des événements dans d'autres lieux de Grenoble autour de ces dates. Cette édition se compose de 9 projections de films dans la salle Juliet Berto à Grenoble en partenariat avec plusieurs structures grenobloises ou de son agglomération (Cinémathèque de Grenoble, Ciné Club, Territoire de sciences). Des événements en partenariats avec des structures (escape game, bar) complètent le programme de projections.</p>	<p>- Subv : 1 000 €</p> <p>- Locaux : 1 542 €</p>				2 000 €	<p>- Subvention : 1 000 €</p> <p>- Locaux : 1 542 €</p>	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC et CVN 2024	Subvention DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	THE DARE NIGHT	<p>Accompagnement à la pratique amateur de musique électro et accompagnement d'artistes émergents locaux. 1/ TDN Training Session : proposition de cours d'initiation et de perfectionnement permettant à un public amateur de s'initier au DJING ou d'avancer dans sa pratique. Les ateliers sont proposés par des artistes professionnels (Mazair, Gioya et Mogan) dans divers lieux de la ville : l'Ampérage, la Bobine, L'Aquarium-UGA et le Labo de La Belle. Calendrier : Un atelier toutes les deux semaines de septembre à juin. Tarif : 12€/pers ; Festival Ultra-Virage du 18 au 24 Mars à Grenoble : Tdn Talks : du 18 au 22, conférences /tables rondes ouvertes à toutes dans différents lieux de la ville (Le Ciel, Labo de la Belle, Cap Berriat, Minimistan) sur des thématiques de transition au sein des musiques électroniques : 1/ mobilités eco responsables dans le secteur des musiques électroniques, 2/ l'inclusivité au niveau artistique, techniques et les réflexions autour d'une meilleure représentativité dans les musiques électro, 3/ les disparités selon les territoires (en partenariat avec La Belle Electrique), 4/ focus sur la scène de Grenoble co-présentée avec le collectif Résonance. Tarif : gratuit ; Les concerts : 22 mars, soirée de lancement gratuite en plein air (esplanade François Mitterrand), puis les 23 et 24 mars au Stade des Alpes + Ampérage, Drak Art et Belle Electrique. Programmation regroupant à la fois des artistes d'envergure nationale, internationale et des artistes locaux émergents (11 locaux au total) permettant à ces artistes une mise en réseau et une présence dans un festival d'ampleur. Tarif : tarif plein à 50€ pour 2 jours de festival, 48€ en tarif réduit // tarif une soirée à 27 €, 25€ tarif réduit. Les soirées dans les salles partenaires sont proposé aux tarifs habituels des salles (19-22 € pour LBE, 12-15€ pour l'Ampérage). Tdn Open air : Première édition en 2023, ces événements sont créés pour proposer à tous les publics grenoblois une programmation artistique de qualité, gratuite et accessible à toutes et tous et permettent à des artistes locaux émergents de faire leurs premières scènes rémunérées et/ou de pratiquer leur live.</p> <p>Point de vigilance du comité d'avis : développer la mixité des publics et travail à faire sur la tarification .</p>				- mise à disposition éléments décoration : 831,84 € (CM 25 03 2024)	4 950 €	- Subvention : 2 000 € - Matériel pavoisement Ultravirage festival le 23/03 : 208,51 € 254,28 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	THE DARE NIGHT pour Gioya	Projet : Gioya est illustratrice, animatrice en cinéma d'animation, VJ et DJ. Depuis une dizaine d'années crée des scénographies en video-mapping lors d'évènements artistiques : concerts, expositions, spectacles de théâtre... Elle a travaillé pour des artistes francophones (Angèle, Gaël Faye, M ..) et a créé plusieurs installations pour des concerts en collaboration avec des collectifs locaux tels que TDN et Arcan, dans des lieux comme la Belle Électrique, l'Ampérage ou encore la Bobine. A développé sa pratique musicale en parallèle de sa pratique VJING. En 2024, un temps de résidence à l'Ampérage permettra à l'artiste de créer un set image-son « un univers singulier qui offre au public un spectacle immersif, onirique, sensible ». Dates : Résidence prévue à l'Ampérage au printemps avec regard extérieur ; 7/02/24 La Belle Électrique (Dressing Club) ; 23/03/24 à la Belle Électrique (grande salle - Festival Ultravirage) ; 22/03/24 au Sucre (programmé par Nuits Sonores).				- mise à disposition éléments décoration : 831,84 € (CM 25 03 2024)		1 500 €	- Subvention : 1 500 € - Matériel pavoisement Ultravirage festival le 23/03 : 208,51 € 254,28 €	F
1A	MUSIQUES	THE DARE NIGHT pour Mazair	Projet : Mazair est un projet Grenoblois ayant pour objectif de diffuser une nouvelle manière d'aborder le Djing, à 2, 3 ou 4 platines en les utilisant comme de véritables instruments. En terme esthétique, ses influences musicales sont variées (world, electro, oriental et parfois rock). Souhait de créer un lien avec le public laissant une place réelle à l'improvisation. Depuis 8 ans, le projet Mazair tourne dans la région Grenobloise (La Bobine, au bar de La Belle Electrique, L'Ampérage, Le Drak-Art, ...). Pour 2024, l'idée est de le développer à travers une expansion au niveau régional et national, via la mise en place de résidences notamment pour créer un projet de livestream accompagnant visuellement le projet, ainsi qu'une captation vidéo afin de promouvoir le projet. En parallèle de son activité artistique, l'artiste transmet ses connaissances et compétences académiques à travers des cours de mix (TDN Training Sessions / Résonance / Hadra Trancemission) et la programmation d'événements pour le collectif The DARE night.				- mise à disposition éléments décoration : 831,84 € (CM 25 03 2024)		1 500 €	- Subvention : 1 500 € - Matériel pavoisement Ultravirage festival le 23/03 : 208,51 € 254,28 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandes projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	THE DARE NIGHT pour Mogan	Projet : Pianiste de formation, Mogan est à la fois producteur (musique assistée par ordinateur) et DJ. « L'univers de Mogan est composé d'ambivalences à travers courbes suaves et percussions intenses. Dans ses morceaux, une mélodie sensible aux aspects cinématographiques se dessine, toujours associée aux clés rythmiques qui remuent le dancefloor. » Premier EP sorti en 2018, premiers disques vinyles sous les labels Happiness Therapy et Sampling As An Art en 2023. En 2024, l'artiste travaillera un live de A à Z notamment via une résidence de création de live. Dates : 23/03/24 Festival Ultravirage ; 4/05/24 Open Air (par Nymphony Records) ; 8/06/24 La Belle Electrique. Résidence à l'automne à l'ampérage avec intervenant.e.s.				- mise à disposition éléments décoration : 831,84 € (CM 25 03 2024)	1 500 €	- Subvention : 1 500 € - Matériel pavoisement Ultravirage festival le 23/03 : 208,51 € 254,28 €	F
4	THÉÂTRE	THÉÂTRE À LA PAGE	Projet Pages de théâtre et ses formations. Créée en 2007, l'association Théâtre À la Page a pour objectif de promouvoir des textes de théâtre jeunesse contemporain auprès d'élèves et de professionnel-les de l'éducation, du théâtre et d'étudiant-es. L'équipe de l'association propose à ses adhérent-es des actions différentes, notamment, Pages de Théâtre, le Comité de Lecture Adhérent-es, le Projet CP, les Formations, Podcast. L'espace 600 est partenaire de cette association, notamment pour les formations des enseignant-es et des professionnel-les du théâtre et les actions réalisées par et pour les étudiant-es. Au printemps, une lecture théâtralisée issue du comité de lecture des étudiant-es de L3 Arts du spectacle y sera préparée et donnée le 2 mai avec l'accompagnement de l'équipe technique de l'équipement. Les podcasts sont réalisés en partenariat avec Radio Campus et l'UFR LLASIC et les étudiant-es de L sont accompagné-es par l'association pour des mises en voix. Des jeunes compagnies comme P'tits sourires et les AJT sont programmées par l'association dans les bibliothèques de la Métropole. Avis défavorable : les actions de l'association concernent un public scolaire et étudiant, avec une absence presque totale de financements de l'Éducation Nationale et de l'UGA. En outre 2024 n'est pas une année Festival Tapageur.	- Subv : 1 500 €				1 500 €	- Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Subvention DAC et CVN 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
1C	ARTS VISUELS	TOUS TRAVAUX D'ART	<p>Laboratoires des situations urbaines. Depuis 30 ans, Ici-Même-Tous travaux d'art est un collectif artistique à la croisée des arts plastiques, de l'intervention sur l'espace public, de l'écriture et de l'édition. C'est un projet qui prend corps dans l'espace urbain, envisagé comme lieu et objet d'expérimentation.</p> <p>Projet 2024 : ouverture d'un nouveau cycle de recherche et de création pour les trois années à venir, intitulé Laboratoire des situations urbaines. Extrait du dossier : « Il aura pour enjeu de réagencer et réinventer nos dispositifs de créations et d'actions culturelles qui questionnent l'espace public et le lien social, et d'interroger leur pertinence vis-à-vis des réalités actuelles. À travers de nouvelles explorations, mais aussi des discussions et réflexions partagées avec des invité-es, habitant-es, partenaires, publics et complices de route, nous nous préparerons à un projet éditorial de transmission de "30 années de création artistique" qui retracera ces cheminements. »</p> <p>1- Un premier axe de recherche-action se dégage autour de l'espace/outil comme lieu d'ancrage et d'usages de voisinage : « Le Train Fantôme » est le lieu de travail d'Ici-Même à Grenoble. Point d'ancrage et point de départ de nombreuses actions artistiques, lieu de rencontres convivial qui accueille de nombreux artistes, invité-es, étudiant-es, voisin-es... Dans la continuité de 2023, il s'agira d'activer la dimension d'accueil du public et de résidence artistique, en introduisant également des actions de médiations et de transmission menées par les artistes accueillis en résidence et les membres du collectif Ici-Même. Propositions de temps forts tout au long de l'année.</p> <p>2- Le projet de création documentaire <i>Courte-échelle, un trésor public</i>, travail artistique dans les friches et parcs en lisière urbaine, espaces liminaires, ambigus et déroutants.</p>	- Subv : 7 000 €				14 000 €	- Subvention : 10 000 €	F
				- Locaux : 1 572 €					- Locaux : 1 572 €	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants projet DAC 2024	Montants DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	<p>Programme d'activités. Le programme prévisionnel de l'année 2024 se décline en plusieurs approches : croiser les sciences environnementales et la poésie sur le sujet du dérèglement climatique pour se questionner avec les publics : résidence au Laboratoire PACTE de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine jusqu'en septembre 2024 (entretiens avec chercheurs, ateliers d'écriture, ateliers d'invention orale, performance participative), diffusion des spectacles : <i>La Machine à mesurer le bonheur</i>, <i>Safari Ici</i>, concert du <i>Plus Long Poème</i>, <i>Contes des lendemains qui chantent</i>, Création du spectacle <i>Poétique des Transitions</i> joué à l'IUGA et à La Casemate en février 2024, création d'une fiction en lecture théâtrale <i>Territoires partagés</i> jouée à l'IUGA en septembre 2024. Projet de recherche-action (PACTE) : travail avec chercheurs et étudiants sur l'impact de la participation à un atelier d'invention de futurs désirables sur les représentations du monde et comportements des participants. Création d'un nouveau spectacle de rue <i>La Mélodie des Choses</i> sensibilisant à l'environnement et aux paysages urbains et naturels. La 1ère aura lieu le 30/11/24 au Couvent des Minimes (Grenoble). Nouvelle création artistique pour la biennale internationale <i>Faire Autrement</i> à Guise dans l'Aisne. Festival des transitions pour ensemble, bâtir un avenir plus équitable, plus durable et plus humain. Résidences arts-sciences à la Sorbonne Université et l'Ecole Normale Supérieure. Tisser des liens avec les territoires. Plusieurs créations partagées prévues dans le cadre de la résidence de territoire à l'Espace Paul Jargot à Crolles ainsi qu'une création <i>La mélodie des choses</i> sur le territoire grenoblois.</p>	- Subv : 1 500 €				6 500 €	- Subvention : 3 500 €	F

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024



Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_9-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	demandés projet DAC 2024	subvention DAC et CVN proposés pour 2024	Avis du comité d'avis
1A	DANSE	VALITSA	<p>La Compagnie Valitsa est une compagnie de danse créée en 2022 à Grenoble. Elle dialogue avec la création in situ et l'identité culturelle du corps. Projet THRACES : deuxième création de la compagnie ; solo chorégraphique explorant la relation de l'individu à ses racines à travers un corps. Pour cette création, la chorégraphe et directrice artistique de la compagnie a été inspirée par des traditions issues de la culture populaire (musique, chant, danse et art culinaire) de <i>Thrace</i>, une région du Nord de la Grèce d'où elle est originaire. Artiste : Danae Papadopoulou ; la compagnie Valitsa a été accompagnée par le Pacifique CDCN en 2022/2023, aux côtés de quatre autres compagnies émergentes grenobloises. Dates : résidence du 15 au 19 avril + sortie de résidence au Grand Collectif.</p>					1 500 €	- Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	avis du comité d'avis
2	ARTS VISUELS	VI-VID	<p>Projet lieu d'exposition d'art contemporain Languille. Fondé en 2022 conjointement par Quentin Touya, président de l'association, architecte diplômé à Lausanne et diplômé d'un Master en Arts à Bologne ; et par Simon Cristiano, architecte diplômé à Lausanne ; tous deux s'étant rencontré durant leurs études, Vi Vid est un lieu de création et d'exposition d'art contemporain à but non-lucratif. Objet : promouvoir l'art contemporain sous toutes ses formes, pluralité disciplinaire et diversité des médiums d'expression comme autant d'espaces d'échanges et d'émotions possibles. « La diversité des artistes, de leurs propos et de leurs figures est précieuse et est une véritable porte que nous désirons ouvrir vers tous les spectateurs ; nous savons comme l'opacité de ce monde artistique est une frontière à démolir, et nous engageons à ce que la diffusion des pensées aille dans toutes les directions et vers toutes les personnes qui partagent cette envie de découverte. ». Exposition #1. Nages ou dérives (mai 2024) Durée d'ouverture : 4 semaines. Exposition collective : sélection de pièces existantes autour de la thématique de l'eau. Présélection : Tymon Teo, Thomas Besset, Emilio Vavarella, Dorian Sari, Stanislava Pinchik, Tom Lellouche, Sonia Levy. Exposition #2. Bal Étincelles (juin 2024) Durée d'ouverture : 2 semaines. Exposition collective : Sélection (dont production) de pièces plastiques, vidéos et sonores chorégraphiques. Présélection : Collectif Coin, Pierre Gaignard, Julien Fawaz. Exposition #3. Le Cimetière des bagnoles (septembre 2024) Durée d'ouverture : 4 semaines. Exposition collective : Sélection (voir production) de pièces autour de la thématique du temps révolu (?) de l'automobile. Présélection : Contratak, Compagnie Toujours Plus, Thomas Teurlai, Jérôme Printemps. Exposition #4. Délices partagés (novembre 2024) Durée d'ouverture : 4 semaines. Exposition collective : Sélection de pièces existantes autour de la thématique des cuisines. Simon Cristiano et Quentin Touya, commissaires d'exposition. Une offre de stage pour la partie médiation.</p>	- Subv : 1 500 €				10 000 €	- Subvention : 3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Publié le demandes projet DAC 2024	DAC et CVN proposés pour 2024	comité d'avis
3	ARTS VISUELS	VUES D'EN FACE (FIFGLG)	<p>Festival VUES D'EN FACE 2024. L'association organise un festival diffusant des films internationaux sur la thématique LGBT+. En 2024, le festival se déroule au cinéma Le Club sur une semaine en novembre. Des projections en partenariats avec les associations du Pôle cinéma précèdent ce temps fort. De nombreux événements sont programmés dans le cadre du festival, avec notamment la diffusion de documentaires, suivi de débats dans les bibliothèques de la ville, des diffusions de films dans des lieux culturels (Minimistan, La Bobine, Ciné Club...), des événements festifs afin d'élargir et renouveler le public du festival. Depuis 2023, l'association propose également des séances dans les communes de la périphérie de Grenoble (Saint-Martin-d'Hères, Voreppe, Vizille, Villard-Bonnot, Saint-Egrève, Seyssinet-Pariset). Chaque édition de <i>Vues d'en face</i> propose à l'affiche une vingtaine de longs-métrages et autant de courts venant du monde entier, traduits et sous-titrés par ses soins quand ils sont inédits. <i>Vues d'en face</i> s'attache à programmer un grand nombre de films originaux et nourrit sa démarche d'ouverture en s'adressant à un large public. Si la diffusion de films rarement distribués en France est la raison d'être du festival, il veut également contribuer à l'évolution des mentalités dans la reconnaissance et le respect des différences par une programmation exigeante, par la visibilité de sa communication et en ne limitant pas son public à la « communauté homosexuelle ». Moyens humains : 10 bénévoles. Partenaires : cinéma Le Club, Bibliothèque de Grenoble, Sup'Créa, Cinémathèque, associations du Pôle cinéma, UGA.</p>	- Subv : 4 000 €					- Subvention : 5 000 €	F
				- Locaux : 3 041 €					10 000 €	
				- Impression panneaux 336,39 €					- Locaux : 3 041 €	

Tarification TMG

Théâtre de Poche, Théâtre 145 et Grand Théâtre

Éléments tarifaires spécifiques saison 2024 / 2025

La tarification du TMG est déclinée en deux parties :

- Une première partie expose les éléments tarifaires génériques. Ils sont présentés par délibération n° 35573 du 13 mai 2024 et sont reconductibles de saison en saison.
- Une deuxième partie expose les éléments tarifaires spécifiques à la programmation 2024 / 2025 et sont l'objet de la présente délibération.

En cours de saison, des spectacles ou des représentations supplémentaires pourront être ajoutées, les présentes conditions tarifaires s'appliqueraient à l'identique.

Les réductions s'appliquent sur présentations de justificatifs.

1. TARIFS ADHÉRENTS / ABONNÉS SALLES PARTENAIRES

Afin de favoriser la visibilité des œuvres et la circulation des publics, des partenariats sont mis en place par le TMG au cours de la saison 2024 / 2025. Ainsi, en plus des tarifs génériques du TMG et les spécificités présentées dans cette annexe, un tarif préférentiel est proposé aux adhérents et/ou abonnés des structures partenaires suivantes pour certains spectacles organisés en collaboration.

Le Centre des arts du récit

Les adhérents au Centre des Arts du récit bénéficieront d'un tarif préférentiel à 10€ pour les spectacles co-accueillis par le TMG et le Centre des Arts du récit :

- *Shahada*, vendredi 8 novembre à 20H au Grand théâtre
- *L'Art d'avoir toujours raison*, jeudi 6 février à 20H au Grand théâtre
- *Chevalereses*, vendredi 16 mai à 20H au Théâtre de Poche

2. PARCOURS DE DÉCOUVERTE

A l'occasion de la mise en lumière du répertoire des compagnies, un parcours de découverte est proposé au public autour du travail des compagnies La Guetteuse, 47-49, Sacékripa, Le chat du désert et Le Thyase.

2.1. Compagnie La Guetteuse

Un parcours de découverte est proposé autour des spectacles :

- *Même pas mâle*, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 (option) novembre 2024 au Théâtre 145
- *Louve*, mardi 19 novembre 2024 au Théâtre 145
- *Rouge carmin*, vendredi 22 novembre 2024 au Théâtre 145

Pour ces 3 spectacles, les tarifs génériques du TMG s'appliquent. Afin d'inciter le public à assister à la trilogie, un pass 3 spectacles à 36 € (soit 12 € la place / spectacle) est proposé pour l'achat simultané d'une place pour chaque spectacle du parcours.

2.2. Compagnie 47-49

Dans le cadre de la mise en lumière de la trilogie *Humain trop humain*, de la Cie 47-49, un parcours est proposé autour des spectacles :

- *Outrenoir*, mardi 12 novembre 2024, à l'Hexagone
- *Paradox(al)*, vendredi 6 décembre 2024, à La Rampe
- *Résonance*, jeudi 12 décembre 2024 à MC2

Dans ce cadre, le TMG assure la billetterie de *Paradox(al)* en partage avec La Rampe ; les tarifs de la Rampe sont appliqués.

Pour *Outrenoir* et *Résonance* le TMG assure uniquement la billetterie du pass 2 et du pass 3 spectacles (voir ci-dessous). Les tarifs réduits de l'Hexagone et de MC2 s'appliquent.

En complément, sont proposés :

- un pass **2 spectacles**, qui s'applique dans les conditions suivantes :
 - _ 1er spectacle : tarif normal
 - _ 2ème spectacle : tarif réduit de la structure d'accueil du spectacle (Hexagone ou MC2) pour le billet du 2ème spectacle
- un pass **3 spectacles** à 45 € (soit 15 € le billet). Cette offre est appliquée exclusivement lors de l'achat simultané des 3 spectacles.

2.3. Compagnie Sacékripa

Dans le cadre du parcours de découverte proposé autour du spectacle *Vu-e*, mercredi 4 décembre 2024 au Théâtre de Poche et jeudi 5 décembre 2024 à l'espace culturel René Proby à Saint-Martin d'Hères, un tarif à 12 € est appliqué sur présentation d'un billet pour *Vu-e*, jeudi 5 décembre à l'espace culture René Proby. En plus de l'offre parcours, les tarifs génériques du TMG s'appliquent.

2.4. Compagnie Le chat du désert

Dans le cadre du parcours de découverte du répertoire de la Cie Le Chat du désert, il est proposé autour du spectacle *Pourvu qu'il nous arrive quelque chose*, mercredi 18 décembre 2024 au Théâtre 145, un tarif à 12€ est appliqué sur présentation d'un billet pour :

- *Le Discours*, mercredi 16 octobre 2024 à 19h à l'Est (Université Grenoble Alpes)
- *Si vous voulez bien passer à table*, jeudi 16 janvier 2025, 20H, Heure bleue – Saint-Martin d'Hères

Ce tarif s'ajoute en complément aux tarifs génériques du TMG.

2.5. Compagnie Le Thyase

Dans le cadre de la programmation de plusieurs *Leçons impertinentes par Zou*, un parcours est organisé avec l'Ilyade, Saint-Martin d'Hères en Scène L'Heure bleue, le Centre des arts du récit, l'Hexagone, l'Odyssée et l'Université Grenoble Alpes. Six Leçons seront programmées entre janvier à mai 2025 au TMG et chez les partenaires. A cette occasion, pour la Leçon *Travailler plus pour gagner moins*, jeudi 20 février 2025 à 20H au Théâtre de Poche, les tarifs sont :

- 12 € plein tarif
- 8 € applicable sur présentation d'un billet d'une autre leçon jouée dans une des salles partenaires

3. DANS LE CADRE DE FESTIVALS

3.1. Festival international de Théâtre action - FITA

Co-accueil du spectacle *Shahada* de la Cie François Cervantes, par le FITA et le Centre des Arts du récit vendredi 8 novembre 2024 au Grand Théâtre

Tarifs proposés :

- 16 € plein tarif

- 14 € tarif collectivité et groupe de 10 personnes et plus
- 12 € détaxe pro + dernière minute
- 10 € adhérent-es Centre des arts du récit + groupe RP
- 7 € moins de 26 ans, étudiant-es, demandeur-euses d'emplois, personnes en situation d'invalidité et un-e accompagnant-e + code promo + tarif collèè et lycée + MDH + convention partenariat socio-éducatif.
- 5 € applicable aux bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASPA et AAH), personnes dont le Quotient Familial est inférieur à 700 (dans ce cas de figure, la réduction s'applique à l'ensemble des ayants droit figurant sur l'attestation de Quotient Familial) et aux étudiant-es de la filière arts du spectacle de l'Université Grenoble Alpes, et conventions de partenariats solidaires.

3.2. Hip hop never stop festival

Royaume, de la Cie Hors série, lundi 17 février 2025 au Grand Théâtre.

En complément des tarifs génériques du TMG, un tarif à 12 € sur présentation d'un billet d'un autre spectacle organisé dans le cadre du Hip-hop never stop festival 2024 / 2025 sera proposé au spectateur-rices.

DÉLIBÉRATION TARIFAIRE MUSEUM : droits d'entrée : individuelles - groupes

	Prestation proposée	public concerné		
ENTRÉES INDIVIDUELLES ET PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE				
entrée au musée Plein tarif	accès à l'exposition permanente + temporaire	Adulte (hors justificatifs permettant un tarif réduit)	Gratuit	Gratuit
entrée au musée Tarif réduit	accès à l'exposition permanente + temporaire	Sur présentation d'un justificatif pour certains partenaires conventionnés	Gratuit	Gratuit
		En cas de fermeture imprévue de l'exposition temporaire, ou d'une partie du parcours d'exposition significative	Gratuit	Gratuit
		Pour la ou les personnes accompagnant-es du bénéficiaire de l'abonnement annuel (dans la limite de 3 et sous réserve d'un paiement groupé)	Gratuit	Gratuit
entrée gratuite au musée	accès à l'exposition permanente + temporaire	Moins de 26 ans	Gratuit	Gratuit
		Minima sociaux	Gratuit	Gratuit
		Personne invalide et son accompagnant	Gratuit	Gratuit
		Événements nationaux (Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des Musées), locaux (Musée en fête...) et spécifiques	Gratuit	Gratuit
		Partenaires conventionnés pour la gratuité, Carte de presse, ICOM (Conseil international des musées)	Gratuit	Gratuit
		Adhérent de l'association «Amis du Muséum»	Gratuit	Gratuit
entrée 1^{er} dimanche du mois	accès à l'exposition permanente + temporaire	tout public à partir de 26 ans	Gratuit	Gratuit
carte d'abonnement annuel	accès aux expositions permanente et temporaire sans limite de visite	Adulte / à partir de 26 ans	supprimé	supprimé
entrée pour titulaire d'un billet « Rencontres du cinéma de montagne » pendant la durée du festival	accès à l'exposition permanente + temporaire	Adulte / à partir de 26 ans	Gratuit	Gratuit
Visite guidée individuelle	Prestation du médiateur-trice pour une visite guidée du parcours permanent ou de l'exposition temporaire	Adulte / à partir de 26 ans	3,00 €	3,00 €
Atelier de médiation	Prestation du médiateur-trice pour un atelier dans les espaces du musée	Tous les publics	Gratuit	Gratuit
Enseignant-e en visite de préparation Sur présentation de justificatif	1 fois la réservation d'un créneau d'animation ou d'une visite libre, cela donne 1 accès aux expositions permanente et temporaire afin de préparer sa visite avec son groupe scolaire	Enseignant-e en visite de préparation	Gratuit	Gratuit

	Prestation proposée	public concerné	Tarifs précédents	Tarifs à compter du 13 mai 2024
GROUPES / sur réservation				
Entrée visite libre sur réservation pour des groupes de 15 à 35 personnes	accès à l'exposition permanente + temporaire	Groupes de 15 à 35 personnes	Gratuit avec réservation obligatoire	Gratuit avec réservation obligatoire
Entrée visite libre sur réservation pour des groupes de 15 à 35 personnes	accès à l'exposition permanente + temporaire	Enfants et jeunes de moins de 26 ans	Gratuit avec réservation obligatoire	Gratuit avec réservation obligatoire
Visite guidée pour un groupe constitué de 15 à 20 personnes	Prestation du médiateur-trice pour une visite guidée du parcours permanent ou de l'exposition temporaire	groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans scolaires et non scolaires de l'Isère	Gratuit	Gratuit
		groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans scolaires et non scolaires hors Isère	20,00 €	20,00 €
		groupe adultes	75,00 €	75,00 €
		groupes personnes handicapées, étudiants, équipements sociaux hors CCAS de Grenoble	25,00 €	25,00 €
		équipements du CCAS et maisons des habitants de Grenoble Groupes encadrés par un service public de la ville ou du CCAS de Grenoble	Gratuit	Gratuit
Animation Découverte sur réservation	Animation avec un-e médiateur-trice du musée	groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans scolaires et non scolaires hors Isère	20,00 €	20,00 €
		groupe adultes	60,00 €	60,00 €
		groupes personnes handicapées, étudiants, équipements sociaux hors CCAS de Grenoble	20,00 €	20,00 €
		équipements du CCAS et maisons des habitants de Grenoble Groupes encadrés par un service public de la ville ou du CCAS de Grenoble	Gratuit	Gratuit
		groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans scolaires et non scolaires de l'Isère	Gratuit	Gratuit
Animation Flash sur réservation	Film dans auditorium + animation avec un-e médiateur-trice du musée	groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans scolaires et non scolaires hors Isère	10,00 €	10,00 €
		groupe adultes	30,00 €	30,00 €
		groupes personnes handicapées, étudiants, équipements sociaux hors CCAS de Grenoble	10,00 €	10,00 €
		équipements du CCAS et maisons des habitants de Grenoble Groupes encadrés par un service public de la ville ou du CCAS de Grenoble	Gratuit	Gratuit
		groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans scolaires et non scolaires de l'Isère	Gratuit	Gratuit
Médiations dans le cadre d'un partenariat conventionné	Médiations, visites, animations prévues dans le cadre d'une convention de partenariat	accueil de groupes dans le cadre de médiations relatif à une convention de partenariat		Gratuit
Audioguide	Prêt d'un dispositif dans le cadre de la visite du parcours permanent	Enfant et adulte (langues française et anglaise)	Gratuit	Gratuit

Les tarifs concernant la boutique, la location des espaces, et les ressources documentaires restent inchangés tels que votés dans les délibérations :
D20170522_4 en date de la séance du conseil municipal du 22-05-2017 ;
D20190513_74 en date de la séance du conseil municipal du 13-05-2019.

Evolution de la grille tarifaire du musée de Grenoble

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le



ID : 038-213801855-20240513-D20240513_24-DE

Conseil municipal du 13 mai 2024 Annexe n°3 à la délibération n°24-35780		public concerné	Tarif actuel	Tarif à compter Du 1 ^{er} juin 2024 :
carte d'abonnement annuel	accès au musée sans limite de visites , accès gratuit aux animations et tarif réduit pour l'accompagnant de l'abonné dans la limite de 3 personnes	tout public	abonnement Supprimé	abonnement Supprimé
entrée au musée Plein tarif	accès aux salles de l'exposition temporaire principale annuelle	tout public	14,00 €	14,00 €
	accès aux salles d'expositions permanentes et expositions temporaires non principales		gratuit	gratuit
entrée au musée Tarif réduit	accès aux salles de l'exposition temporaire principale annuelle	Public concerné sous réserve de présentation d'un justificatif : - Familles nombreuses (cartes SNCF ou livret de famille) - Cartes Alices, Savatou Isère, - Adhérent-e-s du Comité Social de la Ville de Grenoble - Sociétés des amis de Musées - Tarif Grenoble City pass, Associations et partenaires conventionnés - Abonné-e-s SEMITAG (sur présentation reçu abonnement en cours de validité) - Grenoblois-es sur présentation j'un justificatif de domicile de moins de 3 mois	7,00 €	7,00 €
	accès aux salles d'expositions permanentes et expositions temporaires non principales		gratuit	gratuit
Entrée gratuite au musée	accès aux salles de l'exposition temporaire principale annuelle	Public concerné sous réserve de présentation d'un justificatif : - Jeunes de moins de 26 ans - Demandeurs.euses d'emplois - Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse...) - Personnes en situation de handicap ou d'invalidité et 1 accompagnant - Anciens combattants - Demandeurs d'asile - Groupes scolaires accompagnés par les enseignants - Titulaires de la carte ICOM Conseil International des Musées/ AICA (Association Internationale des Critiques d'Art) / Presse / COMEX - Adhérents de la Société des Amis du Musée de Grenoble (SAMG) - Artistes sur présentation de la carte de la Maison des artistes (Paris ou Régions) - Partenaires autorisés par convention avec la Ville de Grenoble	gratuit	gratuit
	accès aux salles d'expositions permanentes et expositions temporaires non principales		Pour tous, le 1er dimanche de chaque mois et les événements locaux ou nationaux : Musée en fête, Nuit des musées, Nocturne des étudiants, Journées Européennes du Patrimoine, Journées d'Art Contemporain, Printemps du Livre au sein du musée	gratuit
animations	Animations hors temps scolaires (ateliers du mercredi , visites famille et animations vacances scolaires)	enfants de 2 à 11 ans	Tarif selon quotient familial: De 0 à 400: 0€ De 401 à 1400: 5€ Plus de 1400: 10€	Tarif selon quotient familial: De 0 à 400: 0€ De 401 à 1400: 5€ Plus de 1400: 10€
	Animations hors temps scolaires : Visites adolescents (freestyle, ...)	adolescents de 12 à 17 ans	Tarif selon quotient familial: De 0 à 400: 0€ De 401 à 1400: 5€ Plus de 1400: 10€	Tarif selon quotient familial: De 0 à 400: 0€ De 401 à 1400: 5€ Plus de 1400: 10€
Audioguide	Collection permanente Disponible en français, anglais, italien	tout public	2,00 €	2,00 €
Visites guidées individuelles	visites guidées	tout public	5,00 €	5,00 €
visites guidées (1h30) pour groupe de 20 personnes maximum dans les collections permanentes	médiation culturelle en groupe jusqu'à 20 personnes	groupe adultes	150,00 €	150,00 €
		groupes personnes handicapées , étudiants, équipements sociaux, crèches hors CCAS de Grenoble	25,00 €	25,00 €
		équipements du CCAS et maisons des habitants de Grenoble Groupes encadrés par un service public de la ville ou du CCAS de Grenoble	gratuit	gratuit
visites guidées (1h30) pour groupe de 20 personnes maximum dans toutes les expositions temporaires	médiation culturelle en groupe jusqu'à 20 personnes	groupe adultes	225,00 €	225,00 €
		groupes personnes handicapées , étudiants, équipements sociaux, crèches hors CCAS de Grenoble	75,00 €	75,00 €
		équipements du CCAS et maisons des habitants de Grenoble Groupes encadrés par un service public de la ville ou du CCAS de Grenoble	gratuit	gratuit
supplément pour visites en groupe en dehors des heures d'ouverture	médiation culturelle en groupe jusqu'à 20 personnes	groupe adultes	Supplément +45 €	Supplément +45 €
Visites et ateliers des groupes scolaires	Visites: médiation culturelle en groupe	groupes scolaires hors Isère	48,00 €	48,00 €
	Ateliers: médiation culturelle en groupe	groupes scolaires hors Isère	67,00 €	67,00 €
Visites et ateliers des groupes scolaires	Visites: médiation culturelle en groupe	groupes scolaires De l' Isère	gratuit	gratuit
	Ateliers: médiation culturelle en groupe	groupes scolaires De l' Isère	gratuit	gratuit
Photothèque	fourniture d'images numériques haute définition	tout public	50€ par image demandée, le tarif correspond aux frais de préparation et d'envoi des documents	50€ par image demandée, le tarif correspond aux frais de préparation et d'envoi des documents
Entrée pour groupe de 10 à 20 personnes (maxi) uniquement sur réservation et bon de confirmation obligatoire	accès aux salles des expositions temporaires	tout public	suppression du tarif	Si conférencier extérieur : chaque participant doit s'acquitter du droit d'entrée en vigueur au moment de la visite.
	accès aux salles d'expositions permanentes		gratuit avec réservation obligatoire auprès du service des publics	gratuit avec réservation obligatoire auprès du service des publics

Le billet d'entrée pour l'exposition temporaire peut être nominatif : il permet ainsi de ré-accéder gratuitement à l'exposition temporaire principale sur présentation d'un justificatif d'identité

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2024**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	25 janv. 24	31 déc. 26	27 200 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	17 800 €	10 424 €	5 288 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	18 janv. 24	31 déc. 26	30 000 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	11 900 €	0 €	4 807 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Association LA BAJA	6 févr. 23	31 déc. 27	10 250 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	4 200 €	0 €	5 300 €
		délibération n° 30607 du 12 décembre 2022						
2 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	25 janv. 24	31 déc. 26	10 000 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	4 000 €	1 160 €	6 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	15 janv. 24	31 déc. 26	67 950 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Aide complémentaire Soutien haut niveau (5 athlètes)	39 300 €	0 €	10 095 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						3 400 €
								3 425 €
2 avenant financier	Club d'Esclime Parmentier	25 janv. 24	31 déc. 26	24 900 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Soutien haut niveau (1 athlète)	9 600 €	1 374 €	10 576 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						685 €
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16 janv. 24	31 déc. 26	70 400 €	Soutien haut niveau (1 athlète)	39 200 €	0 €	685 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA	23 janv. 24	31 déc. 26	27 200 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	15 400 €	10 665 €	9 600 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						121,11 €
2 avenant financier	Grenoble Alp'38	22 janv. 24	31 déc. 26	36 000 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	30 100 €	0 €	4 807 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	22 janv. 24	31 déc. 26	61 030 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Aide complémentaire	24 400 €	1 198 €	9 134 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						25 000 €
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	22 janv. 24	31 déc. 26	44 100 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Aide complémentaire	27 500 €	1 399 €	3 846 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						5 600 €
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	30 janv. 24	31 déc. 26	98 650 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Soutien haut niveau (1 athlète)	97 850 €	0 €	5 288 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						685 €
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	15 janv. 24	31 déc. 26	82 000 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Aide complémentaire Soutien haut niveau (1 athlète)	34 100 €	0 €	8 653 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						35 300 €
								685 €
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C.)	15 janv. 24	31 déc. 26	133 145 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Aide complémentaire Soutien haut niveau (1 athlète)	77 300 €	8 800 €	12 018 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						37 000 €
								685 €
2 avenant financier	GUC Athlétisme	18 janv. 24	31 déc. 26	37 550 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	21 900 €	7 299 €	5 288 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	16 janv. 24	31 déc. 26	52 500 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	34 300 €	676 €	9 614 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Les Centaures Football Américain	16 janv. 24	31 déc. 26	17 820 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Soutien haut niveau (1 athlète)	8 000 €	3 525 €	5 769 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						685 €
2 avenant financier	Mistral Football Club	29 janv. 24	31 déc. 26	44 900 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	35 400 €	11 028 €	10 576 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	30 janv. 24	31 déc. 26	29 499 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club"	8 100 €	917 €	5 769 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	16 janv. 24	31 déc. 26	12 480 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Aide complémentaire aux charges de fonctionnement	6 500 €	7 000 €	5 288 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						2 809,51 €
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	13 janv. 24	31 déc. 26	16 080 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Aide complémentaire	9 300 €	7 136 €	2 884 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						400 €
2 avenant financier	Yeti's Grenoble Roller Hockey	18 janv. 24	31 déc. 26	5 400 €	Fonctionnement 2024 - volet "projet de club" Soutien haut niveau (9 athlètes)	4 000 €	3 344 €	4 000 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						6 165 €
Total								267 930,62 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE	TITRE DE L'ACTION	FONCTIONNEMENT / PROJET	Avantages en nature 2024 (estimation)	Montant total des subventions attribuées en 2023	Avantages en nature 2023
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES						
SECTEUR 1						
MJC PARMENTIER	29 838,05 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	91 068,86 €	376 307,00 €	91 068,86 €
Total	29 838,05 €					
Association du Centre Social Chorrier Beriat	16 100,91 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	59 002,44 €	235 504,00 €	59 002,44 €
Total	16 100,91 €					
SECTEUR 2						
MJC ALLOBROGES	47 220,14 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	193 526,84 €	315 295,00 €	193 526,84 €
Total	47 220,14 €					
MPT SAINT LAURENT	9 642,08 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	42 026,50 €	245 579,44 €	44 026,50 €
Total	9 642,08 €					
MJC MUTUALITE	10 702,65 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	57 381,10 €	171 713,00 €	57 381,10 €
Total	10 702,65 €					
CLEF	23 877,39 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	48 564,69 €	271 762,00 €	48 564,69 €
Total	23 877,39 €					
SECTEUR 3						
MJC ANATOLE France	28 746,60 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	107 249,94 €	315 478,00 €	107 249,94 €
Total	28 746,60 €					
MJC EAUX CLAIRES	33 748,04 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	108 949,46 €	322 607,00 €	108 949,46 €
Total	33 748,04 €					
ME BACHELARD	16 299,82 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	95 835,91 €	254 697,00 €	95 835,91 €
Total	16 299,82 €					
SECTEUR 4						
MJC LUCIE AUBRAC	29 071,26 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	162 910,51 €	500 906,00 €	162 910,51 €
Total	29 071,26 €					
SECTEUR 5						
ME TEISSEIRE	6 899,13 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	70 298,58 €	279 921,87 €	70 298,58 €
Total	6 899,13 €					
LA BAJA	26 884,00 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	97 084,90 €	428 916,00 €	97 084,90 €
Total	26 884,00 €					
ABBAYE	22 322,16 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	64 868,40 €	280 320,00 €	64 868,40 €
Total	22 322,16 €					

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le



ID : 038-213801855-20240513-D20240513_36-DE

ENFANTINE	2 914,97 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	11 875,58 €		
Total	2 914,97 €					
SECTEUR 6						
ME PREMOL	10 951,88 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	55 996,38 €		
Total	10 951,88 €					
MJC PREMOL	25 929,72 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	229 054,98 €		
Total	25 929,72 €					
ACL	34 566,55 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	57 062,24 €		
Total	34 566,55 €					
AUTRES ASSOCIATIONS EDUCATION						
TEAM GALAPIAT	15 940,13 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	77 907,26 €		
Total	15 940,13 €					
ADAJE	13 337,58 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	30 983,94 €		
Total	13 337,58 €					
MAISON DES JEUX	19 622,95 €	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement			
Total	19 622,95 €					

Conseil Municipal du 13 mai 2024

Annexe n°1 à la délibération n°38-35746

ANNEXE 1

Tarifs de la pause méridienne

année scolaire 2024-25

Le coût moyen de la prestation par enfant et par séance est de 13,90€.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 30% du montant facturé aux familles éligibles.

Les tarifs sont unitaires par séance, ils sont facturés sur la base des réservations déduction faites des absences justifiées par période (nombre de séances x tarifs unitaires). Il y a 5 périodes dans l'année (entre chaque période de vacances).

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies. Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Les tarifs des familles sont déterminés selon un taux d'effort appliquée aux **ressources mobilisables par part** (ou RMPP) de chaque ménage.

Ces ressources mobilisables sont calculées après déduction du QF CNAF d'un reste pour vivre journalier selon la formule suivante :

$$\text{RMPP} = \text{QF CNAF} - 251,76 \text{ € (soit } 8,39\text{€/jour/part)}$$

Le taux d'effort est déterminé par **le tarif pivot** demandé aux usagers au **RMPP de référence** avec :

- Le RMPP de référence est établi en 2024 pour un couple avec 2 enfants et gagnant 4 SMIC soit à 1613,24 € (pour un QF CNAF de 1865 €).
- Le tarif pivot est établi à 80% du tarif maximum.

Pour l'accueil du soir de résidents Grenoblois :

- **Le tarif maximum est fixé à 8,57 €/jour**
- **Le tarif pivot est fixé à 6,86 €** (80% de 8,57€)
- soit un taux d'effort de 0,42500% (fixé à 5 chiffres après la virgule en %) ;

Le RMPP minimum a été fixé à 173,24 € ce qui correspond à un QF théorique du RSA en 2024 (425€ pour un couple avec 2 enfants – 251,76 €).

Le tarif minimum découle de l'application du taux d'effort au RMPP minimum, soit 0,75 €.

Entre le RMPP minimum et les RMPP de référence les tarifs sont déterminés par la formule :

$$\text{Tarif} = \text{taux d'effort} \times \text{RMPP du ménage.}$$

Entre le RMPP de référence et jusqu'au RMPP maximum, les tarifs progressent linéairement du tarif pivot au tarif maximum.

Le RMPP maximum est établi à 2748,24 € (QF CAF de 3000 € - 251,76 €).

Les formules sont précisées ci-après.

Pour les usagers ne résidant pas sur Grenoble, les tarifs sont majorés de 20% par rapport au tarif résident.

Pour les usagers bénéficiant d'un projet d'accueil personnalisé et qui amènent leur repas, leur tarif est diminué de 50%.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : Applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie. –
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche

TARIF B : Applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C : Applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, pour lesquels un protocole d'accueil individualisé (PAI) a été signé.

TARIF D : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance = 50 % du tarif maximum grenoblois

TARIF E : Applicable aux enseignants, stagiaires ou intervenants extérieurs travaillant dans l'école rattachée au restaurant scolaire.

TARIF F : Applicable aux parents d'élèves délégués de l'école rattachée au restaurant scolaire.
Maximum de 6 repas par année scolaire

TARIF G : Applicable aux intervenants municipaux des services de santé scolaire, sports, éducation musicale...

TARIFS APPLICABLES

Quotient CAF				
	Inférieur ou égal à 425	De 426 à 1865	De 1866 à 3000	Supérieur à 3000
Tarif A	0,75 €	De 0,75 € à 6,86 € Tarif = 0,42500% x (QF-251,76)	De 6,86 € à 8,57 € Tarif = 4,42€ + 0,15102% x (QF-251,76)	8,57 €
Tarif B	0,90 €	De 0,90 € à 8,23 €	De 8,23 € à 10,28 €	10,28 €
Tarif C - Grenoblois	0,38 €	De 0,38 € à 3,43 €	De 3,43€ à 4,29 €	4,29 €
Tarif C – Extérieurs	0,45 €	De 0,45 € à 4,12 €	De 4,12 € à 5,14 €	5,14 €
Tarif F	Tarif applicable à leurs enfants maximum 6 repas/an			
Tarifs uniques				
Tarif D	4,29 €			
Tarif E	7,32 €			
Tarif F	4,21 €			

Exemple de prix et d'évolution pour les résidents au tarif A

TARIF A – Exemples de prix			
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	écart
425 et moins	0,75 €	0,75 €	0,00
500	1,09 €	1,06 €	-0,03
750	2,13 €	2,12 €	-0,01
1000	3,18 €	3,18 €	0,00
1250	4,22 €	4,24 €	0,02
1500	5,27 €	5,31 €	0,04
1750	6,31 €	6,37 €	0,06
2000	6,80 €	7,06 €	0,26
2250	7,15 €	7,44 €	0,29
2500	7,49 €	7,82 €	0,33
2750	7,83 €	8,19 €	0,36
3000	8,17 €	8,57 €	0,40
3001 et plus	8,17 €	8,57 €	0,40

Conseil Municipal du 13 mai 2024

Annexe n°2 à la délibération n°38-35746

ANNEXE 2

Tarifs des accueils périscolaires du matin, du soir et du mercredi midi année scolaire 2024-25

Le coût moyen de la prestation par enfant et par séance est de :

- 7,60€ le soir
- 4,00 € le matin et le mercredi midi

Les tarifs sont unitaires par séance, ils sont facturés sur la base des réservations déduction faite des absences justifiées par période (nombre de séances x tarifs unitaires). Il y a 5 périodes dans l'année (entre chaque période de vacances).

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies. Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Les tarifs des familles sont déterminés selon un taux d'effort appliquée aux **ressources mobilisables par part** (ou RMPP) de chaque ménage.

Ces ressources mobilisables sont calculées après déduction du QF CNAF d'un reste pour vivre journalier selon la formule suivante :

$$\text{RMPP} = \text{QF CNAF} - 251,76 \text{ € (soit } 8,39\text{€/jour/part)}$$

Le taux d'effort est déterminé par **le tarif pivot** demandé aux usagers au **RMPP de référence** avec :

- Le RMPP de référence est établi en 2024 pour un couple avec 2 enfants et gagnant 4 SMIC soit à 1613,24 € (pour un QF CNAF de 1865 €).
- Le tarif pivot est établi à 80% du tarif maximum.

Pour l'accueil du soir de résidents Grenoblois :

- **Le tarif maximum est fixé à 2,10 €/soir**
- **Le tarif pivot est fixé à 1,68 € (80% de 2,10€)**
- soit un taux d'effort de 0,10404% (fixé à 5 chiffres après la virgule en %) ;

Le RMPP minimum a été fixé à 173,24 € ce qui correspond à un QF théorique du RSA en 2024 (425€ pour un couple avec 2 enfants – 251,76 €).

Le tarif minimum découle de l'application du taux d'effort au RMPP minimum, soit 0,18 €.

Entre le RMPP minimum et les RMPP de référence les tarifs sont déterminés par la formule :

$$\text{Tarif} = \text{taux d'effort} \times \text{RMPP du ménage.}$$

Entre le RMPP de référence et jusqu'au RMPP maximum, les tarifs progressent linéairement du tarif pivot au tarif maximum.

Le RMPP maximum est établi à 2748,24 € (QF CAF de 3000 € - 251,76 €).

Les formules sont précisées ci-après.

Pour l'accueil du matin et du mercredi midi, les tarifs sont fixés à 50% du tarif du soir.

Pour les usagers ne résidant pas sur Grenoble, les tarifs sont majorés de 20% par rapport au tarif résident.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : Applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie. –
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche

TARIF B : Applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance correspondant à 50 % du tarif A maximum



TARIFS APPLICABLES

Quotient CAF				
	Inférieur ou égal à 425	De 426 à 1865	De 1866 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
Tarif d'une séance d'accueil du soir				
Tarif A Résident Grenoblois ou assimilé	0,18€	de 0,18€ à 1,68€ Tarif = 0,03697% x (QF-251,76)	de 1,68 € à 2,10 € Tarif = 1,08€ + 0,03697% x (QF-251,76)	2,10 €
Tarif B Extérieurs = Tarif A +20%	0,22 €	de 0,22 € à 2,02 €	De 2,02 € à 2,40 €	2,52 €
Tarif C Aide sociale à l'enfance (50% du tarif max)	1,05 €			
Tarif d'une séance du matin ou du mercredi midi (50% du soir)				
Tarif A Résident Grenoblois ou assimilé – 50% du soir	0,09€	De 0,09 € à 0,84 €	de 0,84 € à 1,05 €	1,05 €
Tarif B Extérieurs = Tarif A +20%	0,11 €	de 0,11 € à 1,01 €	De 1,01 € à 1,26 €	1,26 €
Tarif C Aide sociale à l'enfance (50% du tarif max)	0,52 €			

Exemple de prix et d'évolution pour les résidents au tarif A

TARIF A – Exemples de prix						
QUOTIENT FAMILIAL	Soir			Matin – mercredi midi		
	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	écart	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	écart
425 et moins	0,18 €	0,18 €	0,00	0,09 €	0,09 €	0,00
500	0,27 €	0,26 €	-0,01	0,14 €	0,13 €	-0,01
750	0,52 €	0,52 €	0,00	0,26 €	0,26 €	0,00
1000	0,78 €	0,78 €	0,00	0,39 €	0,39 €	0,00
1250	1,03 €	1,04 €	0,01	0,52 €	0,52 €	0,01
1500	1,29 €	1,30 €	0,01	0,65 €	0,65 €	0,01
1750	1,54 €	1,56 €	0,02	0,77 €	0,78 €	0,01
2000	1,67 €	1,73 €	0,06	0,84 €	0,87 €	0,03
2250	1,75 €	1,82 €	0,07	0,88 €	0,91 €	0,04
2500	1,83 €	1,91 €	0,08	0,92 €	0,96 €	0,04
2750	1,92 €	2,01 €	0,09	0,96 €	1,01 €	0,04
3000	2,00 €	2,10 €	0,10	1,00 €	1,05 €	0,05
3001 et plus	2,00 €	2,10 €	0,10	1,00 €	1,05 €	0,05

Conseil Municipal du 13 mai 2024

Annexe n°3 à la délibération n°38-35746

ANNEXE 3

Tarifs des classes de découvertes

année scolaire 2024-25

Le tarif des classes de découvertes comprend les frais de transports de l'école au lieu de séjour, les animations pédagogiques, l'entretien des locaux, la fourniture d'un repas.

Compte tenu de cet ensemble de frais, aucune déduction sur le tarif ne sera appliqué en cas d'annulation de la restauration.

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies. Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Les tarifs des familles sont déterminés selon un taux d'effort appliquée aux **ressources mobilisables par part** (ou RMPP) de chaque ménage.

Ces ressources mobilisables sont calculées après déduction du QF CNAF d'un reste pour vivre journalier selon la formule suivante :

$$\text{RMPP} = \text{QF CNAF} - 251,76 \text{ € (soit } 8,39\text{€/jour/part)}$$

Le taux d'effort est déterminé par **le tarif pivot** demandé aux usagers au **RMPP de référence** avec :

- Le RMPP de référence est établi en 2024 pour un couple avec 2 enfants et gagnant 4 SMIC soit à 1613,24 € (pour un QF CNAF de 1865 €).
- Le tarif pivot est établi à 80% du tarif maximum.

Pour les classes de découvertes de résidents Grenoblois :

	Séjour sans nuitée	Séjour avec nuitée
Le tarif maximum est fixé à	11,43 €	23,04 €
Le tarif pivot est fixé à	9,15 €	18,43 €
Soit un taux d'effort en % de	0,56701%	1,14235%

Le RMPP minimum a été fixé à 173,24 € ce qui correspond à un QF théorique du RSA en 2024 (425€ pour un couple avec 2 enfants – 251,76 €).

Le tarif minimum découle de l'application du taux d'effort au RMPP minimum, soit 1,00 € pour un tarif sans nuitée et 2,01 € pour un séjour avec nuitée.

Entre le RMPP minimum et les RMPP de référence les tarifs sont déterminés par la formule :

$$\text{Tarif} = \text{taux d'effort} \times \text{RMPP du ménage.}$$

Entre le RMPP de référence et jusqu'au RMPP maximum, les tarifs progressent linéairement du tarif pivot au tarif maximum.

Le RMPP maximum est établi à 2748,24 € (QF CAF de 3000 € - 251,76 €).

Les formules sont précisées ci-après.

Pour les usagers ne résidant pas sur Grenoble, les tarifs sont majorés de 20% par rapport au tarif résident.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : Applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie. –
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche

TARIF B : Applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance = 50 % du tarif maximum grenoblois

TARIFS APPLICABLES

Quotient CAF				
	Inférieur ou égal à 425	De 426 à 1865	De 1866 à 3000	Supérieur à 3000
SEJOURS SANS NUITEES				
Tarif A	1,00 €	De 1,00 € à 9,15 € Tarif = 0,56701% x (QF-251,76)	De 9,15 € à 11,43 € Tarif = 5,90€ + 0,20148% x (QF-251,76)	11,43 €
Tarif B	1,20 €	De 0,90 € à 10,98 €	De 10,98 € à 10,28 €	13,72 €
Tarif C	5,72 €			
SEJOURS AVEC NUITEES				
Tarif A	2,01 €	De 2,01 € à 18,43 € Tarif = 1,14235% x (QF-251,76)	De 18,43 € à 23,04 € Tarif = 11,88€ + 0,40592% x (QF-251,76)	23,04 €
Tarif B	2,41 €	De 0,90 € à 22,12 €	De 22,12 € à 27,64 €	27,64 €
Tarif C	11,52 €			

Exemple de prix et d'évolution pour les résidents au tarif A

TARIF A – Exemples de prix						
QUOTIENT FAMILIAL	SEJOUR SANS NUITEES			SEJOUR AVEC NUITEES		
	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	écart	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	écart
428 et moins	1,00 €	1,00 €	0,00	2,01 €	2,01 €	0,00
500	1,45 €	1,41 €	-0,04	2,92 €	2,84 €	-0,08
750	2,84 €	2,83 €	-0,01	5,73 €	5,69 €	-0,04
1000	4,24 €	4,24 €	0,00	8,54 €	8,55 €	0,01
1250	5,63 €	5,66 €	0,03	11,35 €	11,40 €	0,05
1500	7,03 €	7,08 €	0,05	14,15 €	14,26 €	0,11
1750	8,42 €	8,50 €	0,08	16,96 €	17,12 €	0,16
2000	9,08 €	9,42 €	0,34	18,29 €	18,98 €	0,69
2250	9,53 €	9,92 €	0,39	19,21 €	19,99 €	0,78
2500	9,99 €	10,43 €	0,44	20,12 €	21,01 €	0,89
2750	10,44 €	10,93 €	0,49	21,04 €	22,02 €	0,98
3000	10,90 €	11,43 €	0,53	21,96 €	23,04 €	1,08
3001 et plus	10,90 €	11,43 €	0,53	21,96 €	23,04 €	1,08

Annexe 1 – tarification financière appliquée à compter du 1er juin 2024 aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan

Cette tarification répond à différents critères :

- tarification progressive, en fonction du quotient familial, sur la base de deux tranches ;

Le mode de calcul du quotient familial appliqué est celui qui est détaillé au sein du Règlement Intérieur de l'Action Sociale (RIAS) de l'année en cours de la Caisse d'Allocations Familiales.

Afin de favoriser l'accès de ces séjours aux personnes en situation de handicap, celles-ci se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche de quotient familial inférieur à 650. Elles devront pour cela fournir un justificatif de reconnaissance officielle de leur handicap.

La tarification se déclinera comme suit :

Tarification pour quatre nuitées			
Tranche de QF	Tarif du séjour adulte (≥ 18 ans *)	Tarif du séjour enfant ≥ 3ans *	Tarif du séjour enfant -3 ans *
0-650 + personnes en situation de handicap**	71€	36€	20€
+ de 651	82€	46€	31€

*Au moment de l'inscription au séjour

**sous réserves d'un justificatif

Tarif pour une chambre individuelle : les usagers souhaitant réserver une chambre individuelle devront payer un supplément de 12.15€ par nuit.

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne refusant de communiquer les pièces-justificatives permettant de vérifier la tranche de quotient familial à appliquer.

Toute inscription au séjour vaut facturation (sauf cas précisés ci-dessous dans les conditions d'annulation et de remboursement).

S'agissant des pièces justificatives, il convient de préciser les documents demandés.

Pour la facturation du séjour, l'utilisateur devra obligatoirement fournir :

- une photocopie d'une pièce d'identité officielle,
- une attestation récente de la CAF ou, à défaut, un avis d'imposition (notamment pour les personnes qui ne sont pas allocataires CAF) qui permettra de calculer le quotient familial de l'utilisateur et attester de son adresse de facturation.

Si l'utilisateur ne dispose pas d'attestation CAF, ni d'avis d'imposition, il sera nécessaire de transmettre :

- pour justifier du non revenu :
 - une attestation de non ressource rédigée par une assistante sociale ou une association ou un travailleur social.
- pour justifier du domicile :
 - une attestation d'hébergement (par exemple : domicilié chez une Association) rédigée par une assistante sociale ou une association ou un travailleur social,
 - ou une attestation de boîte postale (par exemple : contrat de mise à disposition au CCAS),
 - ou une facture de moins de trois mois d'un prestataire d'énergie ou d'un opérateur internet et téléphonie.

Si besoin, les usagers concernés devront fournir un document attestant de la situation de handicap :

- carte d'invalidité,
- ou attestation RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé),
- ou attestation MDA (maison départementale de l'autonomie),
- ou l'attestation de versement de prestation handicap CAF.

Enfin, il convient également de préciser les conditions d'annulation et de remboursement des séjours collectifs à Massacan.

Les usagers seront remboursés intégralement dans les cas suivants :

- annulation ou modification du séjour à l'initiative de la Maison des Habitants ;
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, jusqu'à 15 jours avant le séjour, sans justificatif ;
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, moins de 15 jours avant le séjour, sur production d'un justificatif et pour les motifs suivants : accidents liés aux personnes ou aux biens, problèmes de santé, naissance, décès, convocations administratives, obligations professionnelles ;

En cas d'erreur de tarification appliquée, un remboursement partiel sera effectué (remboursement de la part payée en trop par l'utilisateur).

Le remboursement sera effectué par virement administratif, au vu d'un état signé par l'ordonnateur indiquant les références des bénéficiaires et le motif. Un justificatif et un relevé d'identité bancaire devront être produits à l'appui de la demande de remboursement.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20240513-D20240513_83-DE



Conseil municipal du 15 mai 2024

Annexe 1 à la délibération n°35769

En cas d'erreur de facturation en faveur de l'utilisateur, la part non payée, si elle est supérieure ou égale à 15 euros, sera réclamée à ce dernier par l'émission d'une facture complémentaire.

SEANCE DU 13 MAI 2024

85-(30166). ACTION SOCIALE: Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les Associations Collectif des Usagers de la Bifurk, la MJC Abbaye, la Maison de l'enfance Prémol et la Regie de Quartier Villeuneuve et Village Olympique au titre du droit commun

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK	Bifurkations 10eme édition	2 000,00 €
MJC ABBAYE	ASL 2024	14 000,00 €
MJC ABBAYE	Animation de quartier 2024	2 200,00 €
ME PREMOL	Carnaval 2024	800,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	Accès au droit de la non-discrimination des personnes éloignées du droit et celles qui sont nouvellement arrivées sur le territoire	2 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	Urban Cross 2024	2 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	Fête de Quartier 2024	2 000,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 29 avril 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Nicolas KADA

Publiée le : 16 mai 2024

SEANCE DU 13 MAI 2024

94-(35610). PREVENTION SECURITE_: Tarification d'enlèvement des véhicules mis en fourrière, d'opérations préalables, des frais de garde et des frais d'expertises

Madame Maud TAVEL expose,

Mesdames, Messieurs,

NOUVEAUX TARIFS APPLIQUABLES :

La publication du décret du 20 février 2024 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière permet la réévaluation des tarifs des frais de mises en fourrière, d'opération préalable, de mise en fourrière, des frais de garde et des frais d'expertise.

Les nouveaux tarifs sont fixés suivant le barème suivant :

I - FRAIS DE MISE EN FOURRIÈRE :

a) véhicules poids lourds (PTAC 44t \geq PTAC > 19t) : **274,40€**
(PTAC 19t \geq PTAC > 7,5t) : **213,40€**
(PTAC 7,5t \geq PTAC > 3,5t) : **122€**

-opération préalable poids lourds tous tonnages : **22,90€**

b) voitures particulières :

- opération d'enlèvement : **126,00€ (+5% soit +6€)**
- opération préalable : **15,20€**

c) autres véhicules immatriculés :

- opération d'enlèvement : **45,70€**
- opération préalable : **7,60€**

d) cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception :

- opération d'enlèvement : **45,70€**
- opération préalable : **7,60€**

e) enlèvement par nécessité, enlèvements dit de sécurité : travaux d'urgence, panneaux constatés dérobés ou déplacés signalés par l'entreprise ou un particulier, véhicules brûlées, motif d'ordre public.

En conformité avec l'arrêté municipal du 02 septembre 1980 article 27, le véhicule pourra être déplacé dans la zone la plus proche ou déposé à la fourrière municipale : **0,00€**

f) véhicules signalés volés : **0,00€**

II- FRAIS DE GARDE EN FOURRIÈRE QUOTIDIENS EXIGIBLES À COMPTER DU JOUR D'ENLÈVEMENT JUSQU'À LA DATE DE RESTITUTION, D'ALIÉNATION OU DE REMISE POUR DESTRUCTION DU VÉHICULE MIS EN FOURRIÈRE, INCLUSIVEMENT :

- a) véhicules poids lourds tous tonnages : **9,20€**
- b) voitures particulières : **6,00€**
- c) autres véhicules immatriculés : **3,00€**
- d) cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur
quadricycles à moteur non soumis à réception : **3,00€**

II -FRAIS D'EXPERTISES :

- a) véhicules poids lourds : (PTAC \geq 44t PTAC > 19t) **91,50€**
- b) (PTAC \geq 19t PTAC < 7,5t) : **91,50€**
- c) (PTAC \geq 7,5t PTAC > 3,5t) : **91,50€**
- d) voitures particulières : **61,00€ (+1,67% soit +1€)**
- e) autres véhicules immatriculés : **30,50€**
- f) cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur, quadricycles à moteur non soumis à réception : **30,50€**

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 29 avril 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouvelles tarifications des frais de mise en fourrière, des frais de gardes et des frais d'expertises ;

- d'autoriser l'application de la nouvelle tarification à compter du 01 juin 2024 ;

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Maud TAVEL

Publiée le : 16 mai 2024

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale	Unité proximité et relation aux usagers	Technicien	Ingénieur
Ville Résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale	Unité proximité et relation aux usagers	Adjoint technique	Agent de maîtrise

AMENDEMENT PRESENTE

Conseil municipal de Grenoble du 13 mai 2024**Délibération 9-35521. AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions – Conventions et avenants financiers relatifs à l'exercice budgétaire 2024.****Amendement déposé par le Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »****Exposé des motifs :**

D'après le relevé de décision de la Commission Émancipations du 30 avril 2024, il a été répondu à M. BOUZEGHOUB, qui s'interrogeait sur la division par deux du montant de la subvention allouée à cet opérateur, qu'il s'agit « *d'une première tranche de subvention, à l'instar de ce qui s'est fait l'année dernière* ».

Or, l'an dernier, le Théâtre Prémol s'est vu allouer une subvention de 65 000 € en un seul versement. Cet amendement vise donc à prévoir d'ores et déjà le versement de la seconde tranche de subvention annoncée en Commission, en la conditionnant à l'adoption d'un programme artistique par le Conseil d'administration de la MJC en lien avec la Ville de Grenoble.

Amendement :

Dans le gras de la délibération, ajouter (*en italique*) :

– **d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €, joints en annexes (annexes 2 à 15) avec la précision suivante concernant le Théâtre Prémol :**

« Pour 2024, le Conseil municipal du 13 mai 2024 alloue à l'opérateur une première tranche de subvention de 32 500 € au titre de la culture pour son programme d'activités. Une seconde tranche de subvention, d'un montant de 32 500 €, sera allouée au second semestre 2024 sur présentation d'un programme d'activités établi par la MJC Prémol et voté par son Conseil d'administration, après échanges avec la Ville de Grenoble. »

VOEUX

GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 mai 2024

Vœu

Contre les violences et dégradations.

Le 6 avril dernier, une manifestation organisée par le collectif *“Stop Micro”* contre ST Microelectronics et plus globalement l'écosystème de recherche/industrie grenoblois a dégradé les façades de la ville de tags appelant à la violence avec des slogans sans ambiguïté qui sont restés plusieurs jours : *“ST en feu, les ingénieurs au milieu”*, *“ST génocidaire, manager une balle dans ta tête”*...

Ces appels à la violence par des groupuscules ne sont pas isolés à Grenoble.

Le 18 février dernier, le site *“Ici Grenoble”*, boîte à outils pour activistes qui donne notamment des conseils sur les manières d'échapper à la police, s'interrogeait à propos de la rénovation de la salle du conseil municipal incendiée par des anarchistes en 2019. Je cite : *“cette réouverture prochaine est l'occasion de s'interroger : un nouvel incendie politique spectaculaire va-t-il se produire à Grenoble en 2024 ?”*.

Les activistes font ici référence avec gourmandise à la série de 15 incendies qui ont frappé Grenoble et alentours depuis 2017, de la salle du conseil aux locaux de France Bleu Isère en passant par le centre de culture scientifique et technique, deux gendarmeries ou encore les lignes électriques alimentant ST et Soitec sous le pont de Brignoud. Tous revendiqués par les mouvances libertaires d'extrême-gauche.

Toujours sur *“Ici Grenoble”*, on retrouve un appel aux dons du 38 d'Alembert. La justification de cet appel (*“nous ne voulons pas dépendre financièrement de l'agenda des forces politiques locales”*) a de quoi prêter à rire, alors que la ville de Grenoble met à disposition 800m² de locaux pendant 40 ans pour un loyer de l'ordre de 300 euros par mois...

Le 38 se définit lui-même comme *“espace d'organisation politique pour des collectifs qui luttent contre la marche en avant capitaliste et autoritaire du monde”*. Nombre de groupuscules utilisent ce lieu comme base arrière de préparation de leurs opérations. C'est le cas des *“soulèvements de la terre”*, tristement célèbres pour les violences de Sainte-Soline, du mouvement

“extinction rébellion” qui dégrade régulièrement la ville, ou encore des manifestants de *“Stop Micro”* qui y ont confectionné leurs banderoles.

C'est aussi au 38 d'Alembert qu'a été organisée la soirée de soutien aux 4 agresseurs *“antifas”*, qui ont été condamnés pour avoir tabassé gratuitement de jeunes militants de droite en pleine rue au seul motif que ces derniers ne partagent pas leurs idées.

Au nom de la *“lutte”*, les slogans sans équivoque essaient d'ailleurs sur les murs du quartier Chorier/Berriat et plus largement dans la ville : *“flics délinquants”*, *“nik le proc”*, *“pends ton patron sauve la planète”*, *“ce soir c'est KFC on va cramer du poulet”*, *“brûlez tout”* ...

Aussi, compte tenu de l'ampleur et du niveau de cette violence , le conseil municipal de Grenoble demande à Monsieur le Ministre de l'Intérieur une action spécifique à Grenoble, avec un renforcement des moyens d'enquête qui permette enfin de mettre fin aux violences et dégradations émanant de groupuscules, dont les lieux d'organisation et les liens sont clairement établis.

Conseil municipal du lundi 13 mai 2024

Voeu proposé par le groupe Nouveau Regard et présenté par Delphine Bense

Voeu adressé au président de Grenoble Alpes Métropole lui demandant de revoir les objectifs assignés à la SAS Inovaction à la hausse afin de permettre rapidement la réouverture de nombreux commerces fermés tout en assurant un rééquilibrage de l'offre commerciale.

Début mars, la FNAIM Entreprises a diffusé son étude annuelle présentant le bilan de l'année 2023 et les perspectives du marché de l'immobilier d'entreprises.

Elle constate une baisse du nombre de transactions, hors centres commerciaux, de l'ordre de 40%. Grenoble n'est pas épargnée par le phénomène. Cette situation est en lien avec un contexte économique morose pour le commerce de proximité, notamment dans nos centres-villes. Dans une autre étude, intitulée « Grenoble Alpes Métropole – Les défis d'une attractivité commerciale durable », produite par l'agence Lestoux et associés pour le compte de la métropole, le taux de vacance commerciale en date d'octobre 2022 est évalué à 7%. Cette vacance commerciale, décrite comme « maîtrisée », est également « supérieure à d'autres cœurs de métropole ». Sur les cinq dernières années, la part des enseignes au sein de l'offre commerciale du centre-ville est en baisse, montrant, toujours d'après cette étude, « de premiers signes de fragilisation notamment de la dimension shopping et alimentaire du centre-ville ».

Dans le détail, certains secteurs de la ville sont particulièrement impactés par des difficultés d'ordre structurel, liés au vieillissement du bâti dans le centre-ancien et aux abords du Cours Berriat, mais aussi au manque de dynamisme de certaines galeries commerciales telles K'Store et la Caserne de Bonne, dont les gérants ont toutefois annoncé un vaste plan d'investissement pour revitaliser cet espace.

En lien avec un niveau plus global, Grenoble subit évidemment les répercussions des difficultés éprouvées par de grandes enseignes nationales, qui entraînent la fermeture de plusieurs magasins. Citons notamment les liquidations de San Marina, Burton, GO Sport, Camaïeu ou encore Habitat, les restructurations brutales de Conforama et Minelli et en ce moment-même le démantèlement du groupe Casino dont certains magasins grenoblois, notamment le supermarché de la galerie K'Store, sont heureusement en cours de reprises par Intermarché.

Par ailleurs, le choix de développer les centres commerciaux, modèle obsolète du 20^{ème} siècle, est une erreur stratégique. L'ouverture à l'automne prochain du centre commercial Neyrpic et ses 50 000m² de surfaces contribuent indéniablement à limiter les projets d'installation en centre-ville. Sans compter l'essor du commerce en ligne qui ne cesse de gagner des parts de marché et met fortement à l'épreuve le commerce traditionnel dans sa capacité à s'adapter à de nouvelles pratiques de vente et de fidélisation de la clientèle.

Pour autant, le retour au local, aux circuits courts, aux petits commerces indépendants plus authentiques sont plébiscités et indispensables en termes de vitalité de proximité.

Renouveler l'offre commerciale afin de conserver des commerces diversifiés et de qualité, passe notamment par la maîtrise des murs. Les outils existent pour atteindre cet objectif et la métropole est dotée depuis 2023 d'une foncière commerciale, filiale de la SEM métropolitaine Inovaction. Sa mission : réduire la vacance commerciale et redynamiser certains secteurs en rachetant les murs de commerces fermés, réalisant les travaux de rénovation et de modernisation nécessaires à l'installation de porteurs de projets.

Au-delà des quelques projets en cours, les objectifs de rachat de locaux assignés à la Foncière commerciale ne semblent pas être à la hauteur des enjeux de redynamisation et de diversification de l'offre commerciale du centre-ville de Grenoble.

Le conseil municipal de Grenoble soutient la démarche de la Métropole de faire de la lutte de la vacance commerciale une priorité métropolitaine. Pour ce faire, la Métropole mobilise la foncière commerciale, accompagne les propriétaires afin d'éviter la spéculation à maintenir fermés leurs locaux commerciaux.

Le conseil municipal de Grenoble s'engage aux côtés de la Métropole à entamer une réflexion collective pour un renforcement des outils mobilisables par la Métropole pour lutter contre la vacance (comme le droit de préemption commerciale) et s'engage à participer à la réflexion nationale menée avec le Président de la Métropole et France Urbaine sur l'encadrement des loyers commerciaux.

Le conseil municipal de la ville de Grenoble demande donc au président de Grenoble Alpes Métropole de revoir les objectifs assignés à la SAS Inovaction à la hausse afin de permettre rapidement la réouverture de nombreux commerces fermés tout en incitant à un rééquilibrage de l'offre commerciale.

Voeu du groupe des élu-es Grenoble en Commun pour l'organisation de la COP 29 dans un territoire respectant les droits humains et un engagement international en faveur de la libération des prisonnières et prisonniers politique en Azerbaïdjan

Conseil municipal de la Ville de Grenoble

13 mai 2024

En septembre 2023, l'Azerbaïdjan déclenchait de manière unilatérale un conflit armé contre la région du Haut-Karabagh. Ce conflit éclair a conduit à la fuite vers l'Arménie de la quasi totalité des 120 000 personnes vivant dans la région. Il s'inscrit sur le temps long : l'Azerbaïdjan et l'Arménie s'étant déjà affrontés à deux reprises, de 1988 à 1994, puis en 2020, sur ce territoire.

C'est dans ce contexte que, suite à une série d'actions unilatérales dommageables pour la relation entre la France et l'Azerbaïdjan, Paris rappelait le 16 avril 2024 son ambassadrice à Bakou pour consultation. Dans son communiqué, le quai d'Orsay rappelait son soutien « *à la normalisation des relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, dans le respect du droit international et de l'intégrité territoriale des deux pays* ». Il rappelait par ailleurs que « *cette normalisation bénéficiera aux deux pays et à l'ensemble de la région* ».

Grenoble, terre d'accueil de la diaspora arménienne est engagée dans la région à travers son jumelage avec Sevan, elle-même terre d'accueil d'une partie des réfugié-es du Haut-Karabagh. A ce titre, à travers nos relations institutionnelles et un soutien financier notamment dans le secteur de la santé, l'action de Grenoble a un impact direct sur l'accueil de cette population réfugiée.

Le 11 décembre 2023, l'annonce par les participants à la COP 28 d'avaliser la candidature de l'Azerbaïdjan comme pays d'accueil de la COP 29 en novembre 2024 révèle combien la « diplomatie du caviar » est puissante. En effet, Bakou utilise toute une stratégie de lobbying, à grands coups d'invitations et de cadeaux coûteux, notamment auprès des député-es européennes et des employé-es d'organisations internationales. Une enquête du Monde, en 2017, définissait ce type de loobying, propre à l'Azerbaïdjan, comme un système de corruption subtil.

De ce fait, l'organisation de la COP 29 à Bakou n'est pas acceptable quand la population arménienne du Haut-Karabagh a été contrainte de quitter ses terres, sans aucune garantie pour sa sécurité ; que ses monuments culturels, religieux sont détruits ; que les noms des villes sont changés afin d'effacer toute trace de la présence arménienne au Haut-Karabagh.

Soutenir la tenue de cette COP en Azerbaïdjan équivaut à assumer le silence de l'Union Européenne et de la Présidente de la Commission, Ursula Van Der Leyen, qui dans son discours sur l'État de l'Union, n'a jamais mentionné la situation de l'Arménie, alors qu'elle a dessiné des perspectives de rapprochement avec la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine.

L'Arménie, 109 ans après le génocide, continue à subir un génocide long, dans l'indifférence internationale.

Aussi, par ce vœu, le conseil municipal de la Ville de Grenoble :

- **demande à l'ONU, organisatrice des Conférences des Parties (COP), d'agir pour permettre l'organisation de la COP 29 et des suivantes dans des territoires s'inscrivant dans le respect des droits humains, des minorités, et de la démocratie ;**
- **appelle le Gouvernement français, l'Union européenne et l'ONU à se mobiliser pour permettre la libération des prisonniers politiques en Azerbaïdjan et à trouver une solution de paix durable dans la région ;**
- **appelle l'Union Européenne, ses député-es et sa Présidence à mobiliser des crédits spécifiques, comme elle le fait pour l'Ukraine, pour aider au développement de l'Arménie, à sa protection et à son rapprochement effectif avec l'Union Européenne ;**
- demande au Gouvernement d'augmenter les sommes allouées aux collectivités locales en destination des coopérations décentralisées notamment avec l'Arménie**

Conseil municipal de Grenoble du 13 mai 2024

Voeu déposé par le Groupe “Nouvel Air, Socialistes et Apparentés” adressé à Mme Laure de la RAUDIERE, Présidente de l’ARCEP, et à M. Louis LAUGIER, Préfet de l’Isère, relatif au maintien d’un service public postal universel de qualité et de proximité dans tous les quartiers de Grenoble

Depuis l’entrée en application de la loi du 9 février 2010, le Groupe La Poste a abandonné son statut d’entreprise publique pour celui de société anonyme à capitaux publics, dans laquelle l’État détient 34 % des parts. Dans ce cadre, elle est investie de quatre missions de service public : le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, l’accessibilité bancaire et la contribution à l’aménagement du territoire.

La bonne réalisation des missions qui lui ont été confiées par le législateur repose sur un maillage fin du territoire en bureaux de poste, ainsi que sur l’engagement du personnel du Groupe. L’implantation de La Poste dans nos territoires en fait ainsi un acteur de lien social incontournable, pour ne pas dire indispensable, surtout dans un contexte de renforcement des difficultés d’accès aux services publics nationaux dans nos quartiers.

Toutefois, le Groupe a indiqué sa volonté de diminuer le nombre de bureaux de poste au niveau national, et ce alors même que le contrat postal territorial ne prend absolument pas en compte la densité des populations, mais uniquement la distance géographique qui est la même en territoire rural et en milieu urbain.

C’est ce qui explique que, ces dernières années, notre commune a vu ses bureaux de poste réduire drastiquement leurs horaires d’ouverture, voire être tout bonnement fermés. Le Groupe La Poste, s’il a récemment confirmé le maintien du bureau Jean-Perrot suite à la mobilisation des riverains, de l’UHQM et des élus, a annoncé la fermeture des bureaux Bajatière, Stalingrad et Alsace-Lorraine, et ce dès le 15 juin prochain.

Ces décisions sont jugées incompréhensible, tant par les syndicats du Groupe que par les usagers, riverains, commerçants exerçant à proximité de ces bureaux et le collectif « J’aime ma Poste ». Si ces fermetures venaient à être confirmées, elles marqueraient un nouveau recul de la présence postale dans notre ville et l’éloignement d’un service public important dans la vie quotidienne des Grenobloises et des Grenoblois. Qui plus est, le remplacement de bureaux de Poste par le développement des points relais commerçants ne répond pas de la même façon aux besoins des usagers et crée une grande confusion entre services publics et activités commerciales.

Aussi, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble demande à Mme Laure de la RAUDIERE, Présidente de l’Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la distribution de la presse, et M. Louis LAUGIER, Préfet de l’Isère, chacun dans le cadre de leurs responsabilités, de bien vouloir tout mettre en œuvre avec le Groupe La Poste dans le but :

- de cesser toutes réductions d’horaires et fermetures de bureaux de poste, qui pénalisent tant les Grenobloises et les Grenoblois, à commencer par les plus fragiles,

- de systématiquement associer les acteurs locaux (élus, riverains, commerçants, ...) aux réflexions sur l'organisation de la présence postale sur notre ville.



Conseil Municipal du 13 mai 2024

Voeu

Engager la mise en œuvre des recommandations permettant de remédier
aux difficultés assurantielles des collectivités territoriales

adressé à

Monsieur Gabriel ATTAL, Premier Ministre

proposé par

Hosny BEN REDJEB

Conseiller municipal pour le Groupe « l'Avenir Ensemble en Confiance »

Depuis quelques années, les collectivités territoriales font face à des risques accrus, pesant notamment sur les bâtiments publics, en raison de la multiplication des événements et aléas climatiques. Plus récemment, ce constat a été renforcé par la survenance de mouvements sociaux violents qui ont généré des dégâts importants sur les biens immobiliers des collectivités.

Face à la hausse des épisodes météorologiques extrêmes et un an après les émeutes de juin 2023, les collectivités dénoncent les difficultés grandissantes qu'elles rencontrent pour s'assurer auprès des compagnies : hausse du coût des contrats et des franchises, baisse des montants indemnisés, absence de réponse aux appels d'offres, *etc.* Si les premiers constats de ces difficultés assurantielles ont été remontés par des communes, tous les niveaux de collectivités sont touchés.

Dans ce contexte, deux initiatives sont apparues :

- une mission d'information sur les difficultés assurantielles des collectivités territoriales à l'initiative de la commission des finances du Sénat
- une mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales, créée à l'automne à la demande du gouvernement et menée entre janvier et mars par le maire de Vesoul, Alain Chrétien (Horizons), et l'ex-président de Groupama Jean-Yves Dagès, Les premières préconisations connues de cette seconde mission rejoignent celles du rapport publié fin mars par la commission des finances du Sénat

La mission d'information du Sénat a dressé un état des lieux de ces difficultés et propose des solutions à même de garantir des conditions d'assurance acceptables pour toutes les collectivités et soutenables financièrement pour l'ensemble des acteurs concernés.

L'atrophie du marché de l'assurance des collectivités territoriales a été identifiée comme la principale cause des graves et multiples difficultés rencontrées par celles-ci pour s'assurer dans

des conditions satisfaisantes. Face à ce constat, la commission des finances a, comme elle en a le pouvoir, saisi l'Autorité de la concurrence. Celle-ci devra identifier et contribuer à résoudre les problèmes concurrentiels ayant abouti à un marché en situation de quasi monopole, soumettant les collectivités, privées de choix, aux décisions des assureurs.

Par ailleurs, parmi ses 15 recommandations, la mission d'information de la commission des finances souligne l'urgence d'offrir une solution aux collectivités qui d'ores et déjà ne trouvent pas d'assureur et à celles, nombreuses, qui risquent de se trouver dans cette situation au 1^{er} juillet prochain du fait d'une résiliation de leur contrat. Elle demande ainsi que le Gouvernement étende, dans les plus brefs délais, les compétences du Médiateur de l'assurance pour qu'il puisse être saisi par ces collectivités. Il serait tenu à une obligation de moyens, visant à tout mettre en œuvre pour leur trouver un assureur.

Également pour protéger davantage les collectivités, la commission des finances propose d'obliger les assureurs à respecter un délai minimal de 6 mois en cas de résiliation unilatérale et à indiquer les motifs de cette résiliation. Trop de collectivités se sont retrouvées dans une situation d'impasse, ne disposant pas du temps nécessaire au renouvellement de leur marché après une résiliation, tout en ignorant totalement les raisons pour lesquelles leur contrat était résilié.

Enfin, la commission appelle de ses vœux un dialogue renforcé entre assureurs et collectivités. Elle préconise pour cela la sécurisation des procédures de commande publique applicables à la passation des marchés d'assurance des collectivités et la mise à jour, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, d'un guide aujourd'hui obsolète permettant de conseiller les collectivités dans leurs pratiques.

LES 15 RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'INFORMATION

n° 1 : saisir l'Autorité de la concurrence sur la situation du marché de l'assurance des collectivités pour garantir son bon fonctionnement (commission des finances du Sénat puis Autorité de la concurrence).

n° 2 : mettre en place un suivi spécifique à l'assurance des collectivités et mieux utiliser les prérogatives de supervision prévues par la loi (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR).

n° 3 : mettre en place un inventaire physique exhaustif du patrimoine mobilier et immobilier des collectivités précisant l'état du bien en termes de vétusté et de respect des normes de sécurité (collectivités territoriales).

n° 4 : développer des actions de formation et de sensibilisation à la gestion des risques auprès des élus et des agents et développer la fonction de gestionnaire des risques (collectivités territoriales et assureurs).

n° 5 : établir une cartographie des risques de la collectivité (collectivités territoriales).

n° 6 : systématiser les actions et investissements de prévention des risques en sollicitant les fonds d'investissement existants et l'expertise des assureurs (collectivités territoriales).

n° 7 : clarifier et sécuriser juridiquement l'application du code de la commande publique aux marchés d'assurance des collectivités territoriales notamment par l'actualisation du guide pratique (direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers).

n° 8 : mettre en place des actions de formation et de sensibilisation au fonctionnement du marché et des contrats d'assurance (collectivités territoriales, en lien avec les assureurs).

n° 9 : développer le recours à des courtiers, conseils ou intermédiaires d'assurances qui pourront accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et l'élaboration des pièces du marché (collectivités territoriales).

n° 10 : **utiliser l'ensemble des procédures permises par le code de la commande publique** (collectivités territoriales).

n° 11 : **systématiser la pratique des franchises** dans les contrats d'assurance (assureurs et collectivités territoriales).

n° 12 : **porter la durée minimum de préavis à six mois en cas de résiliation d'un contrat par l'assureur** pour les collectivités et leurs établissements, **et obliger les assureurs à justifier les résiliations unilatérales** (Législateur).

n° 13 : **élargir les prérogatives du Médiateur de l'assurance afin d'accompagner les collectivités qui ne trouvent pas d'assureur** et préciser sa compétence en termes de litiges (Gouvernement).

n° 14 : **étendre la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques ou géologiques** (DSEC) aux dommages causés dans le cadre de violences urbaines (Gouvernement).

n° 15 : **mettre en place un dispositif d'indemnisation du risque d'émeutes** inspiré de celui qui existe pour les catastrophes naturelles (Législateur)

Le Conseil municipal de Grenoble demande à :

Monsieur Gabriel ATTAL, Premier Ministre

- **d'engager au plus tôt la mise en œuvre des recommandations émanant de la Mission d'information du Sénat et de la mission gouvernementale afin d'apporter les solutions indispensables aux difficultés assurantielles des collectivités territoriales**

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Discours introductif de M. le Maire

Conseil municipal du 13 mai 2024

Mesdames, Messieurs,

Cher-es collègues,

Bienvenue dans la nouvelle salle du conseil, bienvenue pour ce conseil municipal qui nous permet de revenir à l'hôtel de ville cinq ans après l'incendie et après cinq ans de démocratie hors les murs en ce qui concerne l'hôtel de ville. C'est l'occasion de remercier aussi la Métropole, son président, ses agents, qui nous ont accueillis dans l'urgence juste après l'incendie et pour quelques mois. C'est l'occasion aussi de remercier les agents de la ville et du CCAS, qui, dans le bâtiment Camille Claudel, ont accueillis le conseil municipal dans un format un peu spécial dans cette belle salle du 5^e étage. Et je remercie l'ensemble des agents de la ville de Grenoble qui ont permis à la démocratie locale de continuer après l'incendie. Un incendie volontaire, je le rappelle mais je crois que tout le monde l'a en tête.

Cette nouvelle salle est à la mesure de notre conception de la démocratie et de la chose publique. Elle est ouverte sur l'extérieur, elle fait écho à notre vocation de ville ouverte, dont témoignent nos bilans de capitale verte européenne, de ville fondatrice du réseau des villes en transition et nos actions de coopération internationale, qui pour mémoire, nous l'avons voté ici en juin dernier, reposent sur les transitions environnementales et sociales, sur les droits humains et sur l'hospitalité. C'est en vertu de ces choix, de ce cap politique, que nous présenterons ce soir le lien qui nous unit avec la Fédération des Associations

Arméniennes, ainsi qu'un vœu présenté par le groupe de la majorité mettant en question l'organisation de la COP 29 en Azerbaïdjan.

C'est au nom des droits humains, de l'hospitalité et de la transition que nous envisageons de nouveaux axes de coopération et des liens renforcés, notamment avec l'Ukraine, la Moldavie et la ville de Bethléem. Les droits humains constituent les fondamentaux de notre action et le cadre à la fois des jumelages et des coopérations que nous pouvons conduire.

Évidemment, nous avons toutes et tous en tête les massacres innombrables dans la bande de Gaza ainsi que la situation de celles et ceux qui sont otages depuis les attentats du 7 octobre. Le comité de jumelage, qui je le rappelle est indépendant de la ville ; ce comité de jumelage renouvelé ; a pour objectif les liens entre population civile, est lui aussi logiquement convaincu qu'en l'absence d'un cessez-le-feu et de libération des otages, toute initiative est aujourd'hui ni possible ni souhaitable. A l'heure actuelle, toutes nos voix doivent s'unir pour faire cesser la catastrophe qui est à l'œuvre à Gaza. Nous voyons les répercussions de ce conflit partout dans le monde, et ici en France également. Nous faisons à la fois face à une montée dramatique de l'antisémitisme et nous constatons, stupéfaits, l'oppression de la liberté d'expression, notamment celle de la voix de la jeunesse étudiante qui se mobilise pour dire stop aux massacres. Vous vous rappelez de cette phrase majeure d'Ytzhak Rabin : « il faut combattre le terrorisme comme s'il n'y avait pas de négociations, et négocier comme s'il n'y avait pas de terrorisme. » J'ai entendu il y a quelques semaines de cela un intellectuel juif qui reprenait cette idée de double injonction en disant ceci : « il faut lutter contre l'antisémitisme comme s'il n'y avait pas de conflit israélo-palestinien et il faut lutter contre l'occupation israélienne en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que pour les droits des

Palestiniens comme s'il n'y avait pas d'antisémitisme. ». Voilà notre voix. Cette salle symbolisant l'écoute, et l'ouverture sur l'extérieur, nous ne pouvons que réaffirmer notre volonté en tant que ville de porter des valeurs de paix, y compris auprès des territoires qui sont nos partenaires, et nous placer à l'écoute des civils qui vivent dans ces territoires.

Cette écoute qui sera symbolisée, aussi, physiquement, par des oreilles qui parachèveront l'œuvre d'art conçue par Laura Sellies ; et qui constitue ce trait d'union vers l'extérieur, et qui a été réalisée avec des enfants de Grenoble. Car notre politique culturelle est conçue pour permettre un accès à la culture dès l'enfance, en tous lieux et toutes occasions, y compris dans nos établissements municipaux et dans l'espace public – le mois de mai l'illustrera d'ailleurs avec la prochaine exposition du musée hors les murs qui aura d'ailleurs lieu à la bibliothèque l'Abbaye les Bains, et le prochain Grenoble Alpes Street Art Festival, et le mois de juin avec l'inauguration de l'Art Tendre, notre espace cultures petite enfance situé dans le quartier du Village Olympique. La lutte contre les déterminismes est aussi présente dans notre politique éducative, avec les délibérations touchant les tarifs du périscolaire, que nous avons souhaité plus solidaires ; une volonté majeure en cette période d'inflation.

Cette transparence que vous pouvez constater par vous même, ce lien fluidifié entre extérieur et intérieur, ces oreilles figurées dans la salle du conseil, symbolisent aussi la façon dont nous concevons l'hôtel de ville, la maison de toutes les habitantes et de tous les habitants. C'est un lieu d'hospitalité, un lieu d'accès aux droits, aussi. Ces valeurs, nous souhaitons les étendre aux événements portés par la ville – parmi lesquels, par exemple, une série de

conférences sur les discriminations dans le sport qui vont se tenir dans les prochaines semaines ; la première est demain. Nous souhaitons les élargir à l'espace public, que chacun.e puisse se sentir libre de le parcourir en se sentant en sécurité. Nous avons distribué les premiers macarons « Allo Angela » aux établissements nocturnes formés à l'accueil de femmes et minorités de genre victimes de violences sexistes et sexuelles. Dans quelques jours, nous célébrerons, ici aussi, la journée internationale de lutte contre les violences LGBTQIAphobes et nous sommes inquiets, devant les dérives transphobes observées dans l'opinion, observées malheureusement au Parlement, mais aussi heureux que le centre LGBTI de Grenoble puisse célébrer les cinq ans de son nouveau local et puissent proposer ce lieu ouvert au public.

Cette nouvelle salle est ouverte aussi, comme vous le voyez, sur le parc Paul Mistral, et elle est constituée de matériaux écologiques. Elle est végane, c'est notre première salle végane, c'est important de le signaler. L'accès à un environnement sain et la proximité d'un espace vert sont aussi les garants de la santé de nos concitoyennes et concitoyens, de l'hospitalité de notre territoire tout entier y compris dans le contexte de dérèglement climatique et d'atteinte à la biodiversité que nous vivons.

Cette hospitalité que symbolise cette nouvelle salle du conseil, elle s'applique aussi à la possibilité que nous souhaitons donner à chacune et à chacun de contribuer au débat public, des plus jeunes aux plus âgés, de tous les quartiers. Aujourd'hui, nous accueillerons le CCI1 ainsi que le groupe de parents volontaires qui a travaillé pendant deux mois à l'atelier citoyen sur le périscolaire. Nous proposons aussi au débat une délibération sur l'intergénérationnel. Si les

ânés de notre ville occupent d'ores et déjà, dans la vie associative et dans les organisations œuvrant à la solidarité collective un rôle prépondérant ; chose que nous avons d'ailleurs débattu l'an dernier ici à Grenoble dans le cadre du congrès national des villes amies des aînés ; le congrès même francophone, international, cette délibération porte entre autres sur le Conseil des aînés et permet d'ancrer cette instance encore davantage dans nos dispositifs de démocratie.

La jeunesse, elle aussi, participe à la vitalité de notre démocratie et nous ne voulons pas la réduire à une catégorie à réprimander et à stigmatiser, comme certains discours au sommet de l'État le font. Car les plus jeunes sont partie prenante des liens de coopération internationale tissés par notre ville. C'est pour eux que nous portons des projets ambitieux dans les quartiers populaires. Je pense notamment à la MJC Théâtre Prémol et à l'équipement du Plateau qui ouvrira en octobre prochain. Plutôt que de sanctionner les parents, nous voulons recréer le lien – la semaine de l'éducation à venir s'inspire d'ailleurs de cela et s'appelle Place[s] aux Parents.

Comme vous l'entendez, notre salle de conseil porte une ambition large. C'est la maison du peuple, celle d'un hôtel de ville et d'une démocratie ouverte sur le monde extérieur, à laquelle chacune et chacun peut participer.

Cette symbolique forte que revêt ce lieu de débats, nous en avons conscience. Nous avons été marqués, toutes et tous, par l'incendie de ce lieu, car il fait partie d'une histoire que la direction des affaires culturelles a retracée dans le document ville d'art et d'histoire que vous trouvez sur vos tables. J'ai vu que certains les consultaient, ils sont extrêmement riches et intéressants.

6

Compte tenu du travail qui a été mené pour lui redonner sa fonction, nous avons tenu collectivement à ce que l'ensemble des parties prenantes de ce travail puissent le présenter. C'est pour cela que je vais maintenant suspendre la séance pour permettre à l'architecte (Peter Wendling) et à l'artiste (Laura Sellies) d'exposer leurs choix et les processus qui ont été à l'œuvre.

Cette salle du conseil est dépositaire d'une histoire architecturale, celle de l'hôtel de ville de Grenoble, construit en 1967 par l'architecte Maurice Novarina. Cet Hôtel de ville est aujourd'hui protégé au titre des monuments historiques est reconnu comme un des témoins importants de l'architecture de la seconde moitié du 20^e siècle.

Le projet de rénovation devait donc s'inscrire dans la continuité de cette histoire architecturale tout en répondant à l'évolution des besoins de fonctionnement depuis 1967. Une diversité d'acteurs devait donc se l'approprier et définir des objectifs communs à ce chantier d'envergure. Les élus présents dans cette salle ont ainsi été conviés à participer à un groupe de travail durant l'année 2020, un groupe de travail tous groupes politiques confondus, pour définir ces objectifs communs.

C'est après la définition de ces objectifs que la **consultation pour la sélection du maître d'œuvre** a débuté fin 2020, suivie par des **études** qui se sont déroulées en 2021 et 2022. Au cours de la phase d'étude, le bâtiment a été protégé au titre des Monuments historiques. Le 28 mars 2022, nous en avons fait la demande à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour engager la procédure de protection. La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a émis un avis favorable lors de sa séance du 04 octobre 2022, et, quelques semaines plus tard, le 23 janvier 2023, par arrêté préfectoral, le bâtiment, ses œuvres d'art et ses deux parvis ont été inscrits au titre des monuments historiques.

Les travaux ont pu débuter en mai 2023, après l'appel d'offres des entreprises qualifiées. Ce sont **11 entreprises, investies et conscientes de l'opportunité de**

travailler sur cet équipement emblématique, et une diversité de corps de métiers qui ont été retenus pour réaliser ce chantier d'envergure. **Les travaux ont ainsi été réceptionnés le 7 mars 2024.**

Parmi les multiples acteurs qui ont participé à la conception et à la réalisation du projet ; je passerai la parole à Peter et à Laura. Cette équipe d'architectes de Peter Wendling et son équipe, a relevé le défi de la cohérence avec l'histoire, de l'adaptation aussi aux nouvelles modalités de l'exercice démocratique, aux enjeux environnementaux de condition animale, aux exigences réglementaires et techniques.

Pour répondre à ce projet, Peter Wendling a réuni dans son équipe une agence d'architecture du Patrimoine (SEMPER), et plusieurs bureaux d'études spécialisés dans les dimensions chauffage/ventilation (THERMI-FLUIDES), audiovisuel (TOURNY), acoustique (ACOUSTB), environnement (CANOPEE) et gestion de chantier (OPCI).

Je tiens également à saluer l'apport créatif de **l'artiste qui est là aujourd'hui**, dont l'œuvre magnifique ajoute une dimension nouvelle à cet espace rénové et forme un trait d'union entre l'esprit originel qui été proposé par Maurice Novarina, qui a fait **appel notamment au collectif de l'œuf et à bien d'autres artistes** pour installer des œuvres d'art au sein de l'hôtel de ville, et les ambitions portées par l'équipe plus de 50 ans plus tard en termes de transparence et de culture pour toutes et tous y compris hors les murs des institutions culturelles traditionnelles.

Pour cette partie-là, l'élaboration du programme de réfection de la salle du conseil municipal en 2020, la Ville avait souhaité qu'**une œuvre soit**

commandée. Et l'artiste qui va vous parler dans quelques minutes est née à Grenoble, diplômée de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et du Master de création littéraire de Paris 8, elle vit et travaille à Paris et est intervenue dans des lieux tels que le Palais de Tokyo, le Centre Pompidou.

Cette œuvre, vous l'avez devant vous, je la laisserai en parler ; tout en disant que nous avons encore cette petite paire d'oreilles qui attend d'être installée ; qui attend des autorisations puisque ce bâtiment est classé et qui donc sera installée ultérieurement. Je veux vous dire aussi que ce processus de création a associé des enfants âgés de 6 à 12 ans habitant Grenoble et c'est réjouissant.

Enfin, un petit mot aussi pour remercier les services de la Ville, son directeur général des services, Emmanuel Rouede et son équipe de direction, Philippe Benone, responsable et en quelque sorte chef d'orchestre de ce projet, ainsi qu'Elsa Belle et Charlotte Lejeune (label Ville d'Art et d'histoire) pour le suivi du projet, ainsi qu'Anne Langlais Devanne, plus spécifiquement pour le suivi de la réalisation de l'œuvre d'art. Je vous remercie plus globalement d'avoir assuré pendant ces cinq ans une continuité, à la fois de la vie démocratique mais aussi l'état d'esprit qui nous a animé, pour plus de cinquante ans après refaire une première dans ce conseil municipal.

Sur cette introduction, je passe la parole à Peter Wendling,

Conseil Municipal du 13 mai 2024
Délibération n°1 : Rendu Acte
Intervention de Mme Laure Masson, GDES

Cette intervention porte sur l'arrêté d'este en justice sur la plainte concernant la pollution de l'eau de la nappe phréatique. En effet, le 22 mars dernier, vous avez annoncé engager trois procédures judiciaires : un recours gracieux auprès du préfet pour demander la cessation des pollutions d'Arkema dans la Romanche ; une constitution partie civile dans l'enquête ouverte le 6 février par le procureur de la République et une plainte contre X concernant la pollution des deux nappes.

Si nous comprenons la fin de ces diverses procédures, à savoir l'application stricto sensu du principe pollueur-payeur, nous ne comprenons pas tous les éléments de la stratégie que vous déployez. Ainsi, nous sommes évidemment d'accord que ce sont bien aux responsables de la pollution des nappes FRDG371 et FRDG372 et non au contribuable de payer le coût de la dépollution.

Nous nous interrogeons sur le choix de la méthode visant à communiquer uniquement sur l'engagement de la Ville dans cette procédure sans souci apparent de la prise en compte de l'inquiétude engendrée dans la population. La percevez-vous ?

D'aucun s'interroge sur l'utilisation de l'eau de leur puits. D'aucun se demande si cette pollution des nappes crée une pollution des sols où poussent un framboisier, quelques tomates, des jardins collectifs... Qu'en est-il de la qualité des sols ?

Antéa qui a conduit l'étude sur la qualité des eaux de nappes et qui conclue pour Grenoble à un mauvais état de la nappe superficielle avec présence ponctuelle d'hydrocarbure chlorée et de pesticides en provenance des plateformes chimiques de Jarrie et Pont-de-Claix. Cette étude évoque-t-elle la question de la qualité des sols ? Le document co-produit par l'agence de l'eau et de la Métro n'avance pas cette question. La question mérite cependant d'être posée et documentée notamment du fait des épisodes de remontée des nappes fréquents.

D'autres études ont-elles été menées, sont-elles conduites ou vont-elles l'être ? D'aucun s'inquiète de savoir si l'eau des bassins de la Ville est puisée dans cette nappe supérieure polluée. Quand comptez-vous agir pour rassurer les grenoblois sur ces questions ?

D'autre part, notre incompréhension grandit en observant le positionnement du groupe UMA auquel vous appartenez, au regard d'articles de presse ou autres lettres ouvertes à destination du président de la Métropole. La vice-présidente au cycle de l'eau ainsi que l'ensemble de son groupe a voté contre la prise de compétence « eaux souterraines » par la Métropole, alors même qu'elle défendait elle-même cette prise de compétence quelques semaines auparavant. Les grenoblois n'y comprennent rien. Rappelons-nous ainsi ce qu'Anne-Sophie Olmos en disait lors d'une conférence de presse :

« Cette question des nappes est un sujet un peu orphelin en termes de compétence. »

Aujourd'hui, personne ne s'en occupe vraiment, surtout la nappe en aval contaminée par la plateforme chimique du Pont-de-Claix ». Alors, vendredi 29 mars, la Métropole va modifier ses statuts pour « pouvoir agir plus largement »

A la lecture de cet article, nous avons cru que la pollution des nappes était un enjeu assez crucial pour que la Ville et la Métropole de Grenoble agissent de concert, comme l'ont fait nos voisins lyonnais, à la suite de l'enquête journalistique démontrant la présence massive de polluants éternels par les industries chimiques du Sud-Est lyonnais dont Arkéma.

Mais ici, dans le bassin grenoblois, nous assistons à un jeu de poker menteur sur fond de secret de polichinelle entre la Ville et la Métropole assorti de l'instrumentalisation de l'enjeu de la qualité de l'eau par la droite grenobloise à des fins politiciennes. Dans ce dossier, tout concourt à ajouter de l'anxiété à l'anxiété.

En fin de compte, toute cette situation illustre parfaitement ce mandat : prendre et rendre compte d'un enjeu particulièrement important pour notre territoire et s'en saisir, ce qui est une bonne chose et nous le partageons, mais ensuite en faire un coup de communication destiné à montrer que la ville de Grenoble agit en premier contre la pollution, créer une situation de conflit avec la Métropole, qui n'est pas en reste, alors que la gravité de ce sujet devrait inviter à s'élever au-delà de la recherche permanente du leadership.

Depuis le dépôt de cette plainte, les questions se multiplient parmi les grenoblois. Ainsi, qu'en est-il du forage à proximité de la piscine Jean Bron, alors que l'ARS a émis un avis défavorable à la possibilité de remplir la piscine avec l'eau de la nappe ? (A ce titre, je vous remercie de noter que nous demandons transmission du rapport de forage et de l'avis de l'ARS). Pourquoi ne porter plainte que maintenant et pas dès 2021 ? Là aussi, les grenoblois se questionnent. Puisqu'il semble désormais urgent de s'attaquer à la pollution des nappes, pourquoi refuser la prise de compétence « eaux souterraines » par la Métropole de Grenoble ? Au nom de quel risque ? Qu'en est-il de l'eau qui se trouve dans les divers bassins de rafraîchissement dans nos parcs et jardins ? L'inquiétude gagne. Qu'en est-il des projets d'utilisation de l'eau de la nappe, notamment pour le futur lac baignable de la Villeneuve ? Comment le projet est-il réorienté et avec quel impact ? Comptez-vous prendre des initiatives en matière d'information pour répondre aux questionnements des grenoblois ? Comptez-vous prendre des initiatives pour documenter la pollution des sols et les usages possibles pour protéger les grenoblois ?

Conseil Municipal du 13 mai 2024

Délibération n°2-35633 : Politique de la Ville et du CCAS de Grenoble en faveur des aînés, des aidant-es et de l'intergénérationnel

Délibération n°3-35737 : Actualisation de la Charte de fonctionnement du Conseil des aînés de Grenoble

Kheira CAPDEPON, groupe Grenoble en Commun

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élu-es, à chacune et chacun, chers aînés,

Cette délibération cadre portée par la Ville et son CCAS est une vision, un projet global de l'action de Grenoble en faveur des aîné-es, leurs aidantes et aidants, et pour l'intergénérationnel, qui se traduit par des actions concrètes.

Tout d'abord, je souhaite remercier les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce plan d'action au sein de la Ville, du CCAS, et de nos partenaires. Et plus particulièrement les élus, les directions générales, les équipes, le Conseil des aînés de Grenoble, les universitaires et plus largement tous les contributeurs et contributrices, sans oublier les précurseurs de la géronto à Grenoble : Messieurs Robert Hugonot et Michel Philibert et bien sûr, Denise Belot.

Je souhaite aussi m'adresser à toutes celles et tous ceux qui croient en cette politique que nous menons en faveur des personnes âgées, votre conviction nous porte et nous fait avancer. Parce que la lutte contre l'exclusion n'est pas qu'une affaire municipale, votre engagement politique et individuel est essentiel pour que les aînés puissent être partie prenante à part entière de notre société. En tant qu'élue, je porte une attention toute particulière à mettre en avant les personnes que l'on ne voit jamais, les oubliés, et je tiens à vous redire que je reste à votre disposition en tout lieu.

Le but de la première délibération est de faire le point sur les priorités, les choix et actions concrètes mises en œuvre depuis 2014 et de proposer une approche prospective, pour penser dès aujourd'hui la place des personnes âgées dans la ville de demain.

Nous portons une politique municipale ambitieuse, qui soutient et accompagne les aîné-es comme leurs aidants, dans leurs choix de vie.

5 grands principes guident la politique grenobloise :

1. une dynamique de territoire et de proximité
2. L'accessibilité
3. l'attention aux plus vulnérables
4. l'intergénérationnel

et la lutte contre l'âgisme

5. Concrètement, tout ceci se traduit en plusieurs thématiques qui guident l'action municipale :

- la Participation et la citoyenneté : avec par exemple l'accès aux sports, aux cultures et aux loisirs
- la Proximité et l'adaptabilité : cela passe par des lieux d'accueil en proximité, des interventions à domicile et une politique de veille et de prévention
- la Diversité d'offre : cela passe par la nécessité de l'inclusion numérique, à l'heure où tout est dématérialiser
- et enfin, la Liberté de choix.

L'ouverture de la Cité des aîné-es et des aidants est prévue en 2025 sur le quartier Hoche. Ce lieu ressource viendra consolider encore l'accompagnement du vieillissement.

Pour ce qui est de la deuxième délibération concernant ma Concrètement, il s'agit d'adopter un tout nouveau règlement intérieur et Charte de l'engagement du Conseil des aîné-es de Grenoble.

Comme vous le savez, la Ville de Grenoble s'est engagée dans la démarche « Ville Amie des aînés » en 2016 pour promouvoir une prise en compte transversale des enjeux liés à l'avancée en âge, dans l'ensemble de nos actions.

Un des objectifs est d'associer pleinement les habitantes et habitants à la définition des politiques publiques qui les concernent. Nous avons obtenu pour cela en 2021, le label « Ami des Aînés » au niveau or.

L'installation d'une instance participative composée de pairs constituait l'une des mesures du premier Plan d'action « Ville Amie des Aînés ».

Il s'agit du Conseil des aîné-es de Grenoble, une instance participative paritaire composée de 36 Grenobloises et Grenoblois de 55 ans et plus, représentant à part égale les six secteurs de la Ville.

Une première charte de fonctionnement a été adoptée en 2019, il y a 5 ans.

Forts de cette expérience et des propositions du conseil des aîné-es de Grenoble, nous proposons une évolution, d'une part pour rendre compte de son fonctionnement effectif, et d'autre part pour valoriser les actions mises en œuvre avec et par le Conseil des aîné-es de Grenoble.

L'objectif est également de réaffirmer les valeurs et principes fondamentaux de cette instance.

Parmi les articles de la charte, on retrouve les principes de parité, de non-cumul des mandats, la place des habitants les plus vulnérables ou encore, l'invitation de personnes extérieures ressources.

Je vous invite à consulter les deux délibérations plus en détails, car elles rendent compte de toutes les actions menées et présentent celles à venir pour l'affirmation d'une ville où il fait bon vivre à tout âge !

Ces deux délibérations feront l'objet d'un suivi régulier pour accompagner les différents projets.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

**Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 13 mai 2024**

Délibération n° 2

**Politique de la Ville et du CCAS
en faveur des aîné-es, des aidant-es et de
l'intergénérationnel**

Monsieur le Maire,

Vous nous proposez d'adopter le document cadre « Politique en faveur des aîné-es, des aidant-es et de l'intergénérationnel ».

Nous voterons bien sur pour cette délibération.

Qui pourrait être contre ses axes principaux ?

1. Favoriser le lien social
2. Accompagner le vieillissement à domicile : être soutien pour les aîné-es et leurs proches aidants
3. Offrir des hébergements de qualité qui soient des lieux de vie, ouverts sur leur quartier, articulés étroitement avec le domicile

Mais nous voterons ce nouveau plan en étant vigilant sur la mise en application de celui-ci.

Cela nous conduit à vous demander les bilans des précédents plans que vous avez déjà adopté concernant les personnes âgées,

- celui que vous avez adopté le 26 juin 2017 et nommé « plan stratégique hébergement Personnes Âgées Ville – CCAS 2017 -2021 ».
- celui que vous avez adopté en juin 2018, « Grenoble Ville amie des aînés » Plan d'action n°1

Où en est-on ? Quels sont les résultats ? Quel sont leurs bilans ?

Vous adoptez sans cesse des plans sans jamais en restituer les résultats. Là aussi l'évaluation des politiques publiques ce n'est pas dans votre ADN.

Je terminerai par la question du bien être des personnes âgées à Grenoble.

Sous l'angle des déplacements tout d'abord.

On voit aujourd'hui beaucoup moins de personnes âgées dans les rues de Grenoble parce que beaucoup renoncent à s'y aventurer par peur des vélos et des trottinettes qui roulent à des vitesses folles.

Agir pour le bien être des personnes âgées, c'est aussi leur permettre de se déplacer sans risque et il faut réellement agir pour cela !

La netteté de l'espace public.

Comme tous les Grenoblois, les personnes âgées se désespèrent de l'état de l'espace public.

Vous laissez la ville noyée par la saleté, les tags, les affiches, les autocollants sans prendre les mesures nécessaires pour revenir à une situation normale

Agir pour les personnes âgées c'est aussi leur donner un cadre de vie agréable, propre et apaisant.

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 13 mai 2024

(5-35564). ENVIRONNEMENT : Stratégie de végétalisation pour préserver et développer le patrimoine végétal

(6-35565). ENVIRONNEMENT : Stratégie Biodiversité de la Ville de Grenoble pour préserver les espaces naturels et urbains et accueillir la flore et la faune

Gilles Namur, groupe Grenoble en Commun

Merci monsieur le maire, mesdames et messieurs les élu-es, chères Grenobloises et Grenoblois.

Le monde dans lequel nous évoluons, marqué par une conjoncture environnementale sans précédent, est confronté à une série de défis écologiques majeurs : le réchauffement climatique, le déclin de la biodiversité, la diminution des ressources naturelles, l'urbanisation croissante des terres, la pollution généralisée, et bien d'autres encore.

Les conditions d'habitabilité de la planète sont en train d'être détruites. Il ne s'agit évidemment pas que du changement climatique puisque 6 des 9 limites planétaires sont aujourd'hui dépassées. Les villes concentrent des enjeux humains et matériels et sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques : les canicules sont renforcées par le phénomène d'îlot de chaleur, les conséquences des précipitations extrêmes sont démultipliées par l'artificialisation des sols, les sécheresses récurrentes provoquent des dégâts irréversibles sur le patrimoine végétal...

La trajectoire du réchauffement est en route, et même si par je ne sais quelle mobilisation exceptionnelle à l'échelle de la planète, nous parvenions à stabiliser nos émissions à un niveau faible, nous subirons, dès 2040 un réchauffement de plus de 2 degrés en France, et même au delà dans les Alpes et donc à Grenoble. Il faut accélérer les adaptations en milieu urbain et donc amplifier les actions déjà engagées.

A Grenoble, la canopée supérieure à 5 m de haut représente 16 % de la ville contre 27 % en moyenne sur les communes de la Métropole, soit 300 ha sur les 18,13 km² de surface de la ville.

La densité de la ville, son cœur historique et sa situation géographique exposent la cité à des pressions encore plus fortes qu'ailleurs sur le territoire.

L'îlot de chaleur urbain observé dans les quartiers du centre-ville, très dense avec seulement 10 % de surface végétalisée peut atteindre +4,4 °C en moyenne et jusqu'à +6,2 °C, par rapport à la température mesurée en périphérie de la Ville. Cette chaleur emmagasinée conduit à des nuits dites tropicales qui ne sont pas observées en périphérie.

Les sécheresses et canicules de 2022 et 2023 ont également rappelé l'utilité de la végétation.

Lors de ces épisodes, les espaces de nature en ville ont joué un rôle social offrant, à tous·tes les habitant·e·s et à la faune, des lieux de rafraîchissement et des refuges.

Mais le patrimoine végétal grenoblois a aussi lourdement souffert lors de ces périodes difficiles et le nombre d'abattages sécuritaires préconisés a même doublé entre 2022 et

2023.

Plus récemment encore, les épisodes de pluie de l'automne 2023, générant deux crues décennales de l'Isère sur un mois, ont endommagé la végétation de la ripisylve, mais ont aussi généré des dégâts racinaires sur de nombreux arbres partout dans la ville entraînant une déstabilisation et une sur-mortalité sur cette période.

En plus du changement climatique, la principale menace pour la biodiversité est liée à l'artificialisation des milieux, la destruction des habitats et la raréfaction des points d'eau de qualité et en quantité suffisante.

L'effondrement de la biodiversité s'accélère même dans les campagnes du fait du remembrement avec la disparition des haies, de la monoculture qui ne nourrit la faune qu'à une seule période de l'année, de l'application de produits contre les ravageurs (insecticides, etc.), de la mécanisation qui supprime notamment toutes les plantes messicoles ou du labour profond qui détruit la biodiversité des sols, etc.

La stérilisation de nos espaces, en particulier avec la disparition des insectes pollinisateurs et des oiseaux, interroge désormais le monde sur sa capacité à produire de la nourriture à l'avenir. Restaurer les écosystèmes pour maintenir l'équilibre du monde vivant et la richesse des interactions entre les espèces devient urgent pour la survie de l'homme.

Ainsi, paradoxalement, en restaurant la nature en ville, nos milieux urbains constituent désormais un réservoir pour la biodiversité, notamment pour les espèces dites « communes ».

"Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a 20 ans. Le deuxième meilleur moment est maintenant"

On le sait, la végétation et la désimperméabilisation des sols en ville jouent un rôle crucial pour s'adapter aux effets du changement climatique, pour protéger et restaurer la biodiversité, pour créer des puits de carbone, proposer un cadre de vie favorable pour la santé physique et psychique des habitant·e·s et améliorer la qualité de l'air en captant les poussières, dont les particules fines.

Cependant, la situation écologique et climatique évolue plus vite que la capacité de la flore et de la faune à s'adapter alors que les solutions fondées sur la nature s'inscrivent dans un temps long ; pour les arbres, il est même de plusieurs décennies avant de pouvoir bénéficier de tous leurs bienfaits. Il faut donc agir et vite, en protégeant, renforçant, végétalisant en ville de façon massive et réfléchie.

Aussi, face à l'urgence de la situation et parce qu'il est nécessaire d'adapter sans cesse nos pratiques aux changements brutaux que nous subissons, afin de préserver et développer le patrimoine végétal et pour préserver les espaces naturels et urbains et accueillir la flore et la faune, nous avons voulu formaliser et structurer nos stratégies de végétalisation et Biodiversité autour de 2 plans d'actions visant à consolider les acquis et à ouvrir de nouvelles pistes

dans une perspective d'amélioration continue.

Ces stratégies, interdépendantes, tiennent compte de la croissance des usages dans les espaces grenoblois et s'articulent en cohérence avec les différentes politiques et stratégies de la Ville, que ce soit Grenoble 2040, notre charte de l'urbanisme favorable à la santé, le schéma directeur immobilier, l'agriculture urbaine, les problématiques liées à l'énergie, la qualité de l'air, la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat, et évidemment le plan municipal de santé.

Nous avons collectivement défini 5 axes, 10 objectifs et 74 actions pour la stratégie Biodiversité, ainsi que 5 enjeux, 24 objectifs et 82 actions dans le plan végétalisation.

Ainsi, ces stratégies ne sont pas de simples déclarations d'intention, mais avant tout des plans d'actions autour d'orientations, aussi bien politiques qu'opérationnelles, pour rendre concret ces stratégies et montrer comment nous protégeons et restaurons la biodiversité et comment nous utilisons la végétalisation pour offrir un cadre de vie agréable et favorable à la santé et pour adapter la ville au changement climatique.

La stratégie de végétalisation s'appuie sur un changement de paradigme, à savoir que le végétal doit devenir la porte d'entrée en matière de prescription pour tous les aménagements de la Ville. Elle s'articule autour de 5 enjeux :

1. Connaître et protéger le patrimoine végétal
2. Végétaliser, déminéraliser, relier
3. Réintégrer le cycle de l'eau et protéger la ressource en eau
4. Communiquer, échanger, conseiller, former, associer les publics
5. Adapter l'entretien des espaces verts aux évolutions du climat : protéger et amplifier la biodiversité et la santé des habitant·e·s, expérimenter des nouvelles pratiques de renaturation

Pour chaque enjeu, le plan d'action présente les objectifs visés, les nombreuses actions déjà mises en œuvre par la Ville et celles en cours ou déjà programmées. Des actions phares, déjà réalisées, sont citées et offrent des exemples pour guider la conduite du plan d'actions, en cohérence avec la stratégie d'agriculture urbaine et la stratégie biodiversité. Des indicateurs de suivi des actions ont été définis. Un bilan sera présenté à la fin du mandat.

En lien avec ces actions, de nouveaux espaces de nature en ville ont vu le jour : parc Berty Albrecht, doublement du parc de la prairie Mistral, le square Barbara, le square Jina Mahsa Amini, la végétalisation de la place des Mosaïques.

D'autres sont en projet ou en cours de réalisation : le parc de l'Esplanade, la réhabilitation du parc Jean Verlhac, ou du square Lafleur, le nouveau parc à la place du parking Peretto, ou encore la transformation à venir du parking du Clos d'Or.

Parmi ces projets, l'extension du parc Flaubert dans la ZAC éponyme est tout à fait exemplaire de ce que nous réalisons. Un projet d'urbanisme favorable à la santé, 1 parc labellisé Ecojardin avec 60 à 80 % d'espèces indigènes, des végétaux vivaces adaptés à la sécheresse et favorables à la Biodiversité, un parc labellisé également refuge LPO.

20 200 m² végétalisés ou couverts par la canopée.

¾ des espaces publics seront déminéralisés et 100% du stationnement sera perméable.

Les eaux de pluie de la toiture de La Bifurk sont récupérées dans une citerne enterrée pour alimenter la mare du parc.

Avec le parking silo qui permet de s'affranchir d'un grand nombre de place de stationnement en voirie, on retrouve aussi ici les actions liées à la végétalisation des façades et des toits de bâtiments publics et privés et le développement de la ville nourricière via l'engagement des partenaires comme le bar radis par exemple.

Une étude de l'AURG, nous a permis d'étudier et d'identifier le réseau de « continuités vertes »

à l'échelle de la Ville à travers 3 enjeux complémentaires :

La Biodiversité et ses points d'appui et de conflit

--> afin de définir une stratégie de confortement, de protection et de renaturation.

La Fraîcheur, c'est-à-dire le confort d'été, la lutte contre les ICU, l'ombrage, la canopée, les point d'eau

--> afin de définir une stratégie de renforcement des « continuités fraîches » et d'accès aux espaces de fraîcheur via des maillages de proximité ou inter quartiers

Et bien évidemment les Usages, la qualité d'usage et continuité des axes de mobilité douce, la « marchabilité », les espaces récréatifs extérieurs, ...

--> avec pour objectif une stratégie d'accompagnement du parcours de mobilité et d'amélioration des usages.

C'est donc à travers la mise à jour de nos cartes et le développement d'une base de données et ses traductions graphiques que nous cherchons à caractériser les continuités vertes afin de :

- Relier les espaces de nature, au profit de la fraîcheur, du bien-être, de la santé des arbres, et de la biodiversité
- Prioriser les zones d'amélioration (îlot de chaleur, traversée des grands corridors et intermédiaires, zone d'usages)
- Augmenter la canopée (surface d'ombrage procurée par les arbres) et protéger le patrimoine arboré existant, privé et public.

J'évoquais précédemment le parking à l'angle des rues Malifaud et Perreto.

Un parking, de 2730 m² de surface, saturé de voitures ventouses, servant de shunt dangereux entre Malifaud et Perreto, vétuste créé vers la fin des années 1970, jamais été rénové.

On a là un patrimoine arboré important avec 16 grands arbres dont un mail de 9 grands platanes qui ne font de l'ombre qu'aux voitures, un faible encombrement de réseaux en sous-sol, des sols non pollués qui permettent l'infiltration des eaux de pluie et pas d'amiante. Le tout, dans un quartier qui ne possède pas de parc ou d'espace vert à forte proximité, et encore faut-il traverser de grands boulevards très routier pour y accéder.

Une belle opportunité donc pour y réaliser un beau square de quartier, immédiatement utile en terme de fraîcheur grâce aux grands arbres déjà présents. Objectif : Perméabilité des sols, valorisation des services rendus par les arbres pour la biodiversité, le bien-être en ville et la santé des habitants.

Cet aménagement s'inscrit de plus dans le projet de création d'une coulée Verte piétonne allant de Rivet au Parc Flaubert, projet Lauréat 2022 du budget participatif de la Ville de Grenoble.

On coche ici un grand nombre des actions présentées dans les plans végétalisation et Biodiversité.

Ce projet sera réalisé à partir de cet été... Et forcément, nos regards se portent sur le parking du clos d'or, qui vit difficilement, avec les problématiques d'occupation que nous connaissons bien. Là aussi, puisque ce parking est aujourd'hui fermé aux voitures, une belle opportunité de transformation se présente à nous. En lien avec les habitants, nous allons lancer un travail de transformation de cet espace minéral mais déjà ombragé.

Et puis, comment parler de végétalisation sans parler des projets autour ou dans les écoles. 2 projets phares de ce mandat, les programmes Coqueli'cours et Place(s) aux Enfants afin de relier nos enfants, citadins par définition, au vivant. Accès à la pleine terre, à la végétation, potager, nichoirs, matériaux naturels, poreux, la possibilité de toucher l'eau, ... dans des lieux protégés, plus frais, déminéralisés.

Coqueli'Cours c'est le nom donné aux projets de transformation des cours d'école dont l'objectif principal vise à déminéraliser et végétaliser ces espaces.

4 'Coquelicours' ont été réalisées, 4 vont l'être cet été, et nous avons planifiés ainsi un rythme de 3 à 4 cours transformées par an.

Le projet Place(s) aux Enfants vise lui à protéger les enfants de la pollution de l'air et du danger que peut représenter la circulation motorisé autour des écoles et sur le chemin de l'école. La piétonisation de ces rues, permet alors de nouveaux usages : là aussi, encore, l'objectif premier reste la déminéralisation des sols, l'infiltration des eaux de pluie et la végétalisation massive.

Afin de préserver et de reconquérir la faune et la flore, la Ville de Grenoble a mis en place un plan d'actions, structuré autour de 5 axes stratégiques qui vise à :

1. « Choyer le vivant » : Préserver la végétation ou les sites existants dans le bâti, et de repenser l'entretien pour laisser la nature « respirer ».
2. « Offrir le gîte et le couvert » : pour pallier la perte d'habitats en milieu urbain, la Ville restaure voire recrée des milieux favorables à la biodiversité, comme les mares et les trames vertes lors des nouveaux aménagements.
3. « Suivre à la trace » : Connaître et évaluer. la Ville suit l'évolution de la biodiversité et évalue ses pratiques de gestion ou de restauration de sites.
4. « Agir tou-tes ensemble » : sensibiliser les publics enfants et adultes pour changer les regards et conduire à une meilleure acceptation de la nature en ville, encourager les citoyen-nes à se mobiliser et travailler avec les partenaires, en vue d'une démarche globale à l'échelle du territoire.
5. « Avoir un temps d'avance » : Anticiper et adopter des moyens à la hauteur du monde de demain, s'engager dans une démarche prospective, s'assurer que les projets de la Ville préservent le vivant, et réconcilient l'humain et la nature.

Comme pour la stratégie de végétalisation, les axes de la stratégie biodiversité se déclinent en un plan de 74 actions et outils.

Ce plan s'appuie sur des actions déjà engagées, évaluées et propose de nouvelles actions pour les six années à venir.

(« fiches action » sur la gestion différenciée, la gestion des cimetières et de la Bastille, les aménagements pour la faune, ainsi que le « zoom sur les nouveautés »).

Dans sa dernière campagne de sensibilisation pour inciter à ne pas déranger la faune et la flore sauvages pendant leur période de reproduction la LPO communique sur le fait que "Le mieux à faire, c'est de ne rien faire."

Ainsi, afin d'accueillir le vivant, Il s'agit déjà et avant tout de préserver l'existant dans nos espaces verts, mais aussi de développer les surfaces en gestion naturelle, de planter des végétaux locaux, d'aménager nos espaces pour créer des habitats pour la faune que ce soit avec des nichoirs, des gîtes, des prairies fleuries mais aussi des mares ou encore de créer un espace protégé à l'échelle intercommunale en intégrant les Monts Rachais et Jalla.

La labellisation proposée par des habitant-es de parcs en « Refuges LPO », de sites en EcoJardins

mais aussi les différents projets lauréats au Budget participatif visant à « accueillir la biodiversité » montrent l'intérêt des Grenobloises et Grenoblois pour cette thématique.

Une fiche action "Aménagements pour la faune" est dédiée à cela.

Donc, d'abord préserver l'existant avant tout, mettre en place une Gestion différenciée des espaces verts avec plus de gestion naturelle, mais aussi Restaurer les milieux favorable à la biodiversité et les continuités écologiques.

Pour cela différents projets sont en place : projet Messicoles, Prairies sèches de la bastille, Création de haies, de fermes urbaines, l'extinction des éclairages publics toute la nuit dans les parcs afin de restaurer la trame noire, Sécuriser les Déplacements des animaux, des projets de toitures ou de murs végétalisés, mais aussi la restauration et création de mares. Ainsi 6 mares ont été créées depuis 2020, et 2 nouvelles mares le seront prochainement. Ces mares sont des milieux très riche (libellules, grenouilles, triton palmé...) qui offrent gîte, couvert et sont des points d'eau pour la faune. Elles permettent également le développement d'un écosystème qui s'autorégule par définition et permet, par exemple de lutter contre la prolifération de certaines espèces d'insectes envahissante.

Ces actions de restauration sont ainsi reconnues par les habitants et les associations et ont permis la labélisation des parcs Marliave et Flaubert en Refuge LPO et, comme on le verra plus tard avec une délibération dédiée, la Maison des Collines.

A Grenoble, la biodiversité est au cœur des cahiers des charges de conception et d'exploitation des espaces verts à destination des maitres d'ouvrage et d'œuvre... Il s'agit de privilégier l'entretien naturel de ces espaces tout en s'adaptant à l'émergence des espèces exotiques envahissantes. Nous faisons évoluer le fleurissement vers des plantes vivaces favorables à la biodiversité, sommes vigilants aux dates de taille et d'élagage et travaillons avec nos fournisseurs, tous locaux, afin d'être en capacité de planter 30% de végétal local.

Nous veillons sur le respect des règles du PLUI lors de l'instruction des permis, sur la dissémination des espèces exotiques envahissantes dans les nouvelles constructions ; sur

la réduction du taux d'imperméabilisation des zones d'aménagement comme c'est le cas sur la ZAC Flaubert (70 % d'espaces perméables). Nous nous appuyons sur la carte des continuités vertes pour prioriser les aménagements à venir en faveur de la biodiversité, en particulier la végétalisation.

Les travaux sur les bâtiments de la Ville (écoles, gymnases...) prennent maintenant en compte les périodes de nidification. Ce fut en effet le cas pour plusieurs écoles (Vallier, Trembles, Ferdinand Buisson) et gymnases (Jouhaux et Malherbe), ainsi que pour la rénovation (Tour Perret, etc.). Le calendrier des chantiers s'aligne sur celui du vivant, quitte à décaler, ou à complexifier ceux-ci.

Sur le domaine privé, les permis de construire sont instruits en prenant en compte la faune et une clause biodiversité est intégrée dans le cahier des charges de travaux sur le bâti. Nous portons systématiquement à connaissance la présence d'hirondelles et/ou de martinets sur les sites.

En tant que collectivité engagée et volontaire sur ces sujets, la Ville s'engage à limiter les effets potentiellement négatifs de l'action publique sur la biodiversité en se dotant d'une grille d'analyse environnementale et sociale pour ses grands projets.

la ville de Grenoble œuvre depuis la fin des années 2000 pour favoriser la biodiversité en ville, que ce soit dans les espaces naturels ou urbains. C'est même l'une des villes précurseurs en la matière, avec l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires et la mise en place de la gestion différenciée dans les espaces verts à partir de 2006.

Cette volonté de connaître et de préserver le vivant s'est amplifiée au fil des années, avec de nombreuses études sur la faune et la flore, le suivi d'indicateurs de biodiversité dès 2014 pour évaluer les actions menées, l'accélération des travaux de restauration grâce au soutien du Contrat vert et bleu métropolitain de 2019 à 2022, la réalisation d'un plan de gestion des espaces naturels de la Bastille sur la période 2020-2024, etc.

L'évaluation de nos pratiques est au cœur de notre stratégie. En partenariat avec les associations naturalistes comme France nature environnement, la LPO et Gentiana, nous suivons l'évolution de la biodiversité et évaluons les effets des actions de la Ville ou du changement climatique sur la faune et la flore. Ainsi, en fonction de ces évaluations, nous nous adaptons en faisant évoluer nos pratiques comme par exemple, la période de fauche que nous avons retardée afin de respecter le cycle de la nature et permettre au couvert végétal d'avoir le temps de se développer, ce qui favorise la pollinisation et offre nourriture et refuge à la faune.

Pour conclure, je voudrais avant tout remercier les agentes et agents du services Nature en ville pour ce travail exceptionnel de recensement, de structuration et de formalisation effectué pour mettre en place ces 2 plans d'actions. Des plans partagés avec les directions/ partenaires pour enrichir le travail, montrer les échos et liens entre les différentes stratégies des directions. 16 directions ont été rencontrées dont 3 métropolitaines pour enrichir et développer un programme d'actions, partager le pilotage de celles-ci, reformuler afin de trouver des consensus.

Des actions qui seront évaluées face à la nécessité de s'adapter continuellement aux

évolutions du climat, à la construction de la ville, sa déminéralisation et afin de répondre aux attentes des usagers en matière de santé, de bien-être et d'usages.

Je vous remercie

Conseil Municipal du 13 mai 2024

Délibération n°5 : Stratégie de végétalisation pour préserver et développer le patrimoine végétal

Intervention de Mme Amel ZENATI (GDES)

Mon intervention sera brève et elle porte sur les trois délibérations cadres de ce Conseil Municipal visant à définir des stratégies - déjà mises en place- par l'exécutif municipal, et concerne ici divers domaines ; la gérontologie, la biodiversité ou encore la végétalisation...

A ce stade du mandat, il est peut-être temps de s'interroger sur la pertinence de définir des stratégies, des orientations, des plans, et des chartes, sans que nous ayons l'idée d'exprimer ici un désaccord quant à ces orientations que nous partageons pour l'essentiel, et que nous voterons. Mais cette situation peut sembler parfois loufoque, voire absurde, alors que les prochaines élections municipales auront lieu dans moins de 2 ans, et que l'équipe, même si elle n'est pas exactement la même depuis 2014, elle est tout de même au pouvoir depuis 10 ans.

Il aurait été plus intéressant de présenter des objectifs et des résultats, et donc, une évaluation des stratégies déjà mises en place comme le plan de soutien aux aidants, ou encore les stratégies de biodiversité et de végétalisation de la ville. Ceci permettrait au conseil municipal d'examiner les résultats obtenus jusqu'à présents, de pouvoir se rendre compte des impacts des politiques publiques déployées au bout de quelques années et de mesurer les orientations possibles sur la base des évolutions et des changements survenus en tenant compte des défis, des priorités actuelles et des besoins réels de nos administré.es car nous sommes avant et après tout à leur service.

Des délibérations cadres arrivant aussi tardivement, devraient aussi nous permettre d'étudier les impacts financiers sur le budget de la commune, en dehors des exercices budgétaires afin d'analyser les ressources allouées, si elles sont suffisantes et si elles sont utilisées de manière efficace. Et enfin, identifier les éventuelles lacunes ou inefficacités dans la gestion financière.

Par ailleurs, écouter les parties prenantes : les habitantes et les habitants, les unions de quartiers, les collectifs et les associations, et le monde économique, tels de vrais

partenaires, en ayant une démarche de « FAIRE AVEC » et en travaillant avec eux dans le cadre d'un processus sincère d'évaluation et de critique des stratégies, permettrait sans doute de mieux faire adhérer à une vision claire ainsi qu'aux perspectives avec un plus large consensus.

En effet, quelles sont les nouveautés de ces délibérations ? S'agit-il de nouvelles inscriptions budgétaires ? Quels sont les changements par rapport à ce qui se fait déjà et qui s'est fait précédemment ?

Ces délibérations, dont nous ne doutons pas un seul instant des bonnes intentions, nous donne ainsi à voir des stratégies et des plans municipaux aux temporalités souvent disparates : tantôt la période 2020-2030, tantôt la période 2020-2026, 2024-2026, et parfois 2024- 2028 et 2024-2030...etc.

Ces plans qui évoquent des dates ultérieures à 2026 laissent à penser qu'ils pourraient devenir caducs si une autre équipe venait à prendre les commandes de la Ville. Par contrecoup, on peut imaginer que ces plans vont nécessiter une mise en œuvre plus rapide que les périodes indiquées, afin que les bonnes intentions décrites soient suivies des faits.

On peut d'ores et déjà s'interroger collectivement sur les réalisations à mener dans les 2 ans qui restent du mandat, l'ensemble des actions que nous n'avons pas pu réaliser il y a 4 ans, depuis 2020, voire depuis 2014.

Pour finir, ce genre de délibérations comme celles que nous allons voter auraient pu témoigner d'une volonté de mener des débats constructifs au sein du conseil municipal, comme elles pourraient le signifier au premier abord ; délibérations premières et cadres, mais ce genre de délibération tend davantage à rendre compte des intentions lancées à poursuivre sans motivations politico-rationnelles !

Conseil Municipal du 13 mai 2024

Vœu du groupe GEC Pour l'organisation de la COP 29 dans un territoire respectant les droits humains

Emmanuel Carroz, groupe Grenoble en Commun

Monsieur le maire

Mesdames et messieurs les élu-es

Ce vœu, nous le savons, ne fera pas bouger l'ONU, ni l'Azerbaïdjan.

Cependant le groupe GEC souhaite remettre la lumière sur la situation de l'Arménie, des Arméniens et des Arminiennes, notamment celles et ceux qui ont dû fuir le Haut-Karabakh.

Nous souhaitons rappeler que des prisonniers politiques sont retenus par l'Azerbaïdjan

Nous souhaitons rappeler que les droits humains ne peuvent pas passer au second plan, mais c'est bien ce qui se passe, avec ce système de diplomatie du caviar. La tenue de la COP 29 à Bakou est un échec moral.

Ce vœu, donc, est un appel à la mobilisation alors que les frontières même de la République d'Arménie sont continuellement soumises à des tensions, l'Azerbaïdjan revendiquant plusieurs villages administrés par l'Arménie et réclame la création d'un couloir à travers la région arménienne de Siounik

Cette situation, je l'évoquerai cette semaine avec le Maire de Halle sur Saale, notre ville jumelle, qui nous sollicite pour les accompagner à créer une coopération avec l'Arménie.

Nous espérons que ce type de vœu pourra être repris par les autres villes de France et se décline ensuite en actions concrètes de soutiens et de coopérations. Ce sera peut-être le cas au conseil de Paris ou les groupes PS et EELV y travaillent. Notre vœu leur a été communiqué.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb
Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 13 mai 2024

Délibération n° 62

**Consolidation de la stratégie de recrutement et d'accueil de
doctorants au sein de la Ville et du CCAS**

Monsieur le Maire

Les restaurants et relais du coeur sont aujourd'hui confrontés à une hausse très importante du nombre de personnes qui demandent de l'aide, et d'autre part, à une augmentation de leurs coûts de fonctionnement (énergie, locations...) due à l'inflation.

Les restaurants et relais du coeur ont accueilli 20 % de bénéficiaires en plus, et ce sont 30 % de plus qui ont franchi la porte des centres de distributions. A titre indicatif, sur l'hiver 2022, ce sont plus de 4972 bénéficiaires. Il y en aura bien plus 2024.

Il faut savoir que les restaurants et relais du coeur achètent 1/3 des repas qu'ils distribuent gratuitement.

Le coût de ces denrées alimentaires a augmenté de 20%, les charges de leurs centres explosent et ces locaux deviennent exigus.

Leurs structures ne sont plus dimensionnées pour accueillir autant de personnes.

Concernant cette délibération nous avons été fortement choqués de vous voir réduire à 29 000 € la demande de 40 000 € faite par les restaurants et relais du coeur.

Notre Groupe dépose donc un amendement qui permettra à la ville de Grenoble de répondre réellement et avec dignité à la situation grave et d'urgence actuelle et à la demande justifiée et raisonnable des restaurants et relais du coeur.

Notre amendement est le suivant :

Pour répondre à la demande des « Restaurants et Relais du coeur » confrontés à la hausse très importante du nombre de personnes qui demandent de l'aide, et d'autre part, à une forte augmentation des coûts des denrées alimentaires, de l'énergie, des locations...

Il est proposé au conseil municipal de modifier le second alinéa du gras

– d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Coeur d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 000 € pour l'année 2024,

Par

– d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Coeur d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour l'année 2024,